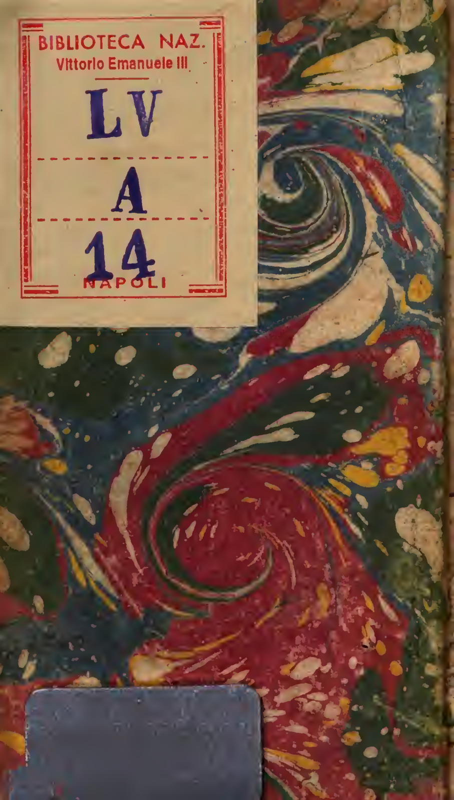
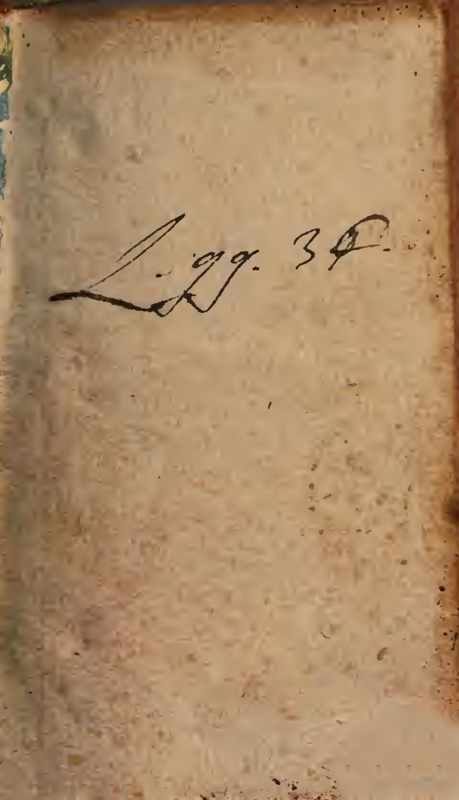



BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LV
A
14
NAPOLI



MEMOIRES
POUR SERVIR A
L'HISTOIRE
DE
HOLLANDE
ET DES AUTRES
PROVINCES UNIES

Où l'on verra les veritables causes des Divisions qui sont depuis soixante ans dans cette Republique, & qui la menacent de ruïne.

Par Messire LOUIS AUBERY: *Chevalier, Seigneur du Maurier.*



Suivant la Copie Imprimée.

A PARIS,
Chez JEAN VILLETTE, Place de Sorbonne, à l'image S. Jean.

M. DC. LXXXVII.

Avec Privilege du Roy.



PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la Grace de Dieu, Roy de France & de Navarre. A nos Amez & Féaux Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Grand Conseil, Requestes de nostre Hostel, & nos Palais, Baillifs, Senêchax, Prevosts, Lieutenans, & à tous nos autres Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, SALUT. Nostre cher & bien-Amé LOUIS AUBERY, Chevalier, Seigneur du Maurier, Nous a tres-humblement remontré, qu'il a composé DES MEMOIRES POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE HOLLANDE ET DES AUTRES PROVINCES UNIES: où il y a beaucoup de choses particulieres & curieuses: lesquels il desireroit faire imprimer, s'il Nous plaisoit luy en donner la permission. Et Nous, desirant favorablement traiter l'Exposant; Nous luy avons permis & permettons de faire imprimer, vendre & debiter lesdits Memoires, par tel Imprimeur & Libraire qu'il voudra, dans tous les lieux de nostre obeïssance, pendant le temps de six années, à compter du jour qu'ils seront achevez d'imprimer. Pendant lequel temps, Nous faisons tres-expresses inhibitions & defenses à tous Imprimeurs & Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'imprimer ou faire imprimer lesdits Memoires de Hollande, les vendre & debiter, sans la permission & consentement de l'Exposant, ou de ceux qui auront droit de luy, sous quelque pretexte que ce soit, à peine de trois mille livres d'amende, applicables un tiers à Nous, un tiers à l'Hôpital General, & l'autre tiers à l'Exposant: de confiscation des Exemplaires & de tous dépens dommages & interests; A condition qu'il sera mis deux Exemplaires desdits Memoires en nostre Biblioteque publique, un en celle du Cabinet de nos Livres du Château du Louvre, & un en celle de nostre Amé & Féal le Sr. le Tellier Chevalier Chancelier de France, avant que de les exposer en vente, à peine de nullité des presentes! Du contenu desquelles Nous mandons faire jouïr & uzer ledit Exposant, ou ceux qui auront droit de luy, pleinement & paiziblement,

ment, cessant & faisant cesser tous troubles & empéchemens au contraire. Voulons qu'en mettant au commencement ou a la fin desdits Memoires l'Extrait des presentes, elles soient tenuës pour bien & deuëment signifiées à tous ceux qu'il appartiendra: Car tel est nostre plaisir. DONNE' à S. Germain en Laye, le deuxiéme Juillet, l'an de grace mil six cens soixante dix-neuf: Et de nostre Regne le trente-settiéme. Par le Roy en son Conseil, Signé, BENOIST. Et scellé du grand Sceau de cire jaune, sur simple queuë.

Registré sur le livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris le 17. *jour de Juillet* 1680. *suivant l'Arrest du Parlement du* 8 *Avril* 1653. *& celuy du Conseil Privé du Roy du* 27. *Fevrier* 1665. *Signé,* C. ANGOT. Syndic.

Achéve d'imprimer pour la premiere fois le 20. Aoust 1680.

A MONSEISNEUR
[IL]LUSTRISSIME ET REVERENDISSIME
[EV]EQUE DU MANS
LOUIS
DE LA VERGNE
[D]E MONTENARD
DE TRESSAN,
[C]onseiller du Roy en ses Conseils, & premier Aumônier de Monsieur Duc d'Orleans, Frere unique de Sa Majesté.

MONSEIGNEUR,

Vous m'avez fait tant de faveurs depuis que vous êtes en ce Dioceze, dont la principale a donné le repos à ma vieillesse: & elles sont fait une si forte impression sur un bon Cœur comme le mien, que je souhaiterois fort que ma réconnoissance s'épendist par tout le monde: & que non seulement les François, mais aussi les Etrangérs sceussent à quel point je vous suis rédevable.

C'est ce qui me porte, MONSEIGNEUR, *à vous dédier ces Mémoires, que j'espere qu'ils auront cours dans l'Europe, n'y traittant que*

de Perſonnes-Illuſtres, & de choſes rares & curieuſes, que la calomnie a déguiſées plus de ſoixante ans. & le faiſant avec la ſincerité & la verité dont aucune Grandeur n'a jamais eu le pouvoir de me détourner.

D'autre part, MONSEIGNEUR, *vous m'avez porté le premier d'y travailler; Et ſi le Public tire quelque profit ou ſatisfaction de cet Ouvrage, il eſt bien juſte qu'il vous en ſçache gré. Mais comme je ne ſçaurois vous offrir ce que je deſirerois bien, vous vous contenterez, s'il vous plaiſt, de ce que je puis, & de ma veritable proteſtation d'être le reſte de ma vie avec beaucoup d'ardeur, de reſpect & de reconnoiſſance,*

MONSEIGNEUR,

Vôtre tres-humble & trés-obéiſſant Serviteur,

DU MAURIER.

U'ON ne s'attende pas, en lisant ces Memoires, de voir un discours fleuri, ou plutôt fardé, qui soit plein de termes nouveaux, que quelques petits Autheurs présomptueux, qui ne s'atachent qu'aux seuls mots, appellent le beau langage. Ces gens-là sçauront que je ne fus jamais au Collége: & que le peu que je sçay dans les Langues, je l'ay appris a la maison par des Maitres, ou par l'usage dans la conversation. Je n'ay jamais lû une seule ligne de Priscian, ny des autres Grammairiens; Les Syntaxes, les Clenards, & les Despauteres, que mon Pere appelloit les Croix de la jeunesse, me sont des Pays inconnus. Je n'ay jamais pû comprendre ce que c'est qu'un Supin ny qu'un Gerondif: & je m'en sers a l'occasion par l'usage, sans les pouvoir définir ny décrire. J'ay lu & relu avec plaisir le Quinte-Curce de Mr. de Vaugelas, dont j'estimois la vertu solide, l'extrême douceur, & la fidelité inviolable pour ses Amis; mais je n'ay jamais pû achever ses remarques sur nôtre Langue; De plus, ayant corrumpu ma langue naturelle par une longue demeure dans les Pays Etrangers, où j'ay été nourri, & par une plus longue station dans le Mayne, ou l'on parle tres-mal: m'étant lassé de picquer inutilement les coffres á la Cour, & de me répaitre de ses vaines fumées: on ne

doit pas s'étonner si on remarque en cét Ouvrage des termes & des façons de parler qui ne sont pas au goût de ces censeurs pointilleux qui ne s'arrêtent qu'à l'écorce, & qui condamnent un bon livre pour un mot qu'ils ont banni du commerce,&pour une maniere de parler qui n'est pas de la délicatesse de la langue, pour me servir de leurs termes.

Je convie donc ces Messieurs de me laisser en repos; puisque j'avouë ingénûment ma foiblesse:leur laissant tres-volontiers en partage les huit parties d'Oraison, toutes les Grammaires & tous les Dictionnaires, avec toutes les remarques & toutes les observations sur les Langues: à condition qu'ils abandonnent aux esprits solides & expérimentez, la matiere, & les choses qui sont au dessus de leur capacité: car, à dire le vray, ils ne peuvent s'attribuer d'autre gloire que celle qu'ont les meilleurs Artisans qui font les bons outils, dont les excellents Statuaires forment les merveilleuses Statuës, & les fameux Architectes les superbes Edifices.

J'estime fort ceux qui parlent réguliérement:mais je ne puis souffrir ces petits critiques enflez de vanité,qui dans les ruelles des Dames décrient les meilleur ouvrages, pour une maniere de s'expliquer qui ne leur plait point. Il ne s'ensuit pas pour cela que des Grands Hommes ne puissent écrire solidement & poliment tout ensemble: ayant autant de veneration pour ces Illustres-là,

que

que d'averſion& de mépris pour de ſimples Grammairiens qui n'ont que l'orgueïl en partage.

Ce n'eſt pas à ces gens-là à juger d'une Hiſtoire:& ſi j'avois à ſouhaitter des Juges dignes & competans de ces Memoires, il ſeroit à deſirer que ce fameux Preſident de Thou, & ces Illuſtres Freres Mrs. du Puy, & que Mr. le Preſident Ardier pûſſent revenir au monde. Ce dernier fit long-temps la Charge de Secretaire d'Etat, ſous Mr. d'Herbaut ſon Oncle, Pere de Mr. de la Vrillere. Ses Dépêches étoient ſi naturelles & ſi fortes, ainſi que les Declarations publiques qui ſortoient de ſes mains : que Mr.Conrart homme generalement eſtimé, & qui connoiſſoit la valleur des choſes,m'a dit pluſieurs fois il y a plus de trente ans, que les Roys de France ne parloient plus avec la Majeſté digne de leur Empire,depuis qu'ils ne s'expliquoient plus par la plume de Mr. Ardier. Je remets à parler plus amplement de cét Homme Illuſtre, qui a été fort de mes Amis, en un autre endroit.

Jugement de Monſieur Conrart, de Mr. le Preſident Ardier.

La plus-part des Hiſtoires ſont des Panegyriques faits par des plumes gagées, qui élevent le vice & le crime dans le Ciel : comme celles de Paterculus & de Machiavel, qui propoſent Tibere & Ceſar Borgia, qui ont été des monſtres,pour des exemples à imiter. Tout au contraire de ces compoſeurs d'Eloges injuſtes, il y a des faiſeurs de Paſquins qui oſent ſe nommer Hiſtoriens, dont les ames venales ou intereſſées déchirent

rent la vertu même, & font passer les meilleurs Princes pour des Tyrans & pour des Scelerats: témoin tant d'Histoires & imprimez Satyriques des Hugenots contre les Princes Catholiques, entr'autres contre François de Lorrayne Duc de Guyse, parce que cét excellent Capitaine leur avoit fait la guerre: & ces gros tas de Livres composez par des Moynes & par des Catholiques superstitieux contre la Reyne Elisabeth d'Angleterre, la plus grande Princesse qui ait jamais porté Couronne, car il suffit à ces esprits passionez d'être d'un Party & d'une Religion contraire, pour être accablé de calomnies, denigré & condamné.

Ces ridicules Ecrivains s'efforcent vainement de rendre la Reyne Elisabeth odieuse & exécrable à la posterité, à cause de la mort de la Reyne Marie Stüart, bien qu'il soit tres-certain que cette pauvre Princesse avoit l'esprit si inquiet & si quérelleux, qu'Elle ne pouvoit s'empêcher de harceller la Reyne Elizabeth, bien plus puissante qu'Elle, & qu'ainsi Elle brassa Elle même sa ruïne; ce qui ne peut être revoqué en doute, étant confirmé par le témoignage de Mr. de Castelnau Intendant de ses Affaires en France, & Ambassadeur en Angleterre, qui dit dans ses Memoires, qu'Elle tenoit ce deffaut du Cardinal de Lorraine son Oncle. Depuis qu'Elle fut prisonniere en Angleterre: Elle ne pût s'empêcher de nourir diverses intelligences a-

vec

vec des Anglois factieux, qui vouloient troubler le repos du Royaume, & attenter même à la vie de la Reyne Elisabeth : ce qui la força de luy faire son procez, & de la faire condamner à la mort par plus de quarante Juges, la plus-part Marquis, Comtes, Barons, Pairs d'Angleterre, Officiers de la Couronne: & Membres du Parlement. encor cette Sentence fut long-temps surcise, & jamais la Reyne Elisabeth n'eut osé l'exécuter, si elle n'y eut été portée par la France; car j'ay oüy dire à mon Pere qu'amis & ennemis concoururent par divers interêts pour faire perir cette mal heureuse Reyne. Il avoit appris de la bouche de Mr. de Bellievre, qu'on envoya extraordinairement en Angleterre, en apparence pour solliciter pour la vie de cette pauvre Reyne, & qui avoit une tres-ample instruction à cette fin, qu'il en avoit une toute contraire de la main du Roy Henry III. pour exhorter la Reyne Elisabeth à faire décapiter cette ennemie commune de leurs personnes & de leurs Royaumes; Ce que le Roy fut forcé de faire, de crainte que Marie Stüart Héritiere d'Elisabeth, & plus jeune qu'Elle, venant à luy succeder, Messieurs de Guyse ses parens, qui la gouvernoient absolument, & qui par le grand nombre de Créatures qu'ils avoient dans le Royaume faisoient branler sa Couronne, fortifiez de la Puissance d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande, n'en fissent enfin un second Chilperic : car ceux de la Ligue eurent l'insolen-

Henry III. cause de la mort de Marie Stuart, ou plûtost Mr. de Guise, qu'il redoutoit.

ce

ce de changer la Dévise du Roy *Manet ultima Cælo*, en *Manet ultima Claustro.* Le Roy disoit qu'aprés avoir joüi en terre des Couronnes de France & de Pologne, il esperoit la troisiéme dans le Ciel; Et les Ligueurs disoient hautement qu'ils luy donneroient cette troisiéme Couronne dans un Cloître; Et comme un Sçavant de ce temps-là eût étendu la Dévise du Roy en ce bel Hexamêtre,

Qui dedit ante duas, triplicem dabit ille Coronam.

la rage de ceux de la Ligue le paraphrasa en ce Disthique.

Qui dedit ante duas, unam abstulit, altera nutat,
Tertia tonsoris est facienda manu.

Davantage, dans un Conseil secret de ceux de ce Party, où l'on proposoit cét horrible dessein: comme l'un de la compagnie, plus moderé que les autres, eût demandé qui seroit celuy qui oseroit mettre le Roy dans un Cloître: le Cardinal de Guyse, d'un naturel impetueux, aprés luy avoir réproché sa mollesse, dit tout haut qu'on luy livrât le Roy: qu'il luy mettroit la tête entre ses genoux, & luy feroit la Couronne de Moyne avec la pointe d'un Poignard; Discours qui depuis luy coûta bien cher: car aprés que le Roy Henry III. eût fait tuer Mr. de Guyse son frere, & qu'il balançoit ce qu'il devoit faire de ce Cardinal, qu'il avoit fait arrêter: le Colonel Alphonse d'Ornano Pere du Mareschal de ce nom,

Paroles du Cardinal.

om, l'ayant fait souvenir de ces cruelles
aroles, & rémontré que le frere vivant é-
oit plus dangereux que n'avoit jamais été
e mort: le Roy jura qu'il en mourroit, &
nvoya aussi-tôt Monsieur du Guast Capi-
aine aux Gardes: avec ordre précis de l'ex-
edier.

Cette sollicitation secrette de Henry III. contre Marie Stüart sa Bellesœur, Reyne d'Ecosse, & Doüairiére de France, fait voir que pour sa conservation on sacrifie ses Alliez & ses Proches: mais de plus, on immole souvent la Religion par interêt & par raison d'Etat: témoin ce que la méme Reyne Elisabeth a dit autres-fois à mon Pere, qu'Elle tenoit la vie du Roy Philippes II. son Beau-frere, quoy que le plus grand de ses Ennemis; Aussi Elle l'avoit peint dans la ruelle de son lit, & le faisoit considerer à tout le monde comme son Sauveur, Effectivement il empécha sa Sœur Marie de la faire mourir: car cette Reyne Marie, seconde femme du Roy Philippes, étant grande Catholique, & fort infirme, craignoit avec raison que sa Sœur Elisabeth qui étoit Huguenotte, venant à luy succeder, ne bannît un jour d'Anglettre la Religion Catholique, comme il arriva depuis: & pressoit fort le Roy son mary de luy faire trancher la tête, la tenant Prisonnierre dans la Tour de Londres. Mais le Roy Philippes s'y opposa fortement, de peur que l'Héritiere d'Elisabeth, Marie Stüart, qui lors avoit épouse le Roy Francois II.

Philippes second sauve la vie à Elisabeth Reyne d'Angleterre, que sa Sœur Marie vouloit faire mourir, & aime mieux que l'Angleterre soit Heretique, que de pouvoir être jointe à la France.

ne devint Reyne de toute la Grand' Brétagne par succession : & que la joignant à la France, comme il étoit indubitable si Elle avoit des Enfans: il ne se formât, par l'union de tant de Royaumes, une Puissance formidable qui réduisit en fumée son vaste dessein de Monarchie universelle.

Les Espagnols font encor ceder en ce temps, la Religion à l'interet.

En ce temps-icy les Espagnols font encor ceder la Religion à l'interêt; car eux, qui nous ont reproché par tant d'Ecrits, nos Alliances avec les Héretiques, particulierement avec la Hollande & la Suede: & qui par là se vouloient rendre recommandables à la Cour de Rome, regardent presentement les Hollandois comme le plus ferme soûtien de leur Monarchie: leur permettant de prêcher publiquement dans leurs Villes; Et pour montrer la consideration qu'ils ont pour ces gens-là: l'Admiral Reutter, un peu devant sa mort fit sortir des Galeres de Naples, un grand nombre de Ministres Hongrois que l'Empereur y avoit envoyez, d'un seul mot qu'il en dit au Marquis de Los-Velez qui en est Viceroy.

Ainsi il n'y a personne qui ne voye que le seul interêt gouverne le Monde: & qui ne dise qu'un grand Capitaine a eu raison d'écrire que les Princes commandent aux Peuples, mais que l'interest commande aux Princes; Ce qui est si véritable: que souvent, pour cét interêt on dévouë ce qu'il y a de plus sacré entre les hommes; & que la plus-part des Souverains n'observent les

re-

régles de la Justice & de la Religion, qu'entant quelles se trouvent conformes à ce mal-hûreux interêt.

Au reste: si quelques scrupuleux trouvent à rédire que dans ces Memoires je compare le Prince d'Orange Guillaume, & l'Admiral de Colligny; aux plus Grands Hommes, tous deux Hérétiques, & tous deux Rébelles: on ne doit pas conclure par là que j'aye aucun penchant à l'Hérésie & à la Rébellion, que je déteste égallement; Mais c'est qu'il faut autant ou plus de vertu à se faire Souverain, de Particulier qu'on est: & à résister, étant foible, à de grandes Puissances: qu'à gagner des Batailles, étant né Roy, comme Alexandre & Gustave Adolphe. Les Roys doivent leurs Victoires à la valleur de leurs Capitaines & de leurs Troupes: & quelques-fois aux Vents & au Soleil, s'est à dire à la fortune. Aussi Ciceron parlant à César, luy dit qu'il avoit plus de gloire d'avoir pardonné à Marcellus, & d'avoir rêtabli son Ennemi dans ses biens & dans ses dignitez, que d'avoir gagné tant de Combats: parce que ses Soldats & ses Officiers s'en attribuoient le principal honneur; Et marque indubitable que le gain des Batailles vient de l'expérience & du courage des Troupes: Mr. le Prince de Condé, qui a le cœur aussi haut que le Ciel, aprés avoir deffait à Rocroy les vieux Regimens des Pays-bas, & ceux de l'Empire à Nordlingue, n'osoit paroître en Guyenne devant Mr. le Comte de Harcourt, qui n'avoit

voit qu'un petit Corps de vieilles Troupes, quoy que ce Prince eût le double de nouvelles levées.

L'opinion differente dans laReligion ne doit rien faire à l'estime : On a veu de fort petits génies bons Catholiques : comme le Cardinal de Pellevé, qui demeura court, haranguant les Etats Generaux, & de qui on a dit pour cela :

Seigneurs Etats, excusez le bon-homme
Il a laissé son Calepin à Rome.

Au contraire : on a veu des Huguenots, comme Mr. de la Noüe bras de fer, que les plus célébresEcrivains ont comparé aux plus Grands Hommes de l'Antiquité. Pour moy j'adore le mérite extraordinaire par tout où je le rencontre, dans l'Hérétique, dans le Rébelle, & dans l'Ennemi même. Le Duc de Sesse Viceroy de Naples a laissé un monument éternel de cette génereuse maxime, ayant fait construire un Tombeau magnifique dans Ste. Marie de la Nove de Naples à Pierre de Navarre, avec cette Inscription.

Le Duc de Sesse Viceroy de Naples, dresse un Mausolée à Pierre de Navarre Ennemi & Rebellee.

Petro Navarre Cantabro, solertissimo in expugnandis Urbibus Duci, Consalvus Ferdinandus Suessæ Princeps, Ludovici filius: Magni Consalvi Nepos, quamvis Gallorum partes secutum, pio sepulchri munere honestavit, cum hoc habeat in se præclara virtus, ut etiam in hoste sit admirabilis.

Ce Héros honoroit la vertu dans un Ennemi, dans un Rébelle, & dans un Transfuge, & sans se contenter de le loüer en son

cœur, il luy élevoit un Mausolée.

A Rome on ne fit pas moins d'état de César, parce qu'il étoit Epicurien, que s'il eût été de la Secte des autres Philosophes qui avoient des sentimens plus favorables de la Divinité & de sa Providence; Et on estime plus aujourd'huy les Vers & l'Histoire de George Bucanan grand Héretique, que les Poësies fades, & les Histoires de plusieurs Autheurs bons Catholiques. D'ordinaire on suit l'opinion qu'on a succée avec le laict: comme il arrive à tout le monde en matiere de Religion, de suivre les sentimens des Docteurs de sa connoissance, & de croire sur la foy des autres, sans approfondir les choses; Mais pour avoir eu de méchants Péres nourriciers dans la Religion, cela ne détruit pas les vertus morales & héroïques qui éclattent en quelques génies extraordinaires.

La Rébellion est aussi détestable que l'Hérésie: car c'est une révolte contre les Souverains, qui sont les Images de Dieu en terre; Toutes-fois on peut dire, à la décharge du Prince d'Orange Guillaume: que le Roy Phillippes II. fut la cause du soûlevement des Pays-bas, par le mépris & par la violation des Privileges de ces Provinces, que l'Empereur Charles V. son Pere avoit toûjours gouvernées avec douceur.

Et quant à l'Admiral de Colligny, que je compare au Prince d'Orange, quoy qu'en ayent dit ses Ennemis nombreux & puissants, qu'il se servoit du prétexte de la Religion

de Calvin pour couvrir son ambition, & quoy qu'en aye écrit d'Avilla sur ce sujet; il étoit fortement persuadé de sa croyance, & n'a fait principalement la guerre que pour la soutenir; Ses plus familiers Amis qui l'ont observé n'en ont jamais douté: & les prieres ardentes qu'il fit au moment de sa mort, ainsi que plusieurs Lettres à ses Confidents & à ses Proches qui sont de fidelles peintures de l'ame, le preuvent assez.

Je blâme en passant, en deux lignes, le massacre de la S. Barthelemy, où quantité de bons Catholiques furent sacrifiez à la vangeance de leurs Ennemis; Aussi il fut generalement condamné de tous les gens de bien François & Etrangers, hormis des autheurs de cette boucherie, & de leurs dépendants. Une Histoire Latine imprimée depuis peu avec Privilege du Roy, dit en parlant de cette sanglante exécution, *atra illa dies quam sequana non abluat suis undis.* Et Mr. l'Evêque de Rhodez Hardoüin de Pérefixe, dans son Histoire de Henry IV. parlant de ce Massacre, l'appelle une action abominable qui n'avoit jamais eu, & qui n'aura s'il plaît à Dieu jamais de semblable. Je ne prétens pas offenser la mémoire du Roy Charles IX. ny de la Reyne sa Mere: je dis seulement que cette action a été universellement détestée, sans nommer personne; Mais quand il faudroit prendre party là-dessus: un bon François feroit mieux de s'interesser pour Henry le Grand Ayeul du Roy, qui courut si grande risque

que de sa vie, & qui fut si maltraitté en cette cruelle journée, que pour Charles IX. qui manquoit à sa parole.

Sur ce triste sujet, Henry IV. a dit fort souvent, & mon Pere en étoit témoin: que le plus sensible déplaisir qu'il eût receu de sa vie, fut quand le jour de la S. Barthelemy il fut tué huit cens Gentils-hommes tous gens de bien, & pour l'amour de luy: c'étoient ses propes termes: & il le dit étant Roy de France, lors que des Catholiques zelez luy demandoient justice de certains Calendriers que les Huguenots avoient imprimé à Géneve au devant de leurs Pseaumes, où il y avoit *L'an 1474 mourut Charles le Massacreur*.

Dire remarquable du Roy Henry IV. au sujet de la S. Barthelemy.

Il ne faut pas alleguer, pour authoriser cette cruelle action, qu'elle fut approuvée à Rome, où j'ay veu dans la Chapelle Pauline la S. Barthelemy representée, & l'Amiral qu'on jette par les fenêtres: & au bas, *Pontifex Coliniji necem probat*. J'ay lû ces étranges paroles il y a cinquante ans avec régret: & un saint Evéque m'a dit aussi les avoir lûës avec étonnement.

Enfin on ne doit point trouver étrange, qu'écrivant la vie de Guillaume Prince d'Orange, je mette la substance de son Apologie, contre la proscription du Roy d'Espage. S'il y a quelque chose de hardy contre la mémoire de ce Prince, je ne suis pas le premier à le divulguer. Cete piéce fut imprimée il y a prés de cent ans en diverses Langues, & fut envoyée par le Prin-

ce d'Orange à l'Empereur Rodolphe, & à plusieurs autres Souverains de l'Europe, entr'autres au Roy Henry III. accompagnée d'une grande Lettre qu'il agréa, quoy que cette Apologie qui est sanglante, fut contre son Beau-frere.

Voila ce que je diray sur le sujet de ces Memoires qui seront approuvez des amateurs de la verité, laquelle j'ay adorée toute ma vie; la forte aversion que j'ay pour la flatterie & pour la calomnie, m'a un peu emporté contre plusieurs Ecrivains qui ne meritent pas le nom d'Historiens, mais seulement d'Autheurs satyriques & de Panegyristes flatteurs: & qui poussez de differentes passions, se sont efforcez d'ensevelir dans le mensonge la verité, que je prens plaisir de déterrer, comme on le peut voir par ces sécrets d'Etat que je viens de découvrir en passant, & qui sans doute ne seront pas desagréables aux gens de bien.

Au reste, j'ay composé ces Memoires pour me des-ennuyer dans le triste loisir de la solitude où je me voy réduit; n'ayant pas été nourri à la chasse, qui rend le séjour de la campagne moins desagréble.

GUILLAUME DE NASSAU PRINCE D'ORANGE, FONDATEUR DE LA REPUBLIQUE DES PROVINCES-UNIES DES PAYS-BAS.



DAns tous les Siecles passez, il n'a point parû un plus grand Homme que ce Prince. Qu'on examine tous les illustres de Plutarque, & ceux qui ont été depuis cét admirable Ecrivain, on n'en trouvera point qui ait eu une plus haute vertu que luy.

Il ne faut pas tant s'étonner des conquêtes d'Alexandre & de Cesar. Le premier étoit maître de toute la Gréce, & d'une Armée aguerrie : & l'autre commandoit souverainement la moitié des Légions Romaines, qui dominoient tout le Monde. Avec ces forces, leurs premieres victoires ayant été l'instrument des

des ſuivantes, l'un détruiſit l'Empire des Perſes, & l'autre la Republique Romaine. Mais la vertu de ce Prince Guillaume n'eſt pas moindre que celle de ces grands Conquerans, en ce que ſans aucunes forces, il a eu le courage d'attaquer la puiſſance redoutable du Roy d'Eſpagne Philippes ſecond; Qu'il s'eſt maintenu pluſieurs années contr'elle; Que ſon courage a êté plus grand que ſes adverſitez; Que lors qu'on le croyoit ruïné, étant chaſſé des Pays-Bas, il y rentroit auſſi-tôt avec une nouvelle Armée; Que par ſon eſprit, & par ſa grande conduite, il a jetté les fondemens d'une Republique qui couvre la Mer de Vaiſſeaux innombrables, en ayant plus elle ſeule que le reſte de l'Europe; Et qu'enfin on n'a pû venir à bout de luy que par une trahiſon, qu'il auroit évitée, s'il ne ſe fût confié en la bien-veillance des peuples, qui luy ſervoient de gardes, & qui le conſideroient comme leur pere, & comme le Dieu tutelaire de leur pays.

En verité, aprés avoir repaſſé par mon eſprit tous les Illuſtres qui l'ont precedé, je ne trouve perſonne qui ait égallé ſa profonde ſageſſe, ſon courage heroïque, & ſa conſtance dans les malheurs, que ce grand Gaſpard de Colligny Seigneur de Chaſtillon, Admiral de France, duquel d'Avila, qui étoit de parti contraire, eſt contraint de dire qu'en ſon temps on parloit plus dans l'Europe de l'Admiral de France, que du Roy de France; Car
apres

aprés avoir perdu quatre Batailles, il parût si peu abbatu, & si puissant, qu'on fut forcé de luy donner la Paix : & sans une infidelité dont le souvenir sera en éternelle execration à tous les gens de bien, il auroit achevé sa course pacifiquement, & servi fort utilement l'Etat dans la Conqueste des Pays-Bas, qu'il proposoit dans une conjonćture, où il étoit tres-aisé de nous en rendre maîtres : mais les mauvaises maximes de ces Docteurs interessez, qui veulent accommoder la Theologie aux passions des Princes, en leur insinuant qu'il ne faut point garder de parole aux Heretiques, ny aux Rebelles, & qu'il est permis de faire un petit mal pour un plus grand bien, jointes au desir de vengeance, si puissant sur l'esprit des hommes, l'emporterent sur l'honneur, & sur la foy, qui doivent toûjours être inviolables.

Christierne second, Roy de Danemarc, fit une S. Barthelemy à Stockholm, où il tua tous les Grands, qu'il avoit conviez à un festin. Les Historiens appellent ce massacre Laniena Stockholmensis.

Guillaume de Nassau Prince d'Orange nâquit l'an 1533. au Château de Dillembourg, dans le Comté de Nassau. Il fut neuf ans enfant d'honneur de l'Empereur Charlequint, qui admiroit sans cesse la grandeur de son entendement, accompagnée d'une extréme modestie.

Ce grand Monarque prenoit plaisir à l'instruire, & à luy communiquer les affaires les plus importantes, & a confessé à ses plus familiers, que bien souvent ce jeune Prince luy donnoit des lumieres, & luy fournissoit des expediens qui l'étonnoient; dont il ne se seroit jamais âvisé.

Guillaume Prince d'Orange, daus la confidence de Charlequint.

Quand il donnoit Audiance secrette aux Princes Etrangers, & aux Ambassadeurs: & que Guillaume par discretion se vouloit retirer avec ceux qui étoient dans sa chambre, l'Empereur d'ordinaire le retenoit, en luy disant, Prince, demeurez.

Charlequint le choisit pour porter la Couronne Imperiale à son Frere Ferdinand.

On fut surpris de voir ce grand & sage Monarque l'estimer plus que tous ceux qui l'approchoient, & luy confier dans un âge si peu avancé tous les secrets de son Empire, & le maniement des affaires, & des negotiations les plus importantes: car à peine avoit-il passé vingt ans, que Charles le choisit entre tous les grands Seigneurs de sa Cour, pour porter la Couronne Imperiale qu'il resignoit à son Frere Ferdinand: Employ dont Guillaume s'acquitta avecbeaucoup de répugnance, ayant témoigné à son bon Maître, qu'il luy étoit bien rude de porter à un autre cette Couronne, que son Oncle Henry Comte de Nassau avoit mise sur sa tête.

l'Empereur Charlequint fait le Prince d'Orange Generalissime de ses Armées à vingt-deux ans.

Et pour montrer que l'Empereur ne faisoit pas moins d'état de sa valeur, que de sa prudence, quand le Duc de Savoye Philbert Emanuel, General de ses Armées, fut obligé pour ses affaires particulieres, de s'absenter quelque temps des Pays-Bas, quoy que le Prince d'Orange n'eût que vingt-deux ans, & qu'il fut allé faire un tour en sa Ville de Breda; Charles en son absence, de son mouvement, & contre l'advis de tout son Conseil, luy fit remplir cette place de Generalissime au préjudice

de

de tant de Capitaines experimentez, entr'autres du Comte d'Egmont qui avoit douze ans plus que luy, & dans une conjoncture ſcabreuſe: car il falloit s'oppoſer aux efforts de Monſieur de Nevers, & de Monſieur l'Admiral de Châtillon, qui n'étoient pas peu redoutez; & cependant, bien loin de recevoir aucun échec cette Campagne-là, il fit bâtir Charlemont & Phillippeville, à la veüe des armées Françoiſes, & de ces deux grands Capitaines.

Je n'ay jamais pretendu d'écrire toutes les actions de ce Prince Guillaume d'Orange, qui demanderoient, un gros volume, & que tant d'Hiſtoriens ont repreſentées en diverſes langues: ce ſeroit une étrange démangaiſon d'écrire,& un larcin manifeſte de donner au Public ce qui ſe trouve dans les Ouvrages particuliers: mais j'avois ſeulement reſolu de faire quelques reflexions au ſujet de ce grand Prince,& de déduire quelques particularitez de ſa vie, que j'ay appriſes de mon Pere, & d'autres perſonnes célebres qui étoient de ce temps-là. Toute-fois, afin que ce que j'ay à dire de ce grand Homme ſoit plus intelligible & plus agreable à ceux qui n'auront pas lû ſon Hiſtoire, j'ay été convié contre mon premier deſſein par une perſonne Illuſtre, à qui devant beaucoup je ne puis rien refuſer, de faire un Abregé de la vie de ce Prince en peu de paroles, pour en donner une connoiſſance generale,comme font les Geographes,qui découvrent

vrent à nos jeux le vieil & le nouveau Monde dans une petite Carte, n'y ayant pas de doute que ce portrait racourcy d'un homme si extraordinaire, ne fasse goûter avec plus de plaisir ce que je sçay de particulier de sa vie : & de plus, il fera voir en même temps à tout le monde, les fondemens sur lesquels ce Prince a bâty la puissante Republique des Pays-Bas unis.

Tendresse que Charlequint eut jusqu'à sa fin pour le Prince d'Orange.

Outre l'estime que l'Empereur Charlequint fit de la vertu du Prince d'Orange Guillaume, il n'y avoit personne de sa Cour, qu'il aymât si tendrement que luy: ce qu'il fit paroître jusqu'au dernier moment de son administration : que se démettant de tous ses Etats en faveur du Roy Philippes son Fils dans cette celébre Assemblée de Bruxelles l'an 1555. on remarqua que l'Empereur, dans une action si considerable, étoit appuyé sur Guillaume Prince d'Orange.

Cette confiance ruina ce Prince dans l'esprit des Espagnols.

Ces témoignages de confiance, & d'amitié de l'Empereur furent cause de son malheur ; car bien que Charlequint se retirant en Espagne, l'eût recommandé particulierement au Roy son fils, les Espagnols qui le gouvernoient, ayant été nourri en Espagne, & qui avoient conçeu un dépit mortel de l'éminente & constante prosperité de ce jeune Prince, par envie & par jalousie, passions puissantes sur les esprits, le rendirent tellement suspect au Roy Philippes, que ses paroles & ses actions les plus innocentes étoient prises en mauvaise

vaise part, & qu'on luy attribuoit la resistance que les Provinces faisoient aux volontez du Roy soûs pretexte de leurs privileges.

Il commença de s'appercevoir que ses Ennemis le ruïnoient dans l'esprit de Philippes, par les froides receptions qu'il luy faisoit: mais il en fut assez convaincu, lorsque le Roy Philippes étant à Flessingue prêt de monter sur le Vaisseau qui le devoit porter en Espagne, luy reprocha avec un visage plein d'indignation, d'avoir empêché l'execution de ses desseins par ses brigues secrettes: à quoy le Prince ayant répondu fort humblement, que tout s'étoit fait par le pur & naturel mouvement des Etats, le Roy le prenant par le poignet, & le luy secoüant, repliqua en Espagnol, *No los Estadós, mas vos, vos, vos*, repetant ce *vos* par trois fois, terme de mépris chez les Espagnols, qui veut dire toy, toy en François: Particularité que j'ay apprise de mon Pere, qu'il tenoit d'un confident du Prince d'Orange qui avoit été present. Aprés ce cruel réproche, & si public, Guillaume n'eut garde de conduire le Roy dans son Vaisseau, & se contenta de luy souhaitter un heureux voyage au Port, étant en seureté dans la Ville, où il étoit chérement aimé, & où il y avoit un grand concours de peuple pour voir l'embarquement du Roy. Le Prince fut encor plus convaincu de sa disgrace, lors qu'au lieu d'avoir le gouvernement des

Le Roy Philippes second mal traite publiquement le Prince d'Orange.

Pays-Bas, que ses Predecesseurs avoient possedé, qu'il souhaitoit passionnément, & à quoy il bornoit toute son ambition, il vid au contraire, que le Cardinal de Granvelle son ennemy avoit tout le secret de la Cour d'Espagne sous Marguerite d'Autriche Duchesse de Parme, qui fut établie Gouvernante, avec ordre de l'observer, & de ne luy communiquer aucune affaire importante: ce qui le fit resoudre, pour conserver son honneur, & sa vie même, qu'il voyoit assez ouvertement menacée, de s'appuyer de la bien-veillance des Peuples, & de rechercher des Alliances étrangéres.

Philippes second fut luy-même cause de la perte des Pays-Bas.

Sur ce sujet, on peut dire avec raison que le Roy Philippes second, par le mauvais traitement qu'il fit à ce Prince qui avoit si bien servi l'Empereur son pere, excita luy-même tous les desordres des Pays-Bas: car s'il eut continué de traitter favorablement le Prince Guillaume, suivant le conseil & l'exemple de Charlequint, il l'auroit sans doute servi fidellement: mais Guillaume se vid forcé de prendre des resolutions extrêmes, d'allumer un feu qui a duré plus de cent ans, qui a consommé plusieurs milions d'hommes, & qui a épuisé les tresors des Indes.

Il ne faut jamais pousser a bout les grands cœurs: ce qui est prouvé par l'exemple de Narsés.

Cela fait voir qu'il ne faut jamais jetter dans le desespoir les grands courages: l'Histoire nous en fournit plusieurs exemples, entr'autres dans la personne de Narsés. Cét Eunuque renommé qui a égalé la

la gloire des plus grands Capitaines, ayant veu ses services signalez, payés non seulement d'ingratitude, mais de mépris: l'Imperatrice Sophye Femme de Justin second, luy ayant mandé qu'elle le feroit filer avec ses femmes, il luy répondit qu'il luy ourdiroit une toille, qu'elle & tout l'Empire ne pourroit jamais couvrir; & afin que la menace ne fût pas vaine, il fit descendre les Lombards en Italie, qui en conquirent la meilleure & principale partie, à laquelle ils ont laissé leur nom; Aprés cela, sans retourner à Constantinople, il s'arêta à Naples, où ayant été quelque temps, il mourut doucement dans son lit, malgré les embûches de cette superbe Imperatrice, qui avoit envoyé Longin pour luy succeder, homme méchant & cruel, avec ordre de s'en deffaire.

Mais avant que de parler des actions du Prince d'Orange en general, il est à propos de dire quelque chose de son Extraction, laissant le long & import un détail aux Genealogistes.

La Maison de Nassau est sans contredit une des plus grandes, & des plus anciennes d'Allemagne; car outre ses hautes Alliances, la multiplicité de ses branches, & l'honneur d'avoir donné un Empereur il y a prés de quatre cens ans, elle a encor ce grand avantage d'avoir subsisté dix Siécles entiers, & de se pouvoir vanter avec la Republique de Venise, comme a dit un sçavant homme, que sa domina-

Lipsius. Qua mille annorum firmitate gaudet.

nation est fondée sur la baze, & sur la durée de plus de mil années.

Otho Comte de Nassau, épousa il y a 600. ans l'heritiere de Gueldres & de Zutphen.

Un Comte Otho de Nassau, qui étoit il y a six cens ans, eut deux Femmes; la premiere luy porta en Mariage le pays de Gueldre, & l'autre de Zutphen, qui ont été conservés plus de trois Siecles dans la Maison de Nassau.

Un autre Otho épousa la Comtesse de Vianden.

Depuis, un autre Comte Otho de Nassau, épousa la Comtesse de Vianden, Dame de plusieurs autres terres considerables dans les Pays-Bas, il y a plus de trois cens ans.

Engilbert I. épousa l'heritiere de Breda.

Engilbert II. de Nassau, fut Gouverneur general des Pays-Bas pour l'Empereur Maximilien.

Ensuite, son petit Fils Engilbert premier de ce nom, Comte de Nassau, épousa l'heritiere de Lœke, & de Breda, l'an 1404. & fut Ayeul d'Engilbert de Nassau second de ce nom. Ce Prince fut grand en paix, & en guerre. Il gaigna la bataille de Guinegasse: il punit la rebellion de ceux de Bruges, & fut Gouverneur general des Pays-Bas pour l'Empereur Maximilien premier. Ensuite il mourut sans Enfans, & laissa son Frere Jean de Nassau heritier de tous ses biens.

Henry Comte de Nassau par ses brigues, fait Charlequint Empereur.

Ce Comte Jeau eut deux Fils, Henry, & Guillaume: l'ayné Henry eut tous les biens des Pays-Bas en partage, & Guillaume ceux d'Allemagne. C'est cét Henry de Nassau, à qui Charlequint avoit obligation de l'Empire par ses fortes sollicitations contre le grand Roy François; & qui, le jour de son Couronnement, luy mit la Couronne Imperiale sur la tête.

Ce-

Cependant, aprés que la Paix fut faite entre ces deux grands Princes, & que l'Empereur l'envoya en France pour faire hommage des Comtez de Flandres, & d'Artois, le Roy François, oubliant le passé par une generosité incroyable, luy fit épouser Claude de Châlon sœur unique de Philebert de Châlon Prince d'Orange, laquelle avoit été nourrie aupres de la Reyne Anne de Bretagne sa belle-mere; ainsi son fils unique René de Nassau & de Châlon fut Prince d'Orange aprés la mort de son oncle maternel Philebert de Châlon decédé sans enfans.

Guillaume Comte de Nassau Frere du Comte Henry embrassa la reformation, & bannit la Religion Catholique de ses Etats, & ce fut luy qui fut le Pere du grand Guillaume de Nassau dont nous avons á parler, qui devint Prince d'Orange & Seigneur de tous les biens de la maison de Châlon, par le testament de René de Nassau & de Châlon son Cousin germain, tué au Siegé de saint Disier l'an 1544. & qui mourut sans posterité.

Guillaume de Nassau fut Prince d'Orange par le testament de Réne de Nassau son cousin germain.

l'Empereur Charlequint qui avoit obligation à la Maison de Nassau, fâché que le jeune Prince Guillaume d'Orange fût élevé dans l'heresie, le retira à grand peine d'auprés de son Pere, l'approcha de sa personne, & l'éleva prés de luy pour luy faire embrasser la Religion Catholique, qu'il professa en apparence pendant la vie de Charlequint, & au commencement

du regne de Philippes second : mais ses opinions nouvelles qu'il avoit sucées avec le laict, & goûtées depuis à la Cour de France, où elles étoient en vogue lors qu'il fut envoyé pour ôtage de la Paix de Château en Cambresis, firent une telle impression sur son esprit, qu'il ne s'en pût jamais défaire.

Le Comte Guillaume de Nassau eut de Julienne Comtesse de Stolbourg cinq Fils & sept Filles ; l'ainé fût Guillaume de Nassau Prince d'Orange, dont nous avons à parler ; le puiné fut Jean Comte de Nassau, qui a laissé une tres-ample & celébre posterité ; les trois autres Fils furent, les Comtes Ludovic, Adolphe & Henry de Nassau, qui se signalerent dans les Guerres Civiles de France, & des Pays-Bas ; & qui sans avoir été mariez, moururent tous trois les armes à la main, secondans courageusement les desseins de leur Frere aîné le Prince Guillaume d'Orange.

Les sept Filles de Guillaume Comte de Nassau furent mariées, l'une au Comte de Bergues, laquelle fut Mere du Comte Henry de Bergues, que nous avons veu de nos jours commander les Armées d'Espagne contre ses Cousins germains les Princes Maurice & Henry Frederic d'Orange : & qui enfin, dégoûté des Espagnols, se retira de leur service. Les autres six filles furent mariées à des Comtes souverains d'Allemagne, l'une entr'autres, au Comte

de

de Schoüarsbourg, qui eut le déplaisir de se trouver present à Anvers lors que Jean Javregny Biscayen pensa tuer le Prince d'Orange son Frere d'un coup de pistolet : & à Delft, lors qu'il fut assassiné par Balthasar de Guerard Francomtois. Car elle n'abandonnoit guere ce cher Frere qui l'aimoit uniquement.

Le Prince d'Orange Guillaume vivoit avec grande splendeur.

Le Prince d'Orange Guillaume étoit de belle taille, avoit le teint brun, & le poil châtain : il parloit peu, & pensoit beaucoup, mais tout ce qu'il disoit etoit essentiel, & passoit pour Oracle. Il n'y avoit point de maison de particulier où l'on vécût avec tant d'éclat, même du temps de Charlequint, que chés ce Prince, où les Ambassadeurs, & les Princes étrangers étoient régalés : Enfin c'étoit l'honneur de la Cour de l'Empereur, ainsi que de celle du Roy son Fils, qui dans la proscription qu'il foudroya contre le Prince d'Orange, luy ayant reproché plusieurs bienfaits, & son ingratitude, le Prince luy repliqua dans son Apologie, que tant s'en faut qu'il en eût jamais receu aucun, & qu'il se fût enrichi à son service, qu'il avoit porté la principale depense de la Cour, grosse de diverses Nations, l'ayant long-temps défrayée de sa bourse, par le peu d'ordre qu'il y avoit de la part du Roy.

Cette splendeur, jointe à une maniere toute particuliere de s'insinuer dans les cœurs, luy avoit acquis l'estime & l'ami-

La Maison de Nassau est une Maison Imperiale, ayant porté l'Empereur Adolphe.

tié de tout le monde : d'autre part, il avoit un grand avantage sur tous les Princes & Seigneurs de la Cour de Charle-quint, la Maison de Nassau ayant la gloire d'avoir donné l'Empereur Adolphe, qui fut tué l'an 1298 à la Bataille pres de Spire, dont on fit ces deux Vers.

Anuo milleno trecentis bis minus annis
In Julio mense Rex Adolphus cadit ense.

Grande difference entre Charle-quint & son Fils Philippes l'un fort aimé, & l'autre fort hay.

Quand le Roy Philippes II. nourri en Espagne, vint au Pays-Bas du temps de l'Empereur son pere, on remarqua une si grande difference entre le pere & le fils, que les peuples, & sur tout la Noblesse, conçeut autant d'aversion & de mépris pour l'un, qu'ils avoient d'inclination & d'admiration pour l'autre : car l'Empereur, débonnaire & de facile accés, traittoit familierement toute sorte de Nations, & parloit à tout le monde en leur Langue: ce qui le faisoit estimer & reverer universellement ; Mais son fils Philippes ne se communiquoit gueres, ne se faisoit voir que rarement, étoit toûjours vêtu à l'Espagnole, parloit fort peu, & ne parloit jamais qu'Espagnol : ce qui luy attira la haine generale des Grands & des Peuples des Pays-Bas, qui haïssant & redoutant

Demandes des Estats des Pays-Bas au Roy Philippes, qui luy firent jurer la perte des Flamands.

l'orgueil des Esgagnols, qui le gouvernoient, luy demanderent en pleine Assemblée des Estats Generaux des Pays-Bas, tenus à Gand, qu'il plût à Sa Majesté faire retirer les Troupes étrangéres des Provinces ; qu'il ne se servit que de ceux du Pays

pour la garde des Places ; & qu'il ne mît point d'Etrangers dans le Gouvernement des Bays-Bas. Ces demandes ſurprirent & fâcherent fort le Roy, qui crût que le Prince d'Orange en étoit le principal inſtigateur : neantmoins diſſimulant ſon déplaiſir, il donna de bonnes eſperances. En ces Eſtats de Gand il établit Marguerite d'Autriche ſa ſœur naturelle, femme d'Octavio Farneſe, Duc de Parme, Gouvernante obſoluë des Pays-Bas, & fit pluſieurs Chevaliers de la Toiſon d'Or, puis s'embarqua pour s'en retourner en Eſpagne.

Ordre donné à la Gouvernante d'établir l'Inquiſition & les nouveaux Evêques.

En partant, il laiſſa ordre à la Gouvernante d'établir l'Inquiſition d'Eſpagne aux Pays-Pas, & pluſieurs nouveaux Evêques ; ce qui fut cauſe des horribles deſordres, que ces nouveautez cauſerent, tant les peuples avoient d'averſion & d'horreur pour le nom d'Inquiſition, & pour ces nouveaux Evêques, qu'ils en croyoient être les ſuppôts.

Origine du Cardinal de Granvelle.

Le Cardinal de Granvelle Antoine Perrenot, premierement Evêque d'Arras, & lors Archevêque de Malines, avoit tout le ſecret du Roy Philippes, & la force du Gouvernement ſous Marguerite Ducheſſe de Parme. Il étoit fils de Nicolas Perrenot de Beſançon, Secretaire d'Eſtat de l'Empereur Charlequint, qui de ſimple Bourgeois l'avoit avancé, & enrichi pour le merite de ſa perſonne. Ce Cardinal, fier & hautain de ſon naturel, traittoit fort imperieuſement la Nobleſſe ; Il s'en fit

haïr si terriblement, qu'enfin le Comte d'Egmont, le Prince d'Orange, & le Comte de Horn ne pouvans plus souffrir l'arrogance de ce Ministre superbe, écrivirent au Roy Philippes, que s'il ne le retiroit des Pays-Bas, il les luy feroit perdre par l'excez de son orgueil, & par ses conseils violens detestez des peuples, & de la Noblesse.

Le Prince d'Orange & les Comtes d'Egmont & de Horn écrivirent contre le Cardinal de Granvelle, qui est rappellé des Pays-Bas.

Cette hardiesse fut regardée comme un crime en Espagne, où deslors on resolut de perdre ces trois Seigneurs, & tous leurs adherens: mais on fut encor contraint de dissimuler, & de rappeler le Cardinal de Granvelle des Pays-Bas, où étant arrivé de grands troubles, on dépêcha en Espagne le Comte Jean de Bergues Gouverneur de Haynaut & de Cambresis, & Florent de Montmorency Seigneurs de Montigny, Gouvernenr de Tournay, Chevaliers de la Toison d'Or, pour informer le Roy de tout ce qui s'étoit passé, & pour tâcher de porter son esprit à la douceur: mais ils y laisserent l'un & l'autre la vie; ce qui fut un avertissement pour les autres Seigneurs, de se tenir sur leurs gardes.

Mrs. de Bergues & de Montigny envoyez en Espagne y perissent.

Le Prince d'Orange grand Politique, aussi-tôt qu'il sçeut que le Roy Philippes, par le conseil de ses Ministres d'Espagne, & par les sollicitations du Cardinal de Granvelle, indigné d'avoir été chassé de Flandres, envoyoit le Duc d'Albe aux Pays-Bas, avec une Armée d'Espagnols & d'Italiens, jugea bien que c'étoit pour se van-

vanger des demandes que luy avoient faites les Eſtats de Gand, & du rappel forcé du Cardinal, dont on le diſoit le principal Autheur : ſçachant de plus, qu'on avoit reſolu de faire pluſieurs changemens dans les Provinces, qui attireroient infailliblement de grands des ordres, il pria la Gouvernante de ſupplier le Roy d'agréer, qu'il ſe démît de ſes Gouvernemens de Hollande, de Zelande, d'Utrect, & de Bourgogne : ce qui luy fut refuſé ; mais il fut exhorté ſeulement d'éloigner d'auprés de luy le Comte Ludovic ſon frere, ſoupçonné de luy donner des conſeils préjudiciables au repos des Pays-Bas : ce qu'il ne trouva pas juſte, non plus que ne faire un nouveau ſerment de fidelité au Roy, ainſi que le firent pluſieurs Grands, d'autant que par ce ſerment on s'obligeoit à exterminer les Heretiques, & qu'il eut juré la perte de ſa femme qui étoit Lutherienne ; de plus, il alleguoit qu'ayant une fois fait ſerment au Roy, il etoit inutile de le réïterer, à moins que de douter de ſa fidelité : en quoy il fut ſuivi d'Antoine de Lalain Comte de Hochſtrate Gouverneur de Malines, du Comte de Horn, Philippes de Montmorency Admiral des Pays-Bas, & de Henry de Brederode Baron de Viane, Vicomte d'Utrect, déſcendu des Comtes ſouverains de Hollande, & de quelques autres Seigneurs.

Le Prince d'Orange refuſe de faire un nouveau ſerment : & ſes raiſons.

l'An 1566. au mois d'Avril, la Gouvernante preſſant au nom du Roy l'établiſſe-

bliſſe-

bliſſement de l'Inquiſition, & des nouveaux Evêques, prés de quatre cens Gentils-hommes s'étans aſſemblez à Bruxelles dans l'Hôtel de Culembourg, firent une Requête qu'ils oſerent preſenter en Corps à la Gouvernante, l'étant allée trouver dans ſon Palais, ayant à leur tête le Comte Ludovic de Naſſau, & le Seigneur de Brederode: le lendemain, arriverent les Comtes de Bergues, & de Culembourg; Cette Requête tendoit à rejetter l'Inquiſition, les nouveaux Evêques, & la publication du Concile de Trente, qu'ils ſoûtenoient être préjudiciables au bien des Provinces. Cette hardieſſe lâcha la bride aux Seditieux des Pays-Bas, & leur fit commettre tous les ſacriléges, & toutes les impietez, les briſemens d'Images, les démolitions d'Autels & d'Egliſes, repreſentées dans l'Hiſtoire, qui furent même deteſtées des Heretiques.

Quatre cens Gentils-hommes preſentent une Requête contre l'Inquiſition.

Cette fameuſe Requête preſentée par cette Nobleſſe marchans deux à deux, modeſtement vêtuë, & armée de leurs ſeules épées, fut dabord mépriſée: & le Comte de Barlaymont grand Confident de Madame de Parme, parce qu'il y en avoit pluſieurs dans la Troupe bien moins riches que luy, dit à la Gouvernante par mépris, qu'il ne falloit pas s'en ſoucier, & que ce n'étoit qu'une troupe de gueux. Dés-là, ce nom de gueux demeura à ceux de ce Party, comme celuy de Huguenots aux Religionnaires de France. Mais cette Nobleſſe

On donna à cette Nobleſſe le nom de gueux dont elle ſe glorifia, au lieu de s'en offenſer.

blesse confederée, bien loin de s'offenser de ce sobriquet, & se l'appliquant, s'habilla toute de Drap gris, portant au Chapeau de petites écuelles de bois, & des bouteilles de Mandians, & beuvoit hautement & publiquement à la santé des gueux, quand ils se traittoient les uns les autres.

Ces Gentils-hommes liguez portoient au col une Médaille d'or, où d'un côté étoit l'effigie du Roy, & de l'autre deux mains jointes tenans une béface, avec ces mots, *Fideles au Roy jusqu' à la béface.* Même les plus grands Seigneurs, sur les Mandilles de leurs Laquais, firent broder des écuelles, des bouteilles, & des béfaces de gueux, se glorifians de ce surnom, & publiant qu'ils étoient resolus de dépenser tout leur bien pour soûtenir une si juste confederation.

Le Prince d'Orange assembla à Tenremonde les Comtes d'Egmont, de Horn & d'Hochstrate & le Comte Ludovic.

Vers la fin de l'an 1566. le Prince d'Orange assembla à Tenremonde les Comtes d'Egmont, de Horn, & de Hochstrate, & le Comte Ludovic son frere, pour aviser à leur seureté, & au bien des Provinces; la pluspart étoient d'avis d'armer, de s'opposer à l'entrée des Espagnols aux Pays-Bas, & au dessein trop visible qu'on avoit de les perdre : ce que le Prince d'Orange prouvoit par des lettres interceptées, qu'écrivoit l'Ambassadeur d'Espagne residant à Paris: mais le Comte d'Egmont qui étoit Gouverneur de Flandres & d'Artois, & qui avoit grande authorité sur les gens de guerre, n'y voulut point enten-

tendre, & remontra à l'Assemblée qu'il falloit se confier en la clemence & douceur du Roy; ce qu'ayant repeté une autre fois à Villebrok dans une autre Assemblée qui s'y fit, le Prince d'Orange luy repartit que cette clemence du Roy le perdroit: qu'il seroit le Pont sur lequel les Espagnols entreroient aux Pays-Bas; & y étant entrez, qu'ils romproient ce Pont. Apres cela, le Prince luy dit que puisqu'il avoit si peu de soin de son salut, qu'il vouloit pourvoir au sien, & se retirer en Allemagne: à quoy le Comte repartit; Adieu donc, Prince sans terre: & le Prince luy repliqua; Adieu aussi Comte sans tête: en quoy il ne fut que trop bon Prophete.

Prophetie du Prince d'Orange touchant le Comte d'Egmont.

l'An 1568. le 10. de Fevrier, l'Office de l'Inquisition d'Espagne declara Criminels de Léze-Majesté tous ceux, qui n'avoient pas resisté aux Heretiques des Pays-Bas: ce qui étoit condamner toute la Noblesse, dont le Conseil d'Espagne se vouloit defaire, particulierement des Grands, des Gouverneurs des Provinces, & de ceux qui avoient presenté la Requête contre l'Inquisition: ce que le Roy confirma par un Arrêt du même jour.

l'Inquisition d'Espagne declare tous les Nobles du Pays criminels de Leze-Majesté.

Ensuite, il envoya le Duc d'Albe aux Pays-Bas, avec une Armeé de vieux Soldats Espagnols & Italiens, pour succeder à Marguerite Duchesse de Parme, au Gouvernement des Provinces. Il passa d'Espagne en Italie: où ayant assemblé ses forces, il arriva en Luxembourg par la Sa-

Le Duc d'Albe envoyé aux Pays-Bas avec une Armée pour succeder à Marguerite de Parme.

Savoye, par le Comté de Bourgogne, & par la Lorraine, & traversa tous ces Pays-là sans la moindre plainte des peuples dans une si longue marche, tant ce Duc etoit exact, & sevére observateur de la Discipline militaire.

Le Prince d'Orange se retire en Allemagne, & en dit les raisons.

Le Prince d'Orange, devant que le Duc d'Albe arrivât, se retira en Allemagne dans le Comté de Nassau, publiant que sous le pretexte d'Inquisition & autres choses extraordinaires, contraires aux priviléges & aux libertez des Pays-Bas, les Espagnols les vouloient forcer à se revolter, pour avoir lieu de les assujettir, & droit specieux de vivre en ces Provinces comme en des Païs de Conquête, & de les gouverner despotiquement, ainsi que des Nations rebelles & vaincuës, de la maniere qu'ils gouvernoient les Indes, Napels, Sicile, Sardaigne, & Milan. De fait, le procedé cruel du Duc d'Albe persuada ce que disoit le Prince, non seulement aux peuples des Pays-Bas, mais à tous les Princes voisins, qui n'approuvoient pas un traittement si injuste & si rigoureux, & particulierement l'Empereur Maximilian, Prince d'un naturel tres-débonnaire.

D'abord le Duc établit un Conseil souverain de douze Juges, dont il se fit le Chef, excepté les sieurs de Barlaymont & de Noircarme, Gentils-hommes qualifiez, qui en étoient : le reste étoit composé de gens de Robe de petite naissance, & de peu de merite. Le principal étoit un Espagnol

Jean Vargas Espagnol tres-cruel, est un des principaux de ce Conseil.

gnol nommé Jean Vargas, si connû par sa cruauté, que les Espagnols disoient ordinairement, que pour couper le mal gangrené des Pays-Bas, on avoit besoin d'un coûteau aussi tranchant que celuy de Vargas. Il y avoit aussi un Flamand nommé Hessels de ce Conseil nouveau, qui dormoit toûjours jugeant les Criminels: & quand on l'éveilloit pour dire son âvis, il disoit tout endormi, en se frottant les yeux, *ad patibulum*, *ad patibulum*, c'est à dire, au gibet, au gibet: comme Guillaume Guerin Advocat General du Parlement de Provence, qui disoit, quand on luy amenoit quelqu'un de Merindol, soupçonné d'herésie, *Tolle*, *Tolle*, *Crucifige*, à l'imitation des Juifs, Lequel Hessels, dans la revolution des temps, fut pendu à un Arbre sans aucune forme de procez, par Imbise, & Rihove, lors Gouverneurs du Peuple de Gand, qu'il âvoit souvent menacez par sa barbe grize, de faire pendre.

Conseil souverain établi par le Duc, qu'il nomme le Conseil des troubles: & les gueux le Conseil de sang.

Les Sentences n'étoient souvent données que par deux ou trois Juges de ce Conseil, comme le Jugement contre le Bourguemaistre Strale d'Anvers ne fut signé que par Vargas, & par deux autres Espagnols.

Ce Conseil fut nommé par le Duc d'Albe le Conseil des Troubles: & par ses Ennemis le Conseil de Sang. Par ce Conseil Souverain en premier & dernier Ressort, le Duc d'Albe ôta tout le pouvoir aux autres

tres Conſeils du Pays-Bas, dont les Sujets furent privez de toutes appellations, ſans excepter perſonne, non pas méme les Chevaliers de la Toiſon d'Or, qui par les Statuts de l'Ordre, ne pouvoient être jugez que par leurs Confreres, en preſence du Roy: ce qui étoit contre tous les Privi-léges: avec deffenſes aux Juges du Païs, de prendre connoiſſance des derniers trou-bles; même tous les Conſeils des Provin-ces devoient répondre devant ce Tribunal. Un Bourgeois riche condamné, ayant les mains liées derriere le dos, étoit attaché à la queuë d'un cheval, & trainé impitoya-blement au lieu deſtiné pour ſon Sup-plice.

Le Duc d'Albe fait décapiter dixhuict Seigneurs & Gentils-hommes.

Le premier & le ſecond jour de Juin de l'an 1568. il ſe fit une horrible Exécu-tion à Bruxelles de dix-huict Seigneurs & Gentils-hommes, entr'autres des deux Barons de Battembourg freres, de Jean de Montigny Seigneur de Villiers, & du Sei-gneur d'Huy Bâtard des Comtes de Na-mur, qui furent executez pendant une horrible chamade de Tambours, afin qu'on ne les entendit point parler en mou-rant, & que le peuple ne fût point émû á compaſſion les entendans ſe plaindre des injuſtices qu'on exerçoit contr'eux.

En Juin 1568. furent decapitez publiquement à Bruxelles, les Comtes d'Egmont & de Horn.

Le 5. de Juin ſuivant, furent auſſi pu-bliquement executez à Bruxelles, les Com-tes d'Egmont & de Horn, la grande Place ayant été remplie pour le ſoûtien de cette Exécution, de pluſieurs Regimens d'Eſpa-

gnols

gnols naturels. On peut dire que leur mort a causé la perte des Pays-Bas à l'Espagne, tant ces Seigneurs étoient aimez & estimez. Car le premier avoit gagné les Batailles de S. Quentin, & de Grevelines. Aussi le Ministre de France residant à Bruxelles, qui en vid l'Exécution, manda à la Cour, qu'il avoit veu tomber cette tête, qui avoit fait deux fois trembler le Royaume.

Le Cardinal de Granvelle nommoit le Prince d'Orange le Taciturne, & ne craignoit que luy.

De tous les grands Seigneurs de Flandres, le Cardinal de Granvelle n'avoit jamais craint que le Prince d'Orange: tous les autres n'étans point capables de former & de soutenir un Party; Aussi ce Cardinal étant à Rome, où la nouvelle vint en gros, que le Duc d'Albe avoit arrêté les principaux des Pays-Bas, demanda si le Taciturne étoit pris. (nom qu'il avoit donné au Prince d'Orange) mais quand on luy eut dit que non, il dit que le Duc n'avoit rien pris.

Le Prince d'Orange sommé de comparoitre devant ce Conseil le refuse: & ses raisons

Le Prince Guillaume qui s'étoit mis en seureté, fut sommé de comparoître devant ce Conseil Souverain, qui le condamna pour n'avoir pas obeï: ce qu'il refusa de faire, & en appella aux Etats de Brabant ses Iuges naturels, & au Roy même, veu qu'étant Chevalier de la Toison d'Or, il ne pouvoit être jugé par des Juges subdeléguez, suspects, & ses ennemis declarez: mais par Sa Majesté même, assisté de ses confreres les Chevaliers.

Le Comte de Buren,

Ce qu'il representa amplement par des écrits

écrits publics, à l'Empereur Maximilian, & à tous les Princes d'Allemagne, qui approuvérent ses raisons, & desapprouverent la violence du Conseil d'Espagne, qui s'étendit jusqu'à faire prendre son Fils aîné Phillippes Guillaume Comte de Buren, qui fut arrêté dans le Collége de Louvain, à l'âge de trézeans, contre les priviléges de l'Université, & du pays de Brabant; & ensuite mené prisonnier en Espagne.

Fils du Prince arrêté au College de Louvain & mené prisonnier en Espagne à 13. ans.

Ces traitemens rigoureux, firent resoudre le Prince à passer le Rubicon, c'est à dire à tout risquer, comme fit Cesar; & de tâcher de tirer raison de ces injustices par la voye des armes. Ainsi ayant levé une Armée en Allemagne, il la fit entrer en Frise, sous le commandement de son Frere le Comte Ludovic de Nassau, qui d'abord eut un commencement fort hûreux, ayant deffait entierement Jean de Ligny, Comte d'Aremberg Gouverneur de la Province, Capitaine renommé, qui l'année precedente avoit mené en France au Roy Charles neufiéme, un secours considerable contre les Huguenots, qui avoient eu la hardiesse de l'assiéger dans Paris, aprés avoir failly de le surprendre à Meaux. Ce Comte d'Aremberg mourut sur la place: mais on asseure qu'il vengea sa mort par celle du Comte Adolphe de Nassau, frere de Guillaume Prince d'Orange, & du Comte Ludovic, qui se vid maître du Champ de bataille, du bagage & de l'artillerie de l'Armée d'Espagne.

Le Prince d'Orange arme.

Le Comte Ludovic deffait & tué le Comte d'Aremberg Gouverneur de Frise.

Un peu après ce Comte Ludovic est aussi battu par le Duc d'Albe.

Mais ce Comte Ludovic ne joüit pas long-temps du plaisir de sa Victoire : car le Duc d'Albe luy étant aussi-tôt tombé sur les bras, dans le même pays de Frise, avec des Troupes aguerries, pendant que ses Allemans le pressent tumultuairement de leur payer ce qui leur étoit deu de montres, au lieu de songer à se deffendre d'un si redoutable ennemy, ils sont totalement deffaits, & la plus-part noyez dans la riviere d'Ems qu'ils avoient à dos. Le Comte Ludovic ayant eu grand peine à sauver sa vie, qu'il eût asseurement perdüe, s'il n'eût rencontré un petit Batteau, à l'aide duquel il traversa cette Riviere fort large à son emboucheure dans l'Ocean, laissant tout son bagage & toute son artillerie au pouvoir des Espagnols.

Amasis.

Le Prince d'Orange remet une Armée sur pied, entre dans le Brabant, & publie son Manifeste.

Le Prince d'Orange, d'un courage ferme & constant dans l'adversité, sans s'étonner de cette disgrace, léve une autre Armée de vingt-quatre mille Allemans, tant Cavalerie, qu'Infanterie, à laquelle se joignit un corps de quatre mill François, commandez par François de Hangest Seigneur de Genlis. Mais l'an 1569 devant que d'entrer au Pays-Bas il publie un manifeste, par lequel il expose les raisons qu'il a de prendre les armes, refute les crimes qu'on luy impose, & recuse le Conseil sanguinaire, particulierement le Duc d'Albe, qui pretendoit être son Juge. Il avouë avoir quitté l'Eglise Romaine pour suivre une Religion, qu'il disoit plus conforme à l'Ecri-

l'Ecriture ſainte. Il déclare ne ſe porter à la Guerre que par neceſſité pour le ſalut de ſon pays, & pour le delivrer de l'eſclavage qu'on luy prepare, y étant obligé comme un des Grands des Pays Bas. Qu'il eſpére que le Roy Philippes, dont les bonnes inclinations ſont obſedées par le mauvais conſeil des Eſpagnols, conſiderera mieux un jour la fidelité des Provinces, & le ſerment qu'il a fait publiquement d'en conſerver les Privileges, ſoûtenant que les Loix du Duché de Brabant diſpenſent les Sujets,de rendre à l'erreur du Prince l'obeiſſance qu'ils ne doivent qu'à ſes ordres légitimes, qui doivent être conformes aux Coûtumes du pays. Il ajoûtoit, que les Brabançons n'ont jamais admis aucun Prince dans la poſſeſſion du Gouvernement ſans avoir arrêté avec luy, que lors qu'il violera les Loix du Duché, les Sujets demeureront libres du lien d'obeiſſance qu'ils luy avoient jurée, jusques à ce que les injures ayent été reparées.

Le Prince d'Orange paſſe la Meuſe à gué à la veüe du Duc d'Albe.

Aprés cela, le Prince ayant paſſé le Rhin, paſſa auſſi heureuſement la Meuſe entre Maſtric & Ruremonde, bien que le Duc d'Albe fut de l'autre côté de la riviere pour l'y en empêcher le paſſage, car il fit paſſer ſon Infanterie à gué, la Cavalerie qui étoit audeſſus ſoutenant la force de l'eau, comme l'avoit pratiqué Ceſar pour paſſer la riviere de Segre proche de Lerida en Catalogne. Ce paſſage ne pût dabord être crû par le Duc d'Albe, qui demanda

Sicoris Ilerda.

au Comte de Barlaymont qui luy en portoit la premiere nouvelle, s'il croyoit que l'Armée du Prince d'Orange fût composée d'oyseaux.

Voila donc le Prince d'Orange en Brabant: mais le Duc qui ne vouloit pas risquer les Pays-Bas au hasard d'une Bataille, contre un Ennemy frais, & plus fort que luy, ayant bien muny toutes les Places, & se tenant couvert de Rivieres, & dans des postes avantageux, se mocqua du Prince qui luy presentoit tous les jours la Bataille. Car aprés que le Prince d'Orange eut fait vingt-neuf divers campemens, sans pouvoir l'attirer au Combat, n'étant receu en aucune Ville, contre son esperance, pressé par la faim dans un si petit pays, incapable de nourrir plus longtemps une si grosse Armée que la sienne, & par la mutinerie de ses Trouppes, qui à toute heure demandoient le payement de leurs montres; En l'une desquelles il y eut des Officiers tués en sa presence, & l'eût été luy-même, si une balle de pistolet n'eût hûreusement rencontré le pommeau de son épée.

Le Prince d'Orange se retire du Pays-Bas. manque de subsistance.

Il se vid forcé de licentier son Armée, qui ne voulut pas le suivre en France, pour secourir les Huguenots, la plus part des Chefs luy ayant dit qu'ils n'avoient promis que de servir contre les Espagnols, & non contre les François. Il la paya en partie du peu d'argent comptant qu'il avoit, de sa vaissele d'argent, & de

ce

ce qu'il pût tirer de la vente de ſon Artillerie, & de ſon Bagage : engageant aux principaux Chefs ſa Principauté d'Orange, & ſes autres Seigneuries pour l'aſſeurance de ce qu'il leur devoit.

Icy on ne peut aſſez admirer la prudence extraordinaire, & la fermeté admirable du Duc d'Albe, qui trouva un rare moyen de vaincre ſon Ennemy en ne le combattant point, au lieu que les autres Victoires ne s'acquierent ordinairement que par des Combats ſanglans & haſardeux. *Fermeté admirable du Duc d'Albe.*

Car il dit en jurant, à ceux qui le preſſoient d'aller à l'Ennemy de la part de ſon fils ainé Frederic de Tolede, & de Chiappin Vitelli, Marquis de Cetone Maréchal de Camp de ſon Armée, que c'étoit une choſe étrange qu'on ne vouloit pas luy laiſſer conduire cette Guerre à ſa phantaiſie : & que quiconque luy parleroit encor de combatre ne s'en retourneroit pas vivant d'auprés de luy.

Ce Marquis Vitelli étoit un brave Capitaine, qui avoit ſi bien ſervi Coſme grand Duc de Toſcane dans ſes guerres, que le Roy Phillippes le demanda pour conduire ſon Armée, ſous le Duc d'Albe. Il rendit de grands ſervices en Flandre, & mourut du temps du Commandeur de Requeſens, ſucceſſeur du Duc d'Albe au Gouvernement des Pays-Bas. C'étoit un homme ſi prodigieuſement gros & gras, qu'il falloit qu'il ſe fit bander le *Deſcription du Marquis Vitelli,*

ventre pour pouvoir marcher ; & comme il étoit grand mangeur, & tenu pour Atheiste, les Gueux aprés sa mort, luy firent cét Epitaphe.

O Deus omnipotens crassi miserere Vitelli,
Quem mors preveniens non sinit esse bovem,
Corpus in Italia est, tenet intestina Brabantus.
Ast animam nemo, cur ! quia non habuit.

Le licentiement de l'Armée du Prince d'Orange se fit au voisinage de Strasbourg, où il etoit venu des Pays-Bas par les frontieres de Picardie, & de Champagne, & par la Lorraine

Deffaitte de quelques troupes Espagnoles par le Prince d'Orange se retirant des Pays-Bas.

Entre le Quesnoy & Cambray, le Prince defit entierement dix-huit Compagnies de gens de pied, & trois cens chevaux, & fit presque tous les Chefs prisonniers ; Dom Rufille Henriques, fils du Duc d'Albe, étant demeuré mort sur la place, ainsi que plusieurs autres ; ce qui consola un peu le Prince de l'échec qu'il avoit reçu en Brabant, où le Comte de Hochstrate reçut une blessûre dont il mourut peu aprés, fort regretté du Prince d'Orange, pour sa valeur & pour sa constance inviolable à suivre son party. Dans ce même Combat, fut pris prisonnier Philippes de Morbais Seigneur de Louverval, qui fut ensuite décapité à Bruxelles.

Le Prince d'Orange se

Le Prince de toute cette grande Armée se re-

se reserva seulement douze cens chevaux, & avec ses deux Freres les Comtes Ludovic & Henry, se joignit au Prince Palatin Wolfang Duc des deux Ponts, qu'il trouva préts d'entrer en France avec une Armée, au secours des Huguenots. Ainsi le Prince d'Orange se trouva à la pri.e de la Charité; qui fut tres-hûreuse pour ce party là: car si les Allemans ne se fussent saisis d'un passage sur la riviere de Loire, ils n'ûssent jamais pû joindre l'Admiral. Ensuite, le même Prince se rencontra au Combat de la Rochelabeille: & d'Avila remarque qu'en cette occasion le Prince d'Orange commandoit le corps de bataille de l'Armée Huguenote avec le Comte de la Roche-Foucaut, & que le Comte Ludovic de Nassau son Frere se signala fort à l'Avant-garde, contre Philippes Strozzi Colonnel de l'Infanterie Francoise, qui demeura prisonnier des Huguenots pour s'être trop avancé. Le même Autheur asseure aussi que ce fut en ce lieu de la Rochelabeille, où le Roy de Navarre, depuis Henry le Grand, commença de donner des marques de ce courage, qu'il fit paroître depuis en tant d'occasions perilleuses. Aprés, le Prince d'Orange fut au Siege de Poitiers, qui fut malhûreux & funeste aux Huguenots: car aprés y avoir ruïné leur Armée, il fallut le lever pour secourir Châtelleraût. Enfin, du campement de Foye la Vineuse prés de Richelieu, il partit déguisé en Païsant, luy quatriéme; &

joint au Comte Palatin qui alloit au secours des Huguenots de France,

Se trouve à la prise de la Charité & au Combat de la Rochelabeille avec le Comte Ludovic son Frere.

Le Prince d'Orange est au Siege de Poitiers, puis se retire deguisé en Allemagne.

aprés avoir traversé la Touraine & le Berry, il gagna à grande peine la Charité, & puis Mont-belliard avec tres-grand peril, d'où il se retira dans le Comté de Nassau, pour y preparer un nouvel Armement. Son Frere le Comte Ludovic se trouva peu aprés à la deffaite de Montcontour, d'où il se sauva en compagnie de l'Admiral de Châtillon, avec une partie de la Cavallerie Huguenotte.

Le Comte Ludovic se trouve à la bataille de Moncontour.

l'Admiral conseilla au Prince d'Orange d'armer sur la Mer.

Ce fut cette année-là que l'Admiral conseilla au Prince d'Orange de donner des Commissions par Mer à quantité de Personnes de Qualité, fugitifs des Pays-Bas, pour la persecution du Duc d'Albe, qui aprés avoir fait mourir une infinité de personnes par les mains du bourreau, voulut faire payer à tout le monde le dixiéme denier de la vente des biens meubles, le vingtiéme des immeubles, & le centiéme denier de ce que châcun possedoit; cét Admiral assûrant le Prince que s'il pouvoit mettre le pied en Hollande, ou en Zelande, Pays forts de situation, il seroit difficile de l'en tirer, étant aimé des Peuples qui ne luy manqueroient pas au besoin.

l'Imposition du 10. denier ruine les affaires du Duc d'Albe.

Le principal d'entre ces fugitifs étoit Guillaume, de la Maison des Comtes de la Marc Seigneur de Lumay; Luy & ses Associez furent appellez les gueux Marins, pour les distinguer des autres gueux de Terre. Ce conseil de l'Admiral fut tres-salutaire au Prince d'Orange, & fut une espece de Prophetie de son établissement dans

ces

ces Provinces-là ; car par ce moyen ils s'empara de toute la Hollande, & de la Zelande, & fut aussi hûreux & victorieux sur la Mer, qu'ils avoit été mal-hûreux sur la terre : car on a remarqué qu'en dix ans de guerre continuelle, les Espagnols furent toujours battus par les Hollandois sur la Mer.

Traitté fait en France avec le Prince d'Orange, par le moyen de son frere le Comte Ludovic.

l'An 1570. la Paix étant faite avec les Huguenots, la Cour de France, pour les endormir, & mieux attrapper, fit semblant de les vouloir employer contre les Pays-Bas, sous la conduite du Duc d'Alençon, de l'Admiral de Colligny, & du Comte Ludovic de Nassau. Elle feignit être mécontente du Roy Philippes second, qu'on assuroit avoir empoisonné Madame Isabelle de France sa femme, dont on publioit qu'on vouloit vanger la mort, ainsi que celle de plusieurs Francois massacrez par les Espagnols en la Floride. On promit au Prince d'Orange par le moyen de son frere le Comte Ludovic, qu'on accabloit d'honneur & de caresses en France, un secours considerable d'hommes & d'argent ; Qu'on luy laisseroit la Hollande, la Zelande, Utrect, & la Frise en souveraineté, & qu'on joindroit au Royaume les autres Provinces des Pays-Bas.

Le Prince d'Orange, sur ces belles apparences & esperances qui se trouverent fausses, refusa un Traité fort avantageux & fort seur, que l'Empereur luy offroit de la part du Roy d'Espagne, & fit at-

taquer des Païs de Gueldres & d'Overissel par son Beaufrere Guillaume Comte de Bergues, qui s'empara de Zutphen, & de plusieurs autres Places. Le Comte Ludovic devoit faire un effort considerable du côté du Haynaut, où il surprit la Ville de Mons Capitale de la Province: ce qui empêcha le Duc d'Albe de reprendre des Villes de Hollande, & de Zelande, nouvellement declarées contre luy, comme il le pouvoit facilement, étant lors dénuées de forces & de moyens pour se deffendre; Car rien ne fâcha tant le Duc d'Albe, que cette prise de Mons, qu'il resolut de reprendre à quelque prix que ce fût, abandonnant le reste: ce qui donna lieu à ces Villes soûlevées de respirer, & de se fortifier à loisir d'hommes & de munitions.

Ce Siege de Mons fut fort difficile, & fort long, par la grande resistance que fit le Comte Ludovic assisté de Mr. de la Noüe Bras de fer, & de beaucoup de Noblesse Françoise: & il y fut tiré par les Espagnols plus de vingt mil coups de Canon.

Cependant le Prince d'Orange qui s'étoit retiré en Allemagne, y levoit une plus puissante Armée que la premiere, pour entrer dans le Brabant, où les cruautez & les exactions du Duc d'Albe luy faisoient esperer plus de succez qu'à son premier voyage. Le payement le cette Armée étoit principalement fondé sur les promesses de la Cour de France; Ainsi le Prince s'imaginoit avec raison que les forces d'Espa-

d'Espagne ne seroient pas capables de deffendre les Pays-Bas attaquez par tant d'endroits du côté de la Terre, cependant que du côté de la Mer ils étoient tourmentez par le Comte de la Mark, Sonoy, Treslon, les freres Boisots, & par Bertel Entens ses Lieutenans en Hollande & en Zelande, où ils avoient eu de grands succez, comme nous le dirons aussi tôt.

Les Pays-Bas ne furent jamais en si grand peril d'être perdus pour l'Espagne, que dans cette conjoncture ; les esperances du Prince n'étoient pas vaines : & il y avoit toute apparence que les Espagnols en seroient chassez pour toûjours, si la France ne luy eût pas manqué.

Le Prince d'Orange rentre en Brabant avec une grande Armée.

Ainsi ce grand Homme, qui avoit tant de cordes en son Arc, partit d'Allemagne avec une grande Puissance, pour rentrer dans les Pays-Bas, où il trouva les Peuples desesperez par la tyrannie du Duc d'Albe, disposez à le recevoir. Dabord il fut reçû dans Ruremonde, où il fit passer son Armée sur le Pont : & entra dans le Brabant. Louvain luy donna une somme d'argent, & Malines luy ouvrit ses portes : ce qui coûta ensuitte bien cher à cette pauvre Ville. Le Duc d'Albe étoit absent, occupé au Siége de Mons qu'il vouloit reprendre ; & le Prince avoit dessein de luy en faire lever le Siége, tant pour sauver une Place si importante, que pour delivrer son frere Ludovic du peril où il étoit. Mais Mr, de Genlis qui marchoit du côté

de France au secours de la Place avec six ou sept mil hommes, tant Cavalerie qu'Infanterie, ayant été pris & deffait par Frederic de Tolede qui étoit allé au devant de luy, ayant été averti en secret de sa marche, & de l'état de ses Troupes par la Cour de France. Et le Prince ayant tenté inutilement la levée du Siege de Mons, parce que le Duc d'Albe s'étoit trop puissamment retranché, pour pouvoir être forcé dans ses Lignes. d'Autre côté, le Prince ayant appris en même temps par de frequentes décharges d'Artillerie, & d'autres signes de réjouissance dans le Camp du Duc d'Albe, le Massacre de ;la S. Barthelemy, où l'Admiral de Châtillon & ses principaux Amis avoient été tuez; voyant d'ailleurs qu'il n'y avoit plus rien à esperer du côté de France qui l'avoit abusé: & qu'au contraire, il devoit tout craindre d'un si puissant Royaume, qui s'étoit declaré ennemy de sa Religion, & de son Parti. Il conseilla à son frere le Comte Ludovic de faire une composition honorable qui luy fut accordée, & luy se retira vers le Rhin à petites journées. Dans cette retraitte il se vid prêt à perir, tant par les siens que par les ennemis: car les Chefs Allemans parlerent de l'arrêter pour asseurer le payement de leurs montres, ayant promis de les payer si tôt qu'ils seroient dans le Haynaut, où il esperoit toucher de l'argent de France.. Mais ce Prince éloquent &

Ne peut faire lever le Siege de Mons au Duc d'Albe; apprend le Massacré de la S. Barthelemy, ce qui le fait retourner vers le Rhin.

& persuasif leur ayant fait voir qu'il n'y avoit point de sa faute, ils s'appaiserent, & se contenterent de promesses, & du peu d'argent comptant qu'il avoit.

d'Autre côté, il courut risque de la vie prés de Malines. Huict cens Chevaux Espagnols, qui avoient des gens d'élite en crouppe, étans entrez la nuit dans son Camp, & penetré jusqu'à sa Tente, l'auroient tué endormi sans une petite chienne qui couchoit dans son lit : laquelle au bruit de l'allarme, le reveilla, luy grattant le visage de ses pattes tant il dormoit profondement. Les Attaquans ayant enfin été la plus-part deffaits, il marcha droit vers le Rhin, où il congedia son Armée à Orsoy, & se retira par l'Overissel à Utrect, & de là en Hollande & en Zélande, qui s'étoient declarés pour luy ; à l'exception d'Amsterdam & de Middelbourg, de la maniere qui s'ensuit.

Comme le Prince d'Orange étoit errant de Province en Province, & fugitif en France & en Allemagne, Guillaume de la Mark Seigneur de Lumay, Sonoy, Trelon, les Boissots, Entens, & autres qui agissoient sous les ordres du Prince, aprés avoir long-temps & hûreusement piratté : en fin, à la sollicitation du Duc d'Albe, n'ayant plus de retraitte dans les Ports d'Angleterre, que la Reyne Elisabeth leur refusa, de peur de s'attirer les Espagnols sur les bras : & le Comte de la Mark, & les autres cy-dessus nom-

mez cherchans à se saisir de quelque Port en Nort Hollande, ou en Frise, le vent contraire les obligea avec trente Vaisseaux tant grands que petits qu'ils avoient, de se mettre à l'abry de l'Isle de Vorn en Hollande, où est la Ville de la Brille, qu'ils surprirent, l'ayant trouvée hûreusement sans Garnison, qu'on avoit envoyée pour punir Utrect qui refusoit de payer le dixiéme denier.

Ce Comte de la Mark, étoit un homme cruel & téméraire. Il avoit juré de ne se faire jamais les cheveux ny barbe, qu'il n'eût vangé la mort du Comte d'Egmont & de Horn. Quand il eut surpris la Brille, qui veut dire lunettes en Flamand, il se fit peindre dans un grand Tableau, & le Duc d'Albe aussi, auquel il mettoit des lunettes sur le nés pas derriere pour se mocquer de luy, estant un terme de mépris en Hollande, pour dire qu'on manque de lumiere.

Il fit aussi mettre dans ses Drapeaux dix pieces de monnoye, en haine de l'Impôt du dixiéme denier, que le Duc d'Albe vouloit établir afin de le rendre odieux.

Le Comte de Bossut, lors Gouverneur de Hollande pour les Espagnols, voulut chasser ces gueux Marins de la Brille, mais inutilement. A l'exemple de la Brille, plusieurs Villes de Hallande: sçavoir, Horn, Alkmar, Edam, Goude, Oudewater, Leyden, Gorcum, Harlem, & toutes celles de Zélande, excepté Middelbourg, aban-

don-

donnerent le Duc d'Albe, & se declarerent pour le Prince d'Orange. Flessingue, Ville & Port considerable de Zélande, suivit une des premieres l'exemple de la Brille, par le moyen du Curé, qui le jour de Pâques, en celebrant la Messe, exhorta le peuple à se mettre en liberté. Ce vent de sedition ayant emû tout le monde, on prit aussi-tôt les armes, & l'on fit sortir la garnison Espagnolle hors de la Place : neantmoins on arrêta Alvarez Pacheco Espagnol, parent du Duc d'Albe, qui veilloit aux travaux d'une Citadelle qu'on faisoit bâtir: & il fut aussi tôt pendu par l'ordre de Trelon, qui voulut vanger par cette mort celle de son Frere, que le Duc d'Albe avoit fait décapiter à Bruxelles quatre ans auparavant. Ce Pacheco eut beau representer qu'il étoit Gentil-homme, & prier qu'on luy tranchât la tête, tout cela fut inutile, & fut étranglé publiquement à un gibet.

Flessingue se declare pour le Prince d'Orange, chasse la Garnison Espagnole, pend Pacheco parent du Duc d'Albe.

Mais au subjet de Pacheco, je ne puis assez admirer la diversité d'opinions que j'ay remarquées dans les Historiens les plus renommez qui ont écrit des affaires des Pays-Bas. Car Grotius dit qu'il étoit Savoyard, bien que Bentivoglio, Strada, Meursius, & Emanuel de Meteren conviennent qu'il étoit Espagnol. Le Cardinal Bentivoglio dit qu'il eût la tête tranchée, & les autres écrivent qu'il fut pendu; d'Un autre côté Meursius nomme ce supplicié, parent du Duc d'Albe, Paciotty, bien que tous les autres l'appellent

Pa-

Pacheco, confondant ce Pacheco avec François Paciotty d'Urbin, Comte de Montefabro, si excellent dans les fortifications & dans les machines de Guerre; qu'ayant fait bâtir la Citadelle d'Anvers, son nom fut donné à l'un des cinq Bastions de la Forteresse par ordre du Duc d'Albe, afin que le nom de ce Grand Homme se conservât perpetuellement; Les quatre autres Bastions furent nommez le Duc, Ferdinand, Tolede, & Albe, des divers noms de ce Duc, sans en nommer aucun du nom du Roy Phillippes son Maître. En fin pour revenir à ce Pacheco, Emanuel de Meteren, quoy qu'Historien fort exact, le nomme Pierre Pacheco, bien que Famiano Strada, mieux instruit, l'appelle Alvarés. Ce qui fait voir que les plus Grands Hommes sont sujets à se tromper.

Ces gueux Marins pour repousser par la cruauté, celle que le Duc d'Albe exerçoit contr'eux, pendoient sans exception tous ceux qu'ils prenoient. Quant aux Espagnols qu'ils faisoient prisonniers, ils les lioient deux à deux, dos contre dos, & les jettoient dans la Mer.

Le Prince met de ses Creatures dans les principales Charges.

Dabord que le Prince d'Orange fut arrivé en Hollande, & en Zélande, il établit pour son Lieutenant dans la Northollande (nommé autrement Westfrise) le sieur Dideric, ou Theodoric de Sonoy, Gentil homme Frison, fit Charles Boisot Gouverneur de Flessingue, & son frere Loüis Boissot Admiral; c'étoit deux

Gentils-

Gentils-hommes de Bruxelles, comdannez par le Duc d'Albe, qui suivoient la fortune du Prince d'Orange.

En ce temps-là, les Etats de Hollande & de Zelande, s'assemblerent à Dordrect, où ils reconnûrent le Prince d'Orange pour leur Gouverneur, quoy qu'il fut absent, s'obligeant par serment de ne l'abandonner jamais; & le Prince s'obligeant pareillement par Phillippes de Marnix Sr. de sainte Aldégonde son Procureur, de le tenir inviolablement attaché à leurs interests. On remaqua qu'en cette Assemblée ledit sainte Aldegonde donna la main à tous les Députez des Etats, & eux à luy, en signe de confiance & de fidelité mutuelle.

Les Etats de Hollande & de Zelande font le Prince Gouverneur du pays, & le Comte de la Marck son Lieutenant.

Guillaume Comte de la Mark qui se trouva present, fut declaré Lieutenant du Prince d'Orange : mais s'étant soûlevé quelque temps aprés avec Bertel Entens son confident, aussi temeraire que luy, contre le Prince, ils furent arrestez : & on auroit fait le Procez au Comte, sans la consideration de ses Alliances & de ses services, ayant exercé sur de bons Ecclesiastiques des cruautés qui meritoient punition. Etant sorti de prison il se retira à Liége, où il mourut de la morsure d'un de ses chiens, devenu enragé.

Ce Prince faisoit toutes choses au nom des Etats, bien qu'il eût seul la force du Gouvernement, tant les peuples avoient de confiance en luy; & comme il n'y avoit ancienne-

Le Prince donne le droit de suffrage dans les Etats à douze villes.

bien qu'il n'y eneût que six auparavant : desorte qu'il y en a presentement 18.

anciennement que six Villes en Hollande qui eussent droit de suffrage dans les Etats; sçavoir; Dordrect, Harlem, Leyden, Delft, Amsterdam, & Goude, il en ajoûta douze aux six autres; sçavoir, Rotterdam, Gorcum, Schiedam, Schonove, la Brille, Alkmar, Horn, Enkusen, Edam, Munikedam, Medemblic, & Purmerend, afin que luy estans redevables de cét honneur, elles luy fussent plus affectionnées dans l'Assemblée des Etats, & qu'elles soulageassent mieux les miseres publiques, aprés les avoir connuës. Il disposoit séul des Charges & des Dignitez à sa volonté, refusoit le nom de Souverain, & se contentoit d'en avoir l'effet.

Il bannit hors les Ceremonies Romaines

En ce temps-là, il fit bannir des Eglises les Ceremonies Romaines, afin que la diversité de Religion rendit ces peuples irreconciliables avec les Espagnols, ennemis jurés des opinions nouvelles.

L'an 1572. le Duc d'Albe, aprés avoir repris Mons, se trouvant fort incommodé, envoya son fils Dom Frederic de Tolede, pour reprendre les Villes de Gueldres & de Hollande, qui s'estoient soulevées contre luy. Ce Dom Federic, dabord, voulut faire un exemple de Malines, qui avoit ouvert ses portes au Prince d'Orange: car il ne se contenta pas de saccager plusieurs jours cette grande Ville, mais il permit a ses Soldats d'y exercer des cruautez, & d'y commettre toutes sortes de violences, jusqu' a violer les Femmes, sans

Dom Federic de Tolede saccage Malines, Zutphen & Narden.

sans excepter les Religieuses. Ensuite il marcha contre le Marquis de Bergues: & l'ayant mis en fuite, il s'empara de tout ce qu'il avoit occupé, entr'autres de la Ville de Zutphen, qu'il fit piller inhumainement par son Armée. Enfin il reprit Narden, qu'il détruit totalement, faisant perir ensemble les innocens & les coupables, sans distinction d'âge ny de sexe, & contre la parole que Julien Romero Colonel Espagnol avoit donné aux Bourgeois, qu'ils auroient la vie sauve, brûlant les maisons, razant les murailles, laissant les corps morts dans les ruës trois semaines entieres sans les enterrer; Excés qui passa dans l'esprit des plus cruels, plutost pour un crime effroyable, que pour une juste punition de leur revolte: & qui fit resoudre ceux de Harlem à se deffendre jusqu'à la derniere extrêmite, ayant affaire à un Vainqueur impitoyable.

L'Imprimerie a eu son commencement à Harlem.

Les Historiens Hollandois remarquent que c'est dans cette Ville de Harlem, que l'Art d'Imprimerie a eu son commencement l'an 1440. par Laurens le Costre, & Thomas Pietersen son gendre: mais leur Facteur Jean Faustu les trahissant, emporta les Caractéres à Amsterdam, puis à Cologne, & de là à Mayence, où il s'arresta: & où Jean Guttemberg Gentil-homme Allemand, qu'on fait communement l'Autheur de l'Imprimerie, l'augmenta, & l'enrichit de beaucoup.

Siege de Harlem, long & sanglant.

Wibald Riperda Gentil-homme Frison commandoit dans la Ville de Harlem : & Dom Federic disoit qu'il ne vouloit point d'autres clefs pour y entrer, que son Canon. Cependant ce Siege fut fort difficile, fort sanglant, & fort long, ayant duré depuis le mois dé Decembre 1572. jusques en Juillet 1573. Les Espagnols y perdirent plus de quatre mil hommes, entr'autres le Sieur Cressonnier, grand Maître de l'Artillerie, & Barthelemy Campi de Pesaro excellent Ingenieur.

Ceux de Harlem souffrirent une faim extréme, jusques-là qu'une petite Fille de trois ans, enterrée il y avoit quelques jours, fut déterrée par son Pere & par sa Mere, pour soûtenir leur mal-hûreuse vie. Pendant ce Siege, Dom Federic, ennuyé de sa longueur, & desesperant du succez, parloit de s'en retourner en Brabant : mais le Duc d'Albe son Pere, blâmant son impatience, luy manda que s'il avoit resolu de lever le Siege, qu'il iroit, tout malade qu'il estoit, pour le continuer: & que si l'excés de sa maladie l'en empêchoit, il feroit venir d'Espagne sa Mere, pour tenir la place de son Fils; reproche qui fit résoudre Dom Federic à demeurer.

Dans la chaleur de ce Siege, les Espagnols ayant jetté dans la Ville la teste d'un homme, avec cette Inscription, *La teste de Philippes Konings, c'est à dire, le Roy venant pour deliver Harlem avec un secours de*

de deux mil hommes. Et puis une autre teste avec cette autre Inſcription, *La teſte d'Antoine le Peintre, qui livra aux François la Ville de Mons.* Ceux de Harlem firent tuer onze priſonniers Eſpagnols, enferment leurs teſtes dans un tonneau, qu'ils roulerent de nuit aux Ennemis, avec cette inſcription. *Les habitans de Harlem payent au Duc d'Albe dix teſtes, afin qu'il ne leur faſſe plus la guerre pour le payement du dixiéme denier, qu'ils n'ont pas encor payé; & pour l'intereſt, ils luy en donnent une onziéme.*

Les habitans de Harlem payent le dixiéme denier au Duc d'Albe avec dix teſtes d'Eſpagnols.

Comme ils eſperoient en ce temps-là que le Siege ſe leveroit, ils ſe laiſſerent aller à de mocqueries qui tenoient de l'impieté; habillant des fantômes en Prêtres, en Moines, en Cardinaux, & en Papes: & puis les précipitoient du haut de leurs murailles, aprés les avoir percez de cent coups.

Enfin, la Ville eſtant réduite à la derniere extremité par une famine ſans exemple, qui avoit emporté plus de tréze mille perſonnes, toute eſperance de ſecours eſtant perduë, ceux qu'on y avoit voulu introduire ſous le Comte de la Mark & le Baron de Battembourg, ayant eſté deffaits, la Place fut forcée de ſe rendre à diſcretion par la clameur des femmes & des enfans: car les hommes avoient reſolu de ſortir en corps, & de ſe faire un paſſage honorable par leurs épées au travers des Ennemis.

Enfin Harlem fut pris, & les Espagnols y noyerent & pendirent plus de deux mille personnes.

Les Espagnols taxerent la Ville, pour en empêcher la destruction, à une grande somme d'argent, & firent pendre & noyer pendant quelques jours plus de deux mille personnes, entr'autres tous les Ministres, les Principaux de la Ville, & les Chefs des Troupes. Quant à Wibald Riperda Gouverneur, & Lancelot, Bâtard de Brederode, ils eurent la teste tranchée.

Alkmar est assiegé inutilement.

Ces cruautez pratiquées à Harlem, nuisirent aux Espagnols; au lieu de leur servir, les Peuples s'estans resolus de souffrir plûtost les dernieres miséres, que de se so mettre à une domination si cruelle & si tyrannique. Aussi, la petite Ville d'Alkmar soûtint genereusement leurs efforts; & le Prince d'Orange surprit Gertrudemberg, qui luy appartenoit en propre, & qui couvroit la Ville de Dordrect.

Le Comte de Bossut pris sur la Mer, par les Lieutenans du Prince d'Orange.

En ce temps, Maximilian de Henin, Comte de Bossut, Capitaine fort rénommé, & fort estimé du Duc d'Albe, à qui le Gouvernement de Hollande avoit été donné, fut pris sur la Mer de Zudersée, qui est celle d'Amsterdam: & sa Flotte deffaite par celle du Prince d'Orange; On prit aussi son grand Vaisseau, qu'il avoit nommé l'Inquisition, pour reprocher aux Confederez la principale cause de leur révolte. Ce Comte fut mené à Horn, où il fut quatre ans prisonnier, jusqu'à la pacification de Gand; Et comme les Espagnols eurent pris à la Haye Philippes de

Marnix

Marnix Seigneur de sainte Aldegonde, principal Ministre du Prince d'Orange, ce Prince jura & assura les Espagnols, qu'il traitteroit le Comte de Bossut, de la mesme maniere qu'ils traitteroient sainte Aldegonde.

Sainte Aldegonde pris par les Espagnols.

CeComte fut traitté fort humainement en sa prison: sur quoy on ne peut assez loüer le naturel benin & clement du Prince d'Orange; car le Comte de Bossut, un peu auparavant, avoit corrompu un Bourguemestre de Delft, intime du Prince, pour le trahir & le faire tomber entre ses mains, estant à la promenade hors de la Ville: mais cette conjuration fut découverte par une lettre interceptée du Comte au Bourguemestre.

Grande douceur du Prince d'Orange.

En ce temps-là, le Duc d'Albe & son Fils furent rappellez en Espagne, le Roy Philippes ayant reconnû trop tard, que leurs cruautez opiniâtroient les Peuples dans la rebellion. Loüis de Requesens, grand Commandeur de l'Orde de St. Jacques en Castille, Gouverneur de Milan, qui avoit fort contribué à remporter sur les Turcs la fameuse Victoire de Lepante, fut Successeur du Duc d'Albe au Gouvernement des Pays-bas. Ce Duc, en partant, se vantoit qu'en six ans de Gouvernement, il avoit fait mourir plus de dix-huit mil personnes par la main du bourreau; & cependant, le cruel Vargas, qui s'en retourna en Espagne avec le Duc, écrivoit en partant, que

Le Duc d'Albe rapellé en Espagne.

Loüis de Requesens succede au Duc.

que les Pays-bas estoient perdus pour le Roy par un excés de douceur & misericorde.

Middelburg, se rend aux Etats aprés un long Siege.

L'an 1574. la Ville de Middelbourg Capitale de Zelande, fort long-temps deffendüe par ce celébre Capitaine Christophle de Mondragon, aprés avoir enduré une grande famine, & aprés la deffaite des Flottes Espagnoles, qni tenterent vainement de la secourir, fut rejointe au reste de la Province. Ce Siege dura deux ans, & les Espagnols dépenserent en divers armemens plus de sept millions pour tâcher à sauver la Place.

Deffaite & mort des Comtes Ludovic & Henry de Nassau par d'Avila, pres de Nimegue.

Le Prince d'Orange, si hûreux sur la Mer, estoit toûjours malhûreux sur la Terre; car la quatriéme Armée que le Comte Ludovic de Nassau son frere luy amenoit d'Allemagne, pour luy aider à chasser les Espagnols du reste de la Hollande, fut deffaite prés de Nimegue par Sancio d'Avilla, Chef de guerre experimenté, qui de simple Soldat estoit parvenu, par tous les degrez de la guerre, à un grand Commadement, les Allemans du Comte Ludovic s'estant amusez à leur ordinaire à se mutiner, & à luy demander de l'argent, au lieu de songer à deffendre leur vie, & celle de leur General. Dans ce Combat moururent le Comte Ludovic de Nassau, son frere le Comte Henry, & Christophle Comte Palatin: & d'Avila se vid maître du Champ de bataille, de séze pieces de Canon, & de tout le bagage de

de l'Armée ennemie : ce qui arriva au commencement du Gouvernement du Commandeur de Requesens. Cette perte affligea sensiblement le Prince d'Orange, tant il aimoit tendrement ses Freres : mais ne rabbatit rien de sa constance.

L'an 1575, les Espagnols, enflez de la deffaite & de la mort des fréres du Prince d'Orange, assiegerent la Ville de Leyden, qui aprés une famine longue, & sans exemple, fut sauvée miraculeusement par les Digues qu'on rompit, qui noyerent beaucoup d'Espagnols : & par le secours qui fut introduit dans la Ville, par un nombre infini de Batteaux qui flottoient sur les terres submergées. *Leyden assiegé par les Espagnols.*

Quand le Prince representa aux Etats le dommage qu'apporteroit la rupture des Digues, ils luy répondirent, que pays gâté valloit mieux que pays perdu.

Mais parce que ce Siege a été fort memorable, il faut dire sommairement qu'on avoit fait faire deux cens batteaux à fonds plat, à dix, douze, quatorze, seze, & dix-huit rames, dont les plus grands avoient deux pieces de canon au devant, & deux aux côtés ; On fit venir huit cens Matelots de Zelande, qui avoient des écriteaux sur leurs chapeaux, où il y avoit, *Plûtost servir le Turc que le Pape & l'Espagnol* ; leur réprochant l'Inquisition & la violance dont ils usoient sur les corps, & sur *Particularitez de la levée du Siege de Leyden.*

 les

les consciences. Cette Flotte estoit conduite par l'Admiral Loüis Boisot. Un de ces Matelots, ayant arraché le cœur d'un Espagnol, le dévora publiquement tout sanglant & tout crud, tant l'aversion & la passion des gens de ce pays là est violante. Il y avoit sept semaines qu'il n'y avoit plus de pain dans la Ville, & que châque personne n'avoit par jour que demie livre de chair de vache ou de cheval; Mais ce qui fut hûreux pour les Assiégez, le jour de la retraitte des Espagnols, il tomba vingt-six toises des murailles de la Ville, & il survint un vent de Nort qui déseicha la plus grande partie de l'eau : ce qui les auroit mis au pouvoir de leurs Ennemis, s'ils avoient seulement retardé d'un jour à se retirer. Cela a quelque rapport à ce qui arriva à la Rochelle, où un peu aprés sa reddition, la tempête emporta une grande partie de la Digue.

Un Matelot Zelandois mange le cœur d'un Espagnol tout crud.

Pendant ce Siege, on fit de la Monnoye de papier, avec cette Inscription, *Hæc libertatis Imago.* On en avoit fait d'êtain à Alkmar, & on en rendit pour cinq mille cinq cens rixdalers.

Avant la delivrance de la Ville de Leyden, Ferdinand de la Noy, nouveau Gouverneur de Hollande, & le Sieur de Liques Gouverneur de Harlem, ayans sollicité ceux de Leyden de se rendre, les flattans d'un bon & favorable traitement, ils leur répondirent par ce seul Vers Latin.

Fistu-

Fistula dulce canit volucrem cum decipit auceps

C'est à dire, que l'Oyseleur chante doucement avec son sifflet, quand il veut attraper l'oiseau. Et ne cessant de les solliciter par lettres de se rendre, ils leur répondirent enfin, qu'ils se deffendroient jusqu'à la derniere extremité : & que quand ils auroient tout consommé, & qu'ils auroient mangé leur bras gauche, il leur resteroit encor le droit, pour tâcher à se garantir de la tyrannie des Espagnols : & qu'ils se souvenoient des cruautez faites à Malines, à Zutphen, à Narden, & à Harlem.

Grande constance de ceux de Leyden à se deffendre.

Le Prince d'Orange aprés cette delivrance, fut reçû comme un Dieu dans la Ville de Leyden ; il fit garder & embaumer les pigeons en la Maison de Ville, en signe de réconnoissance perpetuelle, parce qu'ils avoient esté les messagers volans qui avoient porté des lettres des Assiegez au Prince, & ses reponses. Ce fut lors qu'il establit l'Université de Leyden, à laquelle il assigna des revenus annuels, & de grands Privileges.

Pigeons apportent des lettres au Prince.

Etablissement de l'Université de Leyden.

L'année d'auparavant, le Prince d'Orange estant vef de sa seconde Femme Anne de Saxe, épousa Charlotte de Bourbon fille de Louis Duc de Montpensier, qui s'estoit retiré à la Cour de Frederic troisiéme Electeur Palatin. Le Mariage se fit à la Brille, où elle fut

Le Prince d'Orange épouse en 3. Noces Charlotte de Bourbon.

amenée d'Heidelberg par le Seigneur de Sainte Aldegonde ; Elle avoit esté Religieuse & Abbesse de Joüarre ; Le Pere, grand Catholique, avoit redemandé sa Fille à cét Electeur, vers lequel fut envoyé Monsieur le President de Thou, & puis Monsieur d'Aumont.

L'Electeur offrit de la renvoyer au Roy, pourveu qu'on ne la forçât point dans sa Religion: mais Monsieur de Montpensier aimant mieux la laisser vivre éloignée de luy, que de la voir à ses yeux professer une Religion qui luy estoit si à contre-cœur, consentit enfin au Mariage, & la dotta.

On traitte inutilement de Paix à Breda.

Aprés le Siege de Leyden, on traitta inutilement de Paix à Breda, les Etats de Hollande & de Zelande ayant demandé la sortie des Espagnols hors des Pays-bas, la tenüe des Etats generaux, & la liberté & l'exercice de leur Religion ; Le Commandeur au contraire offrant seulement de faire retirer les Espagnols, l'Amnistie de toutes choses passées, & le rétablissement de tous les Privileges : mais ajoûtant que le Roy ne pouvoit souffrir dans ses Etats que la seule Religion Catholique.

Ce Traité de Paix estant rompu, les Etats firent faire de la Monnoye, où d'un côté il y avoit le Lion de Hollande, tenant un épée nûë avec ce mot ; *Securius bellum pace dubiâ* : la guerre vaut mieux qu'une Paix douteuse,

En

En ce temps-là, le Commandeur de Requesens s'empara de Ziriczee en Zelande, par la valeur incomparable de Christophle de Mondragon, qui passa plusieurs lieuës de Mer à gué, avec l'étonnement de tout le monde, & un tres-grand peril de ses Troupes. Mais ce Commandeur estant mort un peu apres, les Soldats Espagnols & Allemans s'estant mutinez faute de payement, se mirent à tout ravager. Ils saccagerent Mastric, & Anvers même, où la perte fut estimée vingt quatre millions, tant en argent, qu'en meubles, & en destruction d'édifices. Le pillage de cette puissante Ville qui dura plusieurs jours fut appellé la furie des Espagnols, dont plusieurs se firent des gardes d'épées, & des corcelets d'or pur: mais les Orfeuvres d'Anvers y mêlerent du cuivre.

Christophle de Mondragon prent Ziriczée.

Les Soldats Espagnols se mutinent & saccagent Anvers.

Les Espagnols firent prisonniers dans Anvers le Comte d'Egmont, le Seigneur de Goignie, & le Baron de Capres. Ce dernier voulant saluër bien bas Hyeronimo Rhoda Chef des Mutinez, qui estoit assis dans une chaire à bras à l'entrée de la Citadelle, reçut dans le ventre un coup de pied de cét insolent Espagnol, en luy disant par mocquerie; qu'il n'avoit que faire de sa réverence.

Ces Trouppes Espagnoles & Allemandes, aprés le sac d'Anvers, vivans avec une licence & une barbarie insupportable, les Provinces qui estoient demeu-

rées sous l'obeïssance du Roy Philippes, appellerent le Prince d'Orange à leur secours, estans exposées au brigandage de ces mutins, & declarerent les Espagnols ennemis du Roy & du Pays.

Ce fut lors, que toutes les Provinces des Païs-bas, à l'exception de Luxembourg qui en est détaché, s'allierent pour leur commune deffense, & firent ce fameux Traitté de Paix à Gand l'an mille quinze cent septantesix contenant vingt-cinq Articles. Les principaux estoient;

Paix de Gand l'an 1576.

Qu'il y auroit Amnistie du passé.

Que les choses demeureroient par tout en l'état qu'elles estoient pour lors.

Qu'on juroit & promettoit de s'entr'aider à delivrer le Païs de la servitude des Espagnols, & des autres Etrangers.

Que tous les Placards & Condamnations au sujet des Troubles passez, & de la Religion, seroient suspendus jusqu'à la tenuë des Etats Generaux.

Que tous Prisonniers, notamment le Comte de Bossut, seroient relâchez.

Que les Colomnes, Trophées, & Statuës, avec leurs Inscriptions, élevées superbement par le Duc d'Albe, seroient abbatuës: notamment celles qu'il s'estoit fait ériger dans le Château d'Anvers, & la Pyramide qu'il avoit fait mettre dans la Place, où avoit été l'Hostel de Culembourg, qu'il avoit fait razer, parce

parce que la Noblesse s'y estoit assemblée pour dresser la Requeste contre l'Inquisition.

Ce fut lors, qu'on crût les Pays-bas entierement perdus pour l'Espagne, qui pour obeir au temps, fut forcé d'approuver cette Paix.

Tous les Chateaux des Pays-bas demolis.

En consequence de ce Traité, les Châteaux de Gand, de Valenciennes, de Cambray, d'Utrecht, & de Groeningue furent démolis; toute la Frise se déclara pour les Etats, & Gaspard de Roble, qui avoit épousé l'heritiere de Billy & de Malepert Gouverneur de la Province, fut mis prisonnier dans la Maison de Ville de Groeningue avec les fers aux pieds. Ce Gaspard, homme de main & de conseil, estoit fils de la Nourrice du Roy Philippes second, natif de Roble en Portugal. Il fut avancé & employé par Marguerite Duchesse de Parme: & de son temps il estoit Gouverneur de Philippeville. Il ne sortit de prison qu'en vertu de l'Edit perpetuel, qui se fit sous le Gouvernement de Dom Jean d'Autriche.

Gaspard de Roble Sieur de Billy, Gouverneur de Frise, fait prisonnier par les Etats à Groningue.

Christophle Vasquez, qui s'estoit caché dans le Cloitre des Cordeliers, tondu & déguisé en Moyne, fut aussi pris & mené en cét habit, en la grande Place de Groeningue, le pleuple criant par mocquerie qu'ils avoient un nouvel Evesque Fauteur de l'Inquisition.

Les Flamands enclins à la mocquerie.

Sur quoy il faut remarquer icy, que les peuples des Pays-Bas sont fort enclins à se railler de leurs Ennemis, quand il leur arrive la moindre prosperité, comme ils le firent aprés la prise de Levarden dans le mesme Païs de Frise : car les Etats l'ayant surprise, on fit venir tous les Prestres & tous les Moynes dans la grande Place, où les Troupes estant en Bataille, on les mit par rangs entre les rangs des Soldats : puis aprés, le peuple, avec des mocqueries incroyables, les conduisit en cét ordre au son des Fiffres & des Tambours, bien loin hors de la Ville, où ils les laisserent sans leur faire autre mal que de s'estre long-temps mocqué d'eux.

Ils avoient desja fait pároître cette inclination à la mocquerie, aprés la surprise de la Brille, par le Tableau dont j'ay parlé cy-dessus, où le Comte de la Mark mettoit des lunettes sur le nez au Duc d'Albe: & à Harlem, où les Habitans croyans que Dom Frederic de Tolede en levoit le Siege, firent des Processions de Phantômes vêtus en Prestres, en Moynes, & en Cardinaux, tenant des figures du S.Screment, qu'ils précipitòient du haut en bas de leurs murailles.

J'ay moy-mesme remarqué à l'âge de douze ans, le penchant de cette Nation à la moquerie. Mon Pere, qui estoit Ambassa-

bassadeur en Hollande, nous avoit mis l'an 1622, en pension à Leyden, chez le Docteur Joannes Gerardus Vossius Alleman, natif d'Heidelberg, qui à composé un grand nombre de beaux Ouvrages, mon frere aisné & moy, avec un troisiéme frere nommé Daniel, qui fut tué à la Bataille de Nortlingue l'an 1645. qui avoit un si grand genie pour les Mathematiques, qu'il estoit pour égaller un jour la reputation des Galilei, & des Archimedes, si la mort ne l'eût point emporté à la fleur de son âge. Cette année 1622. le Prince d'Orange Maurice, ayant contraint le Marquis Ambroise Spinola de lever le Siege de Bergopsom, aydé du Comte Ernest de Mansfeld, & du Duc Christian de Brunswic. Les Villes des Pays-bas se laisserent transporter à des excez de joye qui ne se peuvent bien representer; Entr'autres, celle de Leyden mêla là mocquerie aux réjouïssances publiques. Ce Docteur avoit sa maison devant la Place de l'Eglise nommée Hoguelans-kerk, où il se fit un feu des plus magnifiques. Sur le haut du Bucher, il y avoit un grand roüet à filler, qu'on appelle Spinwiel en Hollandois: & autour, des écriteaux, où estoit écrit le nom de Spinola General des Armées d'Espagne. Sur la corde du roüet, il y avoit d'autres écriteaux, sur lesquels estoit le nom de Gonsalve de Cordoüa, l'un des principaux Chefs de l'Armée

Espagnole. Sur ce roüet, il y avoit une grosse quenoüille droite chargée de filasse, nommée Vlasque en Flamand, avec un écriteau, où estoit le nom de Dom Loüis de Velasco General de la Cavalerie. Aprés, on mit le feu à tout cela: & le peuple transporté de joye s'imaginoit avoir mis ces Generaux en cendres, pour avoir brûlé leurs noms. Cela tenoit des Rebus de Picardie: & deslors me fit connoître le naturel railleur de ces gens là.

Deffense du Sieur van Beuningue.

En consequence de l'inclination à la mocquerie de cette Nation, on a publié avec quelque vray-semblance ces années dernieres, que le Sr. van Beuningue, qui signifie le Sieur du Boudin en François, s'estoit fait graver dans une Médaille, arrestant le Soleil comme un second Josué, pour dire qu'il avoit borné, & avoit été le Jupiter Stator des Conquestes du Roy, qui a pris le Soleil pour le corps de sa dévise; Mais des personnes tres-bien informées m'ont asseuré qu'on luy a presté cette charité, pour le rendre odieux & ceux de sa Nation, à la Cour, & que cette Médaille n'a jamais esté veuë, & n'a jamais subsisté que dans l'magination de ceux qui l'ont inventée.

Il est bien vray, que les Etats des Provinces-unies, aprés la Paix d'Aix-la-Chapelle, dont ils s'attribuoient tout l'honneur, enflés de gloire d'un Traitté qu'ils estimoient leur estre avantageux, firent

faire

faire des Médailles, avec une Inſcription magnifique, que leurs envieux & leurs ennemis nommerent Superbe, où l'on m'a aſſeuré qu'eſtoient ces paroles.

Aſſertis Legibus, & Sacris,
Defenſis exteris Regibus,
Vindicata per orbem Chriſtianum
Marium libertate.
Egregiâ Pace virtute Armorum partâ
Batavia. P.

En voicy le ſens en faveur des Dames.

Ayant aſſeuré les Loix & la Religion,
Et deffendu les Roys Alliez ;
Ayant eſtabli la ſeureté de la navigation dans les Mers du Monde Chreſtien, & fait une Paix glorieuſe par la vertu des Armes.
Les Etats Generaux des Pays-bas, en memoire perpetuelle.

Surquoy un des plus grands & celebres Hommes de France en ſcience & en vertu, m'a dit, que les Romains, aprés avoir razé Numance, & détruit Cartage, rivale de leur Empire, n'ûſſent pû parler en des termes plus altiers de leurs Victoires.

Mr. le premier Preſident de Lamoignon.

A la fin de l'an 1671. les Etats Generaux voyant que ces Médailles leur attiroient l'envie & la hayne des plus puiſſans Souverains, les ont fait ſupprimer tant qu'ils ont pû, en ayant fait rompre les coins & les moules : de ſorte qu'il n'en eſt reſté que fort peu entre les mains des Curieux.

Ces Médailles ſuperbes, avec les railleries continuelles & inſolentes du Gazettier d'Amſterdam, qui ſe licentioit de ſe mocquer ouvertement de tout, ſans épargner les Têtes Couronnées, qu'on doit toûjours reſpecter, n'ont pas eſté un des moindres motifs de la derniere Guerre: & elles ont donné plus facilement croyance à cette Médaille imaginaire, attribuée au Sieur Van Beuningue, dont les diſcours pleins de vent, & qui paſſoient la hardieſſe, faiſoient croire toutes choſes.

Sur ce ſujet, on peut dire avec raiſon, que ceux-là ſont bien ſages, qui ne s'enflent point dans leur bonne fortune; car elle ſe change ſouvent en mauvaiſe, par la viciſſitude ordinaire des choſes du Monde, qui ne ſouffre rien de permanent; auſſi la moderation fait plaindre les mal-heureux, au lieu qu'on ſe réjoüit de l'infortune des inſolens. Philippes de Commines, ſur ce que le Duc Charles de Bourgnogne ayant eſté deffait par les Suiſſes, envoya à Lyon rechercher d'amitié le Roy Loüis onziéme, qu'il mépriſoit auparavant; luy ayant dépêché pour cét effet le Seigneur de Contay ſon favory, avec humbles & gracieuſes paroles contre ſa coûtume; ce ſont ces termes; dit que ſi un Prince prenoit ſon conſeil, il ſe comporteroit avec tant de moderation en proſperité, qu'il ne ſeroit pas

forcé de changer de langage en adversité ; il ajoûte que le Seigneur de Contay allant par la Ville de Lyon, eût ce déplaisir d'entendre chanter des chansons à la gloire des Suisses victorieux, & à la honte de son Maître, qu'ils avoient vaincu. Mais la plus-part des Princes & des Ministres déployent ordinairement toutes leurs voiles au vent de la fortune favorable, sans songer aux vents contraires, qui souvent leur font faire naufrage.

Mais à propos du sieur Van Beuningue, ou du Boudin en François ; on peut faire une remarque : qu'au commencement de cette Guerre, les principaux Officiers & Ministres de Hollande avoient de plaisans noms. Leur grand Negociateur étoit le sieur du Boudin ; Leur Maréchal de Camp le sieur Wurst, mort depuis peu à Hambourg, (Il étoit de Holstein, de mediocre naissance, & s'étoit mis en reputation, pour avoir deffendu long-temps Cracovie pour les Suedois, contre les Imperiaux) & Wurst en Flamand signifie Andouïlle. Leur autre General qui deffendit Groningue, & reprit Grave, étoient le Sieur de Rabenhaupt, qui signifie tête de Corbeau : & un de leurs Colonels étoit le Colonel Pain & Vin, qui eût la tête tranchée.

Plaisans noms de plusieurs Officiers Hollandois.

On a aussi remarqué qu'il y a eu des Ministres en Suede, & des Com-

Etranges noms des Officiers Suedois.

mandans qui avoient d'estranges noms. Oxenstiern signifie front de Bœuf. Entre leurs plus renommés Colonels, il y en avoit un qui s'appelloit Deuffel, c'est à dire le Diable, & qui fut tué à la premiere Bataille de Leipzig ; & un autre Schlang, qui veut dire, Serpent ? & le Colonel Wolf, qui a si bien deffendu Stettein, signifie le Loup.

Je ne croy pas estre desagreable au Lecteur par ces disgressions, qui divertissent & délassent l'esprit fatigué, du récit d'une mesme nature : ce qu'Herodote & d'autres ont hûreusement pratiqué.

Jean d'Autriche, successeur de Requesens, arrive au Pays-Bas.

Mais retournons à nostre principal sujet : c'est à dire, aux affaires des Pays-bas. Dom Jean d'Autriche, fils naturel de l'Empereur Charlequint, rénommé par la Victoire de Lepante, succeda au Commandeur de Requesens, au Gouvernement des Pays-bas, & arriva en Luxembourg le jour du sac de la Ville d'Anvers, ayant passé *Incognitò* par la France, Il fut à Paris comme Suivant d'Octavio de Gonzague, a voir manger le Roy Henry troisiéme : & là il apprit l'estat des Pays-bas, de Dom Diego de Zuniga Ambassadeur d'Espagne.

Peinture de Jean d'Autriche.

Jean d'Autriche méprisoit les Flamands, qu'il croyoit faciles à tromper : ayant même opinon d'eux que le Duc d'Albe, qui disoit ordinairement qu'il estoufferoit les Hollandois dans leur beurre :

re: mais ces gens, qu'il tenoit pour grossiers, ayans plus de solide que de brillant, réconnûrent aussi-tôt qu'il les vouloit tromper par ses paroles& par ses honnestetez affactée.

Il estoit alors âgé d'environ trente ans: ses pensées estoient hautes & ambitieuses. Il se mit d'abord dans l'esprit d'estre Roy de Tunis par le moyen du Pape: à quoy le Roy Philippes ne voulut point entendre. Depuis, ayant esté fait Gouverneur des Pays-bas, il se mit en tête de dépoüiller Elizabeth Reine d'Angleterre: & de delivrer Marie Stüard Reyne d'Ecosse, qu'il pretendoit épouser, par la faveur de Messieurs de Guyse ses Parens, qui le portoient à cela pour leur interêt particulier. Ces desseins vastes donnerent bien de la jalousie au Roy Philippes: car il apprehendoit avec raison, qu'un Prince belliqueux, qui s'étoit acquis beaucoup de réputation dans l'Europe, par le gain de la Bataille de Lepante contre les Turcs, accrû de puissance, se laissant aller au torrent de l'ambition qui le possedoit, & au naturel des hommes, avide de regner, n'entreprît un jour de se rendre Maître de ses Etats au préjudice de ses Enfans. Ces pensées l'épouventoient beaucoup, se remettant dans l'esprit l'anciene exemple de Jugurta: qui, bien que bâtard, s'empara du Royaume de Messinisse, par la destruction des heritiers legitimes;

Grande jalousie du Roy Philippes second contre Jean d'Autriche & ses raisons.

gitimes: & cét autre exemple plus recent arrivé dans sa Maison, où Henry le bâtard son Prédecesseur, avoit dépossédé, & même tué, Dom Pedro le cruel, vray Roy de Castille. Le Roy, qui pour se delivrer de semblables craintes, n'avoit pas épargné son propre fils Dom Carlos, n'avoit garde de souffrir plus long-temps les justes ombrages que luy donnoit son Frere bâtard. Il resolut donc de mettre son esprit en repos de ce côté-la; Et comme Jean Escovedo, Secretaire de Dom Jean, êtoit accusé d'inspirer à son Maître ces pensées ambitieuses, ayant été dépêché des Pays-bas en Espagne pour des affaires de consequence, le Roy Philippes le fit tuer secrettement par Antonio Perez Secretaire d'Etat, lors son Favory: &. cette mort fit croire à tout le monde, que celle de Dom Jean, qui arriva incontinent aprés, avoit été avancée.

Jean Escovedo Secretaire de Dom Jean assassiné en Espagne.

Aussi-tôt que Jean d'Autriche fut arrivé aux Pays-bas, favorisant trop les Espagnols, declarez ennemis publics, il se brouïlla avec les Etats, qui armerent contre luy par l'avis du Prince d'Orange. Il les exhortoit sans cesse de ne se point laisser atrapper par de fausses esperances que donnoit Dom Jean de la part du Roy: leur remontrant que les Princes irritez dissimuloient bien quelque temps, mais qu'ils n'oublioient jamais les injures reçûes, que quand le moyen de s'en vanger

Les Etats arment contre Dom Jean, par l'avis du Prince d'Orange.

leur manquoit : & qu'ils n'épargoient aucunes paroles ny promesses pour déguiser leur ressentiment, leur alleguant cette maxime des Empereurs Romains, que ceux qui déplaisent au Prince doivent être contez entre les morts.

Enfin, l'Edit perpetuel se fit le 17. Fevrier 1577. entre les Etats, d'un côté ; & Dom Jean au nom du Roy, de l'autre, par la mediation de l'Empereur Rodolphe, & du Duc de Cleves & de Juliers. Par cét Edit, il y avoit Amnistie de toutes choses : on ratifioit le Traitté de Gand : on consentoit à la tenüe des Etats Generaux ; la sortie des Espagnols & Allemands hors des Provinces fut arrêtée, qu'ils laisseroient dans les Places, qu'ils tenoient les vivres, les munitions, & l'artillerie. On promit de châtier les Soldats, coupable de tant de crimes, & de delivrer le Comte de Buren, prisonnier en Espagne. Mais le Prince d'Orange & les Etats de Hollande & de Zelande, firent une protestation contre cét Edit : soûtenant que beaucoup de choses, particulierement celles qui regardoient la Religion, n'avoient pas été assez bien expliquées.

On s'accorde avec Dom Jean par l'Edit perpetuel, fait l'an 1577.

En consequence de cét Edit perpetuel, les Espagnols sortirent du Château d'Anvers, où fut mis Gouverneur, Philippes de Croüy Duc d'Arscot, qui jura publiquement tête nüe, entre les mains de Jean Escovedo, qu'il garderoit le Château d'Anvers poûr le Roy Philippes son

Le Duc d'Arscot, fait Gouverneur du Château d'Anvers: & son Serment.

ſon Seigneur : & qu'il ne le livreroit qu'à ſa perſonne, ou à ſes ſucceſſeurs, & non à d'autres, ſinon par exprés commandement : ſur quoy Eſcovedo dit; ſi vous faites ce que vous prometrez, Dieu vous aidera; ſinon : que le Diàble vous emporte en corps & en ame : & tous les Aſſiſtans crierent, *Amen.*

En vertu de ce même Edit, tous les Priſonniers furent rendus de part & d'autre : le Comte d'Egmont, le ſieur de Goignie, le ſieur de Cârpres, & autres détenus par les Eſpagnols; Et Gaſpard de Robles ſieurs de Billy, & autres par les Etats.

Dom Iean reçû dans Bruxelles comme Gouverneur general des Pays-Bas.

Auſſi-tôt, Dom Jean d'Autriche fut reçû dans Bruxelles comme Gouverneur General des Pays-Bas, avec une grande Pompe : mais voulant incontinent opprimer les Provinces, ſuivant les ordres ſecrets de la Cour d'Eſpagne, qui furent manifeſtez par pluſieurs lettres interceptées, que Dom Jean & ſon Secretaire Eſcovedo écrivoient en chiffre au Roy Philippes & à ſes Miniſtres, qui furent déchiffrées par Philippes de Marnix Seigneur de ſainte Aldegonde : on reſolut de s'oppoſer par armes à ſes deſſeins pernicieux.

Dom Iean ſe retire de Bruxelles, & ſurprend Namur & Charlemont.

Pour lors, Dom Jean, ſous pretéxte qu'on avoit voulu attenter à ſa perſonne, ſe retira de Bruxelles : & aprés avoir reçû dans la Ville de Namur la Reyne de Navarre qui alloit aux eaux de Spa, il ſe ſaiſit ſubtilement du Château de Namur,

puis

puis de Charlemont : & se prepara à la Guerre, r'appellant les Troupes Espagnoles & Allemandes : & appellant le jour de la prise de Namur, le premier jour de son Gouvernement : comme le Roy Henry troisiéme appella depuis le jour de la mort de Mr. de Guyse, le premier jour de son Regne.

Les Etats armerent de leur côté, firent démolir le Château d'Anvers, & se joignirent au Prince d'Orange ; Mais comme les Etats Generaux des Provinces assemblez à Bruxelles, luy demanderent l'exercice de la Religion Catholique en Hollande & en Zelande, il leur répondit, qu'il ne se pouvoit faire aucune nouveauté sur ce fait, sans l'âvis des Etats de Hollande & de Zelande, dont cela dépendoit, seulement & absolument : maxime fondamentale de cét Etat-là, qui fut changée par brigues, & par la violence des Armes, du temps de son fils le Prince Maurice, ainsi que nous le dirons cy-aprés, quand nous parlerons de luy.

Les Etats Generaux armés contre Dom Iean.

Les Etats Generaux demandent au Prince d'Orange l'exercice de la Religion Catholique en Hollande : & sa reponse.

Le Prince d'Orange Guillaume étant venu à Breda, avec sa troisjéme Femme Charlotte de Bourbon, fut convié par les Etats Generaux de les venir consoler par sa presence. Pour cét effet, la Bourgeoisie d'Anvers fut fort loin au devant de luy, & l'introduisit dans leur Ville, où les Etats Generaux luy deputerent lés Abbés de Villiers & de Maroles, & les Barons de Fresin & de Capres, pour le supplier

Le Prince d'Orange est convié par les Etats Generaux.

de venir à Bruxelles où il est reçû magnifiquement.

plier de venir au plûtost à Bruxelles, où il alla en bâtteau par le nouveau Canal: conduit par la Bourgeoisie d'Anvers, marchant en bon ordre, d'un côté de ce Canal: & de l'autre côte, par les Bourgeois de Bruxelles tous armés, & la plus-part d'armes dorées, qui étoient allez au devant de luy; Ainsi il fut reçeu magnifiquement & en grand triomphe dans la Ville de Bruxelles, avec des acclamations incroyables de joye de tout le monde. Aussi-tôt il fut declaré Gouverneur de Brabant, & fait Sur-Intendant des Finances des Provinces.

Le Prince fait Gouverneur de Brabant.

Sur quoy il faut remarquer icy, que si la vie de ce Prince a été traversée d'étranges révers, capables de faire succomber une ame moins forte qua la sienne, il avoit aussi de temps en temps de grandes douceurs, & des matieres de joye qui chatouilleroient les plus stoïques & les plus insensibles, par les applaudissemens & les benedictions des peuples, dont il possedoit les cœurs & les volontez: au lieu qu'il y a des Princes qui ne commandent qu'aux seuls corps de leurs Sujets, sans avoir l'empire agréable de leurs esprits, qui doit faire la plus noble partie de leur domination.

Grand contentement interieur du Prince.

Mais comme l'énvie est la compagne ordinaire de la vertu: & que bien souvent une trop grande reputation cause plus de mal qu'une mauvaise; cette recèption magnifique du Prince d'Orange, jointe à l'Au-

thorité

thorité que sa Naissance, son experience, & son mérite luy donnoient dans les Etats & dans l'esprit des peuples, luy attirerent bien-tôt la jalousie de plusieurs grands Seigneurs & Gentil-hommes qualifiez, dont les principaux étoient le Duc d'Arscot, fait depuis peu Gouverneur de Flandres, le Marquis de Havrec son frere, le Comte de Lalain, & son frere le Seigneur de Montigny, le Vicomte de Gand, le Comte d'Egmont, les sieurs de Champigny, de Rassinguem, & de Sueveguem, & plusieurs autres. Tous ces jaloux envoyérent secrettement offrir le Gouvernement des Bays-Bas à l'Archiduc Mathias frere de l'Empereur Rodolphe, par le sieur de Malstede, qu'ils luy dépêchérent: & il fit une telle dilligence, & pressa tellement l'Archiduc de partir, qu'il fut plûtôt arrivé de Vienne à Cologne, qu'on n'eût appris qu'on l'eût envoyé querir.

Le Duc d'Arscot, & autres jaloux, mandent l'Archiduc Mathias pour ruiner le Prince d'Orange.

Ces Messieurs s'étoient imaginez qu'ils auroient la force du Gouvernement sous cêt Archiduc, qui les regarderoit comme les Autheurs de son établissement: & qu'en même temps ils ruïneroient l'Authorité du Prince d'Orange, luy donnant un Superieur de cette qualité.

Mais le Prince d'Orange, dont l'esprit souple sçavoit fort bien obêir au temps, & tourner en remédes les poisons qu'on luy preparoit, se plaignit modestement dans l'Assemblée des Etats Generaux;

de ce qu'on avoit mandé l'Archiduc sans luy avoir communiqué une resolution si importante: rien ne se devant faire que par commun consentement, sur tout en des affaires de cette consequence; mais il ne s'opposa aucunement à la reception ny à l'établissement de l'Archiduc: puis ayant régagné le Comte de Lalain, qui avoit le principal commandement de l'Armée des Etats, il fit si bien par son adresse & par ses soûmissions, qu'il tira de son côté l'Archiduc Mathias, qui fut fait Gouverneur General des Pays-Bas à certaines conditions: & le Prince d'Orange, son Lieutenant General, par la plus grande voix des Etats: à qui l'Archiduc, pour sa haute capacité, laissa la conduite de toutes choses. Ainsi, le Prince d'Orange, par sa prudence & par sa bonne conduite, fit tomber sur ses Ennemis la tempête qu'ils avoient excitée pour le perdre; car le Duc d'Arscot Chef de cette Ligue contre le Prince, eut aussi-tôt le déplaisir de se voir arrêter Prisonnier dans Gand Capitale de son Gouvernement, par une Créature du Prince d'Orange le sieur de Rihove, qui avoit alors la principale Authorité dans cette grande Ville; Et afin que la douleur du Duc d'Arscot fut plus sensible & plus grande, ses meilleurs amis, les Evêques de Bruges & d'Ypres, & les sieurs de Raffinguem & de Seuveguem, & quantité d'autres de sa dépendance; furent aussi arrêtez avec luy.

l'Archiduc est fait Gouverneur des Pays-Bas: & le Prince d'Orange son Lieutenant.

Le Duc d'Arscot Chef contre le Prince, fait Prisonnier dans Gand.

Jean d'Autriche ayant été declaré Ennemy du Pays par les Etats Generaux, le 7. Septembre 1577. fit revenir la Soldatesque Espagnole & Italienne, qui étoit sortie des Pays-Bas en consequence de l'Edit perpetuel, avec un grand nombre d'Allemands, sous Alexandre Farneze Duc de Parme, fils de Marguerite d'Autriche, cy-devant Gouvernante des Provinces: & avec ce renfort, deffit à Gemblours le dernier Janvier 1578. l'Armée des Etats, commandée par le sieur de Goignie en l'absence du Comte de Lalain & des principaux Chefs, qui étoient à Bruxelles à des Nopces, dont ils furent fort blâmez. Tout le Canon fut pris, avec trente Drappeaux, & quatre Cornettes. mais on fut bien-tôt consolé de cette perte, par la réduction de la célebre Ville d'Amsterdam, qui se rendit aux Etats, & qui se rejoignit au Corps de la Hollande le huitiéme de Fevrier suivant, c'est à dire huit jours aprés cette deffaite.

Jean d'Autriche declaré Ennemi des Pays-Bas.

Jean d'Autriche deffait l'Armée des Etats a Gemblours.

Amsterdam se rend aux Etats

Jean d'Autriche, enflé du succés de Gemblours, esperant que cette Victoire luy en attireroit une autre, fut avec de grandes forces attaquer à Rimenant prés de Malines, l'Armée des Etats, lors commandée par le Comte de Bossut, mais inutilement: car le Comte se trouva si bien retranché, que Dom Jean fut contraint de se retirer en confusion, & avec perte; & l'on tint lors pour constant, que si le Comte de Bossut fût sorty de ses retranchemens il eût

Dom Jean attaque inutilement le Comte de Bossut General des Etats.

Dévise de Iean d'Autriche.

il eût entierement deffait Dom Jean, qui avoit un Crucifix dans ses Drapeaux, avec ces parôles; *En ce signe j'ay vaincu les Turcs: & en ce signe je vaincray les Heretiques.*

La Paix de la Religion dans les Provinces.

En Juillet 1571. les Etats Generaux arrêterent la tolerance des deux Religions dans les Provinces: ce qui fut appellé la Paix de la Religion; mais cette Paix ne fut pas approuvée de tout le monde, & causa un tiers party, qui fut nommé des Malcontens, dont les principaux étoient Emanuel de Lalain Baron de Montigny, le Vicomte de Gand Gouverneur d'Arthois, Valentin de Pardieu sieur de la Motte Gouverneur de Gravelines, le Baron de Capres, & autres. Ainsi, les Provinces d'Arthois & de Haynault se réjoignirent au Roy, nonobstant toutes les remontrances que leur firent les Etats Generaux, tant par Lettres, que par Députez.

cause le Parti des Malcontens.

En ce temps-là, les Etats firent battre de la Monnoye, où il y avoit d'un côté le corps des Comtes d'Egmont & de Horn, & leurs têtes sur des pieux: & de l'autre, deux Cavaliers & deux Fantassins s'entrebattans, avec ces paroles, *Præstat pugnare pro patriâ quam simulatâ pace decipi.* Il vaut mieux combatre pour la Patrie, que d'être trompé par une Paix feinte.

Les malcontens font reve-

Ces Mal-contens, pour se faire un rempart contre les Etats, prierent qu'on fit revenir

revenir les Troupes estrangeres dans les Pays-Bas, contre la pacification de Gand, & l'Edict perpetuel ; d'autre costé, les Estats, pour se deffendre des mal-contens, au mois d'Aoust 1578. traittent avec le Duc d'Alençon, qui fut appellé le Deffenseur de la liberté Belgique, à condition de les servir avec dix mil hommes de pied, & deux mil chevaux payez à ses dépens. Ce Traité se fit par le moyen de la Reyne de Navarre sa sœur, qui passant pour aller aux eaux de Spa, avoit gagné bien des gens pour ce frere, qui luy estoit si cher: entr'autres les Comte de Lalain, & le Sieur d'Enchy Gouverneur de Cambray.

nir les troupes étrangeres.

Et les Etats appellent le Duc d'Alençon.

Au mois de Septembre de l'année 1578. mourut Dom Jean d'Autriche au Camp de Namur, de chagrin d'estre suspect en Espagne, où avoit péri son Secretaire Escovedo: ou de poison, comme plusieurs le crûrent.

Mort de Dom Iean.

Peu aprés, mourut aussi le Comte de Bossut General des Estats, qui prierent ensuite Monsieur de la Noüe Bras de fer, à cause de sa grande réputation, de valeur, de conduite, & d'experience dans la Guerre, d'accepter la Charge de Mareschal de Camp de leur Armée.

Mort du Comte de Bossut, auquel succede Monsieur de la Noüe bras de fer.

Alexandre Farnese Duc de Parme, succeda à Dom Jean au Gouvernement des Pays-Bas, qui par ses manieres d'agir tres-obligeantes, jointe à de grandes promesses

Le Duc de Parme succede à Dom Iean au Gouvernement des Pays-Bas.

messes qu'il fit, accrût le nombre des malcontens : & ainsi, diminua la force des Etats.

Union d'Utrect l'an 1579. Ce fut en ce temps-là, le 22. Janvier 1579. que le Prince d'Orange Guillaume posa la premiere pierre fondamentale de la Republique des Pays-Bas, par l'union étroite qu'il fit faire à Utrect des Provinces de Gueldres, de Zutphen, de Hollande, de Zelande, de Frise, & des Ommelandes, consistant en vingt-six Articles, dont voicy les principaux.

Que les Provinces s'allioient contre leur ennemi commun, se promettant assistance mutuelle, sans pouvoir traitter ny de Paix ny de Guerre, que par commun consentement ; cela sans préjudice des Privileges, Statuts, & Coûtumes de châque Province : ce qui a été violé sous le Gouvernemént de Maurice Prince d'Orange : les Etats Generaux s'étans attribué Jurisdiction sur les Sujets des Provinces, qui auparavant n'avoient pour Seigneurs que les Etats particuliers de châque Province. Ce Traitté fut nommé l'union d'Utrect, parce qu'il se fit en cette Ville-là. Il fut ratifié par tous les Gouverneurs des Provinces ; & les Etats, pour montrer qu'une parfaite union étoit necessaire pour leur salut, prirent pour Dévise ces belles paroles

Belle Dévise des Etats. de Micipsa, dans Saluste, *Concordia res parvæ crescunt*. c'est à dire, que les pe-

petites choses deviennent grandes par la concorde.

Cette année-la, la Ville de Mastrict fut prise & emportée de force par le Duc de Parme, aprés un Siege de quatres mois: & l'on traitta inutilement de Paix à Cologne par la médiation de l'Empereur Rodolphe, parce qu'on ne vouloit pas accorder la liberté de la Religion dans les Pays-Pas, bien qu'elle eût été permise en Allemagne & en France.

Prise & sac de Mastrict.

On traitte inutilement de Paix à Cologne.

Sous le Gouvernement du Duc de Parme, il y eût divers Combats en Flandres, entre les mal-contens, & les Troupes des Etats, commandées par Mr. de la Noue, qui surprit Ninove en Flandres, où il prit dans leur lit le Comte d'Egmont, sa Femme, sa Mere, avec le Comte Charles son Frere, qui furent menez prisonniers à Gand: où le peuple, en passant, leur jetta de la boue, leur dit mille injures, & leur reprocha d'avoir abandonné leur patrie, pour se joindre aux bourreaux de leur Pere.

Mais Mr. de la Noue, aprés plusieurs hûreux succez, fut surpris luy-même, avec peu de gens qu'il avoit, par le Vicomte de Gand Marquis de Risbourg: parce que le sieur de Marquette ne suivant pas l'ordre de Mr de la Noue, n'avoit pas rompu un Pont, par lequel on pouvoit venir à luy. Par ordre du Duc de Parme,

Mr. de la Noue, fait prisonnier, & mené a Limbourg.

 il fut

il fut mis prisonnier dans le Chasteau de Limbourg, où il fut cruellement Traité par les Espagnols, qui luy offrirent de le mettre en liberté, à condition qu'on luy crévât les yeux ; ce qui fait voir combien ce grand Capitaine estoit redouté des Ennemis. En fin, aprés une longue prison, il fut eschangé pour le Comte d'Egmont, en jurant de ne plus porter les Armes contre l'Espagne, dont le Duc de Lorraine, & plusieurs autres Princes & Seigneurs le cautionnerent.

Monsieur de la Nauë sort de prison.

Outre son intelligence dans le métier de la guerre, loüée de tous les Historiens, il n'y eût jamais une vertu si pure, ny si desinteressée que la sienne, dont il donna des preuves continuelles dans le cours de sa vie : mais une entr'autres, tres-remarquable. Monsieur de la Nouë bras de fer estoit un Gentil-homme de Bretagne, & avoit une sœur mariée à Monsieur de Vezins personne de qualité d'Anjou tres-riche, qui eût d'elle un fils & deux filles. Cette sœur avoit eu vingt mil écus en Mariage : mais estant morte jeune, Monsieur de Vezins épousa une Demoyselle Suivante de sa femme, dont il eut plusieurs enfans. Cette Megére, aprés la mort de son Mary, desirant assurer à ses enfans les grands biens de la Maison de Vezins, ne trouva point de meilleur expedient, que de livrer pour une somme d'argent, les enfans de la premiere

Generosité incroyable de Monsieur de la Noné.

miere femme sa Maîtresse, à un Marchand Anglois, à condition qu'on ne les révit jamais. Cét homme les transporta dabord aux Isles de Jarsei & de Garnesei; On ne sçait ce que les filles dévinrent: mais ce Marchand étranger, moins inhumain que cette Marâtre, ayant compassion du fils, l'emmena avec luy à Londres, où il l'éleva, & luy fit apprendre le métier de Cordonnier. Ce garçon étant devenu grand, & courant le Pays; se rencontra en Flandres lors que Monsieur de la Noüe y commandoit l'Armée des Etats. & luy apportant des Souliers, Mr. de la Noüe, aprés l'avoir bien consideré, dit à ceux qui se trouverent auprès de luy, que ce garçon avoit l'air, la taille, & l'alleure de son Beaufrere de Vezins; Luy, qui avoit été exposé à l'âge de quatre à cinq ans, à qui il étoit toujours resté quelque memoire de son nom, de son pays, & de ce qu'il étoit, luy dit qu'il s'appelloit Vezins, & qu'il étoit François d'origine; mais il n'en fut que cela, à cause des grandes affaires que Mr. de la Noüe avoit lors sur les bras. Quelques années aprés, étant sorti de sa prison de Limbourg, & s'étant retiré à Geneve: ce même garçon qui alloit par le monde, comme font les apprentifs, s'étant encor presenté à luy en ce lieu où il étoit sans affaires; aprés l'avoir bien questionné, & avoir réconnu, outre la

reſſemblance generale, des marques particulieres qu'avoient ceux de la Maiſon de Vezins, il reſolut de le faire reconnoiſtre pour heritier de cette Maiſon: & fit, contre ſon interêt, toutes les pourſuites neceſſaires en Anjou, au Conſeil, & au Parlement, pour ſon rétabliſſement; mais la mort l'ayant ſurpris au Siege de Lamballe en Brétagne, où il fut tué d'une mouſquetade, devant que l'affaire fut conſommée, ſon fils Odet de la Noüe, que j'ay veu en ma jeuneſſe Ambaſſadeur extraordinaire en Hollande, auſſi genereux que ſon pere, ſuivant ſes vertueuſes traces, termina l'affaire; & par un Arreſt célebre, le fit declarer heritier de la maiſon de Vezins, dont les Enfans de cette cruelle marâtre étoient en poſſeſſion: & c'eſt de luy qu'eſt venu Mr. le Marquis de Vezins d'aujoud'huy. Voila des actions heroïques du Pere & du Fils, qu'on ne ſçauroit aſſez loüer, & que les Lecteurs curieux ſeront bien aiſes d'apprendre: outre que l'exemple d'une vertu ſi rare porte quelque fois les ames bien nées à en faire de ſemblables.

Le fils de Mr. de la Noüe, auſſi genereux que ſon Pere.

Le Prince d'Orange Gouverneur de Flandres.

En ce même temps, le Prince d'Orange, qui avoit été fait Gouverneur de Flandres, fut à Gand, où il reforma le nouveau Magiſtrat, étably contre les Privileges de la Ville, par la violence de Jean Imbiſe homme audacieux & violent, qui avoit alors toute l'autho-

thorité dans la Ville. Imbiſe ſe retira en Allemagne chez le Prince Caſimir Palatin, qui avoit mené auparavant un ſi grand nombre de Cavalerie aux Etats, qu'ils en avoient été plus incommodez, que ſoulagez & deffendus; Depuis, Imbiſe eſtant retourné à Gand, y domina encor quelque temps tyranniquement, marchant entouré de trente Halbardiers; Mais enfin, s'étant élevé une faction contraire, comme il n'y a rien de plus inconſtant que la volonté d'un Peuple, il fut arreſté, on luy fit ſon Procez, & eut la teſte tranchée.

l'an 1580. le Prince d'Orange remontra aux Etats Generaux que, veu la deſertion de quelques Provinces, & de pluſieurs de leur Corps, qui s'étoient accommodez avec le Roy d'Eſpagne, par le moyen du Duc de Parme, ils ne ſe pouvoient pas ſoûtenir d'eux-mêmes contre un ſi puiſſant Ennemy; qu'ainſi, ils eſtoient obligez par cette impuiſſance, ou de s'accommoder avec l'Eſpagne, ce qu'il ne leur conſeilleroit jamais; n'y ayant point de ſeureté, ny pour leur vie, ny pour leur Religion: ou de choiſir quelque Prince voiſin pour leur Seigneur, & qu'il ny en avoint point qui luy ſemblât plus propre, que le Duc d'Anjou & d'Alençon, Frere unique de Henry troiſiéme Roy de France; Ce qu'ayant

approuvé, ils envoyerent en France des Députez, dont le plus considerable étoit Philippes de Marnix, Seigneur de sainte Aldegonde, qui firent un Traité avec luy en Septembre 1680. au Château du Plessis-les-Tours : par lequel il étoit porté, que les Etats de Brabant, de Flandres, de Holande, de Zelande, d'Utrect, & de Frise, le reconnoîtroient pour leur Seigneur Souverain, & ses Descendans aprés luy : à condition de laisser les choses de la Religion en l'état qu'elles étoient, & de conserver les Privileges des Provinces.

Les Etats traittent avec le Duc d'Alençon & le reconnoissent pour leur Seigneur.

Qu'il assembleroit tous les ans les Etats Generaux, qui neantmoins auroient le pouvoir de s'assembler quand il leur plairroit. Qu'il ne mettroit personne dans les Charges, dans les Places, & dans le Gouvernement du Pays, que du consentement des Etats : & que s'il contrevenoit aux Privileges des Provinces, & au present Traitté, il seroit déchu de la Souveraineté : & qu'ils seroient déliez du serment de fidelité qu'ils luy auroient prêté, & pourroient choisir un autre Prince.

L'Archiduc Mathias se retire des Pays-bas.

Alors l'Archiduc se voyant inutille au Pays-bas : & qu'on cherchoit une plus puissante protection que la sienne, se retira aprés avoir été remercié par les Etats, & regalé de plusieurs presens, selon le temps & leur pouvoir : laissant la reputation d'un tres-bon Prince & tres moderé : mais

mais ses Ennemis le rendirent suspect sur la-fin, de quelque intelligence avec les Espagnols.

Le Prince d'Orange sollicita, de tout son pouvoir, la venuë du Duc d'Alençon, pour être soutenu, & le Pays aussi, d'un Prince si considerable : mais principalement, parce qu'au mois de Juin de la même année 1580. le Roy Philippes avoit publié une cruelle Proscription contre luy, par laquelle il luy reproche dabord les bien-faits dont il étoit redevable à l'Empereur Charles : entr'autres, de luy avoir assuré la succession de René de Nassau, & de Châlon Prince d'Orange. Qu'il l'avoit fait Gouverneur de Hollande, de Zelande, d'Utrect, & de Bourgogne : Chevalier de la Toyson d'or, & Conseiller d'Etat. Que nonobstant qu'il fut Etranger, il l'avoit comblé de biens & d'honneurs, dont il étoit fort ingrat. Qu'il avoit excité la Noblesse à presenter la Requête contre l'Inquisition. Qu'il avoit introduit l'Heresie dans les Pays-bas, & troublé la Religion Catholique, par le brisement des Images, & la démolition des Autels. Qu'il avoit fait la guerre à son Seigneur. Qu'il s'étoit opposé à toutes les pacifications, même à celle de Gand : & qu'il avoit rompu l'Edit perpetuel. Qu'enfin, il le déclaroit ingrat, rebelle, perturbateur du repos public, héretique, & hypocrite; & le tenoit pour

Proscription du Roy Philippes second contre le Prince d'Orange.

un Cain, pour un Judas, pour un homme qui avoit une conscience endurcie, pour un Impie, ayant tiré une Religieuse de son Cloître pour l'épouser, & dont il avoit des Enfans: pour un méchant, pour un parjure; pour le Chef des Troubles des Païs-bas, pour une peste de la Chrêtienté, & pour l'ennemy du Genre humain. Qu'il le mettoit au Ban, donnant ses biens, son corps & sa vie, à ceux qui l'en pourroient priver. Que pour délivrer le Monde de sa tyrannie, en parole de Roy, & comme serviteur de Dieu, il promettoit vingt cinq mil écus à celuy qui le luy pourroit amener mort ou vif; luy promettant de plus impunité de tous les crimes qu'il pourroit avoir commis, & l'ennoblir, en cas qu'il ne fût pas Gentil-homme. De plus, il declaroit tous ses adherens, déchûs de Noblesse, d'honneur & de biens, si dans un mois aprés la publication de ce Ban, ils ne se separoient de luy, & ne rentroient dans leur devoir.

Le Prince d'Orange publia au mois de Decembre suivant, son Apologie, qui est une piece longue, forte & éloquente, qu'il fit lire publiquement en l'Assemblée des Etats generaux. Le Prince y découvrit plusieurs choses, qu'il eût mieux valu pour le Roy n'avoir jamais été revelées: les Roys n'aiant pas tant d'avan-

d'avantage à se deffendre contre leurs Sujets avec la plume, qu'avec l'épée: aussi il n'y fut jamais répondu de la part du Roy; & pour ce que cette Apologie est fort considerable, il est à propos d'en mettre icy la substance.

Apologie du Prince d'Orange.

Apres avoir soumis sa conduite & sa vie aux Etats generaux, il dit qu'il êtoit forcé, contre son naturel & sa coutume, de découvrir des ordures qu'il eut bien voulu cacher: & que si on ne l'eut accablé d'injure & de calomnies, il eut simplement répondu à la proscription, qu'il eut fait paroître injuste & sans fondement. Que son Ennemi qui l'a faite, & le Prince de Parme qui l'a publiée, n'ayans pû le tuer par le poison & par l'épée, essayent de le blesser par le venin de leur langue.

Quant aux bien-faits qu'on luy réproche, il avoüe avoir reçu beaucoup d'honneur de l'Empereur Charlequint, qui l'avoit nourri neuf ans entiers dans sa chambre; que sa Memoire luy sera toujours honorable; ce sont ses propres termes; Mais qu'il êtoit forcé de dire, pour maintenir son innocence, qu'il n'avoit jamais reçu aucuns bien-faits de l'Empereur: & qu'au contraire, il avoit souffert de grandes pertes en le servant.

Qu'il ne pouvoit pas le priver de la succession de René de Nassau & de Châlon Prince d'Orange, son cousin

germain, dont il êtoit seul heritier, sans une injustice manifeste : à moins qu'on appellât liberalité, de ne pas prendre le bien d'autruy.

Que tant s'en faut qu'il en eût reçeu aucuns bien-faits : qu'au contraire, l'Empereur, pour le bien de ses affaires, étant pressé d'un côté par les Princes Protestans : & de l'autre, par le Roy de France, il avoit disposé à ses dépens, par le Traitté de Passau, de la Comté de Catzenellebogen, en faveur du Landgrave de Hesse : bien qu'il luy eût esté adjugé par la Chambre Imperiale de Spire, avec plus de deux millions d'arrerages, Et que le même Empereur n'avoit tenu compte de remettre le Prince René de Nassau son Cousin germain, en la possession du tiers du Duché de Julliers qui luy appartenoit par leur Ayeule Marguerite Comtesse de la Mark, quoy qu'il se vît victorieux par la valeur de ce Prince.

Que le Roy Philippes l'avoit privé de la jouïssance de la Seigneurie de Châtelbelin, dont il luy êtoit deû plus de trois cens cinquante mil livres d'arrerages, ayant évoqué injustement à son Conséil la Cause, préte à juger au Parlement de Malines, qui depuis est demeurée indécise : ce qu'il allegue pour faire voir lequel des deux, du Roy, ou de luy, doit être taxé d'ingratitude,

Qu'il

Qu'il avoit dépensé plus de cinq cens mil écus, tant en l'Ambassade qu'il fit contre son gré vers l'EmpereurFerdinand, que lors qû'il fut en ôtage en France pour la Paix de Château en Cambresis: & l'année que commandant toute l'armée Imperiale, il fit bâtir Charlemont & Philippeville, à la barbe des Generaux de France, en laquelle il ne toucha que trois cens Florins par mois: ce qui ne suffisoit pas pour ceux qui tendoient ses Tentes.

Que tout au contraire, ceux de son nom avoient dépensé de grands biens, & exposé librement leur vie, en servant les Princes de la Maison d'Autriche. Que le Comte de Nassau Engilbert second de ce nom son Bis-ayeul, étant Gouverneur des Pays-bas pour l'Empereur Maximilian premier, luy avoit assûré ces Provinces par le gain d'une Bataille.

Que le Comte Henry de Nassau son Oncle paternel, persuada aux Electeurs de l'Empire, de preferer Charles d'Autriche; petit-fils de Maximilian, à François premier Roy de France: & luy mit la Couronne Imperiale sur la tête.

Que Philebert de Chalon Prince d'Orange, avoit conquis la Lombardie & le Royaume de Naples à l'Empereur: & que par la prise de Rome & du Pape Clement VII. son Ennemi, il l'avoit comblé de gloire & de grandeur.

Que le Néveu de ce Philebert René de Nassau & de Châlon, son cousin germain, étoit mort à saint Disier aux pieds de l'Empereur, aprés avoir réparé le dommage d'une Bataille perduë, & conquis le Duché de Gueldres; Qu'enfin, si ceux de Nassau n'avoient jamais été au monde: & que les Princes d'Orange n'eussent pas tant fait d'Exploits considerables avant que le Roy fût né: qu'il n'auroit pas mis tant de Titres, de Pays, & de Seigneuries au front de cette infame proscription qui le declare traitre & méchant: crimes qui ne tomberent jamais sur aucun de sa race.

Que pour tant de dépenses & de services signalez, on ne pouvoit pas montrer la moindre marque de réconnoissance des Princes d'Autriche vers ceux de sa Maison.

Que les Roys de Hongrie avoient donné à ses Predecesseurs, pour marque perpetuelle de leur valeur, en les deffendans de l'invasion des Infidelles, plusieurs pieces d'Artillerie qui luy ont été ravies & emportées hors de son Château de Breda, quand le Duc d'Albe tyrannisoit les Pays-bas.

Quand le Roy luy réproche de l'avoir fait Gouverneur de Hollande, de Zelande, d'Utrect, & de Bourgogne, Chevalier de son Ordre, & Conseiller d'Etat: il répond, que s'il en doit sça-

voir.

voir quelque gré à quelqu'un, c'eſt à l'Empereur, qui l'avoit ainſi ordonné en partant pour Eſpagne, en conſideration de ſes ſervices. Que le Roy étoit luy-même décheu de l'Ordre, par la contravention aux Articles qu'il avoit juré d'obſerver : par leſquels les Chevalliers ne peuvent être jugez que par leurs Confreres, ayant fait condamner Meſſieurs les Comtes d'Egmont, de Horn, de Bergues, & de Montigny, par des Faquins & gens de rien. Que le Gouvernement de Bourgongne luy appartenoient hereditairement : ceux de Châlon en ayant toûjours joüy ſans contredit ; & que, quant à la Charge de Conſeiller d'Etat, il obtint par la brigue & par le conſeil du Cardinal de Granvelle, qui par là ſe vouloit mettre à couvert, à cauſe de l'authorité que le Prince avoit envers le Peuple, qui avoit toute croyance & confiance en luy.

Quand le Roy objecte, pour le rendre odieux, d'avoir épouſé une Religieuſe ; il dit que celuy qui médit, doit être exempt de tout blâme : & que c'eſt une horrible impudence à Philippes, de luy reprocher un Mariage legitime & ſelon Dieu, luy qui eſt tout couvert de crimes : ſoûtenant, lors qu'il épouſa l'Infante de Portugal, Mere de Dom Carlos, qu'il étoit effectivement marié à Donna Iſabella Oſorio,

dont il avoit eu trois Enfans. Qu'il a esté le Parricide de son propre Fils, pour avoir parlé en faveur des Pays-bas, & l'Empoisonneur de Madame Isabelle de France sa troisiéme Femme, Fille du Roy de France Henry second: pendant la vie de laquelle, il avoit entretenu publiquement Donna Eufrasia, qu'il fit épouser par force au Prince d'Ascoli, étant enceinte de son fait, afin que son Batard heritât des grands biens de ce Seigneur, dont il mourut de déplaisir, si ce ne fut (dit le Prince) d'un morceau plus aisé à avaler qu'à digérer.

Que depuis, il n'avoit point eu de honte de commettre un inceste public, épousant sa Niéce, Fille de l'Empereur Maximilian second, & de sa propre Sœur; Mais il avoit dispense, dit le Roy; Oüy du Dieu en Terre, dit le Prince: car le Dieu du Ciel ne la luy auroit jamais accordée; ce sont les propres termes du Prince.

Que cela estoit aussi étrange qu'insupportable, qu'un homme noirci d'Adulteres, d'Empoisonnemens, d'Incestes, & de Parricides, luy fit un crime d'un Mariage approuvé de Monsr. de Montpensier son Beau-pere, plus grand Catholique en effet, que les Espagnols ne le sont de grimace. Que quand sa Compagne auroit fait des Vœux en son bas âge: ce qui estoit contre les Canons & les Arrests, suivant

vant l'opinion des plus grands hommes : & qu'il n'y auroit point eu plusieurs protestations ; qu'il n'étoit pas si peu versé en la bonne Doctrine, qu'il ne sçût que tous ces liëns noüez par les hommes, pour des raisons de pur interêt, ne pouvoient avoir aucune force devant Dieu.

Sur ce que le Roy le traitte d'Etranger : il dit, que ses Ancêtres ont possedé depuis plusieurs Siécles, des Comtez & des Baronnies en Luxembourg, en Brabant, en Hollande, & en Flandres : & que ceux qui y ont des Terres, ont toûjours été tenus pour naturels du Pays.

Que le Roy est donc Etranger aussi bien que luy, étant né en Espagne, Pays naturellement ennemi des Pays-Bas : & luy en Allemagne, Pays voisin & amy de ces Provinces. Mais, (dit le Prince) on dira qu'il est Roy ? à quoy il répond ; Qu'il soit Roy en Castille, en Arragon, à Naples, aux Indes, & en Jerusalem, s'il veut, & Dominateur en Asie & en Afrique ; Pour luy, qu'il ne reconnoit qu'un Duc & qu'un Comte, dont la puissance est limitée par les Privileges du Pays que le Roy a jurez. Qu'il faut qu'il apprenne & les Espagnols avec luy, s'il ne le sçavent pas : que les Barons de Brabant, quand les Princes sortent des termes de la raison, leur ont bien fait voir quelle étoit leur puissance. Il finit ce discours, en disant, que c'est une chose étrange,

qu'on

qu'on luy ose objecter d'être Etranger au Pays-bas : veu que ses Prédecesseurs étoient Ducs de Gueldres, & possedoient de grands biens dans ce Pays, lors que les Ancétres du Roy étoient seulement Comtes de Hasbourg, demeurant en Suisse: & lors même que leur race étoit inconnuë dans le monde.

Le Prince soûtient que le dessein des Espagnols a toûjours été, d'assujettir les Provinces des Pays-Bas, & de le gouverner tyranniquement, comme ils font les Indes, Naples, Sicile,& Milan;ce qu'ayant été connû de l'Empereur Charlequint, il remontra à son fils Philippes en sa presence, & du vieux Comte de Bossut,ainsi que de plusieurs autres : que s'il ne réprimoit cét orgueil des Espagnols,qu'il seroit cause de la ruine entiere de ces Provinces : mais que, ny l'authorité paternelle, ny le bien de ses affaires, ny la Justice, ny son Serment, qui retient les plus barbares, n'ont pû retenir cette passion violente de les tyranniser.

Que le Pays accorda un secours considerable d'argent au Roy : par le moyen duquel, & par le courage de la Noblesse de ces Provinces, ayant gagné deux fameuses Batailles,& fait quantité de prisonniers de la plus haute qualité du Royaume de France, il fit la Paix à Château en Cambresis, qui luy étoit aussi profitable, que desavantageuse à ses ennemis: & que s'il restoit au Roy un peu de réconnoissance

ſance, il ne pourroit nier que le Prince n'ait été un des principaux inſtrumens de cette Paix, l'ayant traittée en particulier par ſon ordre, avec le Connêtable de Montmorency, & le Maréchal de S. André: le Roy l'ayant aſſûré qu'il ne pourroit jamais luy rendre un ſervice plus grand ny plus agréable, qu'en faiſant cette Paix: voulant paſſer en Eſpagne à quelque prix que ce fût.

Mais ces ſecours d'argent, & ces hâreux ſuccez obtenus par le Sang de Nobleſſe des Provinces, furent tenus pour des crimes de Leze-Majeſté: parce qu'on ne voulut rien accorder, qu'à condition que les Etats Generaux s'aſſemblaſſent: & que les ſommes promiſes paſſaſſent par les mains des Commiſſaires du Païs, pour rogner les ongles à ces harpies de Barlaymont, & autres leurs ſemblables: aſſûrant que ce ſont là les deux grands crimes qui ont fait naître dans l'eſprit du Roy, & dans ceux de ſon Conſeil, cette haine inplacable contre les Flamands.

Le premier de ces crimes fut la demande de l'Aſſemblée des Etats Generaux, autant haïs des méchans Princes, parce qu'elle bride leur tyrannie, qu'ils ſont aimez & réverez par les bons Roys, vrais peres du peuple, comme le fondement le plus aſſûré d'un Etat, & le vray répos des Souverains.

l'Autre crime eſt d'avoir demandé les Commiſſaires du Païs pour l'adminiſtration.

tion des ſommes accordées: le Prince diſant que les mangeurs de peuples réputent leur larcin & leur peculat un meilleur revenu que celuy de leurs Terres. Que ſe voyant hors d'état de voler impunement, ils cherchent des pretextes en flâtant les Princes, pour les enflammer contre les Sujets: & conclut cét Article, aſſûrant les Etats Generaux, (auſquels il s'adreſſe inceſſamment) qu'il a veu leurs actions, qu'il a oüy leurs diſcours, & qu'il a été témoin de leurs conſeils, par leſquels ils les dévoüoient tous à la mort, les deſtinant au maſſacre: comme aux Indes, où les Eſpagnols ont exterminé trente-fois plus de peuple qu'il n'y en á dans les Pays-Bas.

Sur ce que le Roy l'accuſe d'avoir fait de brigues, d'avoir gagné les cœurs de ceux qui deſiroient des nouveautez, ſur tout des ſuſpects de la nouvelle Religion: & d'avoir été Autheur de la Requête contre l'Inquiſition: il avoüe avoir toujours été de la Religion réformée dans ſon cœur: le Comte Guillaume de Naſſau ſon Pere l'ayant introduit dans ſes Etats. Qu'il avoit appris de la bouche du Roy Henry ſecond, ſervant d'ôtage en France pour la paix que le Duc d'Albe traittoit pour exterminer tous ceux de la Religion, en France, aux Pays-Bas, & par toute la Chrêtienté: qu'on avoit reſolu d'établir l'impitoyable Inquiſition: par la ſévérité de laquelle on n'avoit qu'à regarder une Image de travers, pour être con-

condammé au feu. Qu'il n'avoit pû souffrir que tant de gens de bien, & de Seigneurs de sa connoissance, fussent dévoüez à la mort; qu'ainsi, il avoit pris une ferme resolution, d'exterminer cette vermine d'Espagnols: & que s'il eût été bien secondé dans ce juste & genereux dessein, il n'y auroit plus de memoire d'eux au Pays-Bas, que par leurs ossemens, & par leurs tombeaux.

Quant à la Requête dont on luy faisoit un Crime; qu'il tient à tres-grand avantage, tant pour son honneur & sa reputation, que pour le service du Roy, & le bien du Pays: d'avoir conseillé qu'elle fût presentée, comme un moyen asseuré pour détourner le déluge des maux infinis qui survinrent aprés; & quant aux Prêches: qu'il conseilla aussi à Madame de Pârme de les permettre, les choses étant dans un état qu'on ne pouvoit plus les en empêcher, sans la juste crainte d'une manifeste subversion.

Quand le Roy dit que la prévoyance de la Duchesse de Parme fut si grande, qu'il fut contraint de sortir des Pays: il dit qu'on diroit vray, si on disoit que sa tromperie & sa deloyauté en furent la cause; Qu'un an auparavant, il avoit voulu se retirer, & se demettre de ses Charges; mais que Messieurs de Bergues & de Montigny ayant pêri en Espagne, les gibets étant plantez, & les feux allumez de toutes parts; qu'il avoit resolu de

ſe mettre en ſeureté, ſans ſe fier ſur les lettres du Roy, conçeuës en des termes honnête pour le mieux attraper.

Qu'on s'étoit attaqué à ſa perſonne, & à ſes biens; Que la conſideration des Privileges de l'Univerſité de Louvain, ny du Pays de Brabant, n'avoit pas eû le pouvoir d'empêcher qu'on ne menât ſon Fils priſonnier en Eſpagne; Que par un traitement ſi injuſte & ſi rigoureux, il étoit délié de tout ſerment, & bien fondé, de faire la Guerre à ſon Ennemi: ce qu'on luy réprochoit comme un grand crime.

Qu'on ne luy reprochoit rien, que Henry predeceſſeur du Roy n'eût fait: car, tout Bâtard qu'il étoit, il ſe rebella contre ſon Prince naturel Don Pedro Roy de Caſtille & de Leon, qu'il tua de ſa propre main. Si le Roy répond que Don Pedro étoit cruel & tyran: & qu'il poſſede la Caſtille à ce ſeul titre; pourquoy ne le traittera-t'on pas de la même maniere (dit ce Prince) n'y ayant jamais eu de Tyran qui ait violé les Pays avec plus d'arrogance, ny qui ait rompu la Loy jurée avec moins de pudeur que Philippes: & qu'au moins, Don Pedro n'étoit ny parricide, ny inceſtueux, ny homicide de ſa femme; mais quand il prendroit les armes contre le Roy, & qu'il ſeroit né ſon Sujet, il ne feroit rien que ce qu'Albert premier Duc d'Autriche, auparavant Comte de Hasbourg, Prédeceſſeur du Roy avoit

avoit fait contre l'Empereur Adolphe de Naſſau ſon Seigneur, l'un de ſes dévanciers.

Le Prince ſoûtient qu'il y a obligation mutuelle entre les Ducs de Brabant, & leurs Vaſſaux; Qu'ils doivent obeïſſance au Prince: qui de ſon côté doit conſerver leurs Privileges, dont les principaux ſont; Que les Ducs ne peuvent changer l'état du Païs par aucune Ordonnance. Ils doivent ſe contenter de leur revenu ordinaire. Ils ne peuvent lever de nouvelles Impoſitions ſans le conſentement du Païs. Ils ne peuvent faire entrer des gens de guerre dans la Province, ſans l'agréement des Etats. Ils ne peuvent changer le prix des monnoyes; Et enfin, ils ne peuvent prendre aucun Priſonnier, ſans Information du Magiſtrat du lieu, ny l'envoyer hors du Païs. Auſſi, les Grands de Brabant, qui par prérogative ont la Charge des armes du Pays, ſont obligez de conſerver & maintenir les Privileges: & ne le faiſant pas, ils doivent être tenus pour parjures, & pour Ennemis de leur Patrie. Que le Roy n'a pas violé un des Privileges, mais tous, & une infinité de fois. luy ayant ôté ſes biens, ſes dignitez, & ſon Fils, contre les immunitez; qu'ainſi il étoit abſous du ſerment de fidelité qu'il luy devoit: & par conſequent, en droit de ſe deffendre de cette violence par la Guerre; principalement, n'ayant jamais voulu reparer ſes fautes,

ayant méprisé & rejetté les intercessions de l'Empereur Maximilian, & les supplications de ses Sujets, par la deputation des Principaux Seigneurs qu'il a fait mourir contre le droit des gens, par la main du Bourreau, & tous les autres qu'il a pû saisir par artifice, s'étans fiez en ses paroles trompeuses: ce qui le justifie suffisamment d'avoir pris les armes pour sa conservation, ainsi que pour celle de sa Patrie. Et bien que la premiere fois il n'ait pu prendre pied au Pays-Bas, comme on luy reproche: il n'y a rien en cela qui ne soit arrivé aux plus grands Capitaines, & au Roy même, qui souvent est entré en Hollande & en Zelande avec de puissantes Armées, dont il a été chassé honteusement, sans qu'il y possede un seul poulce de terre. Et comme par son serment il veut, qu'en cas de contravention aux Loix, on ne luy obeïsse plus: pourquoy est-il si témeraire de dire que le Prince a pris injustement les armes.

Sur ce que le Roy dit qu'il a pratiqué & monopolé de revenir en Hollande & en Zelande: il répond n'y être venu qu'à l'instante priere des principaux de ces Provinces: ce qu'il peut justifier par leurs Lettres.

Quand le Roy l'accuse d'avoir persecuté les Ecclesiastiques, chasé les Catholiques, & banni la Religion: le Prince répond que cela c'est fait par commun consentement, pour conserver leurs privi-

privileges & leur vie contre des gens qui ont fait Serment au Pape, & qui machinent incessamment contre la liberté du Pays,& laReligion nouvellement establie: ce qui fut representé au Traitté de Paix projetté à Breda, où ce Point, touchant la Religion, fut justifié par l'Arrest & le Sceau de toutes les Villes : & qu'il estoit injuste qu'on luy imputât ce qui estoit fait par Ordonnance unanime de tout le Païs.

Quand on luy réproche d'avoir permis la liberté de conscience: il répart que la lueur des feux, qui ont réduit en cendres tant de gens, n'a jamais esté agreable à ses yeux, comme elle a réjoüi ceux du Duc d'Albe & des Espagnols: & qu'il a esté d'avis que ces persecutions cessassent.

Il avoüe ingenuément que le Roy ayant la tenuë des Etats de Gand, & son départ pour l'Espagne, luy ordonna de faire mourir plusieurs gens de bien, suspects de la Religion; Commandement cruel qu'il ne voulut pas executer: au contraire, il les avertit, ne le pouvant faire en bonne conscience, & voulant plûtôt obéir à Dieu qu'aux hommes.

Il dit qu'on a tort de l'accuser du massacre de quelques Ecclesiastiques, veu que luy-mesme a fait mourir par la justice plusieurs coupables de ces crimes: & que ceux qui estoient de Maison Illustre, comme le Comte Guillaume de la Mark,

convaincus de semblables violences, ont été punis seulement par la prison, & par la privation de leurs Charges, en considération de leurs Alliances.

Sur ce que le Roy dit n'avoir point commandé au Duc d'Albe l'imposition du dixiéme & du vingtiéme denier : le Prince d'Orange répond, que son impunité prouve assez qu'il en avoit ordre : Qu'il ne peut éviter le nom de tyran, ayant commandé ce Tribut, ou n'ayant pas puni une si grande audace commise contre son gré. Il âjoûte, que le Duc n'étoit pas si impertinent, d'oser établir une si cruelle imposition sans un commandement exprez, & souvent réïterée : qu'autrement il n'auroit pas condamné le Bourguemaître d'Amsterdam à vingt-cinq mil florins d'amende, pour s'être opposé à la levée de ce dixiéme denier.

Que le Roy eût bien mieux fait de conserver la Goulette & le Royaume de Tunis, que l'Empereur avoit conquis sur le Turc, & qu'il préferoit à ses autres Victoires : que de faire une guerre injuste à ses Sujets ; mais que cette rage & cette fureur, qui le transportent, luy aveugloient les yeux pour ne pas voir ce mal, & l'entendement pour ne le pas comprendre : ayant mieux aimé faire voir son impuissance contre ses propres Sujets, que d'employer ses forces contre l'ennemy du nom Chrêtien. Il ajoûte, que comme Annibal avoit juré la ruine des Romains

Romains sur l'Autel de ses Dieux : que le Duc d'Albe avoit aussi juré la destruction des Pays-bas : ce qui se prouve assez par les cruautez qu'il y a exercées. Que si on connoît le Maître par ses Serviteurs, on doit bien connoître le naturel du Roy, & son inclination pour le Pays, par la tyrannie de ce Ministre impitoyable.

Quand le Roy dit qu'il a dispense du Pape pour ne pas garder son Serment : le Prince répond que le Roy ne considere pas qu'en même temps ses Sujets, en ne le gardant pas, êtoient déliez du Serment d'obëïssance qu'ils luy avoient juré. Il âjoûte que le Duc d'Albe êtoit prêt de faire pendre les principaux de Bruxelles, qui s'opposoient à la levée du dixiéme denier : qu'il avoit ordonné au bourreau d'apprêter dix-sept cordes : que le *dictum* de la Sentence êtoit écrit, & les Soldats Espagnols prêts à prendre les armes pour soûtenir cette exécution, lors que les hûreuses nouvelles de la prise de la Brille arriverent, qui les sauverent du gibet.

Parlant de l'Edit perpetuel : il dit qu'il se fit avec Dom Jean, contre son avis, & celuy des Etats de Hollande & de Zelande, par l'artifice des Espagnols. Qu'il n'y avoit de difference entre le Duc d'Albe, le Commandeur de Requesens, & Dom Jean : sinon, qu'il êtoit moins dissimulé qu'eux : & qu'il ne pouvoit pas cacher si long-

temps son venin, que les autres : ayans les mesmes ordres que les précedens Gouverneurs, d'opprimer le Pays : ce qui a esté rendu public par les Lettres interceptées qui n'ont pas esté contestées.

Quand on luy dit qu'il a rompu la pacification de Gand & l'Edit perpetuel : il répond que ce sont les Espagnols, qui ne remettoient personne en possession de leurs biens & de leurs Charges, & qui retenoient les prisonniers. Que le Roy avoit commandé à Dom Jean, de n'observer point cette Paix, comme on le voit par les Lettres interceptées ; Et que quand Dom Jean la jura ; ce fut à condition qu'il l'observeroit jusqu'à ce qu'ils s'en repentit, dont il s'expliqua à quelques-uns des Etats ; Ainsi, la Paix de Gand, & l'Edit perpetuel étant violez : qu'il estoit au pouvoir des Etats de se précautionner, en expliquant, augmentant, & changeant le Traitté pour leur seureté, & pour leur bien.

Que s'il y a eu quelques insolences de la Sodatesque dans ses Gouvernemens : qu'elles luy ont fort dépleu : & que ce ne sont que des roses, au prix des excez intolerables commis par les Espagnols.

Le Prince se plaint de la trahison de plusieurs Seigneurs & Gentils-hommes du Pays, qui ont preferé leurs interests particuliers, à la tyrannie Espagnole au bien de leur Patrie qu'ils ont dechirée par leur division, & qu'ils pouvoient

rendre

rendre fleuriſſante par la concorde. Et s'emportant contre l'infidelité de ſes faux Freres, qui ſe nommerent Mal-contens: il dit qu'on ne ſçauroit aſſez s'étonner de l'inconſtance & de la vanité de leurs diverſes reſolutions: Ils ſervent, dit-il, le Duc d'Albe & le Commandeur, comme Valets, & me font la Guerre à outrance. Peu aprés ils traittent avec moy, ils ſe réconcilient, & ſe déclarent Ennemis des Eſpagnols. Dom Jean vient, ils le ſuivent, ils machinent ma ruine. Quand Dom Jean manque ſon entrepriſe ſur Anvers, ils le quittent, ils me rappellent. Je ne ſuis pas plûtot venu: que contre leur ſerment, ſans me rien communiquer, ils appellent l'Archiduc Mathias Eſt-il venu, ils le laiſſent; & ſans l'avertir, vont querir le Duc d'Anjou, auquel ils promettent merveilles: & auſſitot ils l'abandonnent, & ſe joignent au Duc de Parme; Sur quoy il s'écrie. Y a-t'il flots de la Mer plus inconſtans, n'y d'Euripe plus incertain, que la legereté de ces gens-là, qui ont conſenti à cette Proſcription: moy qui ſuis cauſe, par ma fermeté & par mon courage, qu'ils ont eſté remis dans leurs biens & dãs leurs Charges.

Quand on luy dit qu'il a brigué les Gouvernemens de Brabant & de Flandres: il répond en un mot qu'il n'a eu ces Employs qu'à la priére des Etats, & par une approbation generale.

Quand on veut le rendre odieux, en

disant qu'il charge le peuple d'impositions: il répond qu'elles sont mises par les Etats, du consentement des peuples; & que, si le Roy en met bien de si excessives sur ses Sujets, pour opprimer la Hollande & la Zelande, & autres Provinces-Unies: pourquoy ne leur seroit-il pas permis d'en mettre sur eux, pour se garantir de la tyrannie Espagnole?

Quand on blâme le Prince d'avoir ôté dans les Villes des Officiers bien affectionnez au Roy: il dit qu'ils étoient un peu trop bons Ennemis du Païs: & qu'ainsi, il a bien fait de les chasser.

Quand le Roy luy objecte, comme un grand crime, le credit qu'il a parmy le peuple: il dit que cela luy est honorable, qu'il l'ait pris pour son deffenseur contre sa cruelle tyrannie, qui a allumé une haine tres-juste dans tous les cœurs.

Quand on luy reproche qu'il haït la Noblesse. Ouy, répond-il, celle qui ayant dégeneré de ses Ancêtres, & ne suivant pas leurs traces genereuses, trahit sa Patrie, & se joint à ceux qui la persecutent.

Quand le Roy dit, que la Paix traittée à Cologne par l'entremise de l'Empereur Rodolphe, a esté jugée raisonnable de toutes personnes de bon sens: le Prince dit qu'il s'ensuit par là, que tous ceux qui l'ont jugée déraisonnable & captieuse, sont dépourveus de raison & de jugement; Car, quelle apparence, dit-il, qu'un peuple travaillé & appauvri d'une si

longue Guerre, refusât une Paix équitable avec son Prince: sinon qu'elle luy parût un appas pour le surprendre. Que cette Paix, projettée à Cologne, leur estoit pire que la guerre : & que le miel d'une langue traîtresse est toujours plus dangereux que la pointe des épées. Que si l'Empereur a cru cette Paix raisonnable: qu'il en a esté persuadé par les traitres de la Patrie.

Quand on luy objecte l'union d'Utrect comme le plus grand des crimes, & qu'on la trouve mauvaise: il dit que tout ce qui est bon aux Etats, paroît tres-mauvais aux Espagnols: & que ce qui est salutaire aux oppressez, est mortel aux fauteurs de la tyrannie. Que leurs Ennemis avoient fondé toute leur esperance sur la division: contre laquelle il n'y a point de remede si specifique, qu'une bonne union: ny d'antidote plus certain contre la discorde, que la concorde, qui a fait évanoüir toutes leurs intrigues & toutes leurs intelligences. Il avouë avoir esté l'Autheur de cette union: & le dit si haut, qu'il souhaitte que, non seulement l'Espagne, mais toute l'Europe l'entende; Surquoy il exhorte les Etats de la bien conserver, & d'executer ce que signifie le trousseau des fléches liées d'un seul lien qu'ils portent dans leurs Armes; Qu'il ne rougira jamais d'une action si utile à la conservation de leur liberté: & que tout au contraire, il s'en glorifie.

Quand on luy reproche d'avoir chassé les Ecclesiastiques : il dit qu'il n'en a chassé aucun, qu'aprés que le Comte de Renneberg George de Lalain, Gouverneur de Frise, se fut emparé de Groningue par trahison, & par le massacre des principaux Bourgeois : entr'autres du Bourguemaître Hillebrand, qui avoit tout credit dans la Ville, le caressant pour l'attraper, & ayant même soupé avec luy la veille de cette infame surprise ; Ne pouvant luy estre reproché que dans les troubles suscitez par les Espagnols, on ait jamais trempé les mains dans le sang des Confederez, qui se reposoient sur la foy promise.

Quand on accuse le Prince d'avoir chassé du Païs quelques Nobles, il denie d'en avoir chassé un seul : mais qu'ils se sont retirez volontairement par la terreur de leurs consciences, ayant ouvertement machiné la ruine de leur Patrie ; & plût à Dieu, ajoûte-t'il, que leurs semblables les suivissent, pour délivrer la Republique de toute crainte.

Le Prince d'Orange dit, que c'est une chose ridicule de l'appeller Hypocrite : luy qui n'a jamais usé de dissimulation avec les Espagnols ; Que leur estant encor ami, il leur a toûjours parlé franchement : & qu'il leur a prédit, tant de bouche, que par écrit, qu'ils filoient la corde de leur ruine par ces cruelles persecutions. Qu'ayant esté forcé de devenir

leur

leur Ennemy, pour foutenir la liberté du Pays: quelle Hypocrifie peuvent-ils avoir remarquée en luy ? fi ce n'eft, qu'ils appellent Hypocrifie, de leur faire la Guerre ouverte, leur prendre des Villes, les chaffer hors du Pays, & leur faire fans feintife tout ce que permet le droit d'une jufte Guerre. Que fi on veut lire la deffenfe qu'il publia il y a trezeans, pour juftifier fa prife d'armes: on y trouvera des lettres d'un Roy trompeur & hypocrite, qui penfoit le furprendre par fes paroles captieufes, comme il penfe à prefent l'étonner par fes menaces.

Quand le Roy Philippes appelle le Prince d'Orange defefperé comme un Caïn & comme un Judas: il dit que c'eft autre chofe, de fe deffier de la grace de Dieu, qui ne peut mentir: & de ne pas croire aux paroles d'un homme trompeur & infidelle; témoins les pauvres Morifques de Grenade, ainfi que les Comtes d'Egmont & de Horn, & plufieurs au tres; Que la cheute de Caïn & de Judas, fut le defefpoir caufé par des crimes énormes, où il n'eft pas reduit: fa confcience ne luy reprochant rien; Mais qu'on remarque le ftile des defefperez dans cette profcription Turquefque & barbare.

Quand il l'accufe d'être deffiant, & qu'il dit que la deffiance eft une chofe ordinaire aux méchans: il fait une Apoftrophe au Cardinal de Granvelle (qu'il

tenoit l'Autheur de cette proſcription (& luy parle de cette ſorte. Et toy Cardinal, qui as tant perdu de temps au College : ſi tu n'appelles devenir ſçavant, que d'être dés ſa jeuneſſe inſtruit à mentir & à tromper ? que répondras-tu à cét Orateur ſententieux, & amateur de ſon Pays, quand il dit que la meilleure & la plus grande forteresſe, que peut avoir un peuple libre contre un tyran, c'eſt la deffiance : ce qui eſtoit allegué contre un autre Philippes petit Ecolier en tyrannie, au prix de ton Dom Philippes, qui ſurpaſſe les plus grands tyrans : ſa tyrannie ne pouvant être repreſentée par aucune Philippique, non pas même par celle qu'on appelle divine ? Tu y aviſeras : & cependant, dit le Prince, je diray, j'écriray, & je feray graver par tout cette belle & utile Sentence ; & pleût à Dieu, dit-il, que je ſois mieux creu, que Demoſthene ne le fût de ſon Peuple : lequel ſe laiſſant amuſer à des broüillons & à des trompeurs ſemblables à toy, fut enfin ruiné de fonds en comble.

Quand de Roy luy reproche d'avoir refuſé de grands avantages, pour ſe retirer en Allemagne, & pour abandonner les Etats: il répond qu'on ne peut aſſés admirer la ſottiſe & l'impertinence Eſpagnole, qui l'exalte, en voulant le rabbaiſſer & le noircir, diſant qu'il a preferé le ſalut des Etats, & leur liberté, à ſon repos, & au Pays de ſa naiſſance. Qu'il ſouhaitteroit

bien

bien être delivré de tant de peines & de traverses, joüir paisiblement de ses biens, & de la presence de son fils: mais que cela ne se pouvant sans se parjurer, sans trahir les Etats, sans violer la foy donnée, & sans les abandonner à la cruauté de leurs ennemis mortels; Qu'il ne pouvoit, ny pour les biens, ny pour la vie, ny pour femme, ny pour enfans, consentir à les laisser en proye, & à les voir déchirer, par les dents sanglantes des Espagnols. Et conclud que c'étoit-là un grand crime, de luy reprocher qu'il est homme de bien, loyal, constant, & inébranlable contre les vents des promesses, aussi bien que contre les flots des ménaces. Le Prince dit que sur ces fausses accusations, le Roy & les Espagnols ont fondé cette cruelle proscription pleine de calomnies, d'injures, & d'imprécations inconcevables, qui ne l'étonne non plus, que les fulminations que le Pape Clement VII. lança contre Philebert Prince d'Orange: qui pour tout cela ne laissa pas de le faire son prisonnier.

Enfin, il dit aux Etats, & à toute l'Europe, que tout Espagnol, ou espagnolisé, qui dit ou dira comme fait cette proscription, qu'il est méchant & traître, en a menti, a parlé faussement, & contre la verité. Cependant que les Espagnols luy interdisent l'eau & le feu, il ne laissera pas, en dépit de leur rage, avec l'aide de ses Amis, de vivre tant qu'il plairra à

Dieu, qui a ſeul en ſa puiſſance ſa vie & ſa mort : & qui a compté tous les cheveux de ſa téte. Quant aux biens qu'il poſſede: qu'il eſpere, Dieu aidant, qu'ils leur coûteront ſi cher à les avoir, qu'ils en chercheront ailleurs à meilleur marché ; & que, quant à ceux qu'ils luy détiennent injuſtement : qu'il eſpere les en dépoſſeder ; & que jamais ils n'ont ravi de bien à un pauvre Prince, qui leur péſe davantage.

Sur ce que le Roy promet vingt-cinq mil écus, à celuy qui amenera le Prince mort ou vif : de l'ennoblir pour une action ſi genereuſe, s'il n'eſt pas Gentilhomme : avec remiſſion des crimes, les plus énormes qu'il pourroit avoir commis; Il répond, que ſi un Gentil-homme avoit fait une ſi méchante action, aucun honnête-homme ne voudroit jamais boire ny manger avec ce Scelerat, ny même le ſouffrir en ſa preſence. Que ſi les Eſpagnols tiennent ces gens-là pour Noble: & que ce ſoit-là le chemin de l'honneur en Caſtille, il ne s'étonne plus, ſi tout le monde croit la plus part des Nobles d'Eſpagne, être iſſus du ſang des Maranes, & des Juifs : & qu'ils auroient herité cette vertu de leurs Anceſtres, qui vendirent la vie de nôtre Sauveur à beaux deniers comptans. Sur cela, le Prince écrit que Dieu, qui eſt juſte, a ôté l'entendement au Roy: qui, par l'ennobliſſement des méchans, & par la remiſſion des plus grands crimes, veut opprimer le deffen-

tenſeur de la liberté d'un Peuple tyranniſé : & qu'il n'a point de honte de mêler, parmy tant de promeſſes abominables, le nom de Dieu, dont il ſe dit le Miniſtre : s'attribuant non ſeulement le pouvoir de permettre ce que Dieu deffend : mais même, de le recompenſer à prix d'argent, de Nobleſſe, & de la remiſſion de tous crimes.

Le Prince conclud, en exhortant les Etats de ſe tenir bien unis, & de ne ſe pas laiſſer ébloüir aux fauſſes loüanges, que le Roy donne à ceux qui les ont abandonnez contre leur ſerment, pour ſemer la diviſion entr'eux : ſon ennemi publiant, n'en vouloir qu'à luy ſeul, comme à l'Autheur des troubles & de la guerre, qui ſera éternelle tant qu'il vivra : faiſant comme les Loups dans la Fable, qui témoignoient n'en vouloir qu'aux chiens, gardiens des troupeaux, pour dévorer aprés les brebis à leur aiſe ; mais que pour marquer la diſſimulation du Roy, & ſa cruauté : que lors qu'il fut abſent en Allemagne, le Païs ne fut pas moins perſecuté : qu'on ne voyoit pas moins : qu'on ne pendoit pas moins : qu'on ne brûloit pas moins : & que la liberté du Païs eſtoit bien maintenüe pas ce doux perſonnage le Duc d'Albe. Que le but principal du Roy eſtoit d'exterminer la Religion, qui ſeule maintient cét Etat, ſans laquelle il ne dureroit pas trois jours : ceux de leur croyance ne pouvant

avoir aucune confiance aux Espagnols, ny aux Papistes.

Il repete encor que l'union & la Religion le peuvent garantir & deffendre de tous leurs Ennemis, & finit en disant, qu'il voudroit leur pouvoir acquerir le repos par son exil, & par sa mort même; Que cét exil luy seroit fort doux, & sa mort fort agreable: mais s'ils croyoient que sa vie pût servir à deffendre leur liberté, qu'il leur offroit ses moyens, son industrie & son sang même, qu'il répendroit volontiers jusqu'à la derniere goutte pour leur conservation.

Les Etats Generaux declarent le Prince d'Orange accusé à tort.

Le Prince d'Orange eût bien souhaitté que les Etats Generaux eussent fait imprimer son Apologie en leur nom: mais quelques Provinces ne le jugerent pas à propos, la trouvant un peu trop picquante, & n'ayant pas connoissance des crimes imputez au Roy. Ainsi ils se contenterent de déclarer par une Ordonnance; que le Prince estoit accusé à tort: qu'il avoit accepté le Gouvernement à leur instante priere: & luy offroient une Compagnie de Cavalerie entretenüe, pour plus grande seureté de sa personne: le priant de continuer à maintenir leur liberté, & luy promettant toute obéïssance & déference à ses ordres & à ses conseils, qu'ils réconnoissoient n'avoir eu autre fin que leur salut.

Premiere surprise de Breda sur les Etats.

Un peu aprés l'an 1581 la Ville & le Château de Breda furent surpris sur les

Etats par Claude de Barlaymont Comte de Haute-Penne, par le moyen du Baron de Fresin, qui estoit prisonnier dans la Place par ordre des Etats, soupçonné d'avoir intelligence avec les Espagnols; & cela se trouva si veritable, que tout prisonnier qu'il estoit, il fit surprendre la Place par un seul Soldat de la Garnison qu'il avoit gagné : ce qui fut une grande perte au party des Etats, & un grand déplaisir au Prince d'Orange : cette grosse Ville & son Territoire estant de son Patrimoine.

Il ne faut jamais mettre de prisonniers dans les Villes frontieres.

Cela fait voir, qu'on ne doit jamais mettre aucun prisonnier dans les Places frontieres, mais au cœur du Pays : car comme ils ne songent à autre chose, qu'à se mettre en liberté : & que toutes leurs pensées n'ont pour but que cette fin, il n'y a invention qu'ils ne cherchent pour y parvenir : c'est nourrir le Serpent dans son sein. & il ne faut que corrompre une Sentinelle pour faire prendre une Forteresse imprenable, l'Ennemi estant dans le voisinage, qu'on peut faire venir à point nommé pour la petarder, ou pour l'escalader.

Gand eut été surpris par Mr. de Rantzau prisonnier dans le Château, si Mr. de Noyers ne l'eût empêché.

En nôtre temps, on auroit veu un bel exemple d'une surprise de cette nature, au grand avantage des Armes de France, si la haine & la vengeance n'eussent eu plus de pouvoir sur l'esprit d'un Ministre, que la gloire de son Maître, & le bien de son Royaume : mais ce Mystere est demeuré caché jusques icy par la terreur

qu'on

qu'on avoit de ſon reſſentiment, gouvernant toutes choſes avec une authorité abſoluë dans les dernieres années de la vie de Monſieur le Cardinal de Richelieu.

Voicy ce que c'eſt. Aprés la deffaite de Honnecourt, arrivée au mois de May 1642. Dom Franciſque de Mello, Gouverneur des Pais-bas, mit pluſieurs priſonniers de qualité dans le Château de Gand, au nombre de ſoixante-dix: dont les principaux eſtoient Monſieur le Comte de Rantzau, depuis Mareſchal de France, Monſieur le Marquis de Rocquelaure, preſentement Duc & Gouverneur de Guyenne, Monſieur le Marquis de S. Maigrin, mort à la journée de S Antoine, & le Sieur de Laleu Capitaine dans le Regiment de Piedmont, qui mourut depuis à Cremone, commandant l'Infanterie Françoiſe de l'Armée d'Italie. Ce Monſieur de Laleu eſtoit originaire de Lyon, d'une naiſſance Mediocre, mais d'une fidelité & d'une valeur extraordinaire, qui luy pouvoient faire eſperer les employs les plus relevez de la guerre. Monſieur de Rantzau, impatient dans ſa priſon, avoit eu permiſſion des Eſpagnols, d'envoyer en France Monſieur de Laleu, pour propoſer quelque échange des priſonniers faits de part & d'autre; Mais pendant ſon ſejour à la Cour, où la multiplicité des affaires empêchent d'eſtre promptement expediez: & où Monſieur de Noyers, qui le haïſſoit,

ne

ne se tourmentoit gueres de sa délivrance: Monsieur de Rantzau s'ennuyant mortellement de ce que Monsieur de Laleu tardoit tant à revenir ; Et comme en ce temps-là il avoit un continuel commerce de léttres avec moy, qui luy rendois à la Cour tous les bons offices dont j'estois capable, pour l'amitié que je luy portois,& pour l'estime que je faisois alors de luy : il se plaignoit extraordinairement en toutes ses lettres, de ce qu'on retenoit Monsieur de Laleu un si longtemps, sa presence luy estant tres-necessaire pour un grand dessein qu'il disoit avoir en teste. A la fin, vaincu par son impatience, il m'écrivit une longue lettre en chiffre, partie en Latin, partie en François: par laquelle il me mandoit qu'il n'y avoit rien de si aisé à surprendre que la Citadelle de Gand, par le moyen des Hollandois qui en étoiēt voisins:& que le Prince d'Orange pouvoit s'en approcher avec un Corps d'Infanterie, sans donner le moindre ombrage; & enfin, me prioit d'aller faire cette proposition à la Cour.

Mais afin qu'on puisse voir,comme l'entreprise estoit aisée à executer, il est à propos de mettre icy les propres termes de ce qui estoit en chiffre dans sa Lettre, dont je garday une copie devant que donner l'Original à Monsieur de Noyers. *Maximopere doleo conatus nostros tam irritos habere successus, & Dominum de Laleu, tam levissimis de causis detineri*; S'il eût pû passer

Lettre en chiffre que m'ecrivoit Monsieur de Rantzau.

sur la pretenduë surprise du Château de Gand.

passer promptement, la surprise de cette Place eût été facile. Il n'y a presentement que trois cens hommes de garnison, dont il y en a beaucoup de vieux, *qui vix incedere possunt*, & autant d'estropiez sans aucune deffense, outre vingt-huict ou trente Portugais & Catalans: *Qui nobis opem ad omnia promiserunt, numerus captivorum excedit septuaginta* tous Officiers; Philippine, *ubi est Præsidium Batavorum quatuor horarum solummodo itinere hinc abest.* Tout le pays entre-cy & là, est pays de contribution. Leurs Partis viennent jusqu'aux Portes de cette Ville: & plusieurs d'entr'eux y entrent sous divers pretextes, *abduxerunt enim hisce diebus solertissimo stratagemate equum ex foro omnibus astantibus & videntibus; avaritia Castellani omnibus liberum dat introitum in Castellum, ut vinum suum, qui certo privilegio nullum Regi suo tributum pendit, maximo lucro vendere possit.* Et comme la mesure qui coûte quinze sols à la Ville, ne vaut que six sols dans le Château, il y a toûjours cinq ou six cens personnes, Bourgeois & Etrangers, hommes & femmes, qui boivent, & qui ne sont, ny questionnez, ny visitez. Si vous considerez toutes ces circonstances: & ce qui arriva à la surprise de Breda & d'Amiens, vous trouverez icy l'occasion plus belle, & la possibilité bien plus vraysemblable, & plus aisée.

La Catalogne & le Portugal s'étoient révoltez depuis peu.

Lors le Comte de Salazar.

Je porte cette Lettre à Mr. de Noyers.

Pour hâter une affaire si importante, je fus trouver Mr. de Noyers, qui étoit lors à Chaume

Chaume en Brie avec le Roy, pour veiller à la conservation de Mr. le Cardinal de Richelieu, qui étoit demeuré derriere aux eaux de Bourbon, en grande deffiance de son Maître, & de plusieurs qui l'approchoient. Mais ce Ministre m'ayant dit, qu'il donneroit ordre à cela, & commandé de n'en parler à personne, je me retiray: ayant assez remarqué à sa mine, & à son discours, que cette proposition, quoy qu'avantageuse, ne luy étoit pas agréable, venant d'une personne odieuse.

Aussi il n'en parla jamais au Roy, de crainte que M. de Rantzau, qu'il haïssoit, ne fut recompensé & consideré pour un service si important: & la Campagne s'étant passée, les Espagnols, selon leur coutume, ayant renforcé les Garnisons, entr'autres celle du Château de Gand, des Troupes qui avoient été à l'Armée, les choses ayans changé de face, l'execution de cette entreprise se rendit impossible.

Mais il n'en parla jamais au Roy, par l'aversion qu'il avoit pour Mr. de Rantzou.

La même année que Breda fut surpris par les Espagnols, le Duc d'Anjou, selon son engagement avec les Etats du Pays-Bas, vint de Château-Thierry avec dix mil hommes de pied & quatre mil chevaux, pour sauver Cambray, assiegé par le Duc de Parme, qui leva le Siege. Un peu auparavant, le Vicomte de Turenne, qui fut depuis ce celebre Duc de Boüillon Henry de la Tour, les Comtes de Ventadour & de la Feüillade, & quatre autres Seigneurs, s'étant hazardez

Le Duc d'Anjou va de Château-Thierry, au secours de Cambray.

zardez de passer par l'Armée du Duc, pour se jetter dans la Place, furent pris, & contraints de payer une grosse rançon.

Les Etats Generaux declarent le Roy d'Espagne déchû de la Souveraineté des Provinces.

Lors, les Etats Generaux, assemblez à la Haye, déclarerent le Roy d'Espagne décheu de la Souveraineté des Pays-Bas, rompirent son Sceau & ses Armes, & ordonnerent qu'on n'eût plus à le reconnoître pour Prince: & qu'on leur fit serment de fidelité.

Cette Ordonnance portoit au commencement; Qu'un Prince est êtabli de Diéu, Chef de ses Sujets, pour les deffendre de l'oppression: comme un Pasteur est mis pour garder son Troupeau; Et que quand un Prince les opprime, ils peuvent prendre un autre Seigneur pour les gouverner en justice selon leurs Privileges. Le reste n'est qu'une longue narration des cruautez & infractions de leurs Privileges, par le Roy & par ses Ministres, qui les a forcez de recourir á un autre Prince.

Prise de Tournay par le Duc de Parme, où la Princesse d'Epinoy reçoit une Mousquetade.

En ce même temps, le Duc de Parme prit Tournay sur les Etats, non-obstant la vigoureuse deffense de Marie de Lalain Princesse d'Epinoy, sœur d'Emanuel de Lalain Seigneur de Montigny, l'un des principaux mal-contens. Elle se montra fort courageuse pendant ce Siege: exhortant les Soldats & les Bourgeois, à une vigoureuse deffense: & s'exposant si fort aux lieux les plus perilleux, qu'elle reçût une grande arquebusade au bras. Cette Dame, qui merite d'avoir place

parmy

parmy les Heroïnes, mourut l'année d'aprés à Anvers, fort regrettée des Etats Generaux, pour son courage & pour sa constance à soûtenir leur party.

Le Duc d'Anjou passe en Angleterre & de là en Zelande.

Un peu aprés, le Duc d'Anjou passa en Angleterre, pour avoir le Conseil de la Reyne Elizabeth : & même, pour tâcher d'effectuer son Mariage avec cette Princesse : y ayant eu un Contract pour cela, & s'étans donnés des bagues l'un à l'autre. Mais cette Reyne ayant trouvé diverses excuses pour ne le pas accomplir, elle se contenta de l'assister d'argent pour son voyage des Pays-Bas : & de l'y faire accompagner par le Comte de Leycestre ; & par l'Admiral Havart, tous deux Chevaliers de la Jarretiere, & par cent autres Seigneurs & Gentils-hommes qualifiez, qui avoient une suite de cinq cens personnes.

Le Duc d'Anjou va à Anvers où il est declaré Duc de Brabant,

Il passa au cœur de l'hyver de l'an 1582. d'Angleterre en Zelande, sur les Vaisseaux de cette Princesse : arriva à Flessingue ; & à cause du grand froid qu'il faisoit, fut à pied à Middelbourg Capitale de Zélande, qui n'en est qu'à une lieuë, où il fut reçéu & traitté magnifiquement. Le Prince d'Orange, & le Prince d'Espinoy étoient allez au devant de luy. Aussi-tôt, se servant de cinquante Navires qu'on luy avoit preparez, il se transporta à Anvers, où cette puissante Ville le reçût avec un éclat & une pompe surprenante. Tous les Quays étoient

parez

& reçeu magnifiquement. parez de la Bourgeoisie en armes. La plus-part étoient superbement vêtus, & avoient des armes dorées. Il y avoit des Arcs de Triomphe de tous côtez, tres richement ornez, avec de belles Inscriptions. Ce Prince marcha sous un Daiz de Drap d'or, depuis le Port jusques à la Place. On y avoit élevé un Théatre, où il y avoit un Thrône dessus. Là, le Prince d'Orange l'ayant revêtu du Bonnet & du Manteau Ducal de Velours rouge cramoysi doublé d'Hermines, il jura publiquement en presence des Etats & des Officiers de la Ville, & d'un peuple infini accouru de toutes parts pour voir un spectacle si extraordinaire : qu'il observeroit regulierement le Traitté fait avec luy, & les Privileges du pays : & qu'il ne les gouverneroit pas selon sa volonté, mais en équité & en justice. Aprés, les Etats & les Magistrats d'Anvers luy jurerent fidelité & obéïssance : comme à leur Prince Souverain. Mais cette réjoüissance publique fut bien-tôt troublée par une entreprise, qui éclata sur la personne du Prince d'Orange. Un certain Javregny Espagnol de la Province de Biscaye, Facteur d'un Marchand nommé Anastre, poussé par la récompense que promettoit la proscription, luy tira un coup de pistolet chargé d'une seule balle qui luy donnoit sous l'oreille droite, & sortoit par la jouë gauche, luy cassant quelques dents dans la bouche. Dabord on crût

Le Prince d'Orange est blessé d'un coup de pistolet par un Espagnol.

que

que c'êtoit les François qui estoient Autheurs de cét Attentat : mais le meutrier ayant esté tué par les Hallebardiers du Prince : & s'êtant trouvé des papiers dans ses poches, qui faisoient voir qu'il estoit Espagnol, le monde fût détrompé de son erreur : & le peuple, qui avoit couru aux armes pour se vanger des François, au Cloître S. Michel, où logeoit le Duc d'Anjou, se retira chez soy. Le Prince d'Orange, pour appaiser cette émeutte, écrivit au Magistrat d'Anvers un billet de sa main avec toutes les peines du monde, pour montrer que cét assassinat venoit des Espagnols.

Douleur que témoigne Anvers de la blessure du Prince d'Orange.

On ne peut bien exprimer la douleur, que cette grande Ville ressentit de la blessure du Prince. Aussi-tôt on ordonna des Prieres publiques. Tant qu'il fut en peril, tout le monde ne partit point les Eglises, pour demander ardemment sa guerison, par des vœux qu'on faisoit continuellement à Dieu. Et lors qu'il fut hors de danger, on celebra un jûne general : & toute la journée fut employée à remercier Dieu de leur avoir redonné le Pere de la Patrie.

Conjuration de Salcede Espagnol contre le Duc d'Anjou & le Prince d'Orange. Il est mené à Paris, où par

Quand le Prince d'Orange fut en estat de marcher, le Duc d'Anjou le mena à Gand & à Bruges, où il se découvrit une autre grande conjuration contre ces Princes. Le Chef estoit Nicolas Salcede Espagnol, qui confessa avoir reçû quatre mil écus du Duc de Parme, pour faire mourir

Arrest il fut tiré à quatre chevaux.

par poison on autrement le Duc d'Anjou & le Prince d'Orange: & qu'il les süivoit pour tâcher d'executer son mauvais dessein. François Baza Italien, natif de Bresse, l'un de ses complices, qui fut aussi arresté, confessa la même chose: mais devant d'être executé, il se tua d'un couteau, pour éviter la rigueur d'un supplice qu'on luy preparoit. Salcede fut mené à Paris: où par Arrest de la Cour de Parlement, il fut tiré à quatre chevaux en la Place de Gréve.

Salcede accuse Mr. de Villeroy inutilement.

Ce mal-hûreux Salcede se voyant prisonnier dans la Conciergerie, chargea Mr. de Villeroy: esperant que l'accusation de ce grand Homme, qu'il vouloit rendre complice de son crime, le sauveroit: ou éloigneroit du moins le supplice qu'il meritoit; mais on n'ajoûta aucune foy à une accusation si diabolique, contre le Ministre le plus intelligent & le plus zelé au bien de l'Etat, qui ait jamais conduit cette Monarchie. Aussi on doit dire à son honneur, qu'il l'a empeschée pendant les fureurs de la Ligue, de tomber entre les mains des Etrangers; & que l'ayant gouvernée cinquante ans durant, il est mort moins riche à la fin, qu'il étoit au commencement de son Ministére. Son Pere avoit esté aussi Secretaire d'Etat: & son Ayeul de méme nom de Neuvile, le fut aussi sous François premier, & Sur-Intendant des Finances.

Entreprise d'Anvers

Le duc d'Anjou imitant Roboam, qui

se

se perdit en suivant l'âvis des jeunes gens: conseillé par Messieurs de Fervacques, de saint Agnan, de la Rochepot, & autres jeunes têtes qui le gouvernoient: sans en rien communiquer au Prince d'Orange, au Duc de Montpensier, au Comte de Laval, ny à d'autres Seigneurs, capables de luy donner de bons avis: resolut, contre son serment, & contre toute justice, de se saisir en mesme jour des principales Places des Pays-bas: comme de Dunkerque, de Dendermonde, de Bruges, & d'Anvers mesme, ne pouvant souffrir la grande authorité du Prince d'Orange, ny d'avoir un Gouvernement si limité: se plaignant de n'estre Souverain que de nom. Il alleguoit méme, pour marque de son juste mécontentement, & pour sa justification: que le peuple d'Anvers estoit couru en armes, pour l'opprimer en son Hôtel; & que s'étant revolté contre luy, par une action si téméraire, il estoit déchargé de son serment. Il se saisit donc de Dunkerque, de Dendermonde, & autres Places; mais il manqua Bruges, & Anvers mesme, lors qu'il croyoit l'avoir en sa puissance; car bien qu'il eut fait entrer dans la Ville dix-sept Compagnies de gens de pied, suivies de toute son Armée, qu'il avoit fait approcher des murailles, sous pretexte d'en faire la réveüe: les Bourgeois qui coururent promptement aux armes, firent une si genereuse resistance: que

par le Duc d'Anjou.

Il la manque avec perte des siens.

 les

les François s'estans retirez en desordre: vers la Porte par laquelle ils avoient entré: il s'en fit là un si grand carnage, qu'il fut impossible à ceux de dehors de secourir ceux de dedans: y ayant une Montagne de corps entassez les uns sur les autres, qui boûchoient l'entrée & la sortie aux François, dont il y en eut plus d'étouffez que de tuez. En cette sanglante occasion, nommée l'entreprise d'Anvers, il n'y eut que quatre-vingt-trois Bourgeois de tuez, & quinze-cens François: entre lesquels il y avoit plus de trois-cens Gentils-hommes, qui tous furent enterrez pélemêle dans une grande fosse; Et comme ceux de ce Pays-là, qui sont du naturel des Allemans, font toûjours des supputations sur les nombres, dans les évenemens extraordinaires: ils remarquerent que cette delivrance arriva l'an 1583. dans lequel nombre se trouvoit au juste, celuy de quatre-vingt-trois Bourgeois, & de quinze-cens François qui fûrent tuez ce jour-là.

Le Duc d'Anjou rend aux Etats les Places qu'il leur avoit prises, & se retire en France, où il mourut l'an 1584.

Le Duc d'Anjou ayant manqué son entreprise, rendit par Traitté, fait avec les Etats, les Places dont il s'estoit emparé: & s'en estant aussi-tôt retourné en France, mourut de chagrin en son Appanage de Château-Thierry, au commencement de l'année suivante, en reputation d'un Prince de naturel inquiet & variable.

Le Prince d'Orange soupçonné

Les Flamans crûrent, que le Prince d'Orange s'estoit entendu avec les François,

çois, pour surprendre Anvers: Et ses Ennemis & ses Envieux (dont les Grands hommes ne manquent jamais) se servirent de ce faux pretexte pour diminuer son grand credit: de mesme que de son quatriéme Mariage avec Loüise de Colligny, fille de l'Admiral de Châtillon, qu'il épousa aprés qu'il eut perdu sa troisiéme Femme Charlotte de Bourbon, qui mourut à Anvers un peu aprés qu'il fût gueri de sa blessure: ce qui faisoit voir, à leur dire, son penchant pour la nation Françoise, qui estoit pour lors en exécration au Pays-bas. Se voyant ainsi soupçonné: & que le party des Etats diminuoit aux Provinces Vallonnes, il se retira en Hollande: où il croyoit sa vie plus en seureté, & moins exposée à tant d'attentats: que la superstition, d'un côte: & de l'autre, la récompense promise dans sa Proscription, faisoient entreprendre à toute heure contre sa personne. Il choisit la Ville de Delft pour sa residence ordinaire: où, au commencement de l'an 1584. luy nâquit un Fils qui fut nommé Henry Frederic, Ayeul de Monsieur le Prince d'Orange d'aujourd'huy, qui a fait dêja beaucoup parler de luy: & qui ne dégenere pas de la vertu de ses Peres.

de s'être entendu avec les François.

Et d'autant plus qu'il épousa en quatriéme Nopces Loüise de Colligny fille de l'Admiral de Châtillon.

Se retire à Delft, où il luy naist un Fils, au commencement de l'an 1584.

Ce Prince Guillaume se servit dans ses plus difficiles affaires, du ministére de Philippes de Marnix Seigneur de sainte Aldegonde: qu'il fit Bourguemaître d'Anvers, quand il en partit: Homme de qualité,

Le Prince d'Orange avoit pour principal Ministre le Seigneur de sainte Al-

degonde, & sur la fin Iean de Barneveld.

qualité, de probité & de sçavoir; Et sur la fin de sa vie, de Jean de Barneveld, qu'il estimoit fort pour sa probité & pour la grandeur de son entendement.

Belle Devise du Prince d'Orange.

S'estant veu presque abîmé des tempestes qu'on avoit excitées contre luy, & ayant le cœur plus haut que les orages: il prit pour sa Devise un Plongeon de Mer, que les Latins appellent *Mergus*, qui paroit toujours sur le haut des vages: avec ce mot *Sævis tranquillus in undis*, tranquille au milieu des flots irritez.

Grande civilité du Prince d'Orange.

Au reste, il vivoit avec tant de douceur & de civilité avec le commun peuple, qu'il ne mettoit jamais de chappeau par les ruës: où tout le monde, de tout age, & de tout sexe, accouroit pour le voir. Ses plus familiers ont dit à mon Pere, qu'allant par les Villes: s'il entendoit du bruit en une maison: & qu'il vit qu'un Mary & une Femme se disputassent, il y entroit; écoutoit patiemment le different: & les exhortoit à la concorde, avec une douceur incroyable. L'accord fait, le Maitre du logis luy demandoit s'il ne vouloit point tâter à leur biére; le Prince disoit qu'oüy. La biére venuë: le Bourgeois, selon la mode du Païs, buvoit le premier à sa santé, dans un vaisseau qu'ils appellent une kanne, & qui d'ordinaire est de terre bleuë: puis essuiant l'écume de la biére avec la paume de la main, presentoit la kanne au Prince, qui luy faisoit raison; Et comme

ses

ses Confidens luy disoient qu'il se familiarisoit trop avec des gens de peu ; & qu'il les traittoit trop civilement : il leur répondoit, qu'un homme s'acqueroit à bon marché qui ne coûtoit qu'un coup de chappeau, ou qu'une petite complaisance.

Aprés cela, il ne faut pas s'étonner, si ayant eté mal-hûreusement assassiné à cinquante-un an, les Peuples le regretterent universellement. Ce fut un Baltazar de Guerard Gentil-homme Francomtois, natif de Villefans, au Comté de Bourgogne : qui par esperance de recompense : ou pretendant gagner le Ciel, ôtant du monde un Ennemi de son Roy & de la Religion Catholique, le tua à Delft au sortir de table, d'un coup de pistolet chargé de trois balles, dont il mourut sans pouvoir dire autre chose, si non : Seigneur ayez pitié de mon Ame, & de ce pauvre Peuple. Cét accident funeste arriva en presence de Loüise de Colligny sa quatriéme Femme, & de la Comtesse de Schoüarzebourg sa Sœur qu'il aimoit uniquement. & qui ne l'abandonnant guerres, s'estoit aussi trouvé à Anvers, lors que Iavrigny le blessa. *Le Prince d'Orange assassiné à Delft.*

Ce Meurtrier s'estoit insinué dans la connoissance du Prince, sous le nom de François Guyon, fils de Pierre Guyon de Bezançon, executé pour la Religion. Il avoit toûjours des Pseaumes Huguenots dans les mains, & estoit assidu aux

Préches, pour mieux tromper & cacher son dessein ; de sorte que le Prince se fioit en luy, & luy faisoit faire divers voyages : & dans le moment qu'il l'assassina, il luy demandoit un Passeport pour aller en quelque lieu où il l'envoyoit. Il n'estoit âgé que de vingt-deux ans, & fit voir autant de constance à souffrir la punition de son crime, qu'il avoit eu de hardiesse à l'entreprendre : car il repeta cent fois, que s'il n'avoit fait le coup, il le feroit encor ; & lors qu'on luy arrachoit la chair de dessus ses membres avec des tenailles ardentes, il ne fit jamais aucun cry, & ne poussa pas mesme le moindre soûpir : ce qui fit croire aux Hollandois, qu'il estoit possedé du Diable : & aux Espagnols, qu'il estoit assisté de Dieu, tant les opinions & les passions des hommes sont differentes.

Constance de ce meurtrier au Supplice.

On montre encor aux Etrangers dans la Ville de Delft en Hollande, les marques de ces balles qui entrerent dans la pierre de taille d'une porte, aprés avoir percé le corps du Prince : & on me les a fait voir en ma jeunesse.

Voila comme finit Guillaume de Nassau Prince d'Orange : & voila ses principales actions, qui sont autant de Colomnes solides sur lesquelles il a élevé ce grand Edifice de la Republique des Païs-bas unis. Il a fallû un entendement aussi grand que le sien, pour entreprendre un si grand ouvrage, & si difficile : un courage

rage ſans égal pour le conduire juſques à la fin : & une conſtance inoüie pour y arriver ; malgré la puiſſance formidable d'Eſpagne, & les trahiſons inteſtines qui s'oppoſoient en foulle à ſon genereux deſſein. Aprés cela, je ne penſe pas qu'on me puiſſe accuſer d'Hyperbole, ayant mis d'abord ce grand homme au rang des plus grands perſonnages de l'antiquité : & d'avoir dit enſuite, que la vertu & la vie de l'Admiral Colligny avoit beaucoup de rapport à celle du Prince d'Orange.

Comparaiſon de l'Admiral de Colligny, & du Prince d'Orange.

Ils avoient tous deux beaucoup de conduite, de ſageſſe, & de moderation. Ils déméloient tous deux les affaires les plus difficiles & les plus embroüillées. Ils écoûtoient, l'un & l'autre, plus qu'ils ne parloient. Ils eſtoient perſuaſifs, & remplis de bons conſeils. Ils avoient tous deux le cœur, l'eſtime, & la veneration meſme de ceux de leur Parti. Leur courage eſtoit plus haut que leurs adverſitez. Leur conſtance eſtoit admirable à les ſupporter. Ils ont eſté ſouvent battus : & toûjours ont trouvé des reſſources glorieuſes dans leurs malheurs. Ils ont tous deux eu en teſte les deux plus puiſſants Roys de la Chreſtienté. Ils ſe ſont ſervis tous deux, pour ſe maintenir, des ſecours d'Allemagne & d'Angleterre. Ils ont eſté de meſme temps, & ont paſſé tous deux cinquante ans. Ils ont ſoûtenu tous deux la meſme Religion : & l'ont

eſtable, l'un en France, & l'autre aux Païs-bas. Ils ont eſté tous deux proſcrits : & leurs têtes miſes à prix. Le Prince fut appuyé dans ſes guerres, de la valeur des Comtes Ludovic, Adolphe, & Henry de Naſſau ſes freres : & l'Admiral fut ſoûtenu dans les ſiennes, du conſeil d'Odet de Colligny Cardinal de Châtillon, & du courage de François de Colligny Seigneur d'Andelot, Colonel general de l'Infanterie, ſes freres. Enfin, ils ſont morts tous deux de mort violente, & par trahiſon : & tous deux égallement redoutez. Les Princes qu'ils avoient hûrtez, quoy que tres-puiſſans, ne ſe pouvans croire en ſeureté, qu'en abbattant ces deux têtes : & n'ayant pû en venir à bout par la force & par la guerre, ils employerent la fraude & les embûches pour les faire tomber.

Le Prince n'euſt jamais péri comme l'Admiral : car il ne ſe fût jamais mis au pouvoir de ſes Ennemis, eſtant du ſentiment de celuy qui a dit : que quand une fois on a tiré l'épée contre ſon Maître, il en faut jetter le fourreau. Le Prince d'Orange finit pour avoir donné trop libre accez à ſa perſonne à toutes ſortes de gens, dans une ſaiſon où la ſuperſtition faiſoit entreprendre de terribles attentats : & pour eſtre de l'avis de Ceſar, qui répondit à ſes amis qui l'exhortoient à ſe bien garder, & à ſe faire craindre : qu'il aimoit mieux mourir, que d'avoir peur continuellement de la mort.

Auſſi-

Aussi-tôt que la nouvelle de l'assassinat du Prince d'Orange fut répenduë, on ne vid que des pleurs de toutes parts dans les Villes: & l'on n'entendit que des lamentations dans les Bourgs de la campagne, comme si chàcun eut perdu ce qu'il avoit de plus cher. Les peuples confederez témoignerent, dans la célebration de ses funerailles, le plus grand deüil dont on ait jamais entendu parler: & leur affliction alla même jusqu'au desespoir. La Pompe funébre fut tres-magnifique. Toute la Noblesse s'y trouva, & les principaux des Provinces, en grand deüil, suivis d'une troupe incomprehensible & incroyable de personnes de toutes conditions. Le Prince Maurice son fils suivoit le Corps: ayant à sa droitte Guerard Trucsés Archevêque & Electeur de Cologne: & à sa gauche le Comte de Hohenlo, ou de Holac; C'est cét Electeur, qui estant devenu passionnement amoureux d'Agnés de Mansfeld Religieuse, aima mieux perdre sa Souveraineté & son Electorat, que sa Maîtresse. Il estoit de l'avis de ce Poëte Grec, qui a écrit qu'une Nymphe bienaimée tient lieu de toutes choses, & qu'on ne manque de rien avec elle: mais que ne la possedant pas, on est pauvre, dans l'abondance de tous les autres biens.

Grand regret de la mort du Prince d'Orange.

Convoy magnifique du Prince d'Orange.

Guerard Trucsés Archévêque de Cologne prefere Agnez de Mansfeld Religieuse, à son Electorat.

Ce fut ce Trucsés qui mit entre les mains des Etats Confederez la Ville de Rhinbergue, du Diocéze de Cologne.

Ce Trucsés donne Rhimbergue aux

Etats; ce qui a esté le pretexte de la derniere guerre.

Elle a été si souvent prise par les Espagnols & par les Hollandois : que le Marquis Ambroise Spinola l'appelloit pour cela la putain de la guerre, & estoit encor il y a sept ans en la possession des Etats; Ce qui donna sujet à l'Electeur de Cologne d'aujourd'huy, de s'allier avec le Roy, pour r'avoir cette Place de son Electorat, que ce Turcsés avoit allienneé : & cette Alliance nous donna moyen de prendre la Hollande par derriere, qui s'est veuë ces dernieres années à la veille de sa ruine.

Convoy du Prince d'Orange.

Les Graveurs de Hollande ont répresenté ce superbe Convoy du Prince d'Orange Guillaume, sur plusieurs feüilles qu'on colle ensemble, & qui tiennent tout le côté d'une grande Salle, afin que la memoire d'un deüil si mémorable se perpetuât.

Le Comte Maurice luy éleve un Mausolée.

Le Comte Maurice son fils luy a fait construire un superbe Mausolée de marbre, où l'on le void au naturel. Le bas de ce beau Monument est orné de diverses belles Statuës qui representent toutes les vertus : & le haut est entouré d'amours plûrans. Il est dans une des principales Eglises de la Ville de Delft : & il ne céde pas aux plus magnifiques & somptueux Tombeaux d'Italie

Pensant à cette mort tragique du Prince d'Orange, je me suis souvent étonné qu'un homme si sage, qui avoit de si puissans Ennemis, ne se fût mieux gardé : car quand

quand il alloit par les Villes, il n'estoit ordinairement suivi que de trois ou quatre Domestiques; & je m'en suis encor plus étonné: qu'un peu auparavant, dans la Ville d'Anvers, Javrigny pensa le tuer d'un autre coup de pistolet, dont il ne réchappa que par miracle: & qu'il y avoit plusieurs Salcedes en campagne qui ne cherchoient qu'à trouver les moyens de luy ôter la vie: car aprés sa mort, les Espagnols ont publié que lors qu'il fut assissiné par ce Francomtois, il y avoit en même temps à Delft un Lorrain, un Anglois, & deux autres de diverses Nations, qui avoient le même dessein que luy, & qui ne l'eussent pas manqué.

Il me semble donc que ses propres périls le devoient faire précautionner davantage; Mais c'est qu'il ne craignoit que deux Nations de l'Europe: les Italiens, & les Espagnols: se servant de toutes les autres, excepté de ces deux là; & que dans la Ville de Delft, qu'il avoit choisie pour sa demeure, il n'y avoit aucun Espagnol ny Italien. D'autre part, il avoit veu que bien qu'en France on eût mis à prix la tête de l'Admiral de Colligny: neantmoins, personne ne s'estoit hazardé de l'assassiner, par l'esperance d'une récompense qui ne peut être qu'inutile quand on perd la vie: n'y ayant point d'apparence de la sauver, tuant un Prince

 dans

dans son Pays, & au milieu des siens; Mais s'il eût vêcu jusqu'en 1589. & qu'il eut veu qu'un petit Moine, poussé par un faux zéle de Religion, avoit bien ozé assassiner Henry III. â S. Cloud au milieu de son Armée, il se seroit asseurement mieux gardé.

Ces funestes accidens, & la déplorable mort de Henry IV. massacré dans le milieu de la Ville de Paris, ont servi de leçon à Mr. le Cardinal de Richelieu, qui avoit incessamment dans l'esprit le Proverbe qui dit, que la deffiance est la mere de seureté: car ayant veu que toute l'Europe avoit conjuré sa ruine, il s'est tellement tenu sur ses gardes, qu'il est mort doucement dans son lit, nonobstant les dégouts de son Maître, & les diverses machinations de ses Ennemis.

Les Espagnols font un Martyr de l'assassin du Prince d'Orange.

Famiano Strada, blâmé.

Les Espagnols, & les Catholiques superstitieux, loüerent fort ce Balthazar de Guerard, & l'ont mis au nombre de leurs Martyrs. Sur quoy on peut s'étonner avec raison que Famiano Strada dans son excellente histoire des Pays-bas, ait glissé que ce Javrigny, qui pensa tuer le Prince d'Orange à Anvers, avoit un bon dessein: puisqu'il s'estoit fortifié pour l'exécuter, des Sacremens de Penitence & de Communion: comme si Dieu, qui a deffendu l'homicide dans le Décalogue: & si nôtre Seigneur Jesus-Christ, qui a dit & enseigné que qui frapperoit de l'épée, periroit de l'épée, pouvoient guider & forti-

fier

fier un meurtrier dans un assassinat : & ne peuvent servir pour sa justification, quelques exemples du viel Testament : où Dieu, pour la conservation & l'établissement du peuple d'Israël, & pour d'autres raisons qui nous sont inconnuës, permit de semblables actions : autrement il n'y auroit aucune vie de Prince en sûreté. Les Huguenots d'un autre côté firent aussi un Martyr de cét execrable Poltrot assassin de ce grand François de Lorraine Duc de Guyse, qui luy avoit donné retraitte en sa maison, & qui le faisoit manger a sa table : jusques-là qu'Adrianus Turnebus, l'un des plus doctes hommes de ce temps-là, fit un Poëme Latin à l'honneur de ce Poltrot, qui s'appelloit Jean de Meré : où il dit.

Les Huguenots fort blâmez d'avoir fait un Martyr de Poltrot assassin de Monsieur de Guyse.

Conspicuus fulvo stabit Mereus in auro.

Et vers la fin,

Plurimus ut maneat Mereus in ore nepotum.

Un autre Heretique sçavant, mit dans ses Vers : *Præmia multa meret*, faisant allusion à son nom de Meré ; disant que Meré meritoit plusieurs recompenses. Un autre Huguenot va jusques à cét excez, de dire entr'autres choses en Vers François.

Ce Valeureux Poltrot qui tant s'évertua,
Que le Tyran, tueur des Chrétiens, il tua.

J'ay connû en ma jeunesse la Femme du Sieur Alard, Capitaine dans les Troupes Françoises de Hollande, tellement

aveuglée du faux zéle de la Religion de Calvin, qu'elle montroit à tout le monde le portrait de Poltrot, peint comme une Judit, ayant tué Holoferne, qu'elle avoit dans la ruëlle de son lit, comme un grand Martyr, & qu'elle regardoit comme le Liberateur du petit trouppeau.

Les Docteurs de Paris loüerent aussi fort Iacques Clement assassin de Henry troisiéme.

Les Docteurs de la ligue honorerent aussi de plusieurs éloges, Jacques Clement Jacobin, meurtier de Henry troisiéme: le comparant à Ehud, qui délivra le Peuple de Dieu de la servitude d'Eglon Roy des Moabittes, par la mort de ce Prince qu'il tua dans sa chambre. Car les passions des hommes sont si grandes, & les animositez les aveuglent de telle sorte, qu'ils donnent des loüanges à des actions, qui ne meritent pas seulement le blâme de tous les gens de bien: mais encor une punition exemplaire.

Ce Prince d'Orange Guillaume a fait pendant sa vie plus de bruit dans l'Europe, que tous les Roys de son temps ensemble: mais il a eu aussi le bon-hûr de laisser une hûreuse posterité, qui marchant sur ses pas glorieux, a êtonné tout le monde Chrêtien, par des actions que l'Histoire à immortalisées. Il se peut vanter d'avoir esté le Pere de deux tres-grands Capitaines: d'avoir donné des Roys, des Electeurs, des Landgraves & des Comtes Souverains à l'Allemagne: & d'avoir peuplé la France de Princes, de Princesses, de Ducs, de Cardinaux, de Marê-

chaux,

chaux, & de plusieurs grands Seigneurs. Mais afin d'en donner une plus particuliere intelligence, il faut dire que Guillaume Prince d'Orange, fut marié quatre fois.

Sa premiere femme fut Anne d'Egmont fille de Maximilian d'Egmont Comte de Buren & de Leerdam, puissante heritiere, qu'il épousa par la faveur de Charlequint: de laquelle il eut un fils & une fille. Le fils fut Philippes Guillaume Prince d'Orange, dont nous parlerons ensuite; & la fille nommée Marie de Nassau, fut mariée à Philippes Comte de Hohenlo, vulgairement de Holac grand Capitaine: qui aprés la mort inopinée du Prince d'Orange Guillaume, qui mit les Provinces confederées dans une étrange consternation, soûtint genereusement l'effort des Espagnols, & qui donna les premiers préceptes de la guerre au Prince Maurice son Beau-frere, qui étoit encor au College quand ce malheur arriva.

Premier Mariage de Guillaume Prince d'Orange avec Anne d'Egmont.

La seconde femme de Guillaume Prince d'Orange, fut Anne de Saxe fille de ce grand Maurice Electeur de Saxe, qui avoit fait teste à l'Empereur Charlequint, dont il eût le fameux Comte Maurice, duquel nous parlerons bien amplement: & une fille nommée Emilie de Nassau, qui épousa Emanuel de Portugal, fils du Roy Antoine de Portugal, dépossedé par le Roy Phillippes second. Ce Prince Emanuel qui

Le second Mariage du Prince d'Orange avec Anne de Saxe.

Emilie de Nassau sœur du Prince Maurice, épouse malgré luy le

Prince de Portugal. qui estoit Catholique, gagna l'esprit de cette Princesse par sa cajolerie & par sa gentillesse : à quoy elle se laissa éblouïr, & le voulut avoir pour mary, tout pauvre qu'il estoit, & de Religion contraire; Et quoy que le Prince Maurice s'opposât fortement à ce Mariage, qu'il ne croyoit pas avantageux ny à l'un ny à l'autre : ils eurent deux fils, que j'ay connûs en ma jeunesse : dont l'un, entr'autres enfans, a laissé un fils qui est allé depuis peu en Hollande demander à Monsieur le Prince d'Orange, un reste de partage de sa grand' mere : & plusieurs filles, dont il y en a eu qui se sont mariées à des personnes de condition inégale. C'estoit une tres-bonne Princesse : mais à la fin de sa vie, s'estant rebrouïllée avec Monsieur le Prince d'Orange Maurice son frere, elle se retira à Geneve l'an 1623. avec six filles qu'elle avoit, où je les vis l'an 1624. & elle mourut de melancolie bien-tôt aprés. A son sujet, je ne puis oublier qu'elle presenta au Bâtesme une de mes sœurs, & luy donna son nom d'Emilie. Elle vit encor, & a espousé le Seigneur de Montreüil, prez de Sainte Menehou en Champagne. Son Parrain fut Monsieur le Comte de Culembourg fils de Florent de Pallant Comte de Culembourg, dont l'Hôtel qui estoit à Bruxelles, fut razé par ordre du Duc d'Albe; & qui, sans avoir jamais rien fait depuis la Requeste de la Noblesse, s'estoit retiré en Hollande : où il mena une vie si

cachée,

cachée, qu'il mourut inconnû, mesme à ceux de son Parti.

La troisiéme femme de Guillaume Prince d'Orange, s'appelloit Charlotte de Bourbon, de la maison de Montpensier, que nous avons dit cy-dessus avoir esté Religieuse & Abbesse de Joüarre: mais le désir de la liberté, qui est un bien inestimable, l'emporta sur les Vœux qu'elle avoit faits en sa jeunesse, où elle disoit avoir esté forcée, & en avoir fait diverses protestations. Elle mourut d'une pluresie, à Anvers l'an 1582. laissant six filles de ce Prince.

Le Prince d'Orange épouse en troisiéme Noces Charlotte de Bourbon, dont il a six filles.

L'aînée Louise Julienne de Nassau, épousa Frederic IV. Electeur Palatin, pere de Frederic V. élû Roy de Bohéme: qui, de la Princesse Elizabeth d'Angleterre, sœur de Charles I. Roy de la Grand' Bretagne, à laissé plusieurs Princes & Princesses.

L'aisnée mariée à Frederic IV. Electeur Palatin, d'où est venuë la Maison Palatine & celle de Brandebourg.

L'ainé Henry Frederic, designé Roy de Bohéme avec son Pere l'An 1620. estoit un Prince tres-bien fait, & de tres-grande esperance: Il étudioit à Leyden: & réglement; nôtre Précepteur nommé Benjamin Prioleau, Autheur de l'Histoire Latine de la Regence derniere, nous menoit tous les Dimanche aprés diner, joüer avec ce jeune Prince, qui nous aimoit extremement: ce qui nous fit regretter davantage sa fin, quand nous l'apprimes depuis. Il perit mal-hûreusement dans la Mer de Harlem; allant voir, en com-

Mort funeste du fils aisné

du Roy de Bohéme dans la Mer de Harlem.

compagnie du Roy ſon Pere, les Gallions d'Eſpagne, chargez d'un butin ineſtimable, qui avoient été pris par Pierre Hein Admiral Hollandois, pres de l'Iſle de Cube. Un Vaiſſeau qui la nuit alloit à toutes voiles, ayant rencontré le ſien, le fendit en deux; Ainſi, le Prince, & tout ce qui étoit dedans périt, à l'exception du Roy ſon Pere: qui ayant attrappé hûreuſement une corde qui luy fut jettée par ceux de ce Navire, l'attirerent miraculeuſement à leur Bord.

Le ſecond eſt Mr. l'Electeur Palatin d'aujourd'huy, qui a pluſieurs enfans de la Princeſſe de Heſſe: entr'autres, Madame la Ducheſſe d'Orleans, Princeſſe d'un tres-bon eſprit, & d'un jugement exquis, qui a déja des enfans, qui ſont les premiers Princes du Sang de France.

Le troiſiéme eſt ce fameux Prince Robert, qui s'eſt rendu celébre ſur la Mer & ſur la Terre: n'ayant point trompé les eſperances qu'il avoit fait concevoir de luy dés ſon enfance, qu'on luy avoit remarqué une mine aſſûrée & martiale.

Le quatriéme s'appelloit Edoüard, qui a vêcu long-temps en France: où s'étant fait Catholique, il épouſa la Princeſſe Anne de Gonzague fille du feu Duc de Mantoüe, de Monferrat, & de Nevers, ſœur de la Reyne de Pologne Marie Loüiſe, femme des deux freres, Uladiſlas & Caſimir Roys de Pologne: ſi

connuë par sa beauté, sous le nom de la Princesse Marie : au sujet de laquelle je diray en passant : qu'ayant été designée Reyne de Pologne : & ayant appris que je sçavois fort bien l'état de ce Royaume-là, où j'avois été deux fois, elle me fit prier par Mr. le Duc de Noüailles, de l'en instruire : ce que je fis en plusieurs aprédinées ; & pour m'en témoigner sa reconnoissance, elle voulut tenir au Baptême ma fille aînée, avec Monsieur le Coadjuteur de Paris, lors Archevêque de Corinthe ; qui est ce fameux Cardinal de Retz, le plus sçavant Prelat du Royaume.

Madame la Princesse Marie me fit prier par Mr. le Duc de Noüailles de l'instruire de la Pologne.

Mais pour revenir au Prince Palatin Edoüard : il a laissé trois filles de la Princesse Anne de Mantouë, dont l'aînée est Madame la Duchesse d'Enguyn, déja Mere de quelques Princes & Princesses du Sang ; l'Autre a épousé Monsieur le Duc de Brunswic Hanover, qui n'en a que des filles ; & la troisiéme, Monsieur le Prince de Salm, qui fut fait prisonnier au Combat de Senef.

Il y avoit encor, si je m'en souviens bien (car j'écris tout cecy de memoire que j'ay assez bonne, sans l'aide d'aucun livre) un autre fils du Roy & de la Reyne de Bohéme, nommé Maurice, tres-bien fait de sa personne, fillieul de Monsieur le Prince d'Orange Maurice.

J'en ay veu aussi un qui se nommoit Philippes, qui se retira à Venise pour

une action qu'il vaut mieux taire que dire.

Fils du Roy de Bohême tenu au Baptême par mon Pere, au nom du Roy.

Enfin il y en eut un appellé Loüis, mort jeune, que mon Pere nomma ainsi pour le feu Roy, qui en fut le Parrain : par ordre de Sa Majesté, qui s'ensuit.

Monsieur du Maurier ; Ayant sçû le desir qu'a mon Cousin le Comte Palatin du Rhin, de m'inviter à tenir sur les fonds du Baptême le dernier Fils que Dieu luy a donné : j'auray bien agreable de luy rendre ce témoignage de mon amitié & bien-veillance ; & que, partant, vous accomplissiez en mon nom cét office, lors qu'il en sera temps : luy faisant entendre la Charge que je vous ay donnée ; & de luy rênouveller les assûrances de ma bonne volonté ; Dequoy me remettant sur vous : je prie Dieu, Monsieur du Maurier, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde. Ecrit à Paris le 15. *jour de Novembre* 1623. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, BRULART.

En consequence de cét ordre, le Baptême se fit. Monsieur le Prince Maurice representoit en cette Action la personne du Roy de Suede, qui étoit aussi Parrain : & Madame la Comtesse de Nassau, celle de la Reyne de Suede. l'On vid marcher mon Pere, comme Ambassadeur de France, ayant le Roy de Bohéme à sa droitte, & le Prince d'Orange à sa gauche. Cette Ceremonie se fit avec grande Pompe dans l'Eglise de la Haye, nommée le Cloître : à laquelle je fus present avec mes trois freres ; duquel honneur, le Roy

le Roy & la Reyne de Bohéme envoyerent remercier le Roy, par Mr. d'Auſſon de Villarnoul de la maiſon de Jaucourt, Beau-frere de mon Pere, qui s'etoit attaché à leur ſervice, & qui depuis périt malhûreuſement avec le Prince Henry Frederic leur fils aîné, au débris de ce Vaiſſeau d'ont j'ay parlé cy-deſſus. Le Nonce du Pape reſidant à Paris, ayant été informé de ce Baptême, en fit de grandes pleintes à la Cour : & dit que cela étoit honteux que le Roy tres-Chrêtien, Fils ainé de l'Egliſe, fit repreſenter ſa Perſonne par un Huguenot, & dans une Ceremonie Eccleſiaſtique.

Madame l'Abbeſſe de Maubuiſſon Palatine.

Le Roy & la Reyne de Bohéme ont auſſi laiſſé pluſieurs Princeſſes, conſiderables pas leur beauté & par leur mérite : dont l'une, qui s'eſt faite Catholique, eſt preſentement Abbeſſe de Maubuiſſon.

La Princeſſe d'Orange Charlotte de Bourbon, eut une petite fille delaquelle vient la maiſon de Brandebourg.

La Princeſſe Louize Julienne de Naſſau, fille ainée de Charlotte de Bourbon, & de Guillaume Prince d'Orange, eut auſſi une fille de Frederic IV. Electeur Palatin, qui fut mariée à feu Monſieur l'Electeur de Brandebourg Pere de Monſieur l'Electeur d'aujourd'huy. J'ay veu l'an 1638. cette vieille Electrice Palatine à Koningsberg Capitale de la Pruſſe Ducale, où elle s'étoit retirée chez Madame l'Electrice de Brandebourg ſa fille, depuis les deſordres du Palatinat : & ces deux Princeſſes me firent beaucoup de civilitez.

La seçonde fille de Charlotte de Bourbon, & de Guillaume Prince d'Orange, fut Elizabeth de Nassau, femme de Henry de la Tour Duc de Boüillon, ce rénommé Capitaine dans les guerres de Henry IV. Elle vivoit encor l'an 1641. & je la vis dans le Château de Sedan, aprés la Bataille où Mr. le Comte de Soissons fut tué. Elle a laissé deux fils & quatre filles qui ont eu des enfans.

l'Aîné fut, Frederic Maurice de la Tour Duc de Boüillon, tres-grand Capitaine comme son Pere: qui de la Comtesse de Bergue a eu Monsieur le Duc de Boüillon d'aujourd'huy, grand Chambellan de France: Mr. le Cardinal de Boüillon, Prince d'un grand sçavoir, & d'un tres-rare mérite: Mr. le Comte d'Auvergne, qui s'est fort signalé dans nos Armées: & d'autres enfans, entr'autres Madame la Duchesse d'Elbeuf.

D'une fille de Charlotte de Bourbon vient la maison de Boüillon.

Le second fils d'Elizabeth de Nassau, & de Henry de la Tour Duc de Boüillon, étoit le célebre Henry de la Tour Vicomte de Turenne, aussi sage que vaillant Capitaine: qui a été tenu pendant sa vie, pour l'une des plus fermes Colomnes de cét Etat: & qui, à cause de sa valleur extraordinaire, & de ses services tres-importans, à été enterré à S. Denys avec nos Roys, par un ordre tres-juste de Sa Majesté. Il avoit épousé l'heritiere de la Maison de la Force, dont la vertu égalloit l'extraction. Elle étoit fille du

du deffunt Duc de la Force, & petite fille du Maréchal du même nom, deux fameux Capitaines, & est morte sans enfans: mais si elle en eût laissé, ils ne pouvoient pas manquer d'être de tres-grands hommes: parce qu'ils seroient venus, du côté paternel & maternel, d'une foule illustre de Peres genereux.

Outre ces deux fils si rénommez, Elizabeth de Nassau a laissé plusieurs filles de Henry de la Tour Duc de Boüillon.

l'Ainée Marie de la Tour épousa Henry Duc de la Trimoüille, & de Thouars, son cousin germain.

La Maison de Roussy. Julienne de la Tour fut mariée à François de Roye de la Roche-Foucault Comte de Roussy, Pere de Mr. le Comte de Roye, fort rénommé dans nos Armées.

Celle de Duras pareillement. Elizabeth femme de Guy Alfonse de Durfort Marquis de Duras, Pere de Monsieur de Duras Capitaine des gardes du Corps du Roy, Marêchal de France, Gouverneur de la Franche-Comté: & de Monsieur le Comte de Lorge, aussi Marêchal de France.

Et celle de la Moussaye. Je croy que la derniere fille s'appelloit Henriette de la Tour, femme de feu Monsieur le Marquis de la Moussaye, de la Maison de Matignon. Elle est Mere de Madame la Marquise du Bordage, & de Monsieur le Comte de Quintin, qui à épousé une Dame du Nom Illustre de Mont-

Montgommery, aussi considerable par sa beauté & par son mérite, que par la grandeur de sa Naissance.

La Maison de Hanau vient de Charlotte de Bourbon Princesse d'Orange, & celle des Landgraves de Hesse-Cassel.

La troisiéme fille de Charlotte de Bourbon & de Guillaume Prince d'Orange, s'appelloit Catherine Belgique, qui épousa Philippes Louis Comte de Hanau Souverain au voisinage de Francfort sur le Main: dont, outre les Comtes de Hanau, est venuë Amelie Elizabeth femme de ce genereux Guillaume Landgrave de Hesse, mort l'an 1637. apres la mort duquel cette Princesse, d'un courage viril, continua la guerre contre les Imperiaux, & marcha sur les traces de son Mary: qui aprés la Paix de Prague (où la plus-part des Princes Protestans abandonnerent leurs Alliez, & se réünirent à la Maison d'Autriche:) Il eut la resolution & le cœur de resister presque seul, à une Puissance si rédoutable. Entr'autres enfans, elle a laissé Monsieur le Landgrave d'aujourd'huy, nommé Guillaume comme son Pere: Madame Electrice Palatine, Mere de Madame la Duchesse d'Orleans: & Madame la Princesse de Tarente, Mere de Monsieur le Duc de la Trimoüille d'aujourd'huy, marié a l'Héritiere de la Maison de Crequy.

La Maison de la Trimoüille vient de Charlotte Princesse d'Orange.

La quatriéme fille de Charlotte de Bourbon & de Guillaume de Nassau, fut Charlotte Brabantine femme de Claude, Duc de la Trimoüille & de Thoüars, Comte de Laval, qui en eut Henry Duc de

de la Trimoüille, mort depuis peu, & Frederic de la Trimoüille Comte de Laval, tué en Italie en duël, par feu Mr. du Coudray Montpensier. Je l'ay veu & connû en ma jeunesse; & parce qu'il avoit la lévre superieure fenduë, on l'appelloit bec de liévre. Henry Duc de la Trimoüille, a laissé de Marie de la Tour sa Cousine Germaine, nommée cy dessus, Mr. le Prince de Tarente & de Talmont deffunt: qui de la Princesse de Hesse, a eû le Duc de la Trimoüille, dont j'ay parlé.

La cinquiéme Fille de Charlotte de Bourbon & de Guillaume Prince d'Orange, fut Charlotte Flandrine de Nassau: qui étant retournée à la Religion de ses Peres, est morte Abbesse de sainte Croix de Poitiers. C'étoit une tres-bonne Princesse que j'ay connuë; Elle étoit petite, & si sourde, qu'elle n'entendoit point qu'avec un cornet d'argent.

La sixiéme Fille de Charlotte de Bourbon Princesse d'Orange, fut Emilie de Nassau, femme de Frederic Casimir Comte Palatin, de la Branche de Deux ponts, appellé le Duc de Lansberg.

Et voila l'illustre & grande Posterité de cette féconde Abbesse.

La quatriéme & derniere Femme de Guillaume de Nassau Prince d'Orange, fut Loüise de Colligny, vefve de Mr. de Teligny, & Fille de ce grand Admiral de Châtillon, dont elle eut un Fils unique:

ce tant renommé Henry Frederic Prince d'Orange, dont nous parlerons cy-aprés.

Justin de Nassau Fils naturel du Prince d'Orange Guillaume.

Outre cètte célebre posterité d'Enfans legitimes, le Prince d'Orange Guillaume laissa un Fils naturel nommé Justin de Nassau, qui mena un corp considerable de Trouppes au Roy Henry quartriéme, devant la Paix de Vervins. Il êtoit brave & vertueux; Il est mort Gouverneur de Breda: à propos duquel, j'ay ouy dire à mon Pere que l'an 1616: ayant depêché à la Cour pour une affaire importante un Capitaine Gascon nommé Mr. le Lanchere, renommé au Pays-bas, où il servoit; Et ce Courrier en revenant, ayant passé par Breda, où Mr. Justin de Nassau luy demanda ce qu'il y avoit de nouveau en France: à quoy il répondit qu'il n'y avoit rien de considerable, que l'emprisonnement de Mr. le Comte d'Auvergne, depuis Duc d'Angoulême; & Justin luy ayant demandé la cause: Lanchere, qui ne sçavoit point sa veritable origine, luy repartit brusquement, en luy frappant sur l'épaule; & ne sçavez-vous pas bien, Monsieur, que jamais Fils de Putain ne valût rien: faute que le pauvre Lanchere avoüa ingenuëment à mon Pere, ayant sçeu depuis qu'il êtoit Bâtard, Ce qui prouve qu'il fait bon sçavoir les Genealogies & les Alliances; autrement on se peut souvent méprendre, & offenser innocemment des personnes de Qualité.

LOUISE DE COLLIGNY DERNIERE ET QUATRIEME FÆMME DE GUILLAUME DE NASSAU PRINCE D'ORANGE.



ETTE DAME avoit de tres-rares vertus : ſans qu'on aît remarqué dans tout le cours de ſa vie, qui fut longue, aucun mélange de la foibleſſe de ſon Sexe. Elle avoit épouſé Mr. de Teligny devant la S. Bathelemy, qui fut l'an 1672. & mourut en 1620. Mr. l'Admiral ſon Pere l'eſtimoit fort à cauſe de ſa prudence & de ſa modeſtie. Elle gagnoit dabord l'amour & le cœur d'un châcun, par une parole douce & charmante : & l'eſtime generale, par un raiſonnement fort, & par une bonté Angelique. Ellé étoit bien faite de ſa perſon-

Portrait de Loüiſe de Colligny Princeſſe d'Orange.

ne, quoy que sa taille fût petite. Ses yeux étoient beaux, & son tein extraordinairement vif.

Monsieur l'Admiral luy fit épouser Mr. de Teligny.

Monsieur l'Admiral, qui l'aimoit tendrement, & qui souhaittoit passionnement de la bien placer: aprés avoir jetté les yeux sur tous les Seigneurs de son Party & de sa Religion, il n'en trouva aucun si digne d'être son Gendre, & d'épouser cette excellente Fille, que Monsieur de Teligny, fils de Monsieur de Teligny, tres-renommé Capitaine dans nos guerres d'Italie, parce qu'il avoit remarqué en luy plus de prudence & de valeur que dans aucun autre Cavalier de son temps: aussi, ses vertus étoient si grandes & si rares, que tous ceux qui ont écrit en faveur de la Reyne Catherine de Medicis, qui haïssoit furieusement Monsieur l'Admiral, ont avoüé qu'elle, & le Roy son fils, eurent grande peine à consentir à la mort de Mr. de Teligny, tant il s'étoit rendu agréable à l'un & à l'autre par sa presence charmante, & par une maniere d'agir tres-noble & tres-sincére; Ce qui fait voir que la vertu est toujours belle, de quelque part qu'elle vienne: & qu'elle a de si grands appas, qu'elle se fait admirer, & même cherir dans la personne des Ennemis.

Monsieur l'Admiral conseilla donc à cette aimable fille, de prendre Mr. de Teligny, & de préferer un homme doüé de tant de belles qualitez, avec des biens

biens médiocres, à d'autres plus qualifiés & plus riches, moins dignes de la posseder. Mais elle perdit bien-tôt cét Illustre Epoux, & ce fameux Admiral son Pere, au cruel jour de la S. Barthelemy. Ayant appris ce désastre en Bourgogne, sa bellemere & elle, avec le jeune Seigneur de Châtillon son frere, eurent fort grande peine à gagner la Suisse, pour trouver quelque seureté à leur vie: le massacre des Huguenots étant general par toute la France.

Ce grand Admiral étoit fils d'un autre Gaspard de Colligny Seigneur de Châtillon sur Loïn, Maréchal de France sous le Roy Loüis XII. grand & fameux Capitaine, qui mourut à d'Acqs, commandant l'Armée de France contre l'Espagne: & de Loüise de Montmorency, sœur d'Anne de Montmorency Connétable de France. Il laissa ses trois freres Illustres, Odet Cardinal de Châtillon, qui étoit l'aîné & le Mécenas de tous les Doctes, & des beaux esprits de son temps: Gaspard Admiral de France, auparavant Gouverneur de Paris & de Picardie: & François de Colligny Seigneur d'Andelot, Colonel general de l'Infanterie Françoise.

Les Fils de Mr. l'Admiral, nommé François, fut aussi Colonel de l'Infanterie de France; il se signala tant sur le Pont de Tours, sauvant le Roy Henry III. & le Roy de Navarre, des Ar-

mes de la Ligue: & ensuité à la Bataille d'Arques : qu'il s'acquit par sa valeur le surnom de Passe-Admiral. Il laissa deux fils d'une fille de la Maison de Chaune de Pequigny.

L'ainé, qui promettoit extrémement, fut emporté au Siege d'Ostende d'une vollée de canon:, l'autre fut, le Marêchal de Chatillon, dernier Pere du Comte de Colligny, mort jeune, & Duc de Châtillon, tué à Charanton. Le Marêchal de Châtillon eut aussi deux filles: l'une mariée à un Prince de Montbeliard: & l'autre nommée Henriette de Colligny Comtesse d'Adinton & de la Suze, a augmenté en ce temps le nombre des Muses: ayant eu un si puissant génie à la Poësie, qu'elle a effacé la reputation de Sappho, par des Ouvrages admirez des esprits les plus polis, & qui sont les délices de ceux qui aiment la galanterie.

Loüise de Colligny épouse le Prince d'Orange.

Madame de Teligny ayant vêcu en son vefvage avec une conduite admirée de tout le monde: Mr. le Prince d'Orange Guillaume, aprés la mort de Charlotte de Bourbon sa troisiéme femme, la rechercha, & l'êpousa l'an 1583. sur la réputation de sa vertu: mais peu aprés, par sa fatalité ordinaire de perdre de mort violente ce qui luy étoit le plus cher, il fut assassiné à ses yeux, comme nous l'avons dit cy-dessus: n'ayant eu qu'un Fils, né un peu avant la mort de son Pe-

re,

re, qui eſt ce celebre Henry Frederic Prince d'Orange.

Elle a eu cét avantage, d'être venuë du plus Grand Homme de l'Europe, & d'avoir eu deux marys d'une vertu êminente; dont le dernier a laiſſé une reputation immortelle; mais auſſi, elle a eu le déplaiſir d'avoir perdu ce glorieux Pere, & ſes illuſtres Epoux, par des morts avancées & violentes: ſa vie n'ayant été qu'un tiſſû d'afflictions continuelles, capables de faire ſuccomber toute autre ame moins réſignée aux volontez du Ciel que la ſienne.

Elle perdit ſon Pere & ſes marys de mort violente.

Elle a conté naïvement à mon Pere, qu'elle fut fort ſurpriſe, arrivant en Hollande, de la difference & rude maniere de vivre de ce Pays-là, à celle de France; & qu'au lieu qu'elle avoit de coûtume d'aller dans un Carroſſe ſuſpendu à la Françoiſe, on la mit dans un de ces Chariots découverts de Hollande, conduit par un Vourman, où on la fit aſſeoir ſur une belle Planche: & qu'allant de Roterdam à Delft, qui n'en eſt qu'à deux lieuës, elle ſe trouva toute froiſſée, & toute rompuë.

Il n'y eût jamais une ame plus belle, ny qui aimât tant la juſtice, que l'ame de cette Princeſſe: car pendant les grands démêlez de Mr. le Prince d'Orange Maurice ſon beau-fils, avec Mr. de Barneveld: Elle prit toûjours le party de ce dernier, parce qu'elle le trouvoit le plus

juste: & fit tous ses efforts pour sauver la vie à ce venerable vieillard, l'un des principaux confidens du Prince son mary, qu'elle voyoit opprimé par la faction puissante du Prince Maurice, composée de tous les esprits inquiets, & de tous les ambitieux de l'Etat, qui vouloient se revêtir de la dépouille de ce grand homme, & de ceux de sa dépendance.

Grand secret que Madame la Princesse d'Orange Loüise de Colligny confia à mon Pere.

Cette Princesse a dit en grand secret à mon Pere, dans la naissance de ces divisions: que Mr. le Prince Maurice la pria de porter Mr. de Barneveld à consentir qu'il fut Souverain du Pays; qu'elle prît la peine de le sonder là dessus: qu'il luy diroit ses sentimens plus librement qu'à personne, pour le respect qu'il luy portoit: & que pourveu qu'il eut son consentement & son assistance, il étoit assûré de parvenir à sa fin.

Le Prince Maurice prie sa bellemere de porter Mr. de Barneveld à consentir qu'il fût Souverain du Pays, & l'interesse.

Le Prince, pour l'engager davantage à favoriser son dessein, luy remontra qu'elle avoit le principal interêt en cette affaire: qu'il n'avoit point d'enfans, & qu'il n'en auroit jamais, ne voulant point se marier; Qu'ainsi, son fils Henry Frederic son jeune frere, qu'il avoit toujours élevé comme son propre fils, profiteroit seul de tous ses travaux, & heriteroit seul aussi de ses biens & de ses dignitez. Cette bonne Princesse qui avoit une passion démesurée pour l'avancement de son fils unique, se laissa ébloüir au faux éclat de cette grandeur apparente,

te, & resolut d'employer tout ce qu'elle avoit de credit sur l'esprit de Mr. de Barneveld, afin qu'il luy accordât son suffrage & son secours, pour l'execution d'un dessein qu'elle croyoit si avantageux à ce fils, qui luy étoit si cher. Pour cét effet, quoy qu'elle ne le visitât jamais, elle voulut l'entretenir à loisir dans son cabinet, sur une matiere si importante; & aprés luy avoir confié un si grand secret, elle le conjura de leur être favorable: l'assûrant de leur éternelle réconnoissance.

La Princesse va trouver Mr. de Barneveld pour cela.

Mais Mr. de Barneveld, homme d'une prudence consommée (& que Mr. le President Jeannin, ce grand Ministre de Henry IV. a plus estimé que tous les politiques de son temps) luy découvrant le fonds de son cœur, luy protesta qu'il ne souhaittoit rien au monde avec tant de passion & d'ardeur, que la gloire & l'agrandissement de la Maison d'Orange: & qu'il donneroit de son sang pour luy pouvoir procurer, non seulement la Souveraineté de ces Provinces, mais l'Empire de tout le monde: y étant obligé par la memoire des vertus & des bien-faits, tant publics que particuliers, de feu Monseigneur le Prince son mary. Aprés, il luy representa que la plus-part des hommes se ruinoient par des desirs contraires à leur propre bien, & par l'ignorance de leurs

Mr. de Barneveld luy prouve que Mr. le Prince cherchoit sa ruine.

vrays interêts, & luy prouva par des raisons sans replique, que Mr. le Prince Maurice souhaittant cette Souveraineté, il souhaittoit sa ruine manifeste.

Raisons de Mr. de Barnevald, qui prouvoient son dire, & qui convainquirent la Princesse.

Les principales étoient: que les Hollandois & les autres peuples confederez sont d'une telle humeur, qu'ils veulent être menez, & non pas trainez, persuadez, & non pas forcez, à ce qu'on desire d'eux. Que s'êtans soustraits de l'obéïssance d'un si puissant Roy: & jouïssant d'une glorieuse liberté, acquise par la vertu des Armes, ils se resoudroient difficillement à souffrir le joug d'un Prince particulier. Que la crainte des griffes des Espagnols leur avoit fait autres-fois réchercher des Maîtres au loin, pour les garantir de leurs cruautez, Que le Roy de France Henry III. & la Reyne Elizabeth d'Angleterre les avoient réfusez. Qu'il est vray que le Duc d'Anjou & d'Alençon avoit enfin accepté la Souveraineté du Pays qu'on luy avoit offerte; mais qu'il en avoit si mal usé, voulant gouverner tyranniquement, & violant son Serment fait en public: que cét exemple affreux leur étoit un avertissement pour ne jamais retomber en pareil inconvenient. Que les peuples n'oublieroient jamais la mort des Comtes d'Egmont & de Horn, ny l'entreprise d'Anvers. Que la barbarie du Duc d'Albe & de ses successeurs au gouvernement des Provinces, ramenoit incessamment à leurs yeux le triste

triste souvenir des persecutions passées. Que pendant ce temps rigoureux, la necessité, qui n'a point de Loy, les avoit fait recourir à de nouveaux Seigneurs; mais qu'ils avoient éprouvé que les remedes avoient ête pires, & plus dangereux que les maux qui les pressoient. Que presentement qu'ils vivoient en paix: & qu'ils étoient hûreusement delivrez de la servitude des Espagnols, & de l'infidelité Françoise, il n'y avoit pas le moindre pretexte ny la moindre couleur, pour appuyer une proposition si dangereuse, qui ne manqueroit pas d'effaroûcher tous les esprits: & que ceux qui la mettroient en avant, seroient en hazard d'être massacrez & mis en pieces. Que Mr. le Prince Maurice étoit cent fois plus hûreux, en l'état qu'il étoit presentement, que s'il parvenoit à ses desirs, contraires à son propre bien. Que cette splendeur de Souveraineté qui l'éblouïssoit, étoit une fausse lueur qui le conduiroit dans des précipices. Qu'il avoit la force du Gouvernement, sans en avoir l'envie: & qu'ayant l'effet & la puissance des Souverains, il devoit, à l'exemple de son Pere, mépriser un vain nom, qui ne luy serviroit qu'à le faire haïr. Qu'il étoit Capitaine general des Provinces, & Admiral general, commandant à sa volonté sur la Mer & sur la Terre. Quil disposoit de tous les Gouvernemens, & de toutes les Charges militaires. Que quand on faisoit des

Magiſtrats dans les Villes, on luy en preſentoit trois, dont il en choiſiſſoit un. Et qu'enfin il avoit les mêmes avantages & la même authorité qu'avoient les anciens Comtes de Hollande, les Ducs de Bourgogne, & l'Empereur Charlequint même: donnant des remiſſions & des graces pour les crimes: n'ayant point ainſi la hayne de la mort des Particuliers: & ceux qu'il ſauvoit luy ayant obligation de la vie.

Que tout le monde diſoit à toute heure, qu'il falloit augmenter les penſions & les appointemens du Prince, qui expoſoit continuellement ſa perſonne pour le ſalut public. Mais que ſi une fois il avoit cét odieux nom de Maître: qu'on luy enviëroit juſqu'aux rubans des ſoulliers de ſes Pages & de ſes valets de pied: & qu'on luy reprocheroit continuellement les impoſitions qu'il mettroit ſur eux, dont il n'avoit point à ſe plaindre, étant miſes par leur propre conſentement. Pour concluſion, il luy déploya les Annales de Hollande: & luy fit voir à l'œil, qu'il n'y avoit preſque point eu de Comte, contre lequel ſes Sujets ne ſe fuſſent révoltez: & que ſouvent ils étoient allez en armes juſques dans le Château de la Haye, pour s'en deffaire.

La Princeſſe veut detourner le Prince Maurice

Ces puiſſantes raiſons convainquirent tellement la Princeſſe, qu'elle changea d'avis abſolument: & qu'étant allée rendre réponſe au Prince Maurice, elle le

le conjura, par l'amour qu'il devoit avoir pour luy-méme, pour ſon propre bien, & pour ſon repos, de ne point penſer à une choſe qui luy ſeroit préjudiciable, quand le ſuccez en ſeroit hûreux. En même temps elle dit à mon Pere, qu'elle s'apperçût bien, par la froide réponſe du Prince, qu'elle ne l'avoit aucunement perſuadé: & que l'ambition, qui aveugloit ſon eſprit, l'avoit empêché de goûter la ſolidité des raiſons qu'elle luy avoit alleguées.

de ſon deſſein, mais inutilement.

Ainſi, Monſieur le Prince Maurice prit d'autres meſures pour levér les obſtacles qui l'empêchoient de parvenir à ſa fin; mais Madame la Princeſſe d'Orange ſoûtint toûjours de tout ſon crédit & de toute ſa puiſſance, la cauſe de ce Grand Homme, qu'on opprimoit ſi injuſtement.

Ce qui fait voir la beauté de l'ame, & la vertu de cette excellente Princeſſe, qui aima mieux choquér ſon beau-fils, dont la bien-véillance étoit ſi neceſſaire à ſon fils unique principal heritier de Maurice, qui l'avoit élevé comme ſon enfant propre, que de conſentir à la perte d'un innocent: bien éloignée en verité de la pratique ordinaire de la plus-part du monde, qui ſacrifie les juſtes pour le moindre interêt de fortune & d'ambition, & qui protégent les plus méchantes cauſes, à la ruïne des gens de bien, dont le bon droit n'eſt ap-

Beauté de l'ame de Madame la Princeſſe.

puyé que sur les seuls nerfs de la Justice.

Veritable cause de la ruïne de Mr. de Barneveld. Ce secret considerable, qui est demeuré ensevely dans le silence plus de soixante ans, est la veritable cause de la ruïne de Mr. de Barneveld, & de ceux de son party, qui soûtenoient la liberté du Pays.

Cette bonne Princesse se plaignoit souvent à mon Pere, de ce qu'elle n'avoit qu'un seul fils : luy disant que qui n'en avoit qu'un, n'en avoit point : étant en continuelle crainte de le perdre; Sur quoy il la consola, par le récit d'une Fable ; où un Renard qui avoit beaucoup de Renardeaux, se vantoit de sa fécondité, & reprochoit la sterilité à une Lyonne, parce qu'elle n'avoit qu'un Faon ; A quoy la Lyonne répartit, Il est vray : mais c'est un Lyon qui te mangera, toy & tes petits.

La Princesse d'Orange soûtient mon Pere en Hollande contre ses calomniateurs. Cette Princesse a été la principale consolation de mon Pere dans cette longue Ambassade, & son principal support auprés de la maison d'Orange : de l'agréement de laquelle il avoit besoin, la Cour voulant qu'il y eût une personne en ce Pays-là qui luy fut agreable. Sa protection luy fut d'autant plus necessaire & avantageuse, qu'il y avoit des Grands en France, Beau-freres & Alliez du Prince Maurice, qui faisoient tous leurs efforts pour le rendre suspect, & pour le faire r'appeller du plus bel Employ qu'aucun François pût esperer en ce temps-là.

l'Europe jouiſſoit lors d'une profonde Paix ; Ainſi toutes les Ambaſſades êtoient mortes dans les autres Cours, d'où il n'y avoit rien à mander de conſiderable. Mais la ſeule Ambaſſade de Hollande êtoit importante, par la guerre qui s'y faiſoit du côté des Hollandois, ſous ce fameux Capitaine le Comte Maurice : & du côté de Flandres, par cét autre General ſi renommé, Ambroiſe Spinola Genois. Les Anglois, les Ecoſſois, les Danois, les Suedois, les Allemans Proteſtans, & les François, alloient faire leur apprentiſſage des Armes ſous le Comte ; & les Allemans Catholiques, les Italiens, les Siciliens, les Comtois, les Polonois, & les Eſpagnols, ſous le Marquis. Ainſi il ſembloit que tout le monde Chrétien ſe fût donné rendevous en ce petit coin de Terre, pour s'entrebattre, & pour ſe faire la guerre.

Beauté de l'Employ en ce temps-là.

Et comme la France entretenoit divers Corps d'Infanterie, & quelques Compagnies de Cavalerie en ce Pays-la, s'intereſſant fort en tout ce qui touchoit le bien des Provinces-unies, qui occupoient les Armes des Eſpagnols ſes anciens Ennemis : & qu'Elle avoit fort ſouvent beſoin de l'aſſiſtance des Vaiſſeaux de Guerre des Etats Generaux, l'Ambaſſadeur avoit à toute heure quelque matiere importante d'écrire à la Cour, & occaſion d'y dépêcher des Courriers.

Davantage, le Roy donnoit tous les

L'Ambassadeur de France, outre les gages de sa Charge avoit 24 mil livres par an, comme Intendant des Finances en Hollande.

ans de grandes sommes aux Hollandois, pour le payement des Troupes Françoises; Et l'Ambassadeur: outre les gages de sa Charge, & les pensions qu'il avoit de la Cour, avoit de plus, vingt-quatre mil livres d'appointement par an, comme Intendant des Finances en Hollande: le tout payé par ses mains.

Outre le grand profit qu'on avoit en cét Employ, il y avoit lors beaucoup d'honneur & de plaisir de servir en ce Pays-là: car toute la Noblesse de France, au sortir de l'Academie, alloit apprendre la guerre sous le Prince Maurice, comme autres-fois elle alloit en Piémont sous ce grand Maréchal de Brissac. Les Hyvers, la Haye étoit toute pleine de Seigneurs & de Gentils-hommes François, qui ne manquoient pas, pour honnorer le Roy, en la personne de son Ministre, de l'accompagner à l'Audiance de Messieurs les Etats generaux, quand il y alloit; Et comme on n'eut pû fournir assez de Carrosses pour deux ou trois cens Gentils-hommes & Officiers qui s'y trouvoient quelques-fois, l'Ambassadeur alloit à pied à la tête de cette belle Troupe: & son Carrosse suivoit tout vuide. Si cette Ambassade étoit honorable: aussi obligeoit-elle à de grandes dépenses: car il falloit souvent régaler cette nombreuse Noblesse: mais on étoit bien payé pour cela.

Par l'importance & par l'utilité de ce bel

bel Employ, on peut juger si mon Pere étoit tenu à Madame la Princesse Doüariere d'Orange, de l'y avoir affermi, en détruisant dans l'esprit de Monsieur le Prince Maurice, & des principaux du Pays, mille calomnies que les Ennemis & envieux de mon Pere inventoient pour le rendre odieux. Aussi, pour faire voir sa réconnoissance, je veux inserer icy l'Extrait d'un Ecrit que mon Pere â laissé à ses Enfans, pour leur instruction particuliere.

EXTRAIT

Des Préceptes de Monsieur de Maurier Benjamin Aubery, à ses Enfans.

QUelque temps aprés la proposition de Monsieur de Villeroy: & dés qu'on sçeût que Monsieur de Reffuge, qui étoit Ambassadeur en Hollande, s'en revenoit en France, plusieurs personnes tres-qualifiées se jetterent à là poursuite de cét Employ avec tant d'ardeur, que pour les en écarter, & m'y introduire, Monsieur de Villeroy disposa les affaires de sorte sur la fin de May de l'an 1613. que la Reyne me commanda

de partir ſoudainement de Fontainebleau, pour m'aller rendre pres ledit Sieur de Reffuge, auquel on diſoit qu'on n'accordoit congé que pour quatre mois, pour venir donner ordre à ſes affaires en France: que cependant je demeurerois en ſa place audit Pays: à quoy j'obéis, ſelon mon devoir: & m'étant acheminé en poſte par Bruxelles, j'arrivay à la Haye en Hollande le ſecond jour de Juin de ladite année: m'ayant, avant mon départ, été donné aſſûrance que cét expedient tendoit à m'affermir plus ſolidement dans cette Charge: de laquelle, devant que de partir dudit Pays, ledit ſieur de Reffuge me mit en poſſeſſion.

Grande réconnoiſſance de mon Pere des faveurs reçeües de Madame la Princeſſe d'Orange.

En cét endroit, je ſuis obligé d'exalter l'extréme & grande obligation que moy & les miens aurons pour jamais à Madame la Princeſſe Doüariere d'Orange, digne fille de ce grand Admiral de Châtillon, ſi pieux, ſi homme de bien, & ſi fameux Capitaine.

On ne pourroit céler, ſans trahir la verité: qu'entre les excellentes & rares vertus dont elle eſt ornée, & qui la rendront célebre & immortelles à la poſterité, elle en a une ſinguliere, d'être la plus officieuſe & bien-faiſante qui ſoit ſous le Soleil: prévenant même, par une magnanimité qui luy eſt naturelle, les ſupplications de ceux à qui ſon aſſiſtance eſt utile: ce qu'aprés infinis autres, je puis témoigner par ma propre expe-

experience en cette occasion ; Car luy ayant dit l'ouverture que Mr. de Villeroy m'avoit faite : non seulement elle m'en témoigna de la joye, mais me fit cette grace de me promettre sa faveur, qui seule me pouvoit combler de contentement : car, inconnû que j'étois en ce Pays-là, & dépourveu de plusieurs choses qui m'eussent été necessaires pour m'y faire agréer, j'avois besoin comme de la vie ; qu'elle me prit en sa protection, & qu'elle me daignât récommander : ce qu'elle fit avec un tel excés de bons témoignages où il a été besoin, qu'elle a voulu par cette liberalité, suppléer à la multitude de mes deffauts, & de plus, anéantir & détruire une infinité de calomnies, que la hayne en quelques-uns, & l'envie & la douleur en quelques autres, exciterent contre moy de toutes parts, quand on vid qu'on me destinoit cét Employ.

Et pour ce que de tous les vices, l'ingratitude est le plus détestable, particulierement à moy, qui l'ay toûjours euë en grande horreur, je me sens obligé de voüer à cette bonne & sage Princesse, mon tres humble service pour le reste de mes jours : mais aussi, de transmettre cette obligation à ma posterité ; C'est pourquoy j'adjure mes enfans, par le soin qu'ils doivent avoir de me complaire, & par la benediction qu'ils esperent de moy, de faire tous étroitte profession d'être les servi-

serviteurs affectionnez, & de Monseigneur le Prince son fils, & de ceux que Dieu donnera par luy, Successeurs à l'Illustre Maison de Nassau: afin que l'obligation que cette Dame a voulu si genereusement & si liberalement colloquer en moy, ait pareille, & même plus longue durée què ma propre vie.

Mon Pere, pour marquer sa réconnoissance, autrement que par des paroles: aussi-tôt que mon frere aîné fut en âge de porter les armes, il l'envoya à Mr. le Prince d'Orange Henry en Hollande: où ayant été plusieurs années, de sa Cour & de sa Maison: & aprés l'avoir suivi dans tous ses Sieges, entr'autres au dernier Siege de Breda, où il fut blessé: aprés la mort de mon Pere, il s'en revint en France, où il épousa une sœur de Messieurs de Beauveau d'Espance: qui tous se sont signalez dans nos Armées, où ils ont eu des Commandemens considerables.

Mon Pere continuant sa réconnoissance vers la Maison d'Orange: quand le plus jeune de ses fils fut en état d'aller à la Guerre, il l'envoya encor à Mr. le Prince Henry Frederic: & il a servi sous luy plusieurs années, jusques à sa mort: ainsi que sous le Prince Guillaume son fils, tant qu'il vêcut: & depuis, il s'étoit si particulierement attaché au service de Mr. le Prince d'Orange d'aujourd'huy, qu'il ne l'abandonnoit point: & fut tué à la Bataille de Senef, comme nous le dirons plus amplement

en parlant du Prince Maurice son Parrain.

Voila tout ce que je puis dire de Madame la Princesse Doüariere d'Orange Loüise de Colligny, & de ses faveurs envers nous: si ce n'est que j'ajoûte, qu'êtant né à feu mon Pere une Fille l'an 1614. Elle en voulut être la Marrayne: & que le jour du Baptême, pour marquer sa magnificence, elle envoya à sa filleule un collier de Diamans, deux grands Bassins, & deux Vases de vermeil doré, dont la façon êtoit encor plus riche que la matiere. Messieurs les Etats generaux en furent les Parrains: & fut presentée au Baptéme en leur nom, par Mr. de Barneveld; Et pour montrer l'estime qu'ils faisoient de mon Pere ils donnerent cinq cens livres de pension à l'enfant, sa vie durant, dont elle a joüi prés de soixante ans, êtant morte depuis peu.

Je ne dois pas oublier de dire icy, à l'honneur de Messieurs les Etats: qu'ils sont si ponctuels observateurs de leur parole, & si religieux à s'acquitter de leurs promesses, qu'ils ont payé regulierement cette pension jusques en l'an 1672. que leur Etat êtoit à la veille de périr. *Grande ponctualité de Mrs. les Etats à s'acquitter de leur promesse.*

Cette fille épousa en premieres Nôces le Seigneur d'Ardenay au Mayne, dont elle a eu une fille mariée à Mr. de Madaillan, de la Maison de Montatere. En secondes Nôces, elle a êpousé Benjamin de Pierre-Buffiere Marquis de Chambret, dont elle a eu quatre fils, morts

la plus-part à la guerre en Hongrie & en Flandres pour le ſervice du Roy, & deux filles. Il eſt d'une des plus Illuſtres Maiſons du Limouſin : & de par ſa Mere, la Marêchalle de Themides, qui étoit de la Maiſon de la Noüe : il eſt petit-fils de ce grand François de la Noüe, ſurnommé Bras de fer. Pour ſa femme, je dois dire à ſon-avantage, quoy que ma ſœur : qu'elle a été un prodige de memoire & de jugement, qualitez qui ſe rencontrent rarement enſemble. Elle eût rétabli le vieil & le nouveau Teſtament, s'il euſſent été perdus : les ſçachans par cœur. Elle avoit lû toutes les Hiſtoires & tous les Romans, tant François qu'Italiens & Eſpagnols, & en ſçavoit les moindres avantures, ainſi que les noms des Confidents & des Suivantes ; Au reſte, d'une converſation auſſi agréable qu'in-épuiſable. Enfin, ſi elle n'eût point paſſé ſa vie dans un Château à la Campagne : & qu'elle eût vécu dans la lumiere de la Cour, elle y auroit été admirée, & auroit ſans doute égallé la reputation de ce petit nombre de femmes extraordinaires qui ont été l'ornement de ce dernier Siécle

J'ay dit cecy au ſujet de Madame la Princeſſe d'Orange, dont elle étoit filleule : mais il faut revenir à nôtre principale matiere, & dire ce que je ſçay de Philippes Prince d'Orange, fils aîné de Guillaume de Naſſau : & de ſa premiere femme Anne d'Egmont.

PHILIPPES GUILLAUME DE NASSAU PRINCE D'ORANGE, ET ELEONOR DE BOURBON SA FEMME.

Le Prince Philippes pris au College de Louvain, & mené prisonnier en Espagne.

CE PRINCE étoit filleul du Roy Philippes Second, Et quand le Prince Guillaume son Pere fut forcé de prendre les armes pour sa deffense, il étudioit au College de Louvain : où entr'autres Privileges, il n'est pas permis d'arrêter personne pour quelque cause que ce soit. Nonobstant, Jean Vargas Espagnol, accompagné de plusieurs Soldats de la même Nation, l'en tira de force par ordre du Duc d'Albe, malgré les clameurs du Recteur de l'Université, qui se plaignant en beau & bon Latin, qu'on violoit manifestement les Privileges. Ce Vargas, nullement congrû, luy répondit en Latin barbare, *non curamus Privilegios vestros.*

Le

Le Prince d'Orange ſon Pere s'en plaignit par des Ecrits publics, qui manifeſtoient la cruauté des Eſpagnols, & qui prouvoient qu'il n'y avoit ny Loix, ny Privileges, ny Innocence d'âge qui pûſſent exempter perſonne de leur tyrannie.

Le Prince apprend le jeu des Echets en priſon.

Ce pauvre enfant fut mené priſonnier en Eſpagne à l'âge de treze ans, & enfermé dans un Château à la campagne, ou il ne put recevoir aucune éducation, & où il paſſa la plus grande partie de ſa vie à joüer aux Echets, que le Châtelain luy apprît. Sur la fin de ſa priſon, qui fut de prés de trente ans, on luy donna un peu plus de liberté.

C'étoit un Prince d'un naturel débonnaire, réplet de ſa perſonne, & qui nourriſſoit une aſſez groſſe barbe. Ayant été mené jeune en Eſpagne, il étoit demeuré Catholique; auſſi les Eſpagnols, pour ſe juſtifier de cette détention injuſte, diſoient ne l'y avoir fait aller que pour le préſeruer du venin de l'héreſie, & pour le tenir en ôtage.

Pendant ſon ſéjour en Eſpagne, le Capitaine qui le gardoit ayant parlé fort deſavantageuſement du Prince Guillaume ſon Pere: ce fils genereux, pouſſé de l'affection paternelle, qui l'animoit au reſſéntiment, le prit par le milieu du corps, le jetta par la fenêtre, & luy rompît le cou. Il penſa être en peine d'une action ſi hardie: & ſur cela, il y eut diver-

verſiré d'avis dans le Conſeil du Roy Philippes ; mais enfin, on réſolut d'uſer de douceur & d'indulgence en cette occaſion ; Gabriel Oſorio jeune Gentil-homme, qui ſe trouva preſent à l'action, l'ayant rapportée en faveur du Prince, & dit que le Gouverneur luy avoit manqué de reſpect. Ainſi, cette mort fut donnée à ſon juſte reſſentiment. Le Prince ſe ſentit ſi obligé à cet Oſorio, du témoignage favorable qu'il avoit rendu, que depuis il l'eût toûjours prés de ſa perſonne, & luy fit beaucoup de bien.

Le Prince Philippes ſort enfin de priſon

Enfin, le Roy Philippes II. ou touché d'une ſi longue captivité, ou las de punir l'iniquité pretenduë du Pere ſur ſon fils innocent : ou bien, eſperant que ſa ſortie feroit naître de la jalouſie & de la diviſion entre les freres d'Orange (comme l'évaſion de Mr. de Guyſe du Château de Tours en cauſa parmy les Chefs de la Ligue) ſe reſolut de le relâcher apres une ſi longue détention.

Mr. le Comte Maurice fit paroître en cette occaſion, que ſon ame étoit deſintereſſée, & luy laiſſa la jouiſſance de ſes biens, dont il étoit en poſſeſſion : comme de Breda, & autres Places ; Et Madame la Comteſſe de Holac ſa ſœur de Pere & de Mere, en uſa fort genereuſement, luy ayant fait mille offres, & de fort beaux preſens à ſon arrivée aux Païs-bas, où ils s'entrevirent à Cleves ; mais le Comte Maurice, de peur de ſe rendre

ſuſpect au Pays, ſe contenta de le viſiter par des Envoyez.

Le Prince Philippes mene l'Infante Iſabelle aux Pays-bas dont tout le monde s'étonne.

Ce Prince Philippes vint en Flandres avec l'Archiduc Albert, qui peu aprés le renvoya en Eſpagne pour conduire aux Pays-bas l'Infante Iſabelle ſa future E-pouſe, à qui le Roy Philippes donnoit en Mariage la Souveraineté des dix-ſept Provinces. Toute l'Europe s'êtonna beaucoup, que le fils d'un homme ſi odieux à l'Eſpagne, eut été choiſi pour une ſi belle Commiſſion, qu'on ne luy pouvoit donner ſans un grand témoignage d'eſtime & de confiance. Il vêcut depuis à la Cour de Bruxelles auprés des Archiducs de Flandres: car les Etats des Provinces-unies conçurent une telle deffiance de luy à cauſe de cét Employ, & pource que le Roy Philippes l'avoit rétabli en ſes biens ſcituez au Pais-bas Eſpagnol, & dans la Franche-Comté, qui avoient été confiſquez: qu'ils ne luy voulurent jamais permettre de venir faire un tour, & encor moins de ſejourner en leurs Provinces, comme il avoit témoigné le ſouhaitter beaucoup.

Il n'y parut la premiere fois que l'an 1608. que la Tréve étoit preſque arrêtée avec les Eſpagnols: & dans ce voyage, il ne fit autre choſe que de réconcilier la Princeſſe Emilie ſa ſœur avec Mr. le Comte Maurice ſon frere, qui ne l'avoit point voulu voir depuis ſon Mariage avec le Prince Emanuel de Portugal, parce qu'il

qu'il s'étoit fait malgré luy.

Le Prince Philippes épousa la sœur de Mr. le Prince de Condé.

Il épousa la sœur de Mr. le Prince de Condé deffunt Eleonor de Bourbon, Princesse tres-vertueuse, dont il n'eût point d'enfans. Ce Mariage avec la premiere Princesse du Sang de France, le remit en possession de sa Principauté & de son Château d'Orange, où le sieur de Blacons, qui en étoit Gouverneur, porté comme parent de Mr. le Marêchal de Lesdiguieres, qui dominoit absolument en Dauphiné, ne le vouloit pas laisser entrer; Mais le Sr. de Blacons eut tant d'ordres exprés du Roy de sortir de la Place: & Mr. de Lesdiguieres eût un ordre si précis de le faire obéir, qu'enfin le Prince se vid en possession des sa Place & de sa Souveraineté; car auparavant il étoit regardé comme Ennemi, ayant suivi l'Archiduc Albert quand il fut à Calais, & quand il voulut faire lever le siege d'Amiens au Roy Henry IV.

Grande peine où fût le Prince Philippes lors de la Bataille de Nieuport.

Au reste, ce Prince Philippes a confessé à ses plus intimes amis, que de sa vie il ne fut en si grande peine & en si étrange inquietude, qu'au temps que se donna la Bataille de Nieuport: car l'Archiduc qui présumoit beaucoup de ses Troupes, les croyant superieures en valeur, comme elles l'étoient en nombre à celles des Hollandois, s'étoit vanté, s'il

gaignoit la Bataille, d'envoyer ces deux freres, Maurice & Henry Frederic, prisonniers en Espagne, pieds & poings liez. Ainsi il mit des gens aux écoutes de toutes parts, fit tenir tous les chevaux de son Ecurie scellez & bridez, & tout son monde en état de se retirer en lieu de seureté: croyant que ses freres êtants perdus, les Espagnols le feroient aussi perir: & tant que dura le Combat, il fut toûjours en priere, & fit des vœux tres-ardens & continuels, afin que ses freres obtinssent la Victoire.

Pendant la Tréve qui fut faite pour douze ans, il fit un voyage en Hollande l'an 1615. avec Madame la Princesse sa femme: & ils séjournerent ordinairement à Breda. Mon Pere eut l'honneur de les voir, & traitter souvent: & il acquit tellement les bonnes graces de l'un & de l'autre, qu'ils aiderent à détruire quantité de calomnies qu'on avoit inventées pour luy attirer l'indignation de Mr. le Prince de Condé, & de plûsieurs autres Seigneurs & Grands du Royaume, qui durant la minorité du feu Roy, s'étoient armez plusieurs fois sous divers pretextes, leur ayant été rapporté par les Ennemis de mon Pere, que pendant ces mouvemens il s'étoit porté avec trop d'ardeur & de violence contr'eux, ayant fait saisir des Vaisseaux pleins d'armes, & fait arrêter plusieurs Officiers des Troupes de Hollande qui devoient passer

à

à leur service. On ajoûtoit à toutes ces actions offensantes, plusieurs discours au mépris de ces Grands, que ces mêmes Ennemis luy imputoient.

Ces Princes avoient d'abord si bien cru ces impostures : que ne pouvans s'en prendre à la personne de mon Pere, ils manifesterent assez leur mécontentement, par le sac de son Château de la Fontayne Dangé prés de Châteleraut, qu'ils firent piller par leurs Troupes ; Mais la Reyne Mere Marie de Medicis, qui sçeut ce desordre, s'étant lors trouvée à Poitiers, le dédommagea liberalement, & il n'y eût que la perte de plusieurs papiers Originaux, & Tîtres anciens, que Sa Majesté ne pût reparer.

Calomnies contre mon Pere, cause du sac de sa Maison de la Fonteyne.

Le Roy & la Reyne le dedommagent.

Le Roy écrivit même à mon Pere sur ce sujet ce qui ensuit.

Le Roy luy écrit sur cela.

MONSIEUR DU MAURIER,

Aprés sont deux pages d'écriture en chiffre.

Au demeurant, je suis bien marry que vôtre maison ait souffert, en consideration du service que vous me rendez. Je veux avoir soin de mes Serviteurs, & les encourager à bien faire, par la protection que je prens de leurs personnes & biens. Le sieur de Puysieux vous doit faire sçavoir ce que j'ay ordonné sur cela. Continuez seulement à me servir fidellement & soigneusement

ſement comme vous faites ; & vous y aurez honneur & profit. Je prie Dieu qu'il vous ait, Monſieur du Maurier, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Poitiers, le 20. Janvier 1616 Signé LOUIS. *Et plus bas*, BRULARD.

La Reyne luy écrivit auſſi la Lettre ſuivante.

MONSIEUR DU MAURIER,

Le Roy Monſieur mon fils fait réponſe à vôtre Dépéche par ce Porteur ; *Les intentions duquel je m'aſſûre que vous ſçaurez bien faire valoir & conduire, pour en avoir l'effet que nous deſirons, ſuivant vôtre bon avis. Nous confians donc en vôtre affection & ſoin pour ce régard, je n'y âjoûteray autre Commandement. Vous ſçaurez auſſi comme il a fait conſideration ſur la perte que vous avez faite en vôtre maiſon pour ſon ſervice : auquel continuant avec la même fidelité & vigilence, vous en recevrez tout contentement & avantage. Je prie Dieu qu'il vous ait, Monſieur du Maurier, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Poitiers le* 20. *Janvier* 1616. *Signé* M A-RIE. *Et plus bas*, BRULARD.

Monſieur de Puyſieux luy êcrivit auſſi a la fin d'une longue Dépêche.

Monſieur de Puyſieux en écrit auſſi.

Pour ce qui eſt de vôtre interét, & de ce que vous avez ſouffert de dommage & de perte en vôtre maiſon de la Fontayne, *je n'ay pas manqué de le repre-*

ſenter-

ſenter à Leurs Majeſtez, & avec les Particularitez requiſes : dequoy elles ſont tres-déplaiſantes, & n'entendent pas que leurs Serviteurs patiſſent à l'occaſion du bon ſervice qu'ils leur rendent. Elles vous ont ordonné deux mil écus pour la récompenſe de ladite perte : & veulent que l'on ſçache qu'Elles le font pour cette conſideration : & ont trouvé bon de vous augmenter vos Appointemens, de mil écus par an. Je voudrois vous pouvoir témoigner encor plus à votre contentement, le deſir extréme que j'ay de vous ſervir, vous connoîtriez que je ſuis vrayement votre tres-humble & tres-affectionné ſerviteur. PUYSIEUX. De Poitiers le 20. *Janvier* 1616.

Monſieur le Prince d'Orange Philippes, & Madame la Princeſſe ſa femme eurent la bonté de deſabuſer ces Princes & ces Grands ; qui avoient fait une guerre, qu'on appella la guerre des Henrys, parce que la plus-part des Chefs de ce Party s'appelloient ainſi, Monſieur le Prince s'appelloit Henry de Bourbon : Mr. du Mayne, Henry de Lorrayne : Monſieur de Longueville, Henry d'Orleans : & Mr. le Duc de Boüillon, Henry de la Tour. Ils leur dirent à tous, que ces paroles injurieuſes étoient de pures ſuppoſitions inventées, pour les animer contre mon Pere : qu'ils cautionnoient, qu'en s'acquittant de ſon devoir, il avoit toûjours gardé le reſpect qui leur étoit dû. Qu'au reſte : c'étoit

Guerre des Henrys.

Mr. le Prince Philippes & Madame la Princeſſe prennent la deffenſe de mon Pere.

c'étoit luy objecter un beau crime, de luy réprocher qu'il avoit servi fidellement son Maître, & qu'il n'avoit pû, sans prévariquer dans sa Charge, & sans péril de se perdre, n'exécuter pas les ordres de la Cour.

Il me souvient de les avoir veus au Logis en mon enfance : sur tout la Princesse, qui avoit la bonté de nous faire mille caresses : & qui fit la grace à mon Pere, de trouver bon qu'une de mes sœurs, qui nâquit en ce temps-là, eût l'honneur de porter son nom d'Eleonor. Elle fut presentée au Bâtême par Monsieur le Prince d'Orange Henry Frederic qui en fut le Parrain.

Cette fille fut mariée au Baron de Mauzé proche de la Rochelle, frere du Marquis de la Ville-Dieu, & mourut sans enfans l'an 1660. C'étoit la femme de France qui peignoit le mieux, qui écrivoit le plus correctement, & qui faisoit de fort bonnes lettres d'un stile mâle & vigoureux, & où il n'y avoit pas un seul mot d'inutile.

Philippes Prince d'Orange meurt.

Le Prince d'Orange Philippes Guillaume mourut à Bruxelles au commencement de l'an 1618. Il avoit des haymorrhoïdes fort enflammées : & Gregoire son Chirurgien Allemand l'ayant blessé du canon de la syringue, luy donnant un Lavement, la gangrenne s'y mit, & il fut impossible de le sauver. La Princesse sa femme mourut aussi la même année.

Aprés

Aprés sa mort, Monsieur le Comte Maurice son frere, prit la qualité de Prince d'Orange, & hérita de tous ses biens. Auparavant, il se contentoit de la qualité de Comte.

Le Comte Maurice, par sa mort devient Prince d'Orange.

MAURICE
DE NASSAU
PRINCE
D'ORANGE.

Maurice excellent fils d'un excellent Pere.

CE GRAND CAPITAINE a démenti le Proverbe, qui dit, que les enfans des Héros ſont ordinairement des gens de rien: car quoy qu'il fût fils d'un tres-excellent Pere, qui a laiſſé aprés luy une gloire immortelle, il ne l'a pas ſeulement égallé en prudence & en grandeur d'ame, mais il l'a ſurpaſſé en ſcience militaire, & par ſes grands Exploits. Si le Pere à été vingt ans entiers le principal entretien de l'Europe, le Fils a plus fait de bruit quarante ans durant, que toutes les têtes couronnées enſemble: car depuis l'an 1584. qu'il commença d'agir juſqu'en 1625. qu'il mourut, on a parlé avec étonnement & admiration du Prince Maurice, qui a paſſé pour l'un des plus grands Capitaines qui ait jamais été.

La vertu des Peres porte leurs en-

En verité, quoy que la nature ne faſſe pas toûjours des efforts extraordinaires en

en formant de grands hommes : & de puiſſants génies tout d'une ſuite, les belles actions des Peres ſont de puiſſants éguillons pour exciter leurs enfans à les imiter, la gloire des Ancêtres étant une lumiere qui éclaire leur Poſterité pour marcher ſur leurs traces genereuſes. Que ſi ſouvent les vertus étrangéres portent les ames courageuſes à bien faire : comme ce Grec, qué les Trophées de Miltiade empêchoient de repoſer, les exemples domeſtiques doivent toucher davantage, pour n'avoir pas la honte de dégenerer.

fans à les imiter.

Sur cę ſujet, je mettray icy ce que j'ay ſouvent ouy dire à mon Pere en ſa vieilleſſe : qu'il auroit aſſûrement paſſé ſa vie dans le Pays, comme quelques-uns de ſes Prédeceſſeurs, ſans l'exemple de ſon grand Oncle Paternel Jacques Aubery, qui par ſa vertu, par ſon ſçavoir, & par ſon éloquence, fit la Charge d'Avocat general au Parlement de Paris, fut Lieutenant Civil, du Conſeil d'Enhaut de Henry II. & ſon Ambaſſadeur Extraordinaire en Angleterre, où il fit un Traitté de Paix entre les Roys Henry II. & Edoüard VI. & qui a laiſſé la reputation d'un Ciceron & d'un Demoſthene François, par ce fameux Plaidoyer qu'il fit par ordre du Roy pour ceux de Cabrieres & de Merindol, que Mr. le Chancelier de l'Hôpital admira tant, qu'il le traduiſit en partie en Vers Latins.

L'avancement de Mr. Aubery oncle Paternel de mon Pere, eſt cauſe qu'il a travaellé.

Mon Pere crût donc, qu'en travaillant, il pourroit parvenir à des Charges honorables, & employa si bien les grands talens que Dieu luy avoit donnez, qu'il s'est aussi veu dans les Conseils des Roys, & dans les Ambassades.

Devise du Prince Maurice.

Le Prince Maurice d'Orange, dés sa plus tendre jeunesse, pour faire connoître le désir passionné qu'il avoit de suivre les traces glorieuses de son Pere, prit pour le corps de sa Dévise, le tronc d'un Arbre coupé à deux pieds de haut: duquel sortoit un Sciön vigoureux, qui apparemment feroit renaître ce bel Arbre qui l'avoit produit, avec ces mots, *tandem fit surculus arbor*: enfin le Scion devient Arbre, pour montrer qu'il ressusciteroit la gloire de son Pere.

Je ne pretens pas representer par le menu toutes les belles actions de ce Prince: je ne dirois rien qu'on ne puisse apprendre dans les Annales, & ne veux pas augmenter le nombre importun des compilateurs. Mon dessein est seulement, de faire le portrait de sa personne & de ses mœurs: d'informer le monde de quelques particularitez de sa vie, qui ne sont pas connuës: & d'exposer les causes des grands differends qui survinrent entre luy & Mr. de Barneveld, qui ont pensé faire bouleverser cette Republique par une division intestine qui dure jusqu'a ce jour, & qui la menace de ruïne.

Mais auparavant que d'en venir la, il

faut repreſenter ſommairement ſes principales actions : & dire que ce Prince Maurice avoit un grand fonds de courage & de conſtance dés l'âge de dix-ſept ans, qu'il fut appellé au gouvernement des Affaires, aprés la mort de ſon Pere : car il ne ſe laiſſa point abbatre au torrent des proſperitez d'Alexandre Farneſe Duc de Parme, Gouverneur & Capitaine general des Pays-bas pour le Roy d'Eſpagne : qui dabord emporta Bruges, Gand, Dendermonde, Deventer, Nimégue, Grave, avec quantité d'autres Places : enfin, Anvers même, qu'on tenoit imprenable, par un Siege qui paſſa pour la merveille du ſiécle, ayant bouché l'Eſcaut, & bridé la Mer par une Digue que les hommes tenoient impoſſible : ce qui depuis ſervit d'exemple pour entreprendre la même choſe à la Rochelle. Le Prince Maurice ne ſe laiſſa non plus étonner de la confuſion & du deſordre qui regnerent long-temps dans la Republique, par la conduite ſuperbe de Robert Dudlei Comte de Leyceſtre, Capitaine general pour la Reyne d'Angleterre dans les Provinces confederées, dont l'orgueil inſuportable, & l'ambition déreglée leur fit plus de préjudice, que les ſommes qu'il porta, & les Troupes qu'il mena à leur ſecours ne leur ſervirent. Quatre ans entiers ſe paſſerent, que cét Etat-là fut reduit à d'étranges extrêmitez : & qu'on ne croyoit pas que ce jeune Prince pût

Grand courage du Prince Maurice.

démêler une fuſée ſi embrouïllée, ny guerir tant de maux cauſez par les pratiques d'Eſpagne, & par les trahiſons des dépandants du Comte de Leyceſtre, qui aprés ſon retour en Agleterre, vendirent des Places importantes aux Eſpagnols; Enfin, comme les choſes du monde ne demeurent pas toûjours en une même ſcituation, & qu'elles ſont ſujettes à une viciſſitude perpetuelle: la bonne fortune qui avoit favoriſé le Duc de Parme dans toutes ſes entrepriſes, ſe tourna tout d'un coup du côté du Prince Maurice: car cette Flotte d'Eſpagne nommée l'Invincible, deſtinée pour dévorer l'Angletterre & les Pays-bas unis, fut détruite l'an 1588. par les forces & le bon-heur de la Reyne Eliſabeth: le tiers de cette grande Puiſſance s'étant ſauvée à peine dans les Ports d'Eſpagne, aprés avoir fait avec des périls incroyables, le tour d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande: & cette perte ineſtimable fut ſuivie de la honte que le Duc de Parme reçut devant Bergopſom, qu'il avoit aſſiegé; le Prince Maurice l'ayant forcé de quitter cette entrepriſe, avec la perte entiere de ſa reputation.

La Flotte invincible détruite l'an 1588.

Le Duc de Parme leve le ſiege de Bergopſom.

Depuis ce bon-heur, le Prince dans le cours de vingt années, juſqu'à la Tréve, eut toûjours la fortune ſi favorable, qu'il conquit trente-huit ou quarante Villes, & davantage de Forts, & deffit les Eſpagnols en raze-Campagne, en trois Combats ſignalez: outre qu'il obtint de gran-

grandes Victoires sur la Mer, tant aux Côtes de Flandres, qu'en celles d'Eſpagne, & aux Indes, par la valeur de ſes Lieutenans & Vice-Admiraux.

Mais rien ne luy acquit tant de réputation, que l'hûreuſe ſurpriſe de la Ville & du Château de Breda, qui luy appartenoit en propre, Il s'en rendit Maître l'an 1590. par le ſtratagême d'un batteau de tourbes, ſans aucune effuſion de ſang, ne s'étant perdu qu'un ſeul Soldat dans une occaſion ſi importante; Et comme cette action remarquable fit un grand bruit dans le monde, il eſt a propos d'en dire ſuccintement quelque choſe.

La priſe miraculeuſe de Breda avec un basteau de tourbes.

Un Battelier, nommé Adrien de Bergues, qui fourniſſoit des tourbes á la Garniſon de Breda, mécontent des Eſpagnols, propoſa au Prince Maurice de faire ſurprendre la Place, en mettant des gens de Guerre dans le fond de ſon batteau; A quoy le Prince ayant trouvé de la poſſibilité, il donna la conduite de ce grand deſſein à Charles de Heraugiere Gentil-homme Valon, natif de Cambray, Capitaine d'Infanterie dans ſes Troupes, tenu pour homme de tête & de main. Quand il eut cét ordre, il fit choix de ſoixante-dix Soldats de diverſes Compagnies, de quelques Chefs d'une valeur éprouvée, qu'il mit au fond du batteau, où ils étoient tres-incommodément placez, ne pouvant y être que couchez ou courbez; Le reſte du batteau étoit rempli

Herangiere Chef de l'entrepriſe.

rempli d'une grande hauteur de tourbes. Il faisoit un froid extréme ; de plus, ils avoient l'eau jusqu'aux genoux, qui entra par une fente qu'on boucha hûreusement. Ce froid excessif les faisoit tousser beaucoup : mais sur tous, Mathieu Helt Lieutenant (dont le nom merite d'être mis icy, pour le courage qu'il témoigna en cette occasion) car ne se pouvant empêcher de tousser, comme on approchoit du Château, il tira son poignard, & conjura ses Camarades de le tuer, afin que l'entreprise ne manquât point, & pour n'être pas la cause de leur perte ; Mais le Battelier empêcha qu'on ne l'entendit, tirant souvent la Pompe, comme si le batteau eut pris l'eau.

La Garnison du Château tire le batteau dedans, comme les Troyens tirerent le Cheval dans Troye.

La Garnison, composée d'Italiens, manquant de chauffage : les Soldats, à cause des glaces, aiderent à tirer ce batteau par une Ecluse, dans l'enceinte du Château : comme les Troyens introduisirent le Cheval de bois dans leur Ville ; Ce qui donna lieu aux Poëtes du temps, de comparer la prise de Breda à celle de Troye : y faisant cette difference, que le Cheval rendit les Ennemis maîtres de la Ville de Troye qui fut ruinée : & que le batteau remit en possession de Breda, le legitime Seigneur qui la fit refleurir.

Le Prince Maurice fit semblant d'en

Le Prince Maurice ayant fait courir le bruit qu'il avoit dessein sur Gertrudemberg, facilita la surprise de Breda ; Car Edoüart Lanzavechia, qui étoit Gouverneur

neur des deux Places, accourut à celle qu'il croyoit menaſſé. Ainſi le Château ſe trouvant ſans Chef, fut plus facilement emporté. Aprés que Heraugiere s'en fut rendu maître par la mort de quarante des Ennemis : le Prince Maurice, accompagné des Comtes de Hohenlo & de Solme, de François Vere General des Anglois, de l'Admiral Juſtin de Naſſau, du ſieur de Famars General de l'Artillerie : étant entré dans le Château avec force Troupes, il fut enſuite reçeu dans la Ville, d'où la Garniſon Italienne, la plus-part composée de Cavalerie, s'enfuit à toute bride du côté d'Anvers.

vouloir à Gertrudemberg.

Heraugiere fut avec bien de la juſtice étably Gouverneur de Breda : & Lambert Charles François, brave Soldat de fortune, fut fait Sargent major : & je l'ay veu depuis Gouverneur de Nimêgue, Sur cette ſurpriſe ſi conſiderable, on fit des Médailles : où d'un côté étoient ces mots : *Breda à ſervitute Hiſpanicâ vindicata ductu Principis Mauricii à Naſſau 4. Marty* 1590. & de l'autre côté étoit repreſenté le Batteau avec ces paroles : *parati vincere aut mori.* On donna une de ces Médailles à châcun des Soldats de ce Batteau, & une ſomme d'argent : avec promeſſe d'être avancez. Le Battelier Adrien de Bergues eût auſſi une Médaille, & fut récompenſé d'une bonne penſion.

Heraugiere, fait Gouverneur de Breda.

Le Battelier cauſe de la ſurpriſe : & tous les Soldats bien recompenſez.

Au ſujet de cette ſurpriſe, on doit faire icy cette reflexion neceſſaire : qu'il ne faut

faut jamais confier la garde de deux Places Frontiéres tout à la fois à un ſeul Gouverneur, qui n'a que trop de peine à garantir ſon Gouvernement des Ennemis voiſins, qui ont toujours l'eſprit bandé, & les yeux ouverts pour le ſurprendre.

Hulſt pris, & Geertrudemberg, par le Prince Maurice.

La priſe de Hulſt en Flandres fut fort conſiderable l'an 1591. & bien davantage, celle de Gertrudemberg, par un ſiege long & difficile à la veuë de l'Armée d'Eſpagne de trente mille hommes, commandée par le vieux Comte Pierre Erneſt de Mansfeld, en l'abſence du Duc de Parme, qui étoit en France au ſecours de la Ligue. Jamais ce vieil General ne put forcer ce jeune Prince dans ſes Lignes, ny l'obliger d'en ſortir, quoy qu'il luy preſentât tous les jours le combat. Auſſi, comme le Comte de Mansfeld dit un jour à un Trompette que Maurice luy avoit envoyé ; qu'il s'étonnoit comme ſon Maître, qui étoit un jeune Prince plein de feu & de courage, ſe tenoit toujours à couvert dans ſes Retranchemens. Le Trompette luy répondit que ſon Excellence de Naſſau étoit un jeune Prince qui voudroit bien devenir un jour un vieil & experimenté Capitaine, comme ſon Excellence de Mansfeld.

Groningue pris, Rimbergue, Graves, & Meurs.

L'année ſuivante, il prit la grande & celébre Ville de Groningue Capitale de Province. Il prit auſſi, & réprit Rimbergues, & s'empara de Mœurs & de Grave, Villes de ſon Patrimoine : ayant

van

vangé par la mort de plusieurs Espagnols, les injures publiques, & les siennes particulieres.

La Reputation du Prince Maurice s'étendit fort loin, par la longue & celébre deffense d'Ostende, où les Espagnols aprés avoir-perdu plus de soixante-mil hommes pendant un Siege de plus de trois ans, & avoir épuisé leurs Tresors par une dépense de plus de cent millions, ne se virent maîtres enfin que d'un morceau de terre qui passoit plûtôt pour un cimetiére que pour une Ville.

Deffense memorable d'Ostende.

Dans le temps de cette perte, le Prince Maurice fut si hûreux & si vigilant tout ensemble : que pour la recompenser avec usure, il s'empara en peu de jours de la Ville de l'Escluse, dans le même Pays de Flandres, de bien plus de consequence qu'Ostende, qui avoit coûté tant de temps, tant d'hommes, & tant d'argent: surquoy Theophile a dit assez bien dans l'Ode qu'il fit pour le Prince d'Orange.

Le Prince prend l'Ecluse en peu de jours.

Les ans qu'on mit à ses ruines,
Furent les jours d'ont tes machines
S'emparerent d'un plus beau lieu :
Et c'est ainsi que tes journées,
Comme on les compte pour un Dieu,
Valent autant que des années.

Cette Ode ne déplût pas au Prince Maurice : & quoy qu'il fut naturellement ennemi de la flatterie & de la vaine gloire, il récompensa ce Poëte d'une chai-

chaine d'or de grand prix, où étoit sa Médaille.

Le Prince Maurice deffait l'Archiduc Albert à Nieuport

Mais ce Prince fit voir à la Bataille de Nieuport, où il battit l'Archiduc Albert, beaucoup plus fort que luy : qu'il sçavoit aussi bien deffaire des Armées nombreuses & aguerries en raze-Campagne : que deffendre, forcer, & surprendre des Places. L'Archiduc & le Duc d'Aumale furent blessez dans le Combat. François Mandozze Admiral d'Arragon, Mestre de Camp general, fut pris prisonnier avec quantité d'autres Chefs, & jusqu'au Pages de l'Archiduc, que le Prince Maurice luy renvoya civilement sans rançon ; Tout le Canon, tout le Bagage, & plus de cent Cornettes & Drappeaux demeurerent au pouvoir du Vainqueur, qui vid plus de six mille ennemis étendus sur la place, & qui eut toutes les autres marques d'une pleine & entiere Victoire ; Ce qui fit dire à plusieurs, parce que ce grand succez étoit arrivé le second jour de Juillet : que la fortune de la Maison de Nassau étoit changée : veu qu'un même jour de Juillet, trois cens ans auparavant, l'Empereur Adolphe de Nassau avoit perdu l'Empire & la vie prés de Spire, combattant contre Albert d'Autriche : & qu'au même jour, Maurice avoit vengé la disgrace de son Ayeul, par la deffaite de l'Archiduc Albert, descendu de ce premier Albert d'Autriche.

Un peu devant la Bataille, il y eût une dispute d'honneur entre le Prince Maurice & le Prince Henry Frederic son jeune frere, qui lors n'avoit que dix-sept ans: car comme l'ainé exhortoit son cadet de se retirer en lieu de seureté, afin qu'en cas de malheur il pût soûtenir le Pays, & la fortune de leur Maison: le Prince Henry s'en offensant, dit, qu'il vouloit vivre & mourir avec luy, & courir même fortune.

Le Prince Henry veut demeurer auprés de son frere Maurice.

Ce Prince Maurice montra bien qu'aucun mal-heur n'ébranloit point son courage: car il ne laissa pas de se resoudre à la Bataille, nonobstant qu'a la veille, l'Archiduc eut deffait le Comte Ernest, qui commandoit deux Regimens d'Infanterie, & quatre Compagnies de Cavalerie qui furent taillées en pieces, & deux piéces de Canon prises, avec quantité de Drappeaux. Le Prince l'avoit envoyé pour se saisir d'un Passage.

Il faut remarquer que le Prince, pour ôter à son Armée toute esperance de retraitte, & pour faire comprendre à ses gens qu'ils n'avoient à esperer aucun salut que dans leurs bras, il avoit fait retirer tous les Vaisseaux qui les avoient transportez en Flandres; dequoy il fut fort loüé par l'Admiral d'Aragon son prisonnier, comme un moyen qui luy avoit causé la Victoire, par la necessité que ses Troupes avoient euë de combattre opiniâtrement, n'y ayant point de vie pour

Maurice s'asseura la Victoire ôtant à ses Troupes tout espoir de retraitte.

pour eux, que par la deffaite des Espagnols. Aussi il dit à ses gens devant le Combat, qu'il falloit passer sur le ventre aux Ennemis, ou boire toute l'eau de la Mer. Il parût en ce temps-là une Inscription magnifique sur cette Bataille de Flandres, à l'honneur du Prince Maurice. La voicy.

Inscription sur la Bataille de Nieuport

Anno 1600. secunda die Julii, Mauricius Arausionensium Princeps in Flandriam terram hostilem traducto exercitu cum Alberto Archiduce Austriæ conflixit, copias ejus cecidit, Duces multos primumque Mendosam cœpit, reversus ad suos victor signa hostium centum quinque in Hagiensi Capitolio suspendit Deo Bellatori.

Maurice avoit forcé le Duc de Parme a lever le Siege de Knotsembourg.

Ce n'étoit pas son coup d'essay en Campagne, autrement il n'auroit passé que pour un preneur de Villes: car longtemps auparavant, il avoit forcé le Duc de Parme à lever le Siége de Knotsembourg, vis à vis de Nimegue, luy ayant deffait sept Cornettes de sa meilleure Cavallerie: honte que ce Dùc couvrit de la necessité qui luy êtoit imposée par les ordres d'Espagne, d'aller secourir Roüén.

Deffaite de Turnhout. du Comte Varax tué sur la place.

L'an 1597. il avoit aussi deffait & tué au Combat de Turnhout, le Seigneur de Balançon, Comte de Varax, General de l'Artillerie d'Espagne, commandant un Corps de six-mil hommes de pied, & six-cens chevaux: dont, outre le General, il en demeura sur la place plus de deux-mil, avec qnantité de prisonniers

de

de marque : entre lesquels étoit un Comte de Mansfeld. Il y eut trente-huit Enseignes prises, avec la Cornette Dalonzo de Mondragon : qui en memoire perpetuelle, furent placées au haut de la grande Salle du Château de la Haye.

Et sur ce sujet, je diray icy qu'un Ambassadeur de Pologne étant venu de la part du Roy Sigismond exhorter les Etats generaux de se réconcilier avec le Roy d'Espagne, dont il exaltoit la Puissance, qui tôt ou tard les subjugueroit : & les voulant étonner avec des paroles empoullées, pleines de vanité, à la maniere de ceux de sa Nation : le Comte Maurice, qui avoit été present à sa Harangue au sortir de l'Assemblée, mena l'Ambassadeur dans cette Salle, où il luy montra tous les Drappeaux & Cornettes prises sur les Espagnols à Knotsembourg & à Turnhout : & sans employer tant de paroles, luy fit voir en effet que le Roy d'Espagne n'étoit pas invincible.

Mais si le Prince Maurice fut victorieux sur la Terre, il ne fut pas moins hûreux sur la Mer, ayant toûjours eu de grands avantages sur les Espagnols : sous la conduite de ses Vice-Admiraux.

Les Hollandois aident à prendre Cadis, & à brûler la Flotte d'Espagne.

Ils aiderent fort à ruiner la Flotte d'Espagne nommée l'invincible, & en emmenerent des Gallions en Zelande.

L'an 1596. Jean de Duvenvorde Seigneur de Varmont, aida au Comte d'Essex à pren-

à prendre la Ville de Cadis, & à brûler la Flotte d'Eſpagne, dont la Reyne Eliſabeth remercia ledit ſieur de Varmont, par une Lettre fort honnête, qui exalte ſa bravoure.

L'an 1599. le Vice-Admiral Pierre Vanderdoes s'empara d'Allagona Capitale des Iſles Canaries, d'où il contraignit les Eſpagnols de s'enfuir dans les Montagnes, & où il les fut chercher: puis, ayant ſaccagé & brûlé la Place, retourna victorieux au Pays.

Philippes Spinola, deffait & tué prez de l'Ecluſe.

Enfin l'an 1603. Dom Frederic Spinola ne pouvant ſouffrir qu'il y eût toûjours des Navires de Zelande devant le Port de l'Ecluſe: & étant ſorti avec huict Galleres, & quelques Vaiſſeaux de guerre pour les chaſſer de leur Poſte, il fut tué dans ce Combat: & ſa Flotte mal-traittée, contrainte de ſe retirer dans l'Ecluſe, avec une perte notable: ſans faire mention de quantité d'autres avantages conſiderables obtenus aux Indes & en d'autres divers endroits du Monde, ſur les Vaiſſeaux Caſtillans & Portugais.

Le Prence Maurice fait lever le Siege de Bergopſom au Marquis Spinola.

Voila ce que je diray en general de ce grand Prince Maurice: ſinon que j'ajoûte que l'an 1622. la Tréve de douze ans étant expirée, & le Marquis Ambroiſe Spinola ayant aſſiegé Bergopſom avec toutes les forces d'Eſpagne, le Prince d'Orange luy en fit lever le Siege, ayant été aſſiſté du Comte Erneſt de Mansfeld, & de Chriſtian Duc de Brunſwic, qu'il

avoit

avoit fait venir tout exprés d'Allemagne. Ces Chefs avoient armé en faveur du Roy de Bohéme: & en passant par le Brabant, avoient deffait à Fleurû, si ma memoire ne me trompe, Dom Gonsalve de Cordoüa, qu'on avoit envoyé pour s'opposer à leur passage. Dans le Combat, ce Duc de Brunswic eut un bras coupé forçant une Barricade: ce qui l'obligea d'en porter un d'argent, que je luy ay veu.

On fait de grands feux de joye en Hollande de la levée du Siege de Bergopsom.

Il se fit de grandes réjouissances dans toutes les Provinces-unies pour cét hûreux succez. Des Prieres publiques furent ordonnées par toutes les Villes: où l'on vid de si merveilleux feux de joye, qu'il sembloit qu'elles fussent toutes en feu, dont nous avons déja parlé cy-dessus. Ce furent donc ce Comte de Mansfeld & ce Duc de Brunswic qui contribuerent à la gloire du Prince d'Orange Maurice: laquelle s'étant envieillie, & presque effacée des esprits par une si longue Tréve, fut renouvellée & ressuscitée dans le monde par une action si éclatante.

Et parce que voicy une occasion de parler de ces deux hommes, qui en leur temps ont êté des fleaux du genre humain, il est à propos que je laisse un peu à quartier le Prince d'Orange, pour dire ce que je sçay de leurs façons de faire, & de leurs principales actions.

Ce Comte Ernest êtoit Bâtard de la Maison célebre de Mansfeld, qui à

Description, & principales actions du Comte Ernest de Mansfeld.

porté de grands Capitaines. C'êtoit un homme si fin & si rusé, que quelques-uns l'ont fort bien nommé *Ulysses Germanicus*, l'Ulysse Allemand. Il osa soûtenir contre la Maison d'Autriche, le Party de l'Electeur Palatin élû Roy de Bohéme, avec beaucoup de résolution & de constance. Il eût divers succez hûreux & mal-hûreux; Enfin, ayant été appellé en Hollande pour le secours de Bergop-som, il me souvient de l'y avoir veu. Il êtoit lors âgé de cinquante ans: c'êtoit un homme blond, fort ridé, & de belle taille, mais un peu courbé. Il portoit toûjours un chappeau gris sans cordon, & disoit qu'il n'en mettroit jamais qu'il n'eût fait fortune: ce que je luy ay oüy dire. La France qui rentroit trop tard dans ses vrays interêts (car elle avoit sacrifié mal à propos l'Electeur Palatin à la colére de la Maison d'Autriche, comme nous le dirons plus amplement cy-aprés) l'assista d'une somme d'argent que mon Pere luy fit compter, & d'un secours de quatre mille hommes de pied, sous la conduite de Mr. de Montereau, qui eut son Quartier d'Hyver en Ostfrise, au delà de la Riviere d'Ems, avec les Troupes du Comte de Mansfeld.

Ce nouvel Attila fut en suite ravager la Basse-Saxe: d'où ayant été chassé par le Comte de Tilly General de l'Empire, il marcha par le Pays de Brandebourg, en Silesie, où il eut quelques hûreux succez,

cez, & d'où enfin il se retira vers Bethlem Gabor Prince de Transsilvanie. Peu apres, comme cêt esprit inquiet & fertile en expédiens, alloit à Venise pour y proposer quelque Ligue : passant par la Bosnie l'an 1626. au mois de Novembre, il fut surpris d'un violent mal d'entrailles dont il mourut, non sans soupçon de poison, & fut enterré à Spalatro. C'etoit un grand courage, qui courut & désola la plus-part de l'Allemagne, ayant porté la terreur dedans & dehors l'Empire, & tellement epouventé la Champagne, & Paris méme, au temps du Siege de Montpellier, où le feu Roy étoit en personne: que la plus-part des Habitans de cette grande Ville voyant le Roy, & ses principales armes, à l'extremité du Royaume, se transporterent à Orleans avec ce qu'ils avoient de plus précieux, pour éviter un feu qui consommoit tout ce qu'il trouvoit en son chemin. Les Badauts de Paris, etonnez de son approche, l'appelloient communement Mache-fer : & les gouvernantes des petits enfans, quand ils crioient, ou qu'ils etoient opiniâtres, les menassoient, s'ils n'etoient sages, de les faire dévorer à Mache-fer.

Le Comte de Mansfeld meurt en Bosnie.

Quant au Duc Christian de Brunswic: il étoit de l'Illustre & ancienne Maison de Brunswic, l'une des plus riches & des plus puissantes d'Allemagne, qu'on void presentement entretenir des Armées de-

Description du Duc Christiande Brunswic.

dans & dehors l'Empire : & qui aprés avoir conquis la Duché de Bremen, assiste de ses forces les Roys d'Espagne & de Danemarc, les Hollandois, & l'Electeur de Brandebourg. On nommoit ce Duc Christian, communement l'Halberstat, parce qu'il en étoit Evêque, ou le *Dol Hartzoch*, c'est à dire qu'il faisoit des actions d'un furieux. C'étoit un Prince de fort belle taille, & puissant de sa personne. Il étoit tres-brave, mais son courage tenoit plûtot de brutalité, que de la vraye valeur : car quand il voyoit un couvreur au haut d'un clocher, il n'avoit point de plus grand plaisir que de le faire tomber à terre d'un coup de fusil : ce qu'il pratiqua de mon temps en Hollande. Il faisoit alors le passionné de la Reyne de Bohéme, à qui il avoit pris un Gant d'Angletere que je luy ay veu porter, attaché au cordon de son chappeau, & pendant sur le bord comme un Plumet.

Il paye son Armée d'un saint Liboire de Paterborn & des douze Apôtres de Munster, d'argent massif.

Ayant levé une Armée en la Basse-Saxe, & n'ayant pas dequoy la payer, il fit monnoyer un saint Liboire, bien plus grand que le naturel qui étoit dans l'Eglise Cathédrale de Paterborn. Ce saint Liboire avoit été Evêque du Mans. Affriandé par là : & sçachant qu'à Munster il y avoit douze Apotres d'argent d'une prodigieuse grandeur, il s'y achemina : & s'en êtant emparé, il marcha droit à la grande Eglise appellée le Dome, accom-

accompagné de tous ses Colonels & Capitaines, où il harangua ces Apôtres, leur réprochant leur pareſſe & leur desobéïſſance, n'obſervant pas l'ordre de leur Maître, d'aller inceſſamment par tout le Monde, en ces mots, *ite per orbem Univerſum*, jurant qu'il les feroit bien obeïr & courir par tout. Auſſi-tôt il commanda qu'on en fit des Risdales, dont il paya ſon Armée, & qui s'épendirent par toute l'Allemagne.

Il avoit pris pour ſa Déviſe *Gottes freindt, und der Pſaffen feint*: c'eſt à dire, Ami de Dieu, & Ennemi des Prêtres, qu'il tuoit, ou du moins châtioit ſans rémiſſion; Enfin cét eſprit fougueux mourut l'an 1662. à Wolfembutel d'une fiévre chaude, dans le fort de ſa jeuneſſe. *Déviſe du Duc de Brunſwic.*

Il n'aura pas été inutile ny deſagréable d'avoir fait cette diſgreſſion de ces deux Capitaines, qui aiderent au Prince d'Orange Maurice, à faire lever le Siege de Bergopſom

De puis ce temps-là, le Prince ne fit rien de conſiderable: ſinon qu'il projetta de ſurprendre Anvers; mais les Vents, & le Ciel s'oppoſerent à ſon deſſein. Il avoit donné ſi bon ordre à toutes choſes; l'entrepriſe etoit ſi bien-conduite; & ils s'en promettoit une ſi hûreuſe iſſuë: qu'il diſoit qu'il n'y avoit que Dieu ſeul qui put l'empêcher de réüſſir.

Le Prince Maurice deffenseur de mon Pere.

Le Prince Maurice honoroit mon Pere de son estime & de sa confiance même, devant qu'il eût resolu de perdre Monsieur de Barneveld : & jusques-là qu'il entrepenoit sa deffense contre ses Calomniateurs, ainsi que l'avoit fait son frere aîné le Prince Philippes, & la Princesse sa femme, comme je l'ay dit cy-dessus: ce qui a été bien connu de tous ceux qui êtoient alors en Hollande : & ce qui se voit clairement par une Lettre que ce Prince Maurice écrivit à Monsieur de Villeroy aprés la Paix de Loudun, où il ne justifie pas seulement la conduite de mon Pere, mais de plus, il luy dit que la Cour ne pouvoit avoir personne par delà qui servit la France si utilement que luy, & qui luy fut si agréable, & à Mrs. les Etats. Voicy cette Lettre.

Lettre du Prince Maurice à Mr. de Villeroy à l'avantage de mon Pere.

MONSIEUR,

A mon retour de Zelande : sur l'instance faite par Mr. du Maurier Ambassadeur du Roy pour le rétablissement des Officiers des Troupes Françoises en leurs Charges, j'ay tenu la main à ce qu'il y ait été pourveu au contentement de Leurs Majestez, Messieurs les Etats en ayant pris la resolution, dont l'Acte sera executé. Au reste, je me suis grandement rejoui que les troubles du Royaume ayent été si hûreusement appaisez, & particulierement que vos Labeurs y ayent si bien reüssi : desirant que

que ce repos s'étende en longue durée, pour la proſperité que je ſouhaite à Leurs Majeſtez. Au ſurplus : quoy que le bon ſoin & devoir que ledit ſieur Ambaſſadeur a rendu pour s'acquitter dignement des Commandemens de la Reyne, parlent aſſez d'eux-mêmes, ſi dois-je rendre ce témoignage à ſes comportemens : qu'ils ont été tels, que Leurs Majeſtez en ont été loyalement & utilement ſervies, ſans qu'il ait donné aucun juſte ſujet de plainte à qui que ce ſoit : ayant conduit avec honneur, modeſtie & reſpect, toutes ſes actions qui nous ſont bien connûes : ce que je vous dis pour certaine aſſûrance ; Que s'il avoit été fait d'autres rapports pour luy nuire, on auroit fait grand tort à ſon integrité & bonne diſcretion : Meſſieurs les Etats, & nous tous êtans pleinement ſatisfaits de ſes procedures en l'égard de tous : & croyons que Leurs Majeſtez ne pourroient uſer par deça du Miniſtere d'aucun autre qui leur fût plus utile & fidele, ny plus agreable à cette Republique ; A quoy pour la raiſon, j'ajoûte ma voix, qui eſt l'endroit où je finiray, en vous aſſûrant de mon affection à vous ſervir, & priant Dieu de vous donner, Monſieur, en ſanté tres-longue vie.

Vôtre tres-affectionné ſerviteur.

MAURICE DE NASSAU.

Cettre Lettre, & d'autres de meme ſens, qu'ecrivirent à la Cour Madame la Princeſſe Doüariere d'Orange, & les principaux du Pays, démentirent des

Calomniateurs de grande qualité, qui avoient aſſûré la Reyne Mere & Meſſieurs les Miniſtres, qne mon Pere étoit deſagréable au Prince & à Meſſieurs les Etats.

Mr. le Prince Maurice, Parrain de mon frere de la Villaumiere.

Enfin Monſieur le Prince Maurice donnoit à mon Pere en toutes occaſions, des marques de ſon eſtime & de ſon amitié: juſques là que l'an 1615. luy étant né un fils, il en voulut être le Parrain, & luy donna ſon nom de Maurice, avec une boëte de Portrait, garnie de Diamans de grande valeur.

C'eſt luy qui a été connû ſous le nom de la Villaumiere: & qui ayant paſſé toute ſa vie en Hollande, où il étoit né, étoit parvenu par quarante ans de ſervice dans les Armes, & par ſon ſeul merite, ſans aucune faveur, à la Charge de Colonel. Il avoit un chagrin mortel de cette derniere guerre: car il tiroit ſon extraction de France, où il avoit ſa Parenté; d'autre côté, il ſe voyoit forcé de deffendre le Pays de ſa naiſſance, où il avoit toutes ſes habitudes, & où il étoit parvenu par une patience extraordinaire, à un degré honorable. Jamais homme n'eut plus de veritables amis que luy, & de toutes Nations; même il s'étoit acquis l'eſtime de tous les François Illuſtres qui l'avoient connu en Hollande, entr'autres de Mr. de Beringhen premier Ecuyer du Roy, de Mr. de S. Romain qui a été Ambaſſadeur en Portugal & en Suiſſe & ſur la fin de ſa vie, de Madame la Prin-

Princeſſe de Tarente. Il a vêcu en grande eſtime de valeur & de fidelité, & eſt mort a la tête de ſon Regiment au Combat de Senef, fort regretté de tous ceux qui l'ont connû, & de Mr. le Prince d'Orange même, qui avoit beaucoup de confience en luy. On pardonnera à la tendreſſe que j'avois pour ce ſeul frere qui me reſtoit, d'avoir fait cette digreſſion pour l'amour de luy.

Mais venons à la deſcription de la perſonne du Prince Maurice & de ſes mœurs, ainſi qu'à des ſectets de ſa vie qui n'ont point été divulguez; que j'ay appris de mon Pere, & de pluſieurs perſonnes Illuſtres de ce Pays-là.

Deſcription de la perſonne du Prince d'Orange Maurice, de ſes habits, & de ſes divertiſſemens.

Ce Prince étoit tres-robuſte & infatigable dans le travail. Il paroiſſoit plus petit qu'il n'étoit, à cauſe qu'il étoit fort gros & fort réplet. Son viſage étoit plein & vermeil, & ſa barbe fort blonde, qu'il portoit aſſez grande, & quarrée. Il ſe ſervoit toûjours de petites freizes gauderonnées. Il ne s'habilla jamais que d'une même ſorte, d'une même étoffe, & d'une même couleur qui étoit brune & de couleur de muſc. Ses pourpoints étoient de ſoye à filets d'or, & le reſte de ſes habits étoit de layne: mais ſes manteaux & Caſaques étoient doublez de velours. Je parle de ſes habits ordinaires, & non de ceux qui étoient deſtinez pour

quelques grandes Fétes, & pour les Assemblées. Il portoit souvent à son Chappeau un cordon de Diamans. Il n'étoit point sans ceinture, à laquelle étoit attaché un pendant pour porter son épée qui étoit dorée. Je ne l'ay jamais veu habillé que de cette sorte, & si je l'ay consideré mille fois dans l'EgliseFrançoise du Château de la Haye, qui servoit autres-fois de Chapelle aux Comtes de Hollande: & souvent chez mon Pere, soit en y mangeant, ou bien y venant joüer aux Echets, jeu qui faisoit son principal divertissement: car pendant la Tréve, que la guerre ne l'occupoit pas, il y joüoit souvent, & recherchoit ceux qui le sçavoient. Il aimoit fort, à cause de cela, Mr. de la Caze brave Capitaine Béarnois, qui servoit dans les Troupés de Hollande, & qui joüoit fort bien. Ce Mr. de la Caze n'avoit point de revenu plus assûré que ce qu'il gagnoit au Prince à ce jeu: ne partant point d'ordinaire de chez luy, qu'il n'eût neuf ou dix écus d'or: ce qui luy valoit mieux que sa Compagnie; Ils n'en joüoient qu'un à châque partie, sans jamais doubler: mais pour ne pas rébuter le Prince: la Caze, de trois à quatre fois qu'ils joüoient, s'en laissoit gagner une.

Mr. de la Caze Capitaine aimé du Prince Maurice, à cause des Echets qui faisoient son principal divertissement.

Ce Mr. de la Caze a conté à mon Pere, que le Prince étoit furieusement picqué quand il perdoit: ce qui arrive aux plus Grands Hommes: & la raison en est claire,

Le Prince triste quand il perdoit & guay quand il gagnoit aux Echets.

claire, parce qu'on ne perd que par sa faute, le hazard n'ayant aucune part en ce jeu, qui consiste en la bonne conduite : & il est tres-sensible de se voir surpasser par les autres en science & en jugement. Mr. de la Caze disoit que quand le Prince avoit perdu, & qu'on quittoit le jeu bien tard, les bougies étans à leur fin : qu'il tenoit son chappeau enfoncé dans la tête, & baissé sur les yeux, sans se lever de sa place, ny luy donner le bon soir ; Mais les jours que la Caze se laissoit gagner, le Prince tout gay, le conduisoit bien loin, commandoit à ses Pages de l'éclairer & de l'escorter jusqu'à son logis. Ces particularitez font connoître le naturel des gens, & que les plus Grands Hommes ne sont pas sans foiblesse.

Sur le sujet des Echets, Monsieur le Prince d'Orange Philippes a dit à mon Pere avoir oüy assûrer en Espagne, quand il y étoit prisonnier: qu'un vieux Seigneur Espagnol ayant gagné à ce jeu tout un soir, & une bonne partie de la nuict le Roy Philippes II. sans avoir la complaisance de luy laisser emporter une seule partie : & ayant remarqué beaucoup de chagrin sur le visage du Roy : aprés avoir fait reflexion sur sa faute, il dit à ses enfans, étant retourné au logis, qu'il falloit partir le lendemain, & ne songer jamais à revenir à la Cour, où il n'y avoit jamais rien à faire ny à esperer

pour luy ny pour eux : parce que ce ſoir-là il avoit gagné continuellement le Roy aux Echets, & qu'il ne luy pardonneroit jamais.

Monſieur le Prince Maurice ſe railloit fort de nos François : qui afin d'être vêtus à la mode de ce temps-là, portoient des pourpoints tailladez avec une ſeule chemiſe, ce qui faiſoit géler ceux qui les regardoient ainſi nuds & tremblans au cœur d'hyver, qui eſt long & rigoureux en Hollande; & comme il ſe mocquoit un jour d'eux en grande compagnie : un de ces Meſſieurs luy dit qu'il trompoit les gens : qu'il avoit deux chemiſes l'une ſur l'autre : & qu'il n'y avoit rien de ſi chaud que deux chemiſes; Le Prince qui étoit railleur, luy dit, je gage que non; A quoy l'autre luy ayant répondu qu'il ne ſçavoit rien de ſi chaud que deux chemiſes : Maurice luy répliqua que trois chemiſes étoient aſſûrement plus chaudes que deux : & qu'il feroit fort bien de les prendre par ce grand froid.

Monſieur le Prince Maurice a conté à mon Pere : qu'un Hyver à la Haye y ayant quantité de Princes & de grands Seigneurs d'Allemagne de ſa Parenté, un jour ils s'aſſemblerent en la principale Auberge de la Haye, pour s'y divertir; qu'aprés avoir fait la débauche juſqu'à ne voir plus goutte : un de la compagnie propoſa d'éteindre les lumieres, & de s'entrebattre toute la nuit à coups d'Eſcabelle :

belle : ce qu'ayant exécuté, l'un de ces Souverains ſe trouva un bras rompu, l'autre une jambe caſſée, un autre le crane enfoncé : & que les moins offenſez en furent quittes pour avoir d'horribles contuſions, & les yeux pochez au beurre noir. Aprés cela il fallut ſe mettre tous au lit, & ſe faire penſer : ce que le Prince ſçeût de Mr. Luc ſon Chirurgien qui étoit François, & tres-expert dans ſa Profeſſion, qui fut appellé pour les traitter, & pour leur remettre leurs membres diſloquez. Sur cela, Monſieur le Prince Maurice diſoit à mon Pere, en s'éclattant de rire : aprés ce beau & agréable divertiſſement, Meſſieurs mes Parens pouvoient ſe vanter d'avoir merveilleuſement bien paſſé leur temps.

Le Prince Maurice comparoit les quatre principales Nations de l'Europe à quatre ſorte d'inſectes.

Il avoit accoûtumé de comparer les quatre principales Nations de l'Europe, à quatre ſortes d'inſectes. Il diſoit que les François étoient des puces qui ne pouvoient non plus qu'elles, demeurer en aucune place. Qu'un François en un vire-main alloit du Couchant en Orient, & du Nord au Midy, ſautant continuellement d'un lieu en un autre. Que les Eſpagnols étoient des morpions, qui ne quittoient jamais priſe. Que les Italiens étoient des punaiſes, ne ſéjournant jamais en un lieu ſans y laiſſer quelque mauvaiſe odeur de ſodomie, d'aſſaſſinat, ou de trahiſon ; Et que les Allemands étoient des poux

qui se faisoient créver sur la table.

Le Prince Maurice aimoit fort les Mathematiciens & Ingénieurs : & entre tous ceux du temps, il estima le plus Mr. Aleaume excellent en cette Profession, & luy donnoit une grosse pension, quoy qu'il en eût une fort bonne du Roy ; Mais il n'y avoit personne qui pût rien apprendre au Prince en cette science-là, ayant inventé des belles machines pour passer les Rivieres, & pour servir aux Sieges des Villes. Enfin, de son tems il a servi de modelle aux Ingenieurs & aux Capitaines.

Il ne vouloit point que les Cavaliers se servissent de Bottes étroites, disant qu'il en pouvoit arriver de grands inconveniens, étans souvent pressez de monter à cheval : se mocquant de nos François, qui pour affecter d'avoir de belles jambes, étoient des heures entieres à suer sang & eau à se botter, & à se débotter ; Et pour en donner l'exemple, il avoit luy-même des Bottes si larges, qu'il les eût presque mises en sautant dedans.

Il n'approuvoit pas ces Ecuyers d'Italie, qui dressoient des chevaux à faire des voltes & des courbettes, qu'il disoit être pernicieuses, & avoir causé la mort à plusieurs. Il n'avoit que de simples picqueurs qui faisoient faire des passades aux chevaux de son Ecurie, se contentant qu'ils pûssent seulement bien tourner à droit & à gauche,

Pen-

Pendant la Tréve, le Roy luy envoya un présent magnifique de chevaux d'Espagne, conduit par Mr. de Pluvinel Escuyer de sa Majesté, qui avoit eu l'honneur de mettre le Roy à cheval : personne de grande réputation, & le plus célebre du temps en ce métier-là. Il avoit mené avec luy Mr le Comte de Maure Louïs de Roche-Choüart, frere de feu Mr. le Duc de Mortemar, & logerent chez mon Pere à la Haye.

Quelques jours devant leur arrivée, mon Pere entretenant Mr. le Prince Maurice de la merveilleuse industrie de Mr. de Pluvinel, à dresser les chevaux les plus furieux, & à les réduire à l'obeïssance, loüant son adresse, & mettant son Ami au dessus de ceux de sa profession. Le Prince luy répartit: je gage que le picqueur du Roy de France ne fera pas lever le devant à un des chevaux de mon Ecurie, car tous mes picqueurs y ont perdu leur Latin; Ce que mon Pere ayant rapporté à Mr. de Pluvinel quand il fut venu, il l'assûra qu'il y auroit bien du mal-heur s'il n'en venoit à bout. Pour en voir faire l'expérience, mon Pere prit jour avec le Prince dans le Bois de la Haye, où le cheval ëtant venu avec tous les picqueurs du Prince, Mr. de Pluvinel, en presence de plusieurs personnes de qualité, & d'un grand nombre de personnes de toutes conditions, fit monter sur ce cheval un grand Page de l'Ecurie du Roy qu'il avoit

avoit mené avec luy, fort bon homme de cheval, dont Mr. le Comte de Maure me dit le nom un peu auparavant sa mort; Je l'ay oublié : mais il me souvient seulement qu'il me dit qu'il vivoit encor, & qu'il étoit Gentil-homme de Bourbonnois. Mr. de Pluvinel, qui avoit sçeu, devant que de venir sur le Lieu, qu'il y avoit de gros arbres abbatus en ce Bois, ordonna au Page de donner vigoureusement des deux éperons, & de courir à toute bride à la rencontre du plus gros de ces arbres; Le cheval, de crainte de se blesser: ce qui est naturel, fut contraint de lever le devant, de sauter, & de passer par dessus cét arbre, étant pressé par le Cavalier. Lors Mr. de Pluvinel dit tout haut qu'il feroit faire à ce cheval tout ce qu'il voudroit: car aprés l'avoir fait passer & répasser a plusieurs fois par dessus cét arbre, courant de toute sa force, le cheval aprés passoit par dessus l'arbre, quand il en approchoit, au trot, & puis au petit pas: & enfin, âiant aidé de la main & des éperons, il levoit le devant sans arbre; ce que le Prince fut contraint d'admirer, & d'avoüer l'ignorance de ses brutaux de picqueurs, qui en demeurerent tous confus.

Mais à propos de ce terme rude dont usoit le Prince d'Orange, appellant Mr. de Pluvinel le Picqueur du Roy de France; il est tres-certain qu'en ce Pays-là,

où

où l'on vit en liberté, on n'y traitte pas les Roys avec tant de respect, que les autres Nations qui vivent sous la domination d'un seul : Et pour preuve de cela, mon Pere nous ayant loüé une petite Maison de Noblesse prés de la Haye, nommée Ingelbourg : & nous y ayans placez mes freres & moy, avec le Sr. Prioleau nôtre Précepteur, & deux valets pour nous servir, afin d'étudier plus en repos que chez luy, & sans être détournez; un jour le Roy de Bohéme qui s'étoit refugié depuis peu en Hollande, aprés avoir perdu le Palatinat, pour se mettre à couvert des armes de l'Empereur Ferdinand second : étant à la Chasse, & par hazard ayant entré, suivant un liévre avec des chiens & des chevaux, dans un petit Champ joignant cette maison, qu'on avoit nouvellement semé de knolles, qui sont ces gros naveaux dont on fait les hochepots si rénommez : le Fermier du Lieu nommé Florus, en son habit de Fête de Drap d'Espagne noir, avec une Camisole de Ratine de Florence à gros boutons d'argent massif, courant avec un grand Valet qu'il avoit, à la rencontre du Prince, ayant châcun une grande fourche ferrée à la main, & sans le saluer, luy dit en grondant : *Koning van Behemen, Koning van Behemen*, c'est à dire : Roy de Bohéme, Roy de Bohéme, pourquoy viens-tu perdre mon champ de knolles, que

j'ay eu tant de peine à sémer; ce qui fit retirer ce Roy tout cour, luy faisant des excuses, & luy disant que ses chiens poursuivans un liévre, l'avoient mené là malgré luy.

Au reste: qu'on ne s'étonne pas de ce que je dis que ce Paysant êtoit si bien habillé; car les Paysants de Hollande sont mieux couvers que les Conseillers des Présidiaux, & les plus riches Elûs du Royaume: & il y en a qui donnent en mariage à leurs filles une tonne d'or, c'est à dire, parlant en terme de ce Pays-là, cent mil livres.

Le Prince Maurice, qui étoit si vigilent & si laborieux, avoit une si grande quietude d'esprit: que dabord qu'il se mettoit au lit, & qu'il avoit la tête sur le chévet, il dormoit si fort, qu'on avoit grande peine à l'êveiller. Mais comme il connoissoit son infirmité: en temps de guerre, pour n'être pas surpris, comme son Pere qui étoit de même complexion avoit pensé l'être dans sa Tente en Brabant prés de Malines: aprés avoir donné ordre à tout, il se faisoit veiller par deux hommes relevez par d'autres d'heure en heure, avec commandement de l'éveiller en cas de besoin. Le Marquis Spinola étoit tout au contraire du Prince, ne pouvant dormir quand il avoit la moindre affaire dans l'esprit: aussi le Marquis étoit fort maigre, & le Prince fort gras; mais c'est que leurs temperaments étoient bien diffe-

differents : le Marquis étoit fort ſec & bilieux, & le Prince réplet & ſanguin.

Ce Prince Maurice étant un jour en bonne humeur, dit à mon Pere que la Reyne Eliſabeth d'Angleterre, par une foibleſſe ordinaire de ſon ſexe, deſiroit ſi fort d'être tenuë pour belle : que Meſſieurs les Etats ayant envoyé une celebre Ambaſſade des principaux du Pays, ſuivis de beaucoup de jeuneſſe des Provinces-unies : un Hollandois de la ſuitte des Ambaſſadeurs à la premiere Audiance qu'ils eurent, aprés avoir conſideré attentivement la Reyne, dit à un Gentil-homme Anglois qu'il avoit connu en Hollande, qu'il ne ſçavoit pas pourquoy on parloit ſi peu avantageuſement de la beauté de la Reyne : qu'on luy faiſoit grand tort : qu'il la trouvoit fort à ſon gré : & s'il en étoit le maître, il luy feroit bien voir qu'elle etoit capable d'enflammer un honnéte-homme : ajoutant d'autres diſcours de jeuneſſe qu'on peut mieux penſer que repreſenter : ce qu'il diſoit regardant ſouvent la Reyne, & puis ſe retournant vers l'Anglois. La Reyne qui avoit la veuë attachée ſur ces Particuliers, plus que ſur les Ambaſſadeurs : ſi-tôt que l'Audiance fut finie, envoya querir l'Anglois, & luy ordonna, ſur peine de ſon indignation, de luy dire de quoy l'avoit entretenu l'Hollandois : étant aſſurée qu'ils avoient parlé d'elle : ce qu'elle avoit réconnu à leur mine & à leurs geſtes. L'An-

glois s'étant fort long-temps excusé, sur ce que ce n'étoient que des bagatelles indignes d'étre dites à Sa Majesté; Enfin la Reyne l'ayant pressé extraordinairement, il fut contraint de luy dire naïvement la chose, & de luy avouër la passion extréme que cét Hollandois témoignoit d'avoir pour sa personne Royalle. L'issuë de l'affaire fut, que les Ambassadeurs furent régalez chacun d'une chaine d'or de huit-cens écus, & ceux de leur suite d'une de cent chacun: mais l'Hollandois, qui avoit trouvé la Reyne si belle, eut une chaine de seize cens écus, c'est à dire le double des Ambassadeurs, & il la portée à son col toute sa vie; Ce qui prouve que les Dames, de quelque qualité qu'elles soient, ne peuvent s'empécher d'aimer ce qui flatte leur beauté.

Cette Reyne brillante de cent qualitez heroïques, avoit cette foiblesse de souhaittér d'étre cruë belle de tout le monde: & sur ce sujet, j'ay oüy dire à mon Pere, qu'ayant été dépéché vers elle, dans châque Audiance qu'il eut, elle se déganta plus de cent fois pour luy faire voir ses mains qui étoient tres-belles & tres-blanches. Je luy ay aussi oüy dire qu'elle étoit implacable contre ceux qui témoignoient le moindre mépris de sa personne; Surquoy il contoit qu'un certain François nommé des Combes ayant rapporté à cette Reyne qu'étant à la table de Mr. du Plessis-Mornay pendant

dant le Siege de Paris, Mr. de Buzanval qui avoit resìdé à Londres de la part du Roy, en la contre-faisant, avoit dit que la Reyne parloit fort desagréablement François, disant souvent; mais avec un accent long & ridicule, *paar Dieu paar maa foy.* Elle en garda le souvenir, pour se vanger, du railleur & de celuy qui avoit souffert qu'on eût raillé publiquement d'elle; Car peu aprés Mr. du Plessis ayant été envoyé Ambassadeur Extraordinaire en Angleterre pour demander secours contre la Ligue, il fut tres-mal reçeu, & ne pût rien obtenir; surquoy mon Pere ayant été dépéché vers Mr. le Comte d'Essex à Douvre, pour voir s'il n'y avoit rien à esperer, il luy répondit qu'il y avoit un mal-heur inconnû en cette affaire, & qu'il n'avoit jamais veu l'esprit de la Reyne si aliené des affaires de France; Ainsi, pour appaiser cette Princesse, le Roy Henry IV. envoya extraordinairement en Angleterre Mr. le Vicomte de Turenne depuis Duc de Boüillon, suivi de Mr. de Buzanval, qu'il devoit laisser Ambassadeur ordinaire pres de la Reyne. Pour le Vicomte, il fut tres-bien reçeu: mais Elle ne voulut pas voir Mr. de Buzanval; Et comme Mr. de Turenne luy eût dit qu'il avoit ordre du Roy de le laisser là, Elle luy dit précisement & absolument qu'Elle ne vouloit point de luy: & le Vicomte

comte ſçeut de quelques Anglois, que cette averſion venoit des contes qu'il avoit faits de la Reyne au Siege de Paris.

Ce Mr. de Buzanval s'appelloit Paul Choüart fort ſçavant homme, & grand politique; il eſt fort celébre dans les Ecrits des Doctes de Hollande, où il eſt mort Ambaſſadeur Extraordinaire, aprés y avoir été longs-temps ordinaire; Mais tout habille qu'il étoit, il fit une grande faute, de ſe mocquer en public d'une ſi puiſſante Princeſſe, de l'aſſiſtance de laquelle le Roy avoit tant de beſoin à ſon avenement à la Couronne: auſſi il ſe fit un grand préjudice, & à ſon Maître; ce qui prouve qu'il faut toujours parler des Grands avec reſpect.

Le même Prince Maurice a auſſi dit à mon Pere, qu'au temps de la Reyne Eliſabeth, la Tour de Londres étant pleine de priſonniers d'Etat pour les fréquentes conſpirations qui ſe faiſoient contra ſa perſonne: comme on étoit en peine de les loger tous, on s'aviſa d'ouvrir la porte d'une chambre qui étoit murée il y avoit fort long-temps, & qu'on trouva dans cette chambre ſur un lit, deux petites carcaſſes, avec deux licols au col. C'étoient les Squelettes du Roy Edoüart V. & du Duc d'York ſon frere, que leur oncle Richard le cruel fit étrangler, pour s'aſſurer la Couronne que Henry VII. ayeul d'Eliſabeth, luy ôta avec la vie. Mais cette prudente Princeſſe ne voulant

pas

pas renouveller la memoire d'une action si exécrable, fit rémurer cette porte comme auparavant: Cependant j'apprens que cette même porte ayant été ouverte depuis peu, & ces squelettes s'étans trouvées dans la même place: le Roy d'Angletterre, ou par compassion que ces Princes fussent privez de la sépulture, ou par d'autres raisons que j'ignore, a resolu de leur faire dresser un Mausolée, & de les transporter en l'Eglise de Westmunster, où sont les Tombeaux des Roys.

Il ne sera pas inutile ny desagréable d'ajouter icy ce que le même Prince Maurice tenoit de Mr.Carleton Ambassadeur d'Angletterre en Hollande, qui est mort Secretaire d'Etat, si fort connu sous le nom de Milord Dochester homme d'un tres-grand mérite; Que la Reyne Elisabeth donna une bague au Comte d'Essex dans la plus grande ardeur de sa passion, luy disant qu'il la gardât bien; Et quoy qu'il put faire, en luy rendant ce depôt, qu'elle luy pardonneroit. Depuis, les Ennemis du Comte l'ayant emporté sur l'esprit de la Reyne: & d'ailleurs, se trouvant irritée du mépris que le Comte faisoit de sa beauté, que l'âge ruïnoit, Elle luy fit faire son procez: & dans le temps de sa condamnation, attendoit toujours qu'il luy rendit cette bague pour luy donner grace, selon sa parole. Le Comte, dans la derniere extremité, eut recours à la femme de l'Ad-

l'Admiral Havard ſa parente, & la fit ſupplier par une perſonne confidente, de bailler cette bague à la Reyne en main propre; Mais ſon Mary, l'un des ennemis capitaux du Comte, à qui elle le dit imprudemment, l'ayant empéchée de s'acquitterde ſa Commiſſion, elle conſentit à ſa mort, indignée contre un eſprit ſi rogue & ſi altier, qui aimoit mieux mourir que de recourir à ſa clemence. Quelque temps aprés, cette Admirale étant tombée malade, & abandonnée des Medicins; euvoya dire à la Reyne qu'elle avoit une choſe de grande importance à luy dire devant que de mourir. La Reyne étant au chevet de ſon lit, ayant fait retirer tout le monde, l'Admirale luy rendit hors de temps cette bague du Comte d'Eſſex, s'excuſant de ne luy avoir pû donner plûtôt, ſur ce que ſon Mary l'en avoit empéchée La Reyne ſe retira auſſitôt, frappée d'une douleur mortelle, fut quinze jours à ſoûpirer, ſans rien prendre du tout, ſe couchant toute habillée, & ſe relevant cent fois la nuit. Enfin Elle mourut de faim, & de douleur d'avoir conſenti à la perte de ſon Amant, qui avoit recourû à ſa miſericorde. Cette triſte avanture fait voir que ſouvent on va d'une paſſion à une autre; & que comme l'amour ſe change ſouvent en haine, la haine ſe convertit quelquesfois en pitié, & qu'on

qu'on retourne à son premier penchant.

J'espere que les Lecteurs curieux seront bien aises de sçavoir ces particularitez & ces secrets de cette grande Princesse, que mon Pere avoit appris de Mr. le Prince Maurice, auquel il faut retourner : & dire qu'il étoit naturellement bon & juste, & qu'il fut mort dans une réputation d'une droiture exemplaire, si à la fin de sa vie l'ambition de regner ne l'eut detourné du chemin de la vertu.

Pour montrer que son esprit étoit naturellement porté à l'équité, & à detester le crime : deux Domestiques François qu'il avoit, dont l'un le servoit à la chambre, nommé Jean de Paris, & l'autre étoit l'un de ses halbardiers nommé Jean de la Vigne : ayant assassiné un Marchand Joüaillier d'Amsterdam, pour avoir des pierreries d'un grand prix, qu'il avoit voulu vendre au Prince : tant s'en faut qu'il les protegeât (comme il y a bien des gens qui croyent qu'il y va de leur honneur de sortir des plus méchantes affaires de leurs proches, & leurs Domestiques) qu'au contraire, il sollicita luymême la puition d'une action si inhumaine, & furent tous deux rompus vifs a la Haye; Mais le desir de commander absolument & indépendamment, luy fit pratiquer la maxime de Cesar, qui disoit, *si violandum est jus*

regni gratia violandum eſt, in cæteris rebus fidem, pietatem colas; c'eſt à dire: que s'il faut violer l'équité & le droit naturel, on eſt excuſable de le faire pour commander ſouverainement: & qu'en toutes autres choſes il falloit ſe gouverner par les regles de la foy, de la juſtice, & de la pieté.

Ce fut dont cette mal-hûreuſe ambition qui le fit reſoudre à perdre Mr. de Barneveld, qui avoit eté l'un des principaux Confidents & Miniſtres du Prince Guillaume ſon Pere: & qui aprés ſa mort, luy fit donner le Commandement ſouverain ſur la Mer & ſur la terre; Car comme on etoit dans un terrible abbatement aprés ce déſaſtre: que pluſieurs ſe voyans privez de leur principal appuy, parloient de récourir à l'Amneſtie que le Roy Philippes leur offroit. Il dit publiquement que les affaires n'étoient pas ſi deſeſperées, qu'il fallut perdre courage; qu'il etoit bien vray qu'ils avoient perdu leur veritable ſoutien par la perte du Prince: mais qu'il avoit laiſſé un Fils qui étudioit à Leyden, capable de remplir la place de ſon Pere, par les excellentes inclinations qu'il témoignoit pour la vertu. Ainſi, par la perſuaſion & par l'authorité de ce grand homme, le Prince Maurice, en ſortant du Collége, ſe vid à la téte des Armées. Pour cela, le Prince le regarda long-temps com-

comme ſon ſecond Pere & ſon bien-facteur, juſques à ce que l'ambition luy eût fait fouler aux pieds les droits de l'humanité, de la juſtice, & de la réconnoiſſance.

Quand Mr. de Barneveld étoit d'avis de continuer la Guerre que le Prince deſiroit pour l'intereſt de ſa Grandeur, ils étoient fort bien enſemble : comme l'an 1598. qu'il fut trouver le Roy Henry quatriéme en Bretagne, pour le diſſuader de faire la Paix de Vervins ; Mais quand le même Barneveld témoigna d'être enclin à faire la Tréve, aprés une Guerre de quarante ans, qui avoit épuiſé l'Etat de telle ſorte qu'il étoit impoſſible, à cauſe de la prodigieuſe quantité de debtes, de continuer la Guerre. Ce fut lors que ce Prince, qui regardoit la Tréve comme un coup mortel à ſa gloire & à ſes intereſts, ne pût s'empêcher de faire éclater ſon reſſentiment, choquant ouvertement Monſieur de Barneveld dans les Conferences publiques, juſqu'à le démentir, & même à lever une fois la main ſur luy. Ce Prince Maurice fit tous les efforts imaginables pour perſuader le Roy Henry quatriéme, de rompre les deſſeins de la Tréve, comme contraire au bien de la France, puiſque les Eſpagnols n'étans plus occupez contre les Provinces-unies, tourneroient ſans manquer tou-

tes leurs forces contre ſon Royaume, & fit ſemer force libelles, qui accuſoient de trahiſon & d'intelligence avec l'Eſpagne, ceux qui conſeilloient la Tréve; Mais Mr. de Barneveld fit repreſenter au Roy par des Ambaſſadeurs de ſa dépendance, ce qu'il avoit dit déja pluſieurs fois â Mr. de Buzanval ſon Ambaſſadeur, & à Mr. le Preſident Jannin, qui avoit été depêché extraordinairement en Hollande, qu'il falloit que les Provinces confederées, fiſſent au Roy ce que les bleſſés & les malades avoient de coûtume de faire aux Chirurgiens & aux Medecins: c'eſt à dire qu'ils doivent découvrir leurs bleſſures, & luy dire leurs maux, afin que Sa Majeſté vît s'il étoit en ſon pouvoir, de leur donner des remedes capables de les guerir; Que leur Etat étoit chargé de debtes exceſſives, dont il falloit payer l'intereſt aux particuliers qui avoient prêté leur bien à la Republique, & qui la plus-part n'avoient point d'autre ſubſiſtance: & que ſans le payement exact de ces rentes, le monde ſeroit reduit à mourir de faim; Que les divers impôts établis pour ſubvenir aux frais de la guerre, ne ſuffiſoient pas pour la continuer, & qu'il leur falloit par an treze à quatorze cens mille écus de plus pour le payement de l'intereſt de leurs debtes, & pour l'entretien des Troupes qu'ils avoient ſur pied;
Mais

Mais que si sa Majesté leur vouloit donner ce qui leur êtoit necessaire pour continuer la guerre contre l'Espagne, qu'ils la feroient plus courageusement que jamais.

Le Roy, dont les Finances êtoient épuisées, voyant qu'il êut été obligé de leur fournir par an quatre millions de livres pour le moins, consentit à la proposition de la Tréve, qui fut concluë par son Authorité, malgré l'opposition continuelle qu'y fit le Prince Maurice par ses Créatures. Ainsi la Tréve ayant été faite l'an 1609. par la persuasion de Mr. de Barneveld, il ne faut pas s'êtonner si Mr. le Prince d'Orange luy vouloit mal, voyant que la France avoit suivi le sentiment de ce grand homme: & si peu consideré ses conseils & ses interêts.

Depuis ce temps-là, ce Prince chercha des occasions pour se venger de Mr, de Barneveld, & des prétextes pour le perdre: neantmoins, devant que d'en venir à des resolutions extrémes, il tenta de le gagner, par le moyen de Madame la Princesse Doüariere d'Orange sa belle-mere, ainsi que nous l'avons dit cy-dessus: ce qui n'ayant point réussi, la Princesse ayant êté convaincuë par les raisons de Mr. de Barneveld, que Mr. le Prince Maurice tâchant de parvenir à la Souveraineté du Pays, souhaittoit manifeste-

ment ſa ruïne : il reſolut de s'appuyer de tous les ennemis & des envieux de la vertu, & de l'authorité de Mr. de Barneveld; ſans leur découvrir ſon deſſein, remettant de le faire en temps & lieu : leur promettant ſeulement de les revêtir de ſes dépoüilles, afin que par le ſupport de ces eſprits inquiets, intereſſez & deſireux de nouveautez, & par la force des armes qu'il commandoit ſouverainement, il pût parvenir à ſa fin.

Mais afin que ceux qu'il vouloit perdre ne ſe deffiaſſent point de luy, & ne ſongeaſſent point à ſe deffendre, il leur accordoit toutes les graces imaginables. Ainſi il donna â Mr. de Groeneveld fils aîné de Mr. de Barneveld, la Charge de Grand Maître des Eaux & Forets de Hollande, & à ſon cadet Stoutembourg, le Gouvernement de Bergopſom, qui eſt une des principales Clefs du Pays.

Il gagna entr'autres François Aerſens fils de Corneille Aerſens Greffier des Etats, Brabançon d'origine, qui avoit été long-temps Réſident, puis Ambaſſadeur en France, qui fut l'autheur de tous les Conſeils violens, & principal exécuteur des paſſions du Prince. C'etoit un eſprit capable & hardy, qui n'aſpiroit qu'à des nouveautez pour s'agrandir, eloquent pour le dommage du public, & deſireux d'amaſſer du bien par quelque voye que

ce

ce fût. Le Prince s'acquit aussi plusieurs autres personnes d'un naturel inquiet & ambitieux ; qui souhaittoient de pescher en eau trouble ; & de profiter de la disgrace de ceux à qui ils portoient envie.

Mais il falloit une occasion pour rendre Mr. de Barneveld & ses dépendants, suspects & odieux au peuple, afin de les pouvoir opprimer avec quelque ombre de justice. Le differend qui survint en ce temps-là au sujet de la Religion entre les Sectateurs de Gomarus & d'Arminius, servit de prétexte spécieux au Prince, car cette diversité d'opinions ayans partagé l'Etat, il arrivoit de grands troubles dans les Echoles, & des batteries & des meurtres à la sortie des Eglises ; ce qu'un Ministre avoit prêché le matin dans une Chaire, étant refuté l'aprêdinée dans la même Chaire par un autre Ministre de sentiment contraire. Ainsi tous les Docteurs & tous les Ministres ayans mis sous les pieds la charité, principal fondement du Christianisme, au lieu d'instruire le peuple à la vraye pieté, & d'expliquer la parole de Dieu, qui ne respire & ne dicte que la Paix, & qui est assez intelligible aux esprits doux & bien intentionnez, ne s'amusoient qu'â traitter des questions subtiles, où le vulgaire ne peut rien comprendre : & tous, pleins d'animosité

& de vengeance de part & d'autre, employoient tout leur esprit & toute leur science, à faire paroître leurs adversaires ridicules, déployans contr'eux plus d'injures que de raisons.

Ces prêches differents où ces Ministres s'accusoient les uns les autres d'ignorance & d'héresie, divisoient le peuple : chacun suivant l'opinion du Ministre de sa connoissance : étant incapable de juger par luy-même, d'une question si difficile que celle du franc-arbitre, de la prédestination, & de la grace ; comme il est arrivé en ce temps, où les Dames les plus qualifiées ont suivi l'opinion des Peres Jesuites, & des Docteurs du Port-Royal. De plus, cette division s'augmentoit de jour en jour, & prenoit de plus fortes racines dans toutes les parties de l'Etat, par une infinité d'imprimez, qui fourmillant de toutes parts, entretenoient les esprits dans l'aigreur & dans le schisme.

Les Gomaristes attachez à l'opinion de Calvin, soûtenoient que Dieu avoit arrêté par un décret éternel, quels hommes devoient étre sauvez, & quels devoient se perdre. Que cét Arrest attiroit les uns dans le chemin de la pieté & du salût, tandis qu'il laissoit les autres ensevelis dans le vice commun à toute la nature humaine.

Les Arminiens disoient au contraire,

que Dieu qui étoit un Juge tres-juste & un tres-bon Pere, faisoit cette distinction entre les pecheurs : que ceux qui se répentoient de leurs fautes, obtenoient la grace & la vie : au lieu que les desobéissans & les obstinez dans le crime, étoient chatiez ; que Dieu souhaittoit que tous se remissent dans le bon chemin, & leur avoit donné de bons préceptes pour les suivre ; mais qu'il n'y avoit point de néceſſité qui forçât ny les uns ny les autres : dépendant de la volonté d'un chacun de se sauver ou de se perdre.

Dans la chaleur des Disputes, & dans divers Ecrits, les Arminiens qui avoient quitté l'opinion de Calvin touchant la Prédestination, accusoient les Gomaristes d'atribuer à Dieu la cause du peché des hommes, & soûtenoient que par une espece de destinée, on rendoit les ames immobiles, étans soûmises à cette fatalité irrevocable de salut & de damnation.

Les Gomaristes, d'un autre côté, blâmoient les Arminiens d'inspirer dans l'esprit humain une grande arrogance, ne voulant pas que ceux qui possedoient la plus grande des richesses : c'est à dire une ame bien née, en demeurassent redevables à Dieu seul, mais au merite de leurs bonnes œuvres.

Ces Opinions étoient soûtenuës avec tant d'opiniâtreté & de chaleur

de part & d'autre, que j'ay oüy dire à Daniel Tilenus Arminien célebre, natif de Goltsberg en Silefie, qui avoit été chaffé de Sedan par les Miniftres de l'opinion contraire, & qui eft mort à Paris dans une extréme vieilleffe: que s'il étoit forcé de fe faire Turc ou Huguenot, qu'il aimeroit mieux embraffer l'opinion de Mahomet, que celle de Calvin : difant que les Turcs croyoient en Dieu, & que les Calviniftes n'y croyoient point : d'autant que le principal attribut de Dieu étoit d'être infiniment bon & mifericordieux. Que les Turcs reconnoiffoient un Dieu de cette nature: mais que les Huguenots faifoient un Dieu cruel, impitoyable, damnant fes Creatures de propos déliberé.

Au fujet de ce Tilenus, je diray icy qu'il avoit ofé difputer contre le Cardinal du Perron : la conference qu'ils eurent enfemble étant imprimée : & qu'étant Allemand, & de la Frontiere de Pologne . il n'y avoit perfonne en France qui écrivit en nôtre Langue avec plus de netteté ny d'élegance : ce que je tiens de mon Pere qui avoit reçû mille lettres de luy, & qui étoit Juge competant en cette matiere, ayant paffé pour l'une des meilleures plumes de fon tems. Ce Pays de Silefie a auffi porté Mr. de Borftel, qui avoit le même talent de bien écrire, fi eftimé de Madame

des

des Loges, & immortalisé dans les Lettres de Mr. de Balsac.

Les Etats Generaux s'étans assemblés diverses fois pour remedier aux desordres qui arrivoient de jour en jour dans toutes les Villes, à cause de ces differents sur la Religion : Mr. de Barneveld fut d'avis qu'on fit deffense à tous Professeurs en Theologie, & Ministres, de parler dans les Academies & dans les Chaires, de cette matiere de la Grace & de la Predestination, & qu'on deffendit aussi à tous Imprimeurs, d'imprimer aucuns Livres sur cette matiere ; Qu'il falloit se souffrir fraternellement les uns les autres, sans separer ny diviser scandaleusement l'Eglise ; Que cette Doctrine étoit si subtile & si incompréhensible pour le peuple, que le Pays deviendroit calme & tranquille si-tôt qu'on n'en parleroit plus ; Qu'il restoit un champ assez ample aux Ministres pour consoler & pour instruire les Ames, en les exhortans de pratiquer les Commandemens de Dieu & les vertus Chétiennes, & en leur expliquant sa parole contenuë dans le vieil & dans le nouveau Testament, qui ne portent les esprits qu'à la paix & à la charité ; Enfin il ajoûta que le Livre de la Prédestination étoit un Livre si difficile & si obscur, que les plus grands Docteurs n'y voyoient goutte, & que les An-

Anges méme avoient peine à le comprendre.

Avis si prudent & si sage, qu'en ce temps il a été imité par le Roy, qui ayant veu son Royaume tourmenté des mémes questions, & menacé de tomber dans un schisme dangereux, par les Disputes & les fréquents Ecrits des Peres Jesuites, & de ceux qu'ils appellent Jansenistes, à imposé silence perpetuel à tous ces Ecrivains: ce qui à fait diminuer les animositèz qui étoient entretenuës & augmentées par une infinité de Libelles qu'on voyoit éclorre de part & d'autre de jour en jour, dont la plus-part tendoient plûtôt à diffamer qu'à instruire le prochain.

Maîs Mr. le Prince Maurice & ceux de sa faction, qui ne cherchoient qu'un pretexte, quel qu'il fût, pour perdre Mr. de Barneveld & ses adhérants, s'opposerent à ce bon sentiment, le faisant soupçonner d'intelligence avec les Catholiques & les Espagnols, & de vouloir r'introduire la Religion Romaine dans les Pays-bas-unis, qui étoit seule capable de ruïner la Republique; Et comme François Aersens étoit entreprenant, éloquent à parler & à écrire, & d'une nature ingenieusement maligne, propre à changer le blanc en noir, on se servit de sa plume pour rendre cette opinion salutaire, non seu-

ſeulement odieuſe, mais exécrable.

Ce fut lors qu'on vid paroître pluſieurs Libelles l'un aprés l'autre, dont l'un étoit intitulé *Prævia détectio*, intelligence découverte par avance : un autre *Diſertario neceſſaria*, diſcours neceſſaire : & le troiſiéme *Hiſpanici Conſilii artes*, Artifices des Conſeils d'Eſpagne ; Par leſques cét eſprit pernicieux, bien loin de loüer la ſageſſe de Mr. de Barneveld, qui avoit travaillé ſi utilement & ſi hûreuſement pour le bien de ſon Pays, & qui le conſeilloit ſi avantageuſement en cette occaſion : l'accuſoit ouvertement de s'étre ligué avec les Papiſtes, & d'avoir été gagné par l'argent d'Eſpagne, pour ruïner la veritable Religion, & pour remettre le Pays dans l'Eſclavage.

Mr. de Barneveld répondit à ſes calomnies par une grande Apologie, où ſes longs ſervices pour le bien de l'Etat étoient amplement repreſentez ; Mais comme le Parti contraire étoit le plus nombreux, & qu'il étoit ſoutenu de Mr. le Prince Maurice qui avoit la force à la main ; tous les gens de guerre dépendans abſolument de luy : la populace ignorante prit facilement ces mauvaiſes impreſſions, & ſüivit les opinions du Prince, ne pouvant pas s'imaginer qu'il eut aucun mauvais deſſein, aprés s'étre expoſé un ſi long-

temps-

temps à tant de périls pour maintenir leur liberté.

Sur ce ſujet, j'ay oüi aſſurer à mon Pere que Mr. le Prince Maurice & tous ceux de ſa dépendance étoient ſi peu entêtez de ces opinions nouvelles de la Religion, & qu'elles leur etoient ſi indifferentes : que ſi Mr. de Barneveld eut eté d'avis de proſcrire les Arminiens, & de ſuyvre le ſentiment violent des Gomariſtes, le Prince eut ſans doute embraſſé l'opinion que Mr. de Barneveld condamnoit, ne cherchant qu'à le contredire, qu'à diviſer le peuple, & d'en avoir une partie de ſon côté. En ce cas, Aerſens & les autres plumes venales n'auroient pas manqué de raiſons pour appuyer leur avis, ny de prétextes ſpécieux pour rendre leurs adverſaires odieux ; Ils auroient repreſenté ſans doute, que cette violence étoit pernicieuſe à l'Etat, oppoſée directement aux préceptes doux de l'Evangile, & qu'elle etoit ſuggerée de Rome & d'Eſpagne par les Autheurs de la cruelle Inquiſition, pour le ruiner de fonds en comble ; Que la force n'avoit aucun pouvoir ſur les conſciences, comme on le voyoit par les condamnations rigoureuſes de ceux de la Religion en France & aux Pays-Bas, où les cendres d'un ſeul Huguenot brulé, en avoient quelques-fois fait renaître plus de cent.

Mr.

Mr. de Barneveld se voyant attaqué, se plaignit aux Etats de Hollande ses Juges & Seigneurs naturels qui le prirent en leur protection par un Acte authentique ; Mais comme il eût conseillé à ceux d'Utrect de conserver leur nouvelle Garnison qu'ils avoient levée à leurs frais pour leur seureté particuliere, le pouvant faire par les Privileges de leur Province, les Etats de chaque Pays s'étans reservez leurs droits par l'union d'Utrect ; Mr. le Prince Maurice & ceux de son Parti luy imputant cette action à crime, & le faisant passer pour un attentat contre le bien de la Republique confederée, se transporta aussi-tôt dans la ville d'Utrect, assisté de quelques deputez des Etats Generaux de sa dépendance, desarma les nouvelles levées, & y changea les Magistrats, ainsi qu'à Leyden, à Harlem, à Amsterdam, & autres Places ; ensuite il interdit plusieurs des Etats de Hollande qui luy étoient contraires, & en substitua d'autres à sa dévôtion en leur place.

Tout cela se fit sous le nom des Etats Generaux, & en effet par le seul pouvoir du Prince armé & suivi de la plus-part du commun peuple. Ce changement fut notable dans cette Republique ; il êtonna tous les gens de bien amateurs de la liberté & des loix du Pays ; mais il se fit par la terreur

reur & par la puiſſance des armes ainſi qu'il en eſt arrivé de ſemblables dans des Republiques, & notamment à Rome, où Ceſar, ſoûtenu de la force des Legions, changea le Gouvernement Ariſtocratique en Empire Monarchique & abſolu.

Un peu aprés, par une Ordonnance extraordinaire de huict perſonnes ſous le nom des Etats Generaux, le Prince Maurice fit arrêter Mr. de Barneveld, qui fut mis au Château de la Haye, dans la même chambre où avoit autres-fois été mis priſonnier l'Admiral d'Arragon Mendozze. En même temps furent auſſi arrêtez Mr. Hoguerbeets Penſionnaire de Leyden, perſonne de probité & de capacité réconnuë : Mr. Hugues Grotius Penſionaire de Rotterdam, homme de grande Doctrine: & le ſieur de Leedenberg Secretaire des Etats d'Utrect.

Ils étoient accuſez de crimes énormes contre l'Etat: entr'autres, d'avoir voulu mettre le Pays tout en ſang, & le livrer aux Eſpagnols: ce qu'on liſoit aux coins des ruës dans des Placards qu'on y avoit affichez pour animer le public contre les Priſonniers, & pour les rendre odieux.

Mr. le Prince, pour ſe garantir en partie de la haine que luy attiroit un ſi grand changement, fit tout ce que deſſus ſous le nom des Etats Generaux,

raux, comme conſervateurs de la Republique, leſquels n'avoient aucune Juriſdiction ſur les Sujets particuliers des Provinces, & bien moins ſur ces Grands Hommes qui avoient été arrêtez, & ſur ceux qui avoient été deſtituez de leurs Charges ſans aucune forme de Procez contre toute Juſtice, & malgré les Etats de Hollande leurs ſeuls Seigneurs & Superieurs.

Leur veritable crime étoit de s'être opposés au deſir ambitieux de Mr. le Prince Maurice, dont on n'avoit garde de leur parler dans leur Procez; Mais ceux qu'on leur a objectez, ſont d'avoir obey aux ordres des Etats de Hollande leurs Maîtres, d'avoir conſeillé à quelques Villes de ſe ſervir de leurs Privileges: comme d'armer pour leur bien & pour leur conſervation particuliere, & n'avoir pas donné leur conſentement à la convocation d'un Synode general, qu'ils croyoient devoir cauſer plus de mal que de bien à leur Pays.

Ainſi ils furent opprimez par leurs Ennemis, ſous le nom des Etats Generaux qui ſont des Députez des Provinces, pour traitter ſeulement des affaires de la Paix & de la Guerre contre leurs Ennemis, & pour entendre les propoſitions des Ambaſſadeurs étrangers, & en faire rapport aux Etats Particuliers de chaque Province: les Etats

Etats Generaux n'ayant aucun droit legitime de se mêler des affaires des Provinces : qui toutes ont des Etats particuliers souverains dans leur Ressort : & qui auparavant, & de temps immemorial, ont été Maîtres des biens & de la vie de leurs Sujets ; Mais ce fut un pretexte spécieux & apparent pour n'émouvoir pas les Princes aliez & voisins qui ignoroient la veritable constitution de ces Provinces, & pour couvrir en quelque façon une si grande injustice.

Les Prisonniers s'écriérent inutilement qu'on violoit les Loix du Pays en leurs personnes, & appellerent vainement à leur secours les anciennes Coûtumes jurées par tous les Comtes de Hollande, ainsi que par les Ducs de Bourgogne & par l'Empereur Charle Quint même, & qui avoient été observées saintement & inviolablement, par une longue suite de siécles ; pour le maintien desquelles Loix, leurs Ancêtres avoient pris les armes pour les conserver contre la tyrannie. Enfin ils eurent beau appeller de ces Juges incompetans, & visiblement suspects d'inimitié à leurs Juges naturels; rien ne fut écouté, & tout fut mis sous les pieds par des méchans artifices, par une injustice manifeste, & par la violence des armes.

Les Partisans de la Maison d'Oran-

range, ont voulu couvrir & deffendre ce changement étrange d'Etat, par une fort mauvaise raison: soûtenans qu'il est plus expedient pour le bien des Provinces-unies, que les choses soient gouvernées par les Etats Generaux, que par les Etats particuliers de châque Pays. Mais outre que tous changemens sont dangereux dans le gouvernement des Etats, les Loix ne doivent point être sujettes au caprice ny aux passions de quelques particuliers, qui les changeroient à toute heure pour divers interéts, au grand préjudice du public: les Coûtumes anciennes devant toûjours être inviolables.

En ce temps-là Mr. le Prince Maurice & ceux de son party, sous le nom des Etats Generaux, convoquerent un Synode dans la Ville de Dorderect, qu'ils appellerent National, comme si les sept Provinces n'eussent été qu'une seule Nation contre les Priviléges des Provinces particulieres, qui avoient toûjours pourveu aux choses de la Religion dans leur Ressort. Ce qui est si veritable, que les Etats Generaux des dix-sept Provinces assemblés autre fois à Bruxelles, ayant demandé avec instance au Prince d'Orange Guillaume l'exercice de la Religion Catholique dans ses Gouvernemens, il leur répondit que cela dépendoit des Etats de Hollande, & de Zelande.

A ce Synode National, furent appellez les Miniſtres & Docteurs Gomariſtes qui l'emportoient ſur les Arminiens qui étoient à bas, & commdamnez par avance. Il y avoit auſſi pluſieurs Miniſtres de même opinion, & animez de méme eſprit, appellez de divers Pays étrangers, plûtôt pour condammer les Remontrans ou Arminiens, que pour pacifier doucement leurs Controverſes de Religion.

Cette Aſſemblée, pour arracher, à ce qu'elle diſoit, l'yvroye, qui pulluloit dans le champ du Seigneur, déclara l'opinion d'Arminius Héretique, ſcandaleuſe, & tendente à rétablir le Papiſme dans les Provinces-unies. En conſequence, Utembogart, & tous les Miniſtres & Docteurs ſuſpects de cette croyance, furent démis de leurs Charges & exilez du Pays, avec deffenſes de n'y plus retourner ſous des peines tres-rigouſes.

J'ay déja dit cy-deſſus, que par les Loix de Hollande Mr. de Barneveld & les autres priſonniers ne pouvoient étre jugez que par les Etats de la Province de Hollande : mais comme ils avoient pris Mr. de Barneveld en leur protection par un Acte public, Mr. le Prince Maurice appuyé d'un puiſſant party, & de la force dés-armes qui ſe mocquent des Loix, renverſant & foulant aux pieds les Coûtumes ordi-

dinaires: changea la plus-part des Mèmbres des Etats de Hollande, & leur en ſubſtitua d'autres de ſa faction, afin que ce corps ne dit mot, & ne s'écriât point de la violation de ſon authorité ſouveraine ; Puis il donna à Mr. de Barneveld & aux autres accuſés, des Juges à ſa poſte nommez par les Etats Generaux. Ces Juges ſuſpects pour divers égards, & incompetans manque de Juriſdiction : condamnerent à mort Mr. de Barneveld, le 12. May 1619. non obſtant l'interceſſion que mon Pere fit pour luy pluſieurs fois au nom du Roy, & que fit auſſi Mr. de Boiſſiſe, envoyé deux fois extraordinairement en Hollande pour exhorter les Etats de ſa part, & pour leur propre bien, de traitter avec modération l'affaire de leurs Priſonniers.

En conſequencé de ce Jugement, il fut executé dans la Cour du Château de la Haye, où l'on avoit dreſſé un échaffaut contre la fenétre de ſa chambre, qui étoit expoſé à la veuë de l'appartement du Prince : & l'on dit méme qu'il regarda cette exécution de ſes fenétres, avec des lunettes de Hollande, dont il fut blâmé de pluſieurs, comme ſe voulant ſoûler du ſang d'un Vieillard de ſoixante-ſeize ans, qui avoit ſi long-temps & ſi dignement ſervi l'Etat, & qui avoit éte le principal autheur de le mettre,

au

au ſortir du Collége, à l'admiſtration des affaires.

Mais de tout temps les Grands-hommes n'ont pû ſouffrir ceux qui ſe ſont oppoſez à leur ambition : & Auguſte, Clément de ſon naturel, ne pût s'empêcher de commettre quelques cruautez en ſon jeune âge, dont il avoit horreur en ſa vieilleſſe.

Ces violences de Mr. le Prince Maurice, furent comparées par les amateurs de la liberté, à celles que fit Pompée pour faire condamner Milon : ſur quoy ils alleguoient ces Vers du Lucain.

Quis caſtra timenti
Neſcit miſta foro, gladii cum triſte minantes,
Judicium inſolita trepidum cinxere coronâ,
Atque auſo ſanctas perrumpere milite Leges,
Pompeiana reum cinxerunt ſigna Milonem.

Vers que Mr. de Brebeuf a ainſi traduits.

Qui ne ſçait qu'on à veu la Juſtic étonnée,
Le Camp dans le Barreau, la robbe profanée,
Un accusé tremblant au milieu des Soldats,
Et dans les Iugemens l'image des Combats.

Le Prince Maurice ſe roidit contre l'interceſſion de la France, parce qu'il avoit attiré l'Angleterre de ſon côté : ayant

ayant si-bien travaillé par ses Emissaires prés du Roy Jacques, qu'il consentit à l'oppression de cét Innocent, qu'on luy avoit faussement persuadé ne luy vouloir point de bien ; Ce qu'il crût d'autant plus facilement, que Mr. de Barneveld luy fit un sensible déplaisir luy ayant fait retirér les Garnisons Angloises des Villes de Flessingue, de la Brille, & du Château de Zeebourg ou de Ramekens, que l'Angleterre tenoit en dépôt pour l'assûrance des sommes que la Reyne Elisabeth avoit prêtées aux Etats. Mr. de Barneveld, Chef d'une célebre Ambassade, ayant fait instance au Roy en une grande Assemblée, de retirer ses Troupes de leurs Villes : le Roy Jacques promit publiquement & solemnellement de les ôter, pourveu qu'on luy rendit l'argent qui luy étoit deû, croyant que c'étoit leur imposer une condition impossible dans l'épuisement des Finances où ces Provinces se trouvoient ; Mais Mr. de Barneveld, aprés une parole donnée si authentiquement, s'appliqua avec tant de soin au récouvrement de ces sommes de deniers : & par son authorité, les peuples se saignerent si fort, qu'en fort peu de temps ces sommes immenses se trouverent portées en Angleterre, que le Roy Jacques, bien êtonné, fut contraint de recevoir, & de retirer ensuite ses Garni-

nisons, dont il luy étoit resté toujours un mal de cœur, & une grande animosité contre Mr. de Barneveld.

Outre donc que Mr. le Prince Maurice avoit l'approbation de l'Angleterre, il se consoloit de n'avoir eu aucun égard à l'intercession de la France, dont il n'appréhendoit aucun ressentiment. Le feu Roy sortoit de minorité, & il y avoit lors un nouveau favory Maître absolu dans l'Etat, qui songeoit bien plus à l'élevation de sa personne & de ses deux freres, qu'à venger les injures de son Maître, & à soutenir les vrays interêts du Royaume; Ce qu'il fit bien paroître dans l'affaire de l'Electeur Palatin deffunct, appellé à la Couronne de Bohéme: car bien qu'il pust étre maintenu par maxime d'Etat pour affoiblir la Maison d'Autriche, rédoutable en ce temps-là: & parce que cét Electeur êtoit un de nos principaux Alliez, afin de tenir toujours l'Allemagne partagée, pour nous pouvoir aider au besoin de l'un des Partys: Mr. de Luyne promit au Marquis de Mirabel Ambassadeur d'Espagne à Paris, de ruiner les affaires du Palatin, à condition que Mr. de Cadenet son frere, épousât Mademoiselle de Fecquigny & de Chaulne, l'une des plus nobles, des plus belles, & des plus riches heritiéres du temps, qui étoit nourrie à Bru-

xel-

xelles prés de l'Infante Isabelle. Sous cette esperance qui ne fut pas vaine, (car les Espagnols luy tinrent parole) Mr. de Kuyne envoya cette celébre Ambassade en Allemagne, de Mrs. d'Angoulême, de Bethune, & de Châteauneuf, tous trois Cordons bleus, qui tromperent les Princes Protestans, armez pour le soûtien du Palatin; car il fut dit par le Traitté d'Ulm, où tous les Princes des deux Partys s'assemblerent pour entendre les propositions de la France: que les Princes Catholiques & Protestans desarmeroient & laisseroient démêler la querelle de Bohéme au Palatin & à l'Empereur Ferdinand. Les Princes Protestans s'étans laissez abuser, desarmerent de bonne foy le Marquis d'Ansbact General de leurs Troupes, ayant eu ordre de les licentier; Mais le Duc de Bavière, & les autres Princes Catholiques de même Party, envoyerent leurs Troupes par le Danube à l'Empereur Ferdinand, qui en accabla le Palatin, à la Bataille de Prague. Depuis, Mr. de Luyne ayant aggrandi suffisamment sa Maison, rentra dans les vrays intêrets du Royaume, ayant cét honneur d'avoir le premier conseillé au feu Roy, d'abbatre le Party des Huguenots, qui avoient l'insolence de faire un Etat dans l'Etat même, & qu'on tenoit invincibles auparavant: car de-

 puis

puis Saumur jusques aux Pyrenées, il se saisit de toutes leurs Places, à l'exception de Montauban : & l'an 1622. aprés sa mort, en suivant ses maximes, on s'empara de Montpellier : & enfin, quelque temps aprés, le Cardinal de Richelieu conseilla au Roy d'attaquer la Rochelle, qu'il prit & qu'il rasa : & aprés avoir détruit ce rempart de la Rebellion, la ruine entiere du Party Huguenot s'ensuivit, & la retraitte à Venise de Henry Duc de Rohan, qui l'avoit long-temps soûtenu par son industrie & par sa valeur.

Le Prince Maurice, fort d'amis en Allemagne.

Mr. le Prince Maurice n'avoit donc rien à craindre du côte de la France, étant bien informé de la constitution de l'Etat par Mrs. les Ducs de Bouillon & de la Trimoüille ses beau-freres; D'autre côté, outre l'approbation de l'Angleterre, il s'étoit fortifié d'amis en Allemagne, où il avoit pour parens les principaux Souverains, tant de son chef que de celuy de sa Mere fille de Maurice Electeur & Duc de Saxe, desquels il esperoit être soutenu dans sa pretendue Souveraineté; Mais sa principale esperance consistoit dans le secours qu'il croyoit tirer de son Neveu l'Electeur Palatin, appellé à la Couronne de Bohéme, que le Prince Maurice luy conseilla d'accepter, contre l'avis de Jacques Roy d'Angleterre son

ſon beau-pere, qui jugeant prudemment que ce jeune Prince ſans experience n'étoit pas capable de ſoûtenir une affaire de telle importance, ny de reſiſter à la puiſſance de la Maiſon d'Autriche, luy avoit proteſté qu'il ne le ſecoureroit ny d'hommes ny d'argent, s'il ne quittoit ce deſſein de Royauté qui attireroit infailliblement ſa ruïne; Mais le conſeil & l'authorité de Mr. le Prince Maurice l'emporta, & les perſuaſions de la Princeſſe ſa femme, jeune Princeſſe pleine d'ambition, qui étant fille de Roy, étoit bien aiſe de porter auſſi une Couronne, & d'être traittée de Majeſté. Mr. le Duc de Bouillon qui avoit tout pouvoir ſur ce jeune Prince ſon Néveu, qui avoit été élevé prés de luy à Sedan, fut de l'avis de Mr. le Prince Maurice, pour ſe pouvoir vanter d'avoir un Néveu qui fut Roy; Auſſi en ce temps-là il écrivit à ſes Amis à la Cour: que pendant que le Roy faiſoit des Chevaliers à Fontainebleau, il faiſoit des Roys en Allemagne.

Mais cette Royauté ne fut pas de longue durée, car elle ne dura que ſix mois: & pour cela les Ennemis de cét Electeur l'appellerent le Roy d'un Hyver, *Winter Koning*, ou le Roy de Neige; parce que la ſeule Bataille de Prague luy fit perdre au

commencement de l'an 1621. toute la Bohéme avec la Silesie, la Lusace, & la Moravie, Provinces annexes: & l'année d'aprés, les forces d'Espagne venuës des Pays-bas, le dépoüillerent du Palatinat même, où il ne fut rétabli que par la venuë du Roy Gustave de Suéde, en Allemagne. Mr. le Duc de Lorraine Charles, mort depuis peu, l'un des plus vieux Capitaines de son temps, se signala fort à cette Bataille de Prague, où Mr. le Comte de Harcourt se trouva aussi, fort jeune.

Le Duc Charles de Lorraine & le Côte de Harcourt, se trouvent à la Bataille de Prague.

On pourroit douter avec quelque vray-semblance, de ce dessein de Souveraineté qu'avoit Mr. le Prince Maurice, puis-qu'aprés avoir abbatu Mr. de Barneveld & ceux de son Parti, il ne l'exécuta pas: ce qu'il auroit fait aprés avoir surmonté les obstacles qui s'opposoient à son ambition.

Les Partisans de la Maison d'Orange qui la veulent décharger de la hayne que luy attireroit un dessein si odieux & si préjudiciable au bien des Provinces-unies, se servent de cette couleur apparente & vray-semblable, pour tâcher d'obscurcir la verité, & s'efforcent de faire passer ce dessein formé & trop visible de domination, pour un artifice de ses ennemis, afin de la rendre odieuse aux peuples des Pays-bas. Mais ceux qui étoient de ce temps-

temps-là, & qui étans presens, comme mon Pere, ont approfondi cette affaire, ont réconnu qu'il se rencontra des difficultez insurmontables qui empêcherent Mr. le Prince Maurice d'exécuter son dessein: & voicy les principales que j'ay ouï dire à mon Pere. Premierement, tous ceux qui du commencement s'étoient montrez les plus échauffez contre Monsieur de Barneveld, & pour les interéts du Prince, quand il les fonda sur le fait de la Souveraineté, nonobstant qu'il les êut tous accablez de bien-faits, se montrerent plus contraires que le deffunt à la perte de la liberté.

Obstacles qui empêcherent Mr. le Prince Maurice d'exécutor son dessein de Souveraineté aprés la mort de Mr. de Barneveld.

D'autre côté, par la mort, par la prison, & par l'exil de tant de personnes qui avoient si bien servi l'Etat, & qui avoient un grand nombre d'Alliez & de dépendants: Mr. le Prince Maurice réconnût trop visiblement qu'il s'étoit attiré l'aversion generale; car auparavant, quand il marchoit par les Villes de Hollande, tout le monde sortoit des maisons, le benissant avec des acclamations extraordinaires, mais depuis il connut que les volontez des peuples étoient bien changées; entr'autres, traversant un jour à Gorcum la Place publique qui se trouva pleine de monde, il n'y eut pas un seul homme qui luy tirât le chappeau: ce qui le mortifia extrémement, & qui

luy fit bien connoître que ces cœurs rogues & altiers n'étoient pas diſpoſez a devenir ſes eſclaves.

De plus, l'indignation que tant de Placards & de Libelles ſéditieux avoient dabord fait concevoir contre Mr. de Barneveld pour le rendre odieux, s'êtoit bien-tôt changée en pitié & en compaſſion: car la verité fille du temps, s'etant enfin manifeſtée, & ayant détruit les artifices dont on avoit uſé pour perdre des innocens, avoit ſuſcité un veritable reſſentiment contre Mr. le Prince Maurice, qu'on tenoit publiquement l'autheur de ces injuſtices

Mais ce qui l'empêcha de penſer davantage à ce deſſein de regner, & qui luy en fit entierement perdre l'eſperance, fut qu'apres la Bataille de Prague, Mr. l'Electeur Palatin, dont il avoit eſperé ſon plus veritable ſupport, luy tomba ſur les bras, & qu'il fallut qu'il aydât a luy bailler la ſubſiſtance, bien loin d'en eſperer aucun ſecours.

De plus l'Empereur Ferdinand Second, par l'hureuſe conduite de ſes Generaux, les Comtes de Tilly & de Valeſtein: s'êtant rendu Maître abſolu de toute l'Allemagne juſqu'à la Mer Baltique, où il établit une Admirauté à Viſmar: & tenant ſous le joug tous les Princes de l'Empire, & toutes les

les Villes Imperiales, Monsieur le Prince vid toutes ses esperances du secours d'Allemagne, évanouïes pour jâmais.

Conjuration de Stautembourg, cadet de Mr. de Barneveld, contre le Prince Maurice.

Tant d'obstacles & de fâcheux évenemens le chagrinerent si fort, qu'il devint tres-maigre, & ne survêcut pas long-temps à une grande Conspiration que le Sïeur de Stautembourg fils puiné de Mr. de Barneveld, fit contre sa vie: & qui ayant été hûreusement découverte quelques heures avant son exécution, l'obligea de faire punir un grand nombre de conjurez des principales Villes dés Provinces-unies: ce qui luy fit voir que l'aversion qu'on avoit déja pour luy, au lieu de diminuer, s'augmenteroit encor par le nouveau ressentiment des Amis & des Parens de ces suppliciez.

Mr. de Beververt. Fils naturel du Prince Maurice.

Le Prince Maurice qui ne fut jamais marié, eut plusieurs Enfans naturels, dont le principal & le plus honnête-homme de tous, à été feu Mr. de Beververt, tres-bien fait de sa personne, & tres brave; Il êtoit Gouverneur de Bolduc. Aprés sa mort Mr. le Prince de Tarente eut ce Gouverment, à qui le Colonel Kilpatric Ecossois, a succedé.

Au Printemps des l'an 1625. Mr. le Prince Maurice mourut, lors que le Marquis Spinola assiégeoit la Ville de Breda. L'opinïon commune est, qu'il

Veritable cause de la mort du Prince Maurice.

mourut de chagrin de ne pouvoir ſauver cette Place qui lui appartenoit en propre, & qu'il avoit ſurpriſe il y avoit trente-quatre ans : mais la plus veritable, fut le déplaiſir de voir ſon deſſein de Souveraineté entierement avorté par tant d'obſtacles qui en empêcherent l'exécution.



HEN-

HENRY FREDERIC DE NASSAU PRINCE D'ORANGE, ET SA POSTERITE.



E PRINCE NAQUIT le 28. Fevrier 1584. Il étoit de fort-belle taille, & tres-robuste de corps, & son Entendement étoit aussi bon, que sa Personne étoit agréable. C'a été un tres-grand Capitaine, qui a égalé la gloire de son Frere Maurice. Il luy avoit appris le métier de la Guerre, & le mena dans les occasions les plus perilleuses : entr'autres à la Bataille de Nieuport, où, tout jeune qu'il étoit, il contribua par sa valeur à remporter cette grande Victoire, dans une conjuncture ou l'armée des Etats ayant en tête une puissante Armée ennemie, commandée par l'Archiduc Albert en personne, & l'Ocean à dos, il étoit d'une necessité absoluë de vaincre ou de mourir.

Portrait du Prince d'Orange Henry.

Il se trouve à la Bataille de Nieuport fort jeune.

Son frere le Prince Maurice luy conseille d'épouser Mademoiselle de Solms.

Quand Mr. le Prince Maurice mourut l'an 1625. il conseilla à son Frere Henry Frederic son principal heritier, d'épouser Mademoiselle de Solms (qui étoit venuë en Hollande avec la Reyne de Bohéme) dont la beauté & la bonne grace étoient accompagnées de modestie & de sagesse ; Elle est morte dépuis peu, fort âgée : & s'appelloit Amelie fille de Jean Albert, Comte de Solms.

Henry Frederic a eu un fils & 4. filles.

Le Prince en a eu un Fils & quatre Filles ; L'aînée de ces Princesses, nommée Louise, a épousé Mr. l'Electeur de Brandebourg Frederic Guillaume, de qui elle à eu Plusieurs Enfans. C'est le plus grand terrien de toute l'Allemagne, marchant sur ses terres depuis les Pays-bas jusques en Pologne & en Courlande.

La seconde fille Henriette Emilie est mariée au Comte de Nassau.

La troisiéme Henriette Catherine a épousé Jean George Prince de Anhalt.

Et la quatriéme a été mariée au Duc de Simmeren, puïné de la maison Palatine, mort depuis peu.

Portrait du Prince d'Orange Guillaume, né l'an 1626.

Le fils du Prince d'Orange Henry Frederic, & de la Comtesse de Solms, s'appelloit Guillaume, qui nâquit l'an 1626. & mourut le 6. Novembre 1650. aprés l'affaire d'Amsterdam. C'étoit un Prince naturellement ambitieux & de grand

grand courage, qui dans sa jeunesse voulut exécuter ce que le Prince Maurice avoit voulu tenter en sa vieillesse. On ne sçait s'il eût réussi dans une entreprise aussi violente que difficile : mais la mort inopinée qui le surprit enterra tous ses desseins avec luy, & changea les affaires de face en ce Pays-là. Il avoit le cœur enflé de l'Alliance Royale d'Angleterre, ayant épousé la Princesse Marie fille de Charles I. Roy de la Grand' Brétagne : de laquelle il a laissé le Prince Guillaume Henry d'à present, né le 14. Novembre 1650. quelques jours aprés la mort de son Pere.

Portrait du Prince d'Orange d'aujourd'huy.

Ce jeune Prince a fait remarquer en luy dés son enfance beaucoup de reténuë & de modération. Sa prudence s'est augmentée en croissant : & tous les bons connoisseurs en mérite qui l'ont bien observé, ont dit que jamais Prince n'a fait plus esperer que luy dés son plus jeune âge. Il a soffert avec une profonde dissimulation les injures du Party de Barneveld, ressuscité dans les personnes de Mrs de Wit, attendant avec une patience & une taciturnité plus grande encor que celle de son bis-ayeul le grand Prince Guillaume d'Orange, le benefice du temps, & les occasions favorables de son rétablissement ; car ayant été privé par un Arrest solemnel, de toutes les Char-

Grande prudence de ce jeune Prince à souffrir les injures

ges de sa Maison, aprés la mort précipitée du Prince son Pere, il y fut rétabli au commencement de cette derniere Guerre, par un Ordonnance contraire.

La France, cause de son rétablissement.

Il a obligation de son rétablissement & de son élevation, à la France: qui ayant fait de grandes Conquêtes il y a prés de huictans, la plus-part des Villes Frontiéres des Provinces-unies, & plusieurs Capitales de Provinces: Utreсt entr'autres, & Zutphen s'étans renduë à la seule veuë de nos armes. Quoy que ces Places fussent pourveuës de grosses Garnisons, pour étre composées de Chefs & de Milices sans aucune expérience, le Roy se vid Maître de plus de quarante Places en moins de deux mois, & se trouva tellement accablé d'hûreux succez, non seulement au delà de ses esperances, mais même au delà de ses souhaits: qu'il pouvoit dire aussi bien que Cesar, *Je suis venu, J'ay veu, J'ay vaincu.* Ces mal-heurs qui en préssageoient d'autres, & qui avoient mis les Provinces-unies dans la derniere consternation, donnerent lieu au peuple de se plaindre de la mal-hûreuse conduite de Messieurs de Wit qui gouvernoient: & fournirent un prétexte spécieux aux Partisans de la Maison de Nassau, de dire avec apparence qu'il n'y avoit que les Princes d'Orange

ea-

capables de soûtenir leur Etat chancelant, & de les deffendre contre les plus puissants Ennemis; Et que, comme autres-fois ils les avoient maintenus contre la tyrannie d'Espagne, il n'y avoit qu'eux seuls qui pûssent les garantir de la fougue & de l'impetuosité Françoise.

La grand' Mere de ce jeune Prince, femme d'un courage mâle, qui souffroit fort impatiemment le rabbaissement de la Maison d'Orange, qu'elle avoït veuë dans sa plus grande splendeur, ne servit pas peu à réveiller tous les dépendents & toutes les Créatures du nom de Nassau qui étoient en tres-grand nombre. Tous ces gens-là, indignez de se voir déchûs de crédit, tous les principaux employs se donnant lors aux Enfans des Bourguemaîtres: & secondez de la fureur du peuple épouventé de tant de disgraces, & de voir une Armée victorieuse dans les entrailles du Pays, massacrerent les ennemis du jeune Prince son petit-fils, lequel fut remis ensuite dans la possession de toutes les dignitez que ses Peres avoient possédées: c'est à dire, dans celles de Capitaine, d'Admiral General, & de Gouverneur, ou de Statalder, qui de plus furent renduës héreditaires à sa posterité par un Decret solemnel.

Sur ce sujet, il faut dire icy qu'on

pour-

pourroit s'étonner beaucoup comment un Etat si puissant, qui avoit fait tête quatre-vingts ans à la Couronne d'Espagne, qui luy avoit pris de si grosses Villes, & gagné des Batailles, & qui s'étoit rendu rédoutable sur la Mer à toutes les Puissances du monde, ayant porté ses armes & ses Victoires aux dernieres parties de la Terre; Que cét Etat, dis-je, qui s'étoit rendu si fameux par la longue deffense d'Ostende, qui a égalé la reputation des célebres Sieges d'Alexie, de Tyr, & de l'ancienne Troye, ait été reduit en moins de deux mois à la veille de sa ruïne, & qui eût assûrement trouvé sa fin l'an 1672. si par une résolution desesperée, il ne se fut resolu de se sauver en submergeant une partie de son Pays, comme un Pilote qui jette toute sa charge dans la Mer pendant une furieuse tourmente, pour tâcher de sauver les hommes & le corps de son Vaisseau.

Mais ceux qui sçavoient la constitution de ces Provinces, & qui n'ignorent pas que la discorde ne soit la peste & la mort certaine des plus fleurissants Etats, ne s'en étonnent pas tant, sçachans qu'il y a plus de soixante ans que ce Pays-là est déchiré de deux Factions contraires qui le ménacent de subversion sans aucunne force étrangére. Aussi cette gangrene avoit-

tel-

tellement gagné les plus nobles parties de ces Provinces-unies : que l'an 1672. par une fatalité mal-hûreuſe, & par une paſſion dereglée, la plus-part des principaux du Pays ſouhaittoient la perte de leur Armée de Terre, & la deffaite du Prince d'Orange, dont la puiſſance & l'élevation leur étoit ſuſpecte. Pour cela, ils n'avoient pas aſſez pourveu ſon Armée des choſes neceſſaires, tandis qu'ils mettoient tous leurs ſoins & leur principale application, à groſſir leurs forces de Mer pour reſiſter aux Roys de France & d'Angleterre, qui les attaquoient conjointement avec une Flotte de plus de quatre-vingts Navires de guerre. Mais on s'étonnera encor moins de la rapidité de nos Conquêtes de cette Campagne-là, quand on conſiderera que ces peuples, de crainte de devenir Sujets de la Maiſon d'Orange, alliée de ces deux grands Monarques, avoient fait une faute notable contre la politique : car aprés la Paix de Munſter, ſe croyans en parfaite ſeureté, & n'avoir plus rien à craindre : & qu'étans réconnus Souverains par l'Eſpagne, ils pouvoient plûtôt donner la Loy, que la recevoir de perſonne : ils caſſerent la plus-part des vieilles Troupes étrangeres, & des Officiers experimentez qui avoient cauſé tant de gloire à leur Pays : s'imaginans que le plus ſeur moy-

moyen de se delivrer à jamais de la servitúde dont ils étoient menacez, étoit d'ôter au Prince d'Orange le soûtien de sa prétenduë domination, en réformant ces Troupes qui le regardoient comme leur Maître, qui luy avoient prêté serment, & qui luy étoient si devoüées: que par leur moyen son grand Oncle Maurice avoit cy-devant donné une si grande atteinte à leur liberté, qu'elle eût été perduë sans la ruïne des Princes Protestans d'Allemagne, qui arriva lors hûreusement pour leur salut, comme je l'ay dit cy-dessus en parlant de ce Prince.

De plus, les principaux du Pays trouvoient, ce leur sembloit, leur interêt en ce changement: car ils donnerent toutes les Charges de l'Armée, & les gouvernemens des Places, à leurs enfans: croyans ainsi se fortifier de l'appuy des gens de guerre, en dégradant & affoiblissant en méme temps la Maison d'Orange. Mais ils ont connû par une expérience funeste, que voulant éviter un inconvenient, ils sont tombez dans un autre bien plus grand: parce qu'ayans donné les grands Employs de l'Armée, & tous les Gouvernemens aux fils des Bourguemaîtres & des Deputez des Villes, gens sans aucune expérience, & qui eussent dû avoir des conducteurs pour les commander: publians qu'il étoit plus juste

que

que les naturels du Pays eussent cêt honneur & ce profit, que les Etrangers; Lors qu'un Ennemi puissant & vigoureux leur a fait la guerre, ces Borgeois nouveaux en ce mêtier ont perdu la tramontane dans le péril & dans l'orage: çar on a veu des Places où il y avoit cinq mille hommes de pied de Garnison, & huict cens chevaux, se rendre tous prisonniers de guerre à la seule veuë de nos armes, sans avoir fait la moindre résistance.

Mon Frere de la Villaumaire, qui étoit venu faire un tour en France un peu devant cette derniere guerre: en me contant l'état de l'Armée de Hollande, m'avoit bien dit que le service y étoit si mal-hûreux, que si un puissant Ennemi les attaquoit, il falloit que les Officiers se résolussent à périr & à payer de leurs personnes, n'ayans aucune confiance aux Soldats qu'ils commandoient, qui ne sçavoient pas s'aider de leurs armes: Prophetie qu'il a dépuis accomplie aux dépens de sa vie. Un peu auparavant il m'avoit dit aussi que la Cavalerie Hollandoise étoit si peu aguerrie, que cinquante Reitres de Munster mettoient en fuite deux ou trois cens Cavaliers de Hollande, qui fuyoient devant ces Allemands, comme un Troupeau de Brebis devant le Loup.

Il est arrivé un semblable inconvenient

nient aux Suedois, pour avoir fait la même faute qne les Hollandois; car aprés cette Paix de Munster, ayant aussi cassé leurs vieux Corps, qui avoient fait de si grandes choses, & ressuscité dans le monde l'ancienne gloire des Goths qui avoient conquis une grande partie de l'Europe; ayant eu la temerité d'attaquer avec de nouvelles levées Mr. l'Electeur de Brandebourg qui avoit des Troupes aguerries, ils n'ont osé tenir devant luy, & ont ête toûjours battus quand il les a pû joindre: Que si par un bon-heur sans pareil ils n'eussent eu un si puissant & si fidele garend que le Roy, ils auroient perdu pour jamais la Pomeranie, & se fussent veu releguez pour toûjours dans leurs glaces au delà de la Mer Baltique.

Tout ce que dessus fair voit qu'un Prince doit toûjours conserver un grand Corps de vieilles Troupes pour deffendre son Etat, qui sans ce soûtien court risque d'être la proye du premier Ennemi hardy & puissant qui l'attaquera.

A ces deux causes de l'extremité où se trouva la Hollande l'an 1672. c'est à dire à la division intestine, & à la cassation des vieux Corps étrangers, on en peut ajouter une troisieme, qui est l'extréme & inoüie secheresse qu'il fit cette année-là: car elle fut si grande,

que

que le Rhin, l'un des plus grands Fleuves de l'Europe, qui porte des Navires de guerre, se trouva si bas, que nôs Troupes le passerent à gué; Ainsi ce Pays déja fort épouventé de se voir attaqué par mer & par Terre par les deux Puissances de France & d'Angleterre, conjurées pour sa ruïne, fut reduit au dernier desespoir, voyant que le Ciel conspiroit à sa perte, en luy ôtant les Remparts qui le mettoient à couvert de toute insulte.

Quand donc pour les raisons susdites nos Armées eurent penetré dans le cœur du Pays, & qu'on vid quarante Places conquises en un moment, que les Etats croyoient devoir occuper nos Armes plus de vingt ans: ces peuples un peu trop orgueilleux dans la prosperité, se trouverent en une terrible consternation, & dans le même état que les Venitiens le furent autres-fois quand le Roy LOUIS XII. se rendit Maître de la plus-part de ce qu'ils possedoient en terre-ferme. Etant ainsi desesperez, ils furent contraints de récourir au dernier remede, c'est à dire, à inonder leur Pays, & en rompant leurs Digues, nous opposer sur la Terre une Mer, qui nous empêchant de passer outre, empêcha la perte de cette Republique, qui sans cela eût asseurement lors trouvé sa fin.

Autres-fois, s'étans veus reduits en une

une pareille extrémité, ils se servirent du même remede contre l'Armée d'Espagne au Siege de Leyden, ayant secouru la Place qui étoit aux derniers abboys, avec un nombre innombrable de Batteaux qui flottoient sur les terres submergées; & lors les peuples confederez furent reduits à une si étrange extremité, & se trouverent en un tel desespoir, que les principaux d'entr'eux proposerent, à l'imitation des anciens Suisses, de brûler toutes leurs Villes & tous les Villages & les Châteaux de la Campagne, & de gâter ce qu'ils pourroient de leur Pays, pour monter en Mer sur tous leurs Vaisseaux, & s'aller êtablir dans les Indes, afin de se delivrer de la tyrannie Espagnole: mais ils n'eurent pas assez de Navires pour transporter le quart du peuple, & ne voulurent pas laisser la plus grande partie à la misericorde d'un Ennemi si impitoyable; Et pour marque que ce Pays-là étoit reduit dans un état bien lamentable, ils firent graver sur de la monnoye qu'ils bâtirent lors, un Vaisseau sans Mast & sans Voiles, agité des flots & de la tourmente, avec ces mots, *Incertum quò fata ferant*: paroles qui representoient l'extremité de leur condition d'alors.

Mais revenons au Prince d'Orange, d'aujourd'huy, & disons qu'il s'est veu à vingt-deux ans à la tête des Armées,

mées, comme son bis-ayeul le Prince Guillaume, qui fut Generalissime de l'Empereur Charlequint à méme âge que luy : & dans le cours de cette grande guerre, il à fait paroître tant de conduite & tant de courage dans les Sieges & dans les Combats, qu'il auroit assurement surpassé les Actions de ses Illustres Ancêtres, qui depuis deux cens ans ont servi de modéle aux plus grands Capitaines, s'il n'avoit eu le mal-heur de naître au Siécle du Roy, dont le cœur, le génie, & la puissance ne trouvent point d'obstacles. Ce jeune Héros, avec des Troupes ramassées & peu disciplinées, a osé faire tête à ce grand Monarque, & sa valeur dans les Batailles a fait balancer quelques heures la Victoire de son côté ; Mais enfin il a cette consolation de n'avoir cedé qu'au plus grand Roy du monde : & on doit dire de luy, qu'il n'y avoit que le Soleil qui pût faire disparoître la lumiere de cét Astre naissant.

Je n'ay pas resolu de faire un Journal exact des Actions du Prince Henry Frederic son Pere, qu'on peut apprendre de l'Histoire : mais d'en parler en general, & dire seulement certaines choses qui sont peu connuës.

L'an 1626. il prit Oldenseel Capitale du Pays de Tuente dans le voisinage de Frise & de Groningue : &

la même année, Pierre Hein, l'un de ses Vice-Admiraux, prit en la Baye de Todos los Santos en la Rade de Saint Salvador, une Flotte d'Espagne chargée de sucre.

Henry Prince d'Orange prend Grol en 1627.

L'an 1627. il prit Grol à la barbe du Comte Henry de Bergues General d'une puissante Armée d'Espagne, qui ne pût y jetter aucun secours, ny en faire lever le Siege au Prince : tant il s'étoit bien retranché contre les Ennemis du dehors.

Pierre Hein prend la Flotte d'argent d'Espagne, estimée plus de vingt millions.

A la fin de l'an 1627. le même Pierre Hein, cy-devant nommé, prit la Flotte d'argent d'Espagne prés de l'Isle de Cube. Cette prise, sans compter les Vaisseaux & les Gallions; fut estimée plus de vingt millions. Il y avoit entr'autres richesses trois cens cinquante-six mille marcs d'argent, trois cens marcs d'or, quantité de perles, de cochenilles, force bijoux précieux, beaucoup de Bezoar, de Musc, d'Ambre gris, deux cens cinquante caisses de Sucre, & une infinité d'Etoffes & de Marchandises de grande valeur. Ce Vice-Admiral Pierre Hein

Siege & prise de Bolduc l'an 1629.

ariva glorieux en Hollande au commencement de l'an 1629. laquelle fut remarquable par la Conquête de la puissante Ville de Bolduc : où par un Siege tres-long & tres-difficile, le Prince Henry Frederic montra par sa conduite & par sa valeur, qu'il pouvoit vain-

vaincre ce qui avoit resisté à son frere Maurice, qui avoit attaqué autres-fois inutilement cette importante Place; Mais ce qui fut de plus merveilleux: c'est que pendant que le Prince Henry Frederic étoit attaché à ce grand Siege, le Comte Henry de Bergues ayant passé la Riviere d'Issel avec une grosse Armée, ravagea tout le Pays d'Utrect, où il s'empara d'Amersfort, & épouventa tellement la Hollande, que plusieurs conseillerent au Prince de quitter son entreprise de Bolduc, pour secourir le cœur du Pays, desolé par les Ennemis; mais il eut la constance de demeurer jusqu'à ce qu'il se fut rendu Maître de cette Ville si considerable, sans s'émouvoir, ny des conseils de la plus-part de ses Chefs & de ses Superieurs, ny des lamentations des peuples saccagez.

Surprise de Wesel, où étoit le Magasin d'Espange.

Dans le meme temps, le Prince, par la vigilence & par la resolution d'Otho de Guent Seigneur de Dieden, Gouverneur d'Emeric, ayant hûreusement surpris la Ville de Wesel, où etoit le Magasin & la grosse Artillerie de l'Armée d'Espagne (ce qui obligea le Comte Henry de Bergues a repasser l'Issel plus vite que le Pas) il s'acquit par cette double Conquée, la reputation non seulement de tres-brave, mais de tres-hûreux Capitaine: qualité si souhaittable a un General,

que

que le Dictateur Sylla préfera le surnom d'Hûreux à celuy de Grand.

Iean de Nassau pris & mené à Wesel.

L'an 1630, il s'empara au Brésil de la Ville d'Olinde, sous la conduite de ses Vice-Admiraux: & la méme année, le Comte Jean de Nassau son Cousin, qui pour quelques mécontentemens avoit passé du service de Hollande en celuy d'Espagne, fut deffait en campagne auprés du Rhin, & pris par le Colonel Iselstein, de moitié plus foible que luy. Il fut mené prisonnnier à Wesel, d'où il sortit pour dix-huict mille Risdalles de rançon.

L'année d'aprés, le même Comte Jean de Nassau, qui avoit fait un puissant Armement sur Mer, esperant de surprendre Willemstat dans le Prinsland, fut totalement deffait en cette occasion par les Hollandois, plus de quatre mille des siens demeurerent prisonniers, le reste fut tué ou noyé miserablement, & le Comte Jean eut bien de la peine à se sauver sur une Chalouppe avec le Prince de Brabançon.

Les Etats donnent la survivance des Charges du Prince Henry au Prince son fils.

La méme année 1631, les Etats Generaux, pour gratifier le Prince d'Orange, & pour luy témoigner leur réconnoissance des services qu'il rendoit continuellement au Pays, donnerent la survivance de toutes ses Charges, au Prince Guillaume son fils, & les expeditions en furent presentées à ce jeune

ne Prince de la part des Etats dans un petit coffre d'or.

L'an 1632. le Prince Henry, aprés avoir pris Ruremonde, Venlo, & Strale, entreprit la Conquête de Maſtrict, Place eloignée de la Hollande, & ſcituée ſur la Riviere de Meuſe, à l'extremité du Brabant, où il meſura ſi bien les vivres & les munitions qu'il porta à ce Siege, qu'il en eût aſſez pour ſe rendre maître de la Place. Il l'avoit entourée d'une grande circonvalation que l'Armée d'Eſpagne ne pût jamais forcer, non plus qu'une autre d'Allemagne ſous Henry Godefroy Comte de Pappenheim Capitaine renommé, qui furent contraintes de ſe retirer avec honte, apres beaucoup d'efforts inutiles, & de pertes conſiderables.

Le Prince aſſiege & prend Maſtrict malgré les efforts des Eſpagnols & de Pappenheim.

L'an 1633. le Prince aſſiegea & prit Rhinbergue. L'année ſuivante, les Eſpagnols ayant aſſiegé le Fort de Philippine en Flandres, qui étoit une grande épine au pied de la Ville de Gand, le Prince d'Orange leur en fit lever le Siege.

Le Prince prend Rhinbergue, & ſauve Philippine.

Un peu auparavant, le Comte Henry de Bergue ſe plaignant d'étre maltraitté des Eſpagnols, quitta leur ſervice, & ſe retira en Hollande: ſurquoy il publia un Manifeſte: & deux ans apres, l'an 1634. il fut condamné par contumace d'avoir la tête tran-

 chée,

chée, par Arreſt du Parlement de Malines.

Il faut dire en ce lieu, que l'an 1628. aprés la priſe de la Rochelle, Mr. le Cardinal de Richelieu, qui gouvernoit abſolument la France, avoit mis en ſa tête de s'acquerir la réputation de détruire toutes les retraittes de l'héreſie, ayant une paſſion démeſurée de ſe faire un jour canoniſer; & pour parvenir plus facilement à cette fin, il faiſoit dire à ſes Confeſſeurs qu'il n'avoit jamais commis de peché veniel, comme je l'ay oüi dire bien des fois à Mr. Leſcot de S. Quentin ſon Confeſſeur, qu'il fit Evêque de Chartres: Picard auſſi mâdré qu'il en fût jamais, & qui ſous une franchiſe & une ſimplicité apparente, cachoit beaucoup de ruſe & d'artifice. Cette Eminence donc, pour s'acquerir de la réputation parmy les zelateurs de la foy Catholique, avoit traitté ſourdement avec Jean d'Oſmael Sieur de Walkembourg Gouverneur d'Orange, qui paroiſſoit mécontent de ſon Maître, pour luy rendre la Place. Cét homme, nourri dans la maiſon d'Orange: à qui le Prince Henry avoit confié ſa Souveraineté, fut gagné par la promeſſe qu'on luy fit de quatre cens mil livres d'argent comptant, & d'une Terre de vingt mille livres de rente en Provence, où il faiſoit état de ſe reti-

Paſſion de Mr. le Cardinal de Richelieu, d'être canoniſé.

Mr. le Cardinal corrompt le ſieur de Walkembourg Gouverneur d'Orange.

retirer, & de rénoncer au Calvinisme, n'ayant point d'autre Religion que son interêt; Mais cette affaire ayant traîné assez long-temps: Walkembourg ne voulant pas rendre la Place, qu'on ne luy eût mis tout l'argent entre les mains: & le Prince ayant été assez hûreux pour être averti de cette trahison, dépêcha le Sieür Knuth Zelandois, homme résolu, en qui il avoit toute confiance, avec un ordre exprez de le deffaire de ce traître; Mais afin qu'il ne pût prendre le moindre ombrage, il l'envoya seul à Orange sous d'autres prétextes. Ce Knuth, que j'ay connû, & qui étoit aussi adroit que hardy: aprés s'étre asseuré des principaux Habitans de la Ville, & de plusieurs Gentils-hommes de la Principauté d'Orange, épioit l'occasion de surprendre ce Gouverneur, qui étant un jour descendu du Château dans la Ville, peu accompagné contre sa coûtume, le fit attaquer & tuer dans la maison de la Pise Greffier, où il s'étoit retiré: puis Knuth alla droit au Château, où le Lieutenant, aprés avoir tiré dabord le Canon contre la Ville, & un peu balancé, le reçeût enfin aprés avoir veu l'ordre du Prince, & fit avéc toute la Garnison nouveaux serment de fidelité au Prince Henry Frederic de Nassau, qui envoya ensuite le Baron de

Dona ſon Beau-frere, pour commander dans la Place.

Ce Walkembourg avoit épouſé la fille du ſieur de Bie Tréſorier des Etats, Dame de probité & de merite, qui avoit fait ſon poſſible pour luy ôter de l'eſprit ces deſſeins pernicieux. Elle eût le déplaiſir, auſſi bien que ſes filles, de le voir expirer: car il fut contraint de ſe rendre à Knuth aprês avoir été bleſſé au travers de la porte d'une chambre, où il ſe deffendit long-temps.

Mon Pere comparoit cette trahiſon à celle de Bernardin de Corte & de Donnat Raffagnin qui vendirent Milan & Valence au Roy Loüis XII.

J'ay autres-fois oüy conter cette perfidie à mon Pere, avec grande indignation contre ce Walkembourg: & comme il étoit ennemi juré de l'ingratitude & de l'infidelité: pour nous faire avoir ces crimes en horreur à mes Freres & à moy, il nous diſoit ſur ce ſujet la grande trahiſon de Bernardin de Corte, qui livra au Roy LOUIS XII. pour cent mil écus, le Château de Milan, qui luy avoit été confié par le Duc Ludovic Sforce ſon Maitre, dont il avoit été nourry Page par préferance à ſes autres Sujets, & où il avoit mis tout ce qu'il avoit de plus précieux, allant chercher du ſecours en Allemagne. Il nous alleguoit encor une ſemblable trahiſon de Donat Rafagnin qui vendit Valence au même Roy pour cinquante-mil écus: & nous faiſoit remarquer dans Guichardin, que ces Traîtres étoient tellement regardez

de

de travers dans l'Armée Françoise, & y étoient détestez de telle sorte, que le mépris qu'on en faisoit les fit mourir de regret : tant il est veritable qu'on souffre bien la trahison, mais qu'on déteste toûjours les Traîtres.

Ce Mr. Knuth rendit un service important à son Maître, qui le récompensa d'un present, & d'une pension de deux mil livres sa vie durant.

Mr. le Prince d'Orange fort irrité contre Mr. le Cardinal de Richelieu pour son dessein sur Orange.

Il n'y a personne qui ne s'imagine bien que Mr. le Prince d'Orange ne voulût grand mal à Mr. le Cardinal de Richelieu, de lûy avoir voulu ravir sa Souveraineté, qui lûy étoit aussi chere qne la prunelle de ses yeux ; Mais il cacha son ressentiment dans son cœur, & attendit une occasion favorable de s'en ressentir, qui ne tarda gueres à se presenter : car quelque temps aprés, Mr. le Cardinal s'étant broüillé avec la Reyne Mere Marie de Medicis, qui étant de la Maison d'Autriche du côté Maternel, étoit soûtenuë de toute la Puissance d'Espagne & d'Allemagne. Il fut contraint de recourir à des Alliances Etrangeres, & de caresser & d'appaiser ceux qu'il avoit méprisez & offensez,

La tempête qui se forma contre ce Cardinal, pour le perdre, tant au dedans qu'au dehors du Royaume, l'obligea de rechercher l'amitié de Mr. le Prince d'Orange, qui hors le titre

de Souverain, diſpoſoit de tout dans les Provinces-unces. Il ſe fit un Traitté entre la France & les Etats: par lequel on devoit attaquer puiſſamment les Eſpagnols, & diviſer la Conquête des Pays-bas Catholiques, qu'on avoit déja devorez en imagination. Le Prince d'Orange devoit entrer en Brabant avec l'Armée de Hollande: la France le devoit joindre avec une Armée de trente mille hommes: nos Generaux, en cas de jonction, avoient ordre du Roy; d'obeïr au Prince d'Orange, tant le beſoin qu'on avoit de luy étoit grand. En effet, le Printemps ſuivant; l'an 1635. l'Armée de France ſous le commandement des Maréchaux de Châtillon & de Brézé, étant entrée dans le Pays-bas, deffit à platte-couture les forces d'Eſpagne à Avein, commandées par le Prince Thomas de Savoye, qui depuis prit le nom de Prince de Carignan. Tout le Bagage & tout le Canon demeura au pouvoir des François, avec quantité de priſonniers, dont pluſieurs tres-qualifiez furent menez à Maſtrict. Ces Generaux, enſuite de cette Victoire, ſe joignirent au Ptince d'Orange, aprés avoir ſaccagé une partie du Brabant; Mais le Prince qui avoit toûjours ſur le cœur l'affaire d'Orange, & qui n'aimoit pas mieux le voiſinage des François, que celuy des Eſpagnols: manque de vivres &

de subsistence fit ruïner nôtre Armée victorieuse, qui s'étant retirée en Hollande aprés la levée du Siege de Louvain, sous prétexte de l'appoche de Picolominy avec une Armée d'Allemagne, y périt la plus-part de faim, de misére & de maladie; n'en étant pas retourné la sixiéme partie dans le Royaume.

Le Prince d'Orange regardoit le Cardinal de Richelieu comme un Ennemi réconcilié, qui ne le recherchoit que parce qu'il avoit necessairement affaire de luy; Et pour cela, sous main, il luy faisoit tous les déplaisirs & toutes les mortifications dont il étoit capable, donnant retraitte favorable à tous ceux qui étoient disgraciez en France, & les honnorans des plus beaux Employs, & de sa confiance même, comme il le fit bien paroître entr'autres à Mrs. de Hauterive & de Beringhen, qu'il consideroit autant pour faire dépit au Cardinal, que parce qu'ils le meritoient: & le Cardinal de Richelieu, tout puissant qu'il étoit, se voyoit forcé d'avaller ces Pillules, ayant necessairement besoin de la diversion de Hollande, pour le bien de ses affaires.

Le Prince d'Orange favorise les Ennemis du Cardinal.

Tout cela fit connoître à Mr. le Cardinal, qu'il ne faisoit pas bon d'offenser les personnes de courage: mais luy, comme tres-sage politique, sçeut tres-

bien diſſimuler, ne s'irritant point de ces mauvais traittemens, qui paſſerent plûtôt dans ſon eſprit pour des reſſentimens juſtes & naturels, que pour des offenſes de gayeté de cœur. Ainſi il continua de rechercher l'amitié de Mr. le Prince d'Orange: & il fut arrêté que d'oreſnavant châcun attaqueroit l'Ennemi commun de ſon côté. Du depuis il entretint une fidelle & parfaite correſpondance avec le Prince: & le Prince qui s'étoit aſſez vengé, & tiroit un grand avantage de l'Alliance avec la France, exécuta depuis les Traittez de bonne foy.

Les Eſpagnols ſurprennent le Fort de Skink.

La même année de la Bataile d'Avein, & du Siege de Louvain, les Eſpagnols ſurprirent le Fort de Skink par le moyen du Lieutenant Colonel d'Enhold, qui s'en rendit maître, avec une partie de la Garniſon de Gueldre, dont il ſe ſervit pour exécuter cette hardie entrepriſe. Le Sr. Velder Gouverneur, s'étant éveillé au bruit de l'attaque, & levé en chemiſe, eut dabord le bras caſſé: & deſeſperé de ſe voir ſurpris, ne voulut point ſe rendre, quelque offre de quartier qu'on luy fiſt, ſe deffendant toûjours juſques à ce qu'il fût accablé de coups. Le Pere de ce d'Enhold avoit été décapité à la Haye pour quelque crime: & le Fils, pour venger la mort de ſon Pere, quitta le ſervice de Hollande, & ſe mit en celuy

luy d'Espagne : ce qui luy réussit fort bien, surprenant cette importante Place; car outre la satisfaction interieure qu'il eût, d'avoir par un juste ressentiment causé une si grande perte aux Etats : le Cardinal Infant Ferdinand d'Autriche, nouvellement arrivé aux Pays-bas, où il commandoit souverainement, le regala dabord, pour cette hûreuse & hardie action, d'une chaine d'or de grand prix, & de plus luy fit compter la somme de cinquante mil livres. Mais le Prince Henry s'opiniâtra tellement à reprendre cette Place, qui donnoit libre entrée aux Espagnols dans le Pays de Gueldres & d'Utrect: que l'ayant assiegée au mois d'Aoust 1635. il la reprit en Avril 1636. par un Siege de huict mois.

Le Prince assiege & reprend le Fort de SKinK.

L'an 1637. Mr. le Cardinal de Richelieu, pour bien gagner le Prince d'Orange, luy fit donner le Titre d'Altesse, dans un discours que fit pour cela Mr. de Charnassé Ambassadeur de France en Hollande, au nom de Sa Majesté, dans l'Assemblée des Etats Generaux, qui fut aussi-tôt imprimè : en quoy il fut suivi de tous les Ambassadeurs des Princes Chrêtiens, qui auparavant ne traittoient le Prince que d'Excellence.

Le Roy fait donner le Titre d'Altesse au Prince d'Orange par son Ambassadeur.

La même année 1637. le Prince Henry reprit par un Siege de quatre mois, la Ville & le Château de Breda, que le Marquis Ambroise Spinola

avoit conquise l'an 1625. par un long Blocqus d'un an tout entier, avec des dépenses incroyables, quoy que lors cette Place fut soutenuë de la France, de l'Angleterre, & du Dannemarc. Aussi le Marquis avoit fait mettre sur une des Portes de la Ville qu'il l'avoit emportée, *tribus Regibus frustrà renitentibus*, malgré la résistance de trois Roys.

Mr. de Charnassé tué au Siege de Breda.

Ce fut à ce dernier Siege de Breda que Mr. de Charnassé fut tué: car quoy qu'Ambassadeur de France, il voulut servir à la tête du Regiment qu'il avoit en ce Pays-là, esperant qu'il deviendroit Maréchal de France par la faveur de Mr. le Maréchal de Brézé, dont il avoit épousé une tante, & qui luy avoit moyenné ses Employs.

Antonio Doquendo defait aux Dunes d'Angleterre par l'Admiral Tromp.

L'an 1639. les Hollandois remporterent une Victoire considerable en Mer sur les Espagnols: La Flotte de Dom Antonio Doquendo, de soixante-sept Navires de guerre, qu'on avoit été si long-temps à équiper en Espagne, fortifiée de Vaisseaux Dunkerquois, rédoutables en ce temps-là, qui venoit pour quelque grand dessein qu'on n'a jamais sçeu penetrer, fut arrêtée dans la Manche d'Angleterre par ce renommé Admiral Martin Erpez Tromp, avec douze Navires seulement; Mais quelques jours aprés, ayant été renfor-

forcé de plus de quatre-vingt-dix Vaisſeaux de guerre ; & de pluſieurs Brûlots accourus de divers endroits de Hollande, de Zelande & de Friſe, il entoura la Flotte d'Eſpagne qui s'étoit miſe à l'abry des Dunes d'Angleterre proche de la Flotte du Roy de la Grand Bretagne, oû elle ſe croyoit en toute ſeureté : & puis l'attaqua avec une ſi grand réſolution : qu'aprés un long Combat, où une infinité de perſonnes de France, d'Angleterre, & des Pays bas, accoururent de toutes parts pour voir des Côtes un ſpectacle ſi extraordinaire. Cette grande Puiſſance fut la plus-part brûlée, détruite, & diſſipée: la moindre partie qui échappa s'étant miſe à couvert des Ramberges d'Angleterre, d'ou elle ſe ſauva dans la Riviere de Londres, & dans les Ports de Flandres. Les Eſpagnols perdirent plus de ſept mille hommes brulez, ou noyez, outre deux mille qui furent priſonniers des Hollandois. Cet avantage fut grand & mémorable : car il y eut quarante grands Vaiſſeaux pris, coulez à fonds, ou brûlez, & entr'autres ce grand Gallion de Portugal nommé Mater Thereſa brula. Il étoit de ſoixante-deux pieds de large, & il y avoit huit cens hommes deſſus qui périrent tous, ſans qu'il en reſtât un ſeul. Quand le feu prit à cette grande machine, on eut

dit que ç'eût été un grand Château en feu au milieux de la Mer. Ce Tromp est le Pere du Comte Tromp, qui s'est engagé au service du Roy de Dannemarc, où il a déja remporté des avantages sur les Suedois. S'il vit encor quelques années, il égallera la réputation de son Pere, & celle de l'Admiral Ruitter.

Le Prince d'Orange marie son Fils unique à la Princesse d'Angleterre. L'an 1641. le Prince Henry Frederic d'Orange maria son fils unique le Prince Guillaume, avec la Princesse Marie d'Angleterre, fille aînée de Charles I. Roy de la Grand' Brétagne; & de Madame Henriette de France: & ce Mariage se fit avec grande pompe & magnificence.

Il prend Hulst en 1645. L'année 1645. fut remarquable par la prise de l'importante Place de Hulst en Flandres, qui fut emportée sans que les Espagnols y pûssent jetter du secours, ny en faire lever le Siege au Prince Henry Frederic.

Ce Prince a fait remarquer une conduite fort sage & fort moderée en vingt-deux ans de Gouvernement, sans avoir fait paroître, comme son frere Maurice, l'ambition d'être Souverain. Parce que la Princesse sa Mere Loüise de Colligny, avoit maintenu le Party de Barneveld, il y en avoit qui croyoient que le Prince suivant l'inclination de sa Mere, rétabliroit le Party abbatu, & rappelleroit les exi-

lez,

lez, entr'autres Mr. Grotius : mais ce Prince, comme bon politique, trouva qu'il êtoit plus à propos de laisser les choses en l'êtat qu'elles êtoient, que de faire une nouvelle broüillerie, en s'attirant à dos le Party dôminant, dont j'ay veu Mr. Grotius indigné, parler tres-mal de ce Prince, qu'il accusoit d'ingratitude, & de peu de réconnoissance pour ses amis maternels.

Le Prince Henry êtoit fort pécunieux : mais au lieu de trouver du support du côté d'Angleterre, il fut contraint d'assister le Roy Charles dans ses besoins, de tout son argent comptant, dont le Roy d'Angleterre a remboursé la plus grande partie, depuis son rétablissement, à son Neveu le Prince d'Orange.

Henry Frederic mourut le 14. Mars 1647. & fut enterré avec grande pompe. Outre les enfans legitimes dont nous avons parlé cy-dessus, il à laissé un fils naturel, considerable par sa valeur, nommé Mr. de Zulestein, Colonel de l'Infanterie Hollandoise, qui mourut à l'attaque de Vorden. *Le Prince d'Orange meurt l'an 1647.*

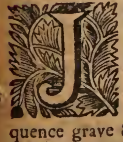
Le Prince Guillaume d'Orange a jetté les fondemens de la Republique des Provinces-unies, & en est le premier Fondateur. Son fils aîné Maurice a asseuré & affermi cette Republique par ses Victoires, qui ont forcé les Es-

Espagnols, dans le Traitté de la Tréve de douze ans, à réconnoitre les Provinces confederées pour des Pays libres; Et Henry Frederic frere de Maurice, & ayeul de Mr. le Prince d'Orange d'aujourd'huy, par la continuation de ses Conquêtes a enfin forcé les Espagnols de rénoncer entierement au droit qu'ils prétendoient toûjours sur ce Pays là. De sorte qu'on doit dire avec raison & justice, que ce Pere Illustre, & ses deux Fils génereux, Imitateur de sa vertu, sont les Fondateurs de cette République, qui envoye des Ambassadeurs qui se couvrent devant les plus puissants Roys de la Chrêtienté, même devant celuy d'Espagne, dont ils étoient Vassaux il y a cent ans.

Dévise du Prince Henry Frederic.

Henry Frederic avoit pour sa Devise ce mot *Patriæque patrique*, voulant dire qu'il ne songeoit qu'à servir les Provinces, & à venger la mort de son Pere.

JEAN DE BARNEVELD, AVOCAT GENERAL DE HOLLANDE, ET SA POSTERITE



Amais Homme ne fut si sage ny si vertueux que Mr. de Barneveld. Il avoit une presence majestueuse, & disoit beaucoup en peu de paroles, avec une eloquence grave & succinte. *Description de Mr. de Barneveld.*

Ses longs & importans services l'avoient rendu venerable, & tres-cher à sa Nation; Mais avec tout cela, dans son extréme vieillesse, il fut la victime de l'ambition de Mr. le Prince Maurice; & de ceux de sa caballe: ayant moins merité qu'aucun homme du siecle, de tomber en cette infortune pour sa grande vertu & pieté. Nicias cet excellent Capitaine Athenien qui luy ressembloit en probité, eut aussi une fin tres mal-hûreuse, bien que differente.

Ce qui donnoit lieu à beaucoup de sages de ce temps-là, de douter de la Pro-

Providence, puiſque les gens de bien avoient une fin funeſte, & que les méchans proſperoient ordinairement.

Quand Mr. de Barneveld ſe vid attaqué au temps de la Tréve, il voulut ſe retirer du Gouvernement, & ſe démettre de ſes Charges; mais il s'y r'embarqua mal-hûreuſement, à la priére des principaux de l'Etat.

Dire notable de Mr. de Barneveld. Quand ſes Confidents luy parloient avec aigreur de la malice de ſes Ennemis, il les conſoloit, en leur diſant: il faut toûjours bien faire; & prier Dieu, & bien eſperer; Ce que mon Pere luy a entendu dire beaucoup de fois quand ils parloient confidemment ſur ces matieres-là.

Mr. de Barneveld confirme à mon Pere le grand ſecret que Madame la Princeſſe d'Orange luy avoit confié. Lors qu'il vid l'orage formé pour le perdre, il dit à mon Pere la méme choſe que Madame la Princeſſe d'Orange luy avoit racontée touchant la propoſition qu'elle luy fit de la part de Mr. le Prince Maurice, ne la favoriſer dans le deſſeïn qu'il avoit d'être Souverain: ce que mon Pere tenoit pour tres-certain, Mr. de Barneveld étant non ſeulement homme droit & veritable, mais ſon dire étant ſoûtenu du témoignage de Madame la Princeſſe d'Orange Doüairiére, qui ne peut récevoir de reproche.

Mais parce que la France s'intereſſa fort pour ſon ſalut, & qu'elle fit pluſieurs efforts pour ſauver cét homme cê-

célebre, qu'elle avoit toüjours réconnu fort zelé pour le bien des deux Nations: il sera trés à propos d'en informer le Public : ce détail n'ayant jamais été connu que des Ministres d'Etat de ce temps-là, par les dépêches des Ambassadeurs de France.

Aussi-tôt qu'on sçeut à la Cour les broüilleries qui étoient en Hollande au sujet de la Religion : mon Pere qui y étoit Ambassadeur depuis quatre ans & plus, eût ordre de témoignér aux Etats Generaux, & à ceux de Hollande, le desir extréme qu'avoit Sa Majesté de les voir tous bien réunis. Il harangua donc ces Messieurs sur ce sujet à la fin de Novembre 1617. dont ayant rendu compte au Roy, Sa Majesté témoigna en être satisfaite, & luy ordonna de continuer en toutes occurrences, pour tâcher d'appaiser ces broüilleries.

Mon Peré exhorte les Etats Generaux au nom du Roy à une bonne union, l'an 1617.

Aprés cét Office public il continua avec assiduité par plusieurs autres en particulier, jusqu'à la tenuë des Etats de la Province de Hollande, au commencement de Decembre de la même année 1617. laquelle ayant été commencée par des vehementes disputes entre les Deputez dont elle étoit composée, il les fut visiter de la part du Roy, pour les porter & exhorter à une bonne réünion : ce qui parût leur être agréable, par la réponse qu'ils luy fi-

Il exhorte aussi les Etats de Hollande a même fin.

firent sur le champ, & par le rapport qui luy en fut fait par ceux de l'une & de l'autre opinion : s'étant aussi étudié de concevoir ce qu'il avoit à dire, de telle sorte que de part ny d'autre on ne pût justement l'accuser de partialité ; ce qu'il avoit ordre d'éviter soigneusement, & à quoy il travailla avec d'autant plus de soin, que l'Ambassadeur d'Angleterre s'étoit échoüé contre le Banc qu'il luy falloit éviter ? car ayant fait un discours aux Etats Generaux, il se declara ouvertement pour l'un des Partys, dont il reçeût ce deplaisir : que sa Harangue ayant été traduite en Flaman, & renduë publique par l'Impression qu'on en fit : ceux qui s'y croyoient interessez y firent aussi tôt une réponse qui detruisoit toutes ses raisons, dont étant offensé, il en demanda réparation; Mais il le fut encor davantage de ne l'avoir pû obtenir ; car en l'Assemblée des Etats de Hollande il fut jugé par la pluralité des voix, que par cette réponse l'honneur de son Maître ny le sien particulier n'y êtoient point interessez.

Quelques uns asseuroient qu'en ce discours il avoit excedé son pouvoir, porté à cela par quelques uns du Pays engagez pour l'un des Partys: peu ou point de personnes pouvant s'imaginer que le Roy de la Grande Brétagne: à

le but duquel, comme d'un sage Prince, devoit étre de pacifier ces discentions, eût voulu s'y montrer partial.

Les broüilleries survenuës entre Mrs. les Etats sur ces differends, tirans de longue, sans qu'il parut quelque issuë pour en sortir, non obstant qu'en cette occasion la Province de Hollande fut assemblée il y avoit plusieurs mois. Sa Majesté réconnoissant que si cette Province pouvoit étre réunie, ce seroit un grand acheminement à la réunion des autres, commanda à mon Pere de l'y exhorter en son nom : à quoy il satisfit le 13. Mars 1618. en leur Assemblée à la Haye : ce qu'ils témoignerent leur étre tres-agreable par le remerciement qu'ils en firent, & qu'ils luy délivrerent par écrit.

Mon Pere a un ordre reiteré d'exhorter encor les Etats de Hollande à se bien reünir.

Depuis cela, non obstant tous ces offices & ces devoirs, les dissentions s'augmantans & s'aigrissans en cette Republique, tous conseils de réunion rejettez, il sembloit qu'en ces maux il y eut une fatalité inévitable : car les uns & les autres, comme il arrive ordinairement en une grande tourmente, ne s'écoutans point parler, & ne donnant aucune audiance a la raison, les affaires s'acheminerent visiblement à une plus grande confusion & renversement des ordres précedens, tant les passions possedoient les esprits.

Dequoy mon Pere ayant donné

avis

avis au Roy : Sa Majesté, pour la singuliere affection qu'il portoit à la conservation de cet Etat, se resolut de porter sa main secourable au devant des funestes accidens desquels il étoit menacé par ces divisions. A cét effet, elle fit choix de la personne de Mr. de Boissise, l'un de ses plus anciens & fideles Conseillers d'Etat, personne d'une prudence consommée, & d'une grande experience dans les affaires, ainsi qu'il l'avoit bien fait paroître dans ses Ambassades d'Angleterre ; de Suisse & d'Allemagne, dont il s'étoit dignement acquitté.

Le Roy depêche Mr. de Boessise extraordinairement en Hollande, pour porter les Etats à se bien réunir.

Il partit de Paris en Juillet 1618. & arriva à la Haye au commencement d'Août, où il resolut d'attendre le retour de Mr. le Prince d'Orange Maurice qui étoit à Utrect ; d'où étant revenu : aussi tôt Mr. de Boissise, accompagné de mon Pere, harangua les Etats Generaux : les exhortant à la concorde, & leur offrant à cét effet l'entremise favorable du Roy, qu'elle leur offroit par ses Ambassadeurs.

Mais Mr. le Prince Maurice qui avoit pris l'affirmative pour l'un des partis, ayant fait ce qu'il avoit voulu à Utrect, d'où il avoit chassé la nouvelle Garnison, que l'autre party y avoit établi : il en prit un si grand avantage, que luy ny ceux de son opinion ne voulurent entendre à aucune voye d'ac-

d'accommodement, resolu seulement d'abbatre ceux qui luy avoient résisté: au lieu dequoy, dans le peu d'affermissement de cette Republique, & au temps que la Tréve avec l'Espagnol étoit préte d'expirer, on avoit estimé qu'il eût été plus salutaire aux uns & aux autres, puisqu'on avoit licentié les nouvelles Garnisons qui donnoient ombrage de publier une Amnestie generale de toutes choses passées: convenir d'une Assemblée Ecclesiastique pour l'assoupissement de leurs differends sur la Religion: remettre les choses en l'état précedent, & faire une nouvelle union entre les Provinces, pour les étreindre d'autant plus fortement contre leur ennemi commun, éclaircissant ce qui pouvoit étre douteux & obscur dans la precedente, faite autres-fois à Utrect, afin de remédier à pareils inconveniens à l'avenir. Mais comme il arrive le plus souvent en semblables rencontres: les meilleurs conseils ne prévalurent pas, & l'on en suivit d'autres entierement contraires, ayant été resolu d'en venir aux dernieres extrémitez.

Mr. de Barneveld arrété prisonnier avec Mr. Hoguerbeets &

Il arriva donc que le 22. Aoust 1618. furent arrétez Mr. de Barneveld Avocat general & Garde des Sceaux de Hollande, Mr. de Hoguerbets Pensionnaire de Leyden, & Mr. Grotius Pensionnaire de Roterdam: ensuite de quoy fut aussi arrété le Sieur de Lee-

Mr. Grotius.

Leedemberg Secretaire des Etats d'Utrect, qui quelques jours aprés avoir été conduit à la Haye pour étre confronté aux autres, fut trouvé mort dans son lit, blessé de plusieurs coups, comme s'étant tué soy-méme. Tout cela se fit par l'ordre de huit personnes nommées par les Etats Generaux.

Le Prince Maurice change les Magistrats des Villes, sous le nom des Etats Generaux,

Apres cela on changea sans aucune forme ny figure de procez les Magistrats des Villes de Delft, de Schiedam, de la Brille, de Sconhove, de Gorcum, de Medemblic, de Munikedam, de Horn, & d'autres: en la plus-part desquelles Mr. le Prince Maurice mit des Garnisons pour la seureté de ces nouveaux établissemens. Ces emprisonnemens & ces changemens furent faits par Mr. le Prince Maurice armé sous le nom de quelques-uns des Etats generaux, contre les Privileges & les Loix des Provinces particulieres, & contre l'usage ordinaire, lesdits Etats Generaux n'ayant point de Jurisdiction sur les Sujets des Provinces.

Remontrances des Ambassadeurs de France sur tous ces changemens.

Sur lesquels changemens Mrs. les Ambassadeurs remontrerent plusieurs fois, tant en public qu'en particulier, qu'il etoit mal-aisé, & presque impossible qu'une si grande emotion d'humeurs en ce nouveau corps, ne fut pour y engendrer de dangereuses maladies dans peu de temps pour diverses

ses raisons, dont les plus apparentes étoient, que ces peuples ne sont pas d'un naturel à être forcez; Que ce qu'on tireroit d'eux par un consentement volontaire, seroit plus seur, plus solide, & plus durable que ce qu'on leur auroit extorqué par violence.

Qu'encor que le plus grand nombre applaudit du commencement ces changemens: que néantmoins, ceux au préjudice desquels ils se faisoient, qui avoient été au gonvernement de l'Etat depuis trente ans & plus, en garderoient toujours le souvenir dans leurs cœurs, auquel prendroient part infailliblement tous ceux de leur dépendance, soit par proximité de Sang, d'Alliance, ou d'amitié; Qu'à la premiere occasion ils tâcheroient de rentrer en la possession d'honneur qu'on leur avoit ôté sans connoissance de cause; Mais tout cela fut representé sans aucun fruit: la résolution d'agir contre les Loix, & d'user de la voye de fait l'ayant emporté.

Les discours où toutes ces raisons étoient amplement representées, furent données par écrit à Mr. les Etats, par les Ambassadeurs de France, & ont passé dans l'esprit des Sages pour une Prophetie veritable de ce qui arriva aprés la mort du dernier Prince d'Orange Guillaume l'an 1650. en consequence de l'affaire d'Amsterdam;

Faction de Barneveld, ressuscité aprés la mort de

Car

Mr. le Prince d'Orange Guillaume, & dépoüille la Maison d'Orange de tous ses avantages.

Car la Faction de Barneveld ayant repris vigueur par cette mort inopinée, dépoüilla la Maison d'Orange de tous ses avantages, Et sans cette derniere guerre que le Roy a declarée aux Etats, la Maison d'Orange ne se feroit jamais retablie de la maniere qu'elle est.

Tant d'Offices faits en public & en particulier par mon Pere seul, & avec Mr. de Boissise, pour porter Mrs. les Etats à la réünion, & à ne point changer les anciens ordres de leur Etat, leur en rémontrant le péril & les consequences : font voir combien Mr. le Duc de Rohan Henry étoit mal instruit de ce qui se passoit lors en Hollande, & qu'il ne parloit que par la bouche des Partisans de Mr. le Prince d'Orange, ajoûtant foy entiere aux pasquils de la façon de Mr. Aerssens, qui acculoient Mr. de Barneveld & ses dépendants, d'intelligence avec les Espagnols, & de vouloir r'introduire le Papisme dans l'état dont on les taxoit ouvertement par des Placards imprimez attachez aux coins des ruës aux lieux publics, & par quantité de Libelles séditieux pleins de semblables impostures, bien qu'il n'en ait jamais été fait aucune mention dans leur procez ; Car ce Duc, dans son beau Traitté de l'interét des Princes, au sujet de l'affaire des Arminiens, écrit des chimeres inventées par ledit Aerssens,

ſens; pour rendre odieux les adverſaires du Prince, & les donne pour des ſecrets de politique. Il dit *que la Reyne Mere Marie de Medicis ayant obtenu la Régence pour affermir ſon Authorité contre les Princes du Sang & les Grands du Royaume, procura la diviſion parmy eux, & ſe jetta entre les bras d'Eſpagne. Que les Eſpagnols ne perdirent pas une ſi belle occaſion, ſur tout au Pays-bas dans l'affaire des Arminiens, laquelle Barneveld ſe voyant ſoûtenu de la* France *par les pratiques d'Eſpagne entreprit de maintenir contre le Princ d'Orange. Que l'Eſpagnol déploya toutes ſes ruſes pour faire agir Marie en ce Pays-là, ſuivant ſes interêts; perſuadée que la desunion luy étoit avantageuſe, afin que ce Pays-là ne pût ſecourir les Princes mécontens d'Elle: de ſorte que les Ambaſſadeurs de France ſe trouverent ſolliciteurs des affaires d'Eſpagne en Hollande, favoriſans la cauſe de Barneveld, & fomentant la diviſion de l'Etat, qui eût eté perdu ſans le courage de Maurice, aſſiſté des gens de guerre.*

Tout ce raiſonnement eſt un pur Arſeniſme, c'eſt à dire une invention de François Aerſens, qui a publié cette fauſſeté par pluſieurs Libelles imprimez.

Le Lecteur, clair-voyant & des-intereſſé verra tout le contraire dans pluſieurs Harangues que mon Pere fit l'an 1617. 1618. 1619. que le public verra un jour, pour porter Mrs. les Etats

Generaux, & ceux de Hollande, à la concorde, leur Etat étant menassé de ruïne par la division; Aussi Mr. Grotius, dans l'Epître Dedicatoire de son Apologie à Mrs. les Etats de Hollande, dit, *Rex Galliæ intellectis amicorum dissidiis Boissisium ad ipsos allegat, qui consequenter his quæ per Maurerium ejusdem Regis ordinarium legatum acta hactenus fuerant, Auctor esset omnium quæ ad concordiam spectarent*: c'est à dire: le Roy de France ayant appris les differends qui etoient entre ses Amis, dépêche vers eux Boissise: qui en consequence de ce qui avoit été souvent representé par du Maurier Ambassadeur ordinaire du même Roy, leur conseilloit d'embrasser tout ce qui les pouvoit porter à la concorde & à la reünion; Mais pour faire voir que tout ce raisonnement de Mr. le Duc de Rohan est contraire à la verité des choses, & qu'il a été trompé; c'est que mon Pere voyant qu'on vouloit perdre injustement Mr. de Barneveld & ceux de son Party, par un esprit de justice & de compassion contraire à ses interêts, qui eussent voulu qu'il n'eût point choqué Mr. le Prince Maurice qui lui temoignoit beaucoup d'amitié qui étoit necessaire à tant de Fils qu'il avoit, fut la principale cause de l'envoy de Mr. de Boississe en Hollande: ayant remontré qu'il etoit juste

&

& necessaire de maintenir l'innocence de ce pauvre persecuté, comme on le peut justifier par ses Dépêches à la Cour; Aussi, outre que la France trouvoit qu'il étoit juste de maintenir la Cause de Mr. de Barneveld, Elle étoit interessée à tenir cette Republique unie, afin qu'elle pût tirer assistance de cét Etat contre les Princes soûlevez contr'Elle: laquelle Mrs. les Etats ont été toûjours prompts de donner dans tous les mouvemens qui agiterent le Royaume aux premieres anneés du Regne du feu Roy, comme je le puis justifier par l'Extrait d'un discours que mon Pere a laissé à ses enfans, qui fera voir que ce qu'écrit Mr. de Rohan sur les faits des Arminiens, est une pure erreur, ou plûtôt une tâche qui défigure son bel ouvrage de l'interêt des Princes.

EXTRAIT DU

Traitté de Monsieur du Maurier Benjamin Aubéry, à ses Enfans.

COmme j'étois apres cet exercice, & à soigner à ce qui étoit de ma charge, & les mouvemens qui avoient ête excitez en France au mois de Fevrier 1614. tendans au retardement du Mariage du Roy, & d'autres pretex-

tes, recommencerent au mois de Juillet de l'année suivante 1615. nonobstant quoy Sa Majesté ne laissa de s'acheminer de Paris pour aller en Guyenne, aux fins d'accomplir sondit Mariage, prenant sa route par Poitiers, où Elle me fit l'honneur de me faire expedier par Mr. de Puysieux Secretaire de ses Commandemens, mes Provisions de Conseiller en son Conseil d'Etat, lesquelles me furent envoyées par le sieur de la Beausse Gentil-homme de Poitou. Les maux de l'Etat augmentans en ce deuxieme mouvement, je n'obmis aucune chose qui fût en mon pouvoir, ny du deu de ma Charge, pour en faciliter les remedes, sollicitant Mrs. les Etats d'y contribuer ce qui seroit d'eux : aux principaux desquels je representay le notable interêt qu'ils avoient au retablissement du repos de la France, & à l'affermissement de l'Authorité de Sa Majesté, tant pour l'acquit de leur foy & promesse obligée au Roy par les Traittez faits par eux avec luy : ce qui regardoit leur propre honneur, que pour le particulier avantage de leurs affaires : étant indubitable que si la France avoit ce malheur de demeurer engagée dans un trouble de longue haleine ; tant s'en faut qu'Elle put continuer l'entretenement des Troupes Françoises en leur Pays, comme Elle a fait depuis son evenement à la

à la Couronne : qu'au contraire Elle auroit besoin de l'assistance & du secours de ses Amis & Alliez ; & partant, que ce seroit faire bien à eux-mêmes de cooperer aux bonnes intentions de Sa Majesté, & favoriser la justice de sa cause, afin de remettre son Etat en son précedent repos : ce qui ne se pouvoit mieux, qu'en faisant à ladite Majesté une vigouréuse declaration de leur constance à son service, & de l'envoy du secours qu'ils sont tenus luy fournir en vertu desdits Traittez : ce qui serviroit à l'appuy de son Authorité contre tout ce qui voudroit l'ébranler, & à détromper ceux qui à faute de ce, pourroient douter de la perséverance desdits Srs. Etats envers sa personne & sa Couronne : & qui déçûs de quelque fausse opinion, seroient pour s'embarrasser plus avant en ces mal-heurs publics ; A quoy j'ajoûtois que c'étoit même le plus grand bien qui pût être fait à un Prince qu'on y avoit alleché sous de faux présuppolez & fondemens sur lesquels il cesseroit de se fier quand il verroit clair en la résolution de cét Etat, afin qu'au plûtôt il en prit une conforme au bien du Roy, du Royaume, & du sien propre ; Et je n'oubliay par même moyen à leur representer que le gré que le Roy leur en auroit seroit

grand : si sans être sollicitez en public de sa part, ils se portoient d'eux-mêmes a luy envoyer l'assûrance de leur secours, dont l'obligation seroit d'autant plus sensible, que moins cette declaration paroîtroit avoir été extorquée.

Quand plusieurs Grands s'armerent pour empêcher le mariage, les Etats generaux envoyerent assûrer le Roy de leur constance à leur service, par le conseil de mon Pere.

Sur quoy Mrs. les Etats Generaux assemblez, & Mr. le Prince Maurice prirent une solemnelle & uniforme résolution de faire cette declaration, & de dépêcher à leur Ambassadeur à Paris, avec ordre exprez d'en partir incontinent, & de s'acheminer vers le Roy, pour luy faire publiquement & authentiquement cette protestation de leur part; A quoy ledit Ambassadeur fut satisfaire en la Ville de Tours, au grand contentement de Sa Majesté & de ses bons serviteurs, qui jugerent qu'Elle étoit arrivée tres à propos pour faciliter le Traitté de la Paix commencé à Loudun. Cét Office fut si agréable à Leurs Majestez, qu'en réconnoissance d'iceluy Elles accorderent ausdits Srs. l'entretenement des Troupes Françoises durant l'année 1616. & me donnerent charge, non seulement de les en asseurer, mais de leur faire bien esperer pour les années suivantes.

Depuis la conclusion du Traitté de Loudun, les choses demeurerent assez paisibles, c'est à dire depuis le 13. de May 1616. jusqu'au mois d'Aoust suivant :

vant : neantmoins on étoit en crainte de rentrer dans les mal-heurs precedents : ce qui sembloit inévitable à tous ceux qui pensoient voir plus clair dans les affaires & dans la constitution de l'Etát : peu ou point de personnes se contentans de leur condition presente, & pretendans l'ameliorer dans les malheurs du temps : quand tout d'un coup on sçeut que Leurs Majestez avoient fait mettre en arrêt la personne de Mr. le Prince de Condé le 1. Semtembre 1616. sur les onze heures du matin au Château du Louvre : dequoy Elles me donnerent avis par leurs Lettres ecrites du jour même, dont fut porteur le Capitaine Mancius, dépêché exprez.

Mr. le Prince de Condé arrête en 1616.

Des que j'eus reçeu les Lettres portans la nouvelle de cette detention, j'en fus donner avis aux principaux de l'Etat, suivant le commandement qui m'en étoit fait : mais je m'abstins de le faire entendre à Mrs. les Etats Generaux en leur Assemblée, jusqu'à ce que par une dépêche subsequente j'eusse été plus particulierement informé des motifs de cette action, même de ce que Leurs Majestez auroient publié pour la justifier : non pas qu'il m'appartint de douter qu'elles n'y eussent été portees par quelque puissante & extraordinaire necessité : mais desirant être pourveu de ce qui étoit ne-

cessaire pour asseurer les esprits d'un châcun, en faisant voir les causes de ce qui demeurant ignoré, eût été plus capable de les émouvoir.

Ce qui soit dit pour avertissement à mes Enfans : afin que s'ils sont appellez un jour à quelque Charge importante, ils pratiquent cette régle, de ne rien faire trop à la hâte : car comme en telles rencontres il ne faut rien laisser déperir es affaires de son Maitre par retardement ou par paresse, aussi ne faut il rien gâter par legereté ny par précipitation.

Grande prudence de mon Pere en cette occasion, approuvée du Roy & de ses Ministres.

J'attendis donc la declaration de Sa Majesté, qui fut verifiée en son Parlement le 7. dudit mois de Septembre, & qui me fut aussi-tôt envoyée : laquelle ayant pour fondement d'en parler en public, je demanday Audiance à Mrs. les Etats, ausquels je fis entendre les raisons qui avoient forcé leurs Majestez de s'asseurer de la personne de Mr. le Prince : en quoy je mis tel temperament, qu'en ne taisant rien dont le silence pût nuire aux affaires de Leurs Majestez, je ne m'étendisse aussi en aucuns propos qui pussent étre blâmez de manque de respect à l'endroit des grands interessez dont j'avois à parler.

Ce qui soit dit encor pour advertissement à mes enfans, afin qu'ils retiennent ce précepte de moy, d'être aussi

auſſi hardis à dire les choſes neceſſaires pour le ſervice de leur Maître, que retenus aux ſuperfluës, & qui ne peuvent ſervir qu'à aigrir mal à propos les Grands, deſquels il faut toûjours parler avec ſobrieté ; Procedure que Leurs Majeſtez même, & Mrs. leurs principaux Miniſtres me témoignerent approuver par les Lettres qu'il leur plût m'écrire, leſquelles me confirmerent au jugement que j'avois fait de marcher bride en main en une affaire de telle importance.

Le Roy demande aux Etats les Compagnies de Cavallerie qu'il entretenoit en Hollande ce qui luy eſt accordé.

Enſuite de cela, Leurs Majeſtez me dépêcherent un Courier nommé le Sr. la Garde, avec dépêche portant commandement de faire tenir prêtes à marcher les Compagnies de Cavalerie entretenuës par Elle en ce Pays: ce qu'ayant fait entendre à Mrs. les Etats le 28. May 1616. je l'obtins auſſi-tôt, & en envoyay l'aſſeurance à Leurs Majeſtez par le même Courrier: Mais un peu aprés Elles m'en dépêcherent un autre nommé le Sieur Laucour, pour contre-mander leſdites Campagnies, & m'aſſûrer que tout étoit en voye de bon accommodement.

Le Roy envoye un fils de Mr de Refuge pour leur demander

Peu de temps aprés, je reçûs par un Courrier exprés, qui fut l'un des fils de Mr. de Refuge, commandement du Roy de faire plainte à Mrs. les Etats d'un de leurs Capitaines de Marine qui s'étoit porté à quelque inſolence

der six navires de guerre, qu'il obtient.

au préjudice de son service dans la Riviere de Charante, & de les requerir d'envoyer six de leurs meilleurs Vaisseaux de Guerre, és Rivieres de Bordeaux, pour favoriser le dessein fait par Sa Majesté de ramener le Sr. de Lussan Gouverneur de Blaye à son devoir, & se départir des exactions qu'il vouloit faire des marchandises montant & descendant par lesdites Rivieres, contre l'autorité de Sa Majesté; ce que Mrs. les Etats m'accorderent au contentement entier de Leurs Majestez: ausquelles j'envoyay aussi-tôt cette resolution par Beaufort mon Secretaire.

Peu de jours aprés je reçus une dépêche du Roy & de la Reyne Mere, du 3. Novembre 1617. qui m'honoroient du témoignage de leur agréement sur ce que j'avois fait & obtenu de Mrs. les Etats, touchant les Navires de Guerre demandez, & m'ordonnoient qu'encor que la necessité de s'en servir à l'effet y mentionné cessât par l'obeïssance que le Sr. de Lussan montroit vouloir rendre à leurs Majestez: neantmoins elles desiroient que leursdits Vaisseaux parûssent esdites Rivieres de Bordeaux, afin de montrer à ceux qui auroient mauvaise volonté, qu'Elles ont en leurs mains des verges prêtes pour les châtier.

Pour satisfaire à ce Commandement, je fus le 16. Novembre en l'Assem-

semblée de Mrs. les Etats, où je leur representay ce que j'avois ordre de leur dire sur ce sujet : à laquelle proposition, dés le lendemain ils firent réponse par écrit, contenant l'octroy de ma demande : ensuite duquel furent incontinent expediez par Mr. le Prince Maurice leur Admiral general, les pouvoirs & commandemens ausdits Navires, de s'aller rendre en ladite Riviere de Bordeaux : & d'y prendre l'ordre de ce qu'ils auroient à faire pour le service du Roy, de Mr. de Vic Conseiller en son Conseil d'Etat, ainsi que j'avois charge de le dire plus particulierement audit Sr. Prince; dequoy je donnay avis à Leurs Majestez par homme exprés.

Lequel envoy de Navires fut retardé par l'obstination du Vent contraire qui souffla trois mois entiers à l'opposite de la routte qu'ils devoient tenir : ce qui ne prejudicia pas seulement au désir de Leurs Majestez, mais aussi à l'envoy de la levée que la Republique de Venise avoit fait faire en ces Provinces-unies, pour s'en servir en sa guerre contre l'Archiduc Ferdinand : laquelle levée, au nombre de quatre mille hommes, demeura embarquée durant lesdits trois mois prés de Texel & de Rotterdam, sans jamais pouvoir sortir desdits Havres ; Au moyen dequoy, & de la réduction de

Ces Vaisseaux sont arrêtez 4 mois pale vent contraire

 Blaye

Blaye en l'obëïssance de Sa Majesté, cessa la necessité du secours desdits Vaisseaux.

Mais comme aprés la mort du feu Roy, mêmement depuis la majorité de Sa Majesté regnante à present, les mouvemens suscitez dans le Royaume se sont entre-suivis de fort prés : la fin de l'un ayant été le commencement de l'autre, il arriva que le mécontentement de l'Arrest de Mr. le Prince, lequel sembloit assoupi par le Traitté de Soissons: duquel, les Grands qui s'étoient retirez de la Cour paroissoient demeurer satisfaits, recommença de paroître dés le mois de Janvier ensuivant de l'an 1617. s'étans joints en Requétes & en Armes pour demander la liberté de Mr. le Prince, prenant particulierement à partie le Maréchal d'Ancre, comme Autheur de tout ce qui se faisoit à leur desavantage.

Mr. de la Noüe envoyé extraordinairement en Hollande, pour demander

Sur quoy seroient intervenuës plusieurs Declarations contr'eux suivies d'armement de Sa Majesté: duquel voulant éclaircir Mrs. les Etats, & de ses intentions contre les prétextes de ceux qui s'étoient armez contr'Elle. Il sembla bon à ceux qui avoient lors la direction de leurs affaires, de dépêcher en Hollande extraordinairement Mr. de la Noüe : & il y arriva au commencement du mois de Fevrier 1617.

& eûmes Audiance luy & moy de Mrs. les Etats auſſi-tôt.

ſecours, que luy & mon Pere obtiennent.

Peu aprés il nous vint commandement de la Cour, de demander à ces Meſſieurs le ſecours dont ils ſont obligez à Leurs Majeſtez : ce que nous fiſmes le dernier jour de Mars 1617. Mr. de la Noüe en ayant fait l'ouverture par les termes de Traittez, & moy l'ayant ſuivi par un aſſez long diſcours où je m'étendois ſur quelques raiſons d'autant plus necéſſaires d'étre repreſentées, que l'on avoit épendu pluſieurs mauvais bruits, & donné de ſiniſtres interpretations à pluſieurs en cét Etat, aux fins d'empêcher leur aſſiſtance, que le Roy nous ordonnoit de ſolliciter ; Surquoy Mrs. les Etats Generaux ayant communiqué nos propoſitions à leurs Provinces, pour les hâter d'y prendre une bonne reſolutiun, je pris occaſion de rêcharger en l'Aſſemblée des Etats de la Province de Hollande le 15. jour d'Avril, & depuis encor en celle des Etats Generaux le 24. enſuivant ; Ce qui opera, que deux jours aprés ils formerent leur reſolution de ſecourir Sa Majeſté, comme il appert par leur rêponſe, que j'envoyay promptement au Roy.

La mort du Marichal d'Ancre fait ceſſer

Mais comme les hommes étoient bien empêchez de chercher à tâtons la guериſon de nos maladies, Dieu inſpira au Roy d'y pourvoir efficacieu-

ſe-

le besoin de ce secours.

sement par un seul coup authorisé de Sa Majesté ; car ayant destiné le 24. Avril 1617. pour coupper jusques dans le fonds de la racine les prétextes dés troubles de son Royaume, il commença de prendre possession de sa fonction & dignité, par un trait signalé de sa justice & resolution, ayant commandé à Mr. de Vitry Capitaine de ses Gardes du corps, d'arrêter ledit Marêchal d'Ancre : ce qu'il fit si bien & à point-nommé, qu'écrasant le Scorpion sur la playe de son Etat, châcun deslors reprit esperance de luy voir reprendre sa premiere vigueur & splendeur ; Ce que par une sienne ample Dépêche du jour même m'ayant fait sçavoir, pour en communiquer la nouvelle à Mrs les Etats & à Mr. le Prince Maurice.

J'accomplis promptement cét office & devoir même d'autant plus alaigrement, que je sçavois la joye qu'ils recevroient de voir le Roy n'avoir obligation de sa délivrance qu'à Dieu & à soy-même, & rapprocher de sa personne les anciens & fidelles Ministres du feu Roy son Pere ; comme aussi de s'étre declarez de luy donner secours avant l'avis de cette délivrance, réputant à bon-heur que Sa Majesté ayt sujet de croire qu'ils étoient resolus de la fortifier de tout leur pouvoir lors qu'elle en avoit le plus de be-

besoin. La susdite Action de Sa Majesté ayant été cause de rêtablir comme en un instant son Etat en tranquillité, & par consequent fait cesser la necessité qu'Elle avoit du secours de ces Messieurs, Elle me commanda par ses Lettres du 24. de May, de leur en faire son remerciement : à quoy je satisfis en leur Assemblée le premier jour de Juin ensuivant; Ensuite dequoy voyant, sans retardement du service de Sa Majesté, pouvoir reprendre les erremens de l'instance de mon congé, pour faire un voyage en France, je m'en adressay à Mr. de Villeroy, qui me le fit obtenir pour trois mois, par une Lettre qu'il plût à sa Majesté m'écrire, en datte dudit mois de Juin, en vertu de laquelle je fus en l'Assemblée de Mrs. les Etats le 14. de Juin, afin de prendre congé d'eux, & par même moyen leur faire entendre la resolution de Sa Majesté, d'entreprendre sérieusement la protection de Mr. de Savoye contre les Armes d'Espagne, employées par le Governeur de Milan contre ledit Duc; Nouvelle qui fut tres-agréable à ces Messieurs: ausquels d'abondant je fis comprendre que Sadite Majesté auroit bien agreable qu'ils contribuassent de leur côté au secours dudit Duc, selon l'état & commodité de leurs affaires : afin que les Espagnols voyans plusieurs Etats interessez à la conservation dudit

Duc,

Duc, il fût tant plus facile de les faire approcher de la raison, & consentir des conditions équitables & seures pour luy.

Mon Pere sollicite les Etats Generaux de secourir Mr. de Savoye: ce qu'ils font.

Ce qui opéra, que lesdits Srs. Etats hâterent leur resolution sur ce sujet, qui fut enfin d'accorder audit Duc un secours de cinquante mille livres par mois: ce qui pouvoit, sur le pied de leur solde ordinaire, servir à l'entretenement de quatre mille hommes de pied.

Tout ce que dessus fait voir que si le mensonge a des aîles vigoureuses, il est neantmoins enfin attrapé par la verité qui est la fille du temps; Car, quel aveugle ne verra que les affaires des Pays-bas ont été malicieusement déguisées à Mr. le Duc de Rohan, qui étant abusé, écrit que la France avoit interêt de diviser cette Republique, afin qu'elle ne secourût pas les Princes armez contr'Elle: & que les Ambassadeurs de France furent les flambeaux de la discorde, & les agens d'Espagne en Hollande: pures chiméres qui s'évanoüissent par le récit veritable de ce qui se passa aux Pays-bas unis depuis l'an 1614. jusqu'en 1619. par où l'on void que Mrs. les Etats ont été tres-prompts à accorder les secours au Roy qu'il leur demandoit par ses Ministres, qu'ils étoient obligez de luy donner en vertu des Trait-

Traittez : & qu'ils ne secourroient pas seulement son Etat en toutes occasions, mais aussi ses Alliez à sa priere ; Et que les Ambassadeurs de France, tant ordinaires qu'extraordinaires, ont toûjours porté cette Republique à fuïr la division, comme la seule peste, capable de la ruïner & de la livrer en proye à ses Ennemis.

L'an 1618. Mr. de Boissise eût commandement du Roy de faire plainte en son nom aux Etats generaux, d'un Libelle diffamatoire écrit, signé & publié par François Aersens, au grand scandale & des-honneur de Mrs. du Conseil de Sa Majesté : dont lors il ne pût tirer aucune raison ; Ceque voyant Mr. de Boissise. & que d'ailleurs il avoit accompli la Charge que le Roy luy avoit donnée, il se résolut de s'en retourner en France, & partit de la Haye, prenant son chemin par Anvers ; où étant, il reçut un ordre exprez de Sa Majesté de retourner en Hollande, pour assister dérechef Mrs. les Etats de ses bons avis ; A quoy obéïssant, & rébroussant chemin, il retourna à la Haye ; où il vid Mrs. les Etats en leur Assemblée, pour leur faire entendre la cause de son retour, procédant de la singuliere affection de Sa Majesté, au bien & au repos de leur Republique : offre qui meritoit bien du respect, mais qui fut aussi peu

Mr. de Boissise se plaint inutilement d'un libelle diffamatoire publié par Mr. Aersens.

peu agréablement reçuë que la premiere, tant on étoit éloigné du train du précedent Gouvernement, comme il parût par leur réponse : témoignant leur mal d'autant plus dangereux, qu'ils montroient n'en avoir aucun sentiment.

Remontrances des Ambassadours, reiterées aux Etats.

Depuis ce temps-là jusqu'à Pâques 1619. Mr. de Boissise & mon Pere continuerent de faire aux occasions, tant en public vers les Etats Generaux, qu'en particulier vers Mr. le Prince Maurice, tous les offices possibles au nom du Roy, pour les porter pour leur propre bien, à traitter avec douceur & moderation l'affaire de leurs prisonniers, leur en remontrans les raisons & les consequences: se fondans sur ce que ces prisonniers étant principalement en peine pour avoir exécuté les Commandemens & Ordonnances de la Province de Hollande, venans à étre deshonnorez, où à souffrir quelque chose pour ce sujet, il étoit fort à craindre que les Magistrats qui avoient été destituez pour cela même, & les peuples qui leur adhérent, ne se trouvassent au bout de leur patience voyans exercer une si extraordinaire rigueur contre ceux qui depuis longues années avoient été leurs principaux Officiers, avec bon succez des affaires publiques dont ils avoient eu le maniement : étant à craindre

dre que ce mécontentement ne fût préjudiciable à leur Etat.

Mais toutes ces raisons n'ayans pû émouvoir ceux qui avoient jetté le fondement de leurs desseins sur d'autres maximes, & qui persistoient à ne déferer aucunement aux conseils salutaires de Sa Majesté, Elle se resolut de rappeller Mr. de Boissise: réconnoissant que ses avis ne pouvoient pas étre si long-temps méprisez & réjettez, que sa dignité n'y fût interessée.

Mr. de Boissise a ordre de retourner en France.

Il faut dire icy, que Mr. de Boissise en partant, ne voulut pas accepter le present que les Etats Generaux luy voulurent faire, lequel il avoit refusé dés la premiere fois qu'il partit pour s'en retourner en France, en Septembre 1611. de quoy à cette derniere fois, luy ayant été fait tres-grande instance par leurs Députez, il s'en excusa, leur disant que la méme cause qui l'en avoit empéché la premiere fois, duroit encor: à sçavoir, pour n'avoir pas été satisfait par eux, comme il étoit juste, sur la plainte de Sa Majesté contre Aerssens, pour le Libelle diffamatoire publié contre son Gouveruement, & de Mrs. de son Conseil: & pour ce sujet, qu'il n'étoit pas resolu de couvrir & de dissimuler une si grande offense, en prenant une gratification d'eux; Exemple d'une vertu desinteressée qui merite d'étre imité.

Action vertueuse de Mr. de Boissise à imiter.

Mon Pere eut ordre du Roy de continuer ses offices au nom de Sa Majesté,

Par la méme voye que Mr. de Boisise eut la dépéche du Roy, qui luy ordonnoit de le venir retrouver: Mon Pere en reçût une de Sa Majesté, portant commandement exprez de continuer de sa part les mémes offices qu'il avoit commencez, pour porter Mrs. les Etats à la moderation envers les prisonniers: remettant à sa prudence de prévenir le Jugement du Procez: ou aprés, de faire une remontrance aux Etats sur ce sujet.

Mon Pere vid Mrs. les Etats generaux en leur Assemblée.

C'est pourquoy, étant averti à la fin d'Avril 1619. que les Juges étoient prêts à prononcer pour obéir au Roy, il fut à l'Assemblée de Mrs. les Etats Generaux le premier jour de May suivant, & leur réïtera les derniers sentimens de Sa Majesté: nonobstant lesquels offices les Juges ayant condamné à mort Mr. de Barneveld: mon Pere, devant l'exécution, voulut encor parler aux Etats; Mais ne luy ayant pas voulu donner Audiance, à cause, disoient ils, de l'heure induë: pour ne point manquer du tout au commandement du Roy, il jugea à propos de leur écrire une Lettre, par laquelle il les exhortoit entr'autres choses à ne pas abréger les jours du plus ancien Officier de leur Etat, qui s'écouleroient bien-tôt sans l'aide d'aucune violence; C'etoient ces propres termes. Cette Lettre n'opéra non plus

Il écrit à Mrs les Etats, devant l'execution de Mr. de Barneveld.

què

que les precedents Offices : n'ayant eu egard ny aux raisons qui leur en avoient été representées, par Sa Majeste, tendantes à les detourner de ce Precipice, ny aux justes prieres qu'elle leur èn faisoit, ny à tant de bien faits reçus d'Elle, de laquelle action il luy rendit compte des le même jour par un Courrier exprez.

Mon Pere rend compte de cette action au Roy par Courriers exprez.

Mr. de Barneveld fut condamné pour avoir maintenu les droits de son Pays, & soutenu que c'étoit aux Etats particuliers de châque Province à connoitre des affaires de la Religion, & non aux Etats Generaux, qui convocquerent un Synode general, qu'ils appellerent National, comme si toutes les Provinces n'ûssent ête qu'un seul Corps & qu'une seule Nation. Car un des principaux chefs de sa condamnation, fut pour avoir soutenu cette exorbitante maxime (ce sont les termes de l'Arrest) qu'il appartenoit à chaque Province de pouvoir disposer en son Ressort du fait de la Religion, sans que les autres en pussent connoitre: c'est à dire qu'il fut condamné pour avoir maintenu les Privileges de Hollande; Car auparavant ce changement dans la Republique, qui se fit par brigue, & par le pouvoir de Mr. le Prince Maurice armé : cette maxime qu'on nomme exorbitante dans l'Arrest donné contre Mr. de Barneveld, etoit

Mr. Barneveld condamné pour avoir maintenu les Loix du Pays.

étoit si generalement reçûë, que comme je l'ay déja dit cy-dessus, parlant du Prince Guillaume d'Orange, il repondit aux Etats Generaux assemblez à Bruxelles, lors qu'ils luy demanderent l'exercice de la Religion Catholique dans ses Gouvernemens, qu'il ne pouvoit rien en cela sans l'avis des Etats de Hollande & de Zelande, à qui il appartenoit d'en connoître; & cela est si veritable: que quand les Etats Generaux des Provinces unies ordonnerent la tennüe d'un Synode National, de peur d'irriter les esprits, ils protesterent dans leur declaration, que par la convocation de ce Synode, ils ne prétendoient aucunement préjudicier aux Loix ny aux Priviléges des Provinces; Ainsi ils feignoient de les conserver par des paroles & des protestations, pendant qu'ils les renversoient en effet. On objecta aussi à Mr. de Barneveld comme un grand crime, qu'il avoit toûjours conseillé la tolerance de l'Arminianisme, afin que cette Heresie, qui tendoit au Papisme, à leur dire, prît de fortes racines dans le Pays, qui enfin se trouveroit ruiné par la division. Et luy, tenoit tres-prudemment (comme il a été dit cy-dessus en la vie du Prince Maurice) que toutes ces disputes s'évanoüiroient sitôt qu'on n'en parleroit plus dans les Ecôles ny dans les Temples. Que

leur

leur Eglise pouvoit conserver son union, nonobstant la diversité de ces opinions : comme l'Eglise Catholique ne se separe pas pour diverses opinions, entr'autres pour les differends qu'ont les Docteurs Romains touchant la Conception de la Vierge Marie. Mais son seul crime, ou plûtôt la veritable cause de sa mort, fut de n'avoir pas consenti au desir ambitieux de Mr. le Prince Maurice, qui tendoit à la Souveraineté des Provinces.

Quand ce venerable Vieillard fut sur l'échaffaut, en robbe de Damas noir, jettant les yeux au Ciel, & les mains jointes, il dit, *ô Dieu, qu'est ce que de l'homme:* & en les baissant sur l'Assemblée, il dit *qu'il mourotten bon Compatriote, & pour avoir maintenu la liberté du Pays*

Dernieres paroles de Mr. de Barneveld.

Il fut exécuté dans la court du Château de le Haye, pleine de gens de guerre, entr'autres des Gardes du Prince Maurice : sur quoy les Sçavans de ce Pays-là firent ce Vers imité de Lucain, faisant parler la Hollande.

Mauriciana meum cinxerunt signa Catonem.

Il se fit en nos jours l'an 1631. une semblable violence en justice, de Mr. le Maréchal de Marillac ; que Mr. le Cardinal de Richelieu, sacrifia à sa vengeance, qui a bien du raport à celle que fit Mr. le Prince d'Orange Maurice.

Comparaison de l'affaire de Mr. de Barneveld à celle de Mr. de Marillac.

Mais

Monsieur le Prince Maurice plus blâmable que Monsieur le Cardinal.

Mais Mr. le Prince Maurice étoit incomparablement plus blâmable que Mr. le Cardinal de Richelieu, qui avoit sujet de haïr ce Maréchal, lequel avoit offert son bras pour l'assassiner; Car le Prince avoit de tres-grandes obligations à Mr. Barneveld, qui apres la mort de son Frere, fut le principal autheur de le tirer du College, pour luy donner le commandement sur la Mer & sur la Terre. Il ne pouvoit pas même avoir une ombre de plainte contre Mr. de Barneveld si non qu'il alleguât à sa honte, qu'il n'avoit pas voulu consentir à son dessein de Souveraineté, aussi contraire à ses vrais interets, que pernicieux à la Republique: & qu'il crût que l'autorité de ce Grand Homme étoit un obstacle invincible au cours impetueux de son ambition de regner.

Enfans de Mr. de Barneveld: une fille mariée à Mr. de Vandermile.

Mr. de Barneveld laissa deux fils & une fille qui fut mariée à Mr. de Vandermile, homme de qualité, de probité & de sçavoir, qui fut Ambassadeur extraordinaire en France, & Curateur de l'Université de Leyden. Gaspar Barleus, bon Poëte Hollandois, a fait divers Poëmes à son honneur, dont j'ay retenu ce disthique.

Descendit Milio Mily quos ipse probabit.
Livor, & in Batavum commoda nata fides.

L'aî-

L'ainé des fils de Mr. de Barneveld s'appelloit Mr. de Groeneveld ; C'étoit un homme fort sage & fort moderé, que j'ay connu, en ma jeunesse. Par la consideration de son Pere il avoit eu l'ordre de S. Michel, il étoit grand Maitre des Eaux & Forets de Hollande, & a laissé des enfans. *L'ainé Groeneveld.*

Le second nommé Stautembourg étoit Gouverneur de Bergopsom. C'étoit un esprit inquiet & violent qui avoit donné beaucoup de déplaisir à son Pere, par les débauches de sa jeunesse. Cét homme ne pouvant souffrir le tort qu'on avoit fait à Mr. de Barneveld, resolut, de s'en vanger par la mort de Mr. le Prince Maurice. Dabord il communica son mauvais dessein à son frere ainé, l'exhortant au ressentiment des injures que le Prince leur avoit faites, & à delivrer le Pays de sa tyrannie ; Mais Mr. de Groeneveld l'ayant fort blâmé, fit tout son possible pour le détourner de son mauvais dessein, luy disant enfin qu'il falloit laisser la vengeance à Dieu. *Le second Stautembourg Gouverneur de Bergopsom.* *Stautembourg conjure contre le Prince Maurice, & communique son dessein à son ainé. qui luy déconseille.*

Ces sages rémontrances n'arrêterent pas cét esprit impetueux, qui engagea dans sa Conjuration plusieurs personnes animées de la même passion que lùy, à la perte du Prince, & qui se picquoient, a l'exemple de Brutus & de Cassius, de remettre le Pays en sa premiere liberté. Ces Conjurez arrêterent de tuer le Prince auprés d'une Ladrerie qui est entre la Haye & Reiswic, maison du Prince où il avoit

son haras, & où il alloit souvent peu accompagné. La troupe de ces Conjurez se devoit trouver sur le chemin, au lieu marqué pour l'exécution de leur dessein; Et pour le mieux cacher, & ne donner aucun ombrage, ils devoient être à la promenade en manteaux, sans aucunes armes. Un Porte-faix leur devoit apporter sur la place un coffre plein de poignards; Mais celuy des Conjurez qui s'étoit chargé du coffre, ayant offert une piece d'or à un Crocheteur, ce port excessif luy fit soupçonner qu'il y avoit dedans quelque chose de consequence: comme Pandolpho Collenucio rapporte, que le Roy Conradin ayant été deffait par Charles d'Anjou, & se sauvant, fut arrêté au passage d'une Riviere, pour avoir offert au Battelier une bague d'un grand prix. Ce doute qu'eut le Crocheteur sauva la vie du Prince: car en ayant averti une personne de sa dépendance, l'ouverture du coffre découvrit tout le mystere: outre qu'en même temps, quelques-uns qu'on avoit voulu engager dans la conjuration, en donnerent avis à Mr. le Prince Maurice. Aussi-tôt on arrêta quelques Conjurez assemblez dans une Hôtellerie à la Haye: ce qui ayant été hûreusement sçeu par Stautembourg, il se sauva en Brabant, où il est mort sans enfans. Sa femme demeura en Hollande: & si je m'en souviens bien, elle étoit fille de Philippes de Marnix Seigneur de sainte Aldegonde. Aprés sa fuitte on arrêta ses principaux amis, soup-

La Conjuration se decouvre: Stautembourg se sauve en Brabant où il est mort chez les Espagnols.

soupçonnez d'être de la conjuration.

Mr. de Groeneveld voyant son frere en fuitte, & ses amis arrêtez: par un faux raisonnement, & par une crainte mal fondée, voulut se mettre en seureté. Pour cét effet, s'étant jetté dans une Barque de Pêcheur pour passer en Angleterre: & le vent l'ayant repoussé sur la Côte, il fut pris & mené prisonnier à la Haye, où il fut condamné d'avoir la tête tranchée pour avoir sçeu la conjuration & ne l'avoir pas revelée: n'ayant été chargé d'aucun des Conjurez, qui furent executez en grand nombre dans toutes les Villes de Hollande.

Son frere aisne est decapité pour n'avoir pas révelé la Conjuration, comme Mr. de Thou.

Voila ce que j'ay oüi dire à mon Pere sur ces affaires-là, & à d'autres qui me l'ont contée en ma jeunesse en Hollande, quoy qu'on y ayt publié faussement, en haine du nom de Barneveld, qu'il avoit aussi conjuré la mort du Prince Maurice. Il n'y eut personne qui ne déplorât son mal-heur, étant d'un naturel fort doux, & étant universellement aimé. Je croy qu'il étoit filleul du Prince Maurice.

Ce pauvre Mr. de Groeneveld eût même destinée que Mr. François de Thou, qui mourut pour n'avoir pas revelé le dessein que Mr. de cinq Mars grand Ecuyer de France luy avoit communiqué Sur cette matiere, Mrs. Dupuy ses Illustres Parens firent imprimer un discours: où pour prouver l'iniquité de ce jugement, ils se sont servis entr'autres de ce passage de Gigas. Jurisconsulte Milannois. *Qui consilium adver-*

ſus Majeſtatem Principis initum cognoverunt, nec probare poſſunt, non tenentur revelare; & qui tales condemnant, non ſunt Iudices, ſed Carnifices. Ceux qui ont connoiſſance d'une conjuration contre le Souverain, & ne la ſçauroient prouver, ne ſont pas tenus de la réveler : & ceux qui condamnent ces gens-là, ne ſont pas des Juges, mais des bourreaux.

Devant l'exécution de Mr. de Groeneveld, mon Pere luy envoya demander le Collier de l'Ordre de S. Michel, qu'il renvoya au Roy : ce fut l'an 1622. & il conçût autant d'indignation contre Stautembourg pour cét attentat, qu'il eût de compaſſion pour Mr. de Groeneveld, qui fut generalement plaint & régretté.

Cette Conjuration eſt une des plus grandes qui ſe ſoit faite il y a longtemps, ſi on excepte la Conjuration de Jean Loüis de Fieſque Comte de Lavagne, la Fougade d'Angleterre, & celle d'Alphonſo de la Cueva Marquis de Bedamar, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Veniſe, pour perdre cette puiſſante Ville, & renverſer une Republique fondée ſur le cours de douze ſiécles.

FRANCOIS AERSENS

Seigneur de Sommerdic & de la Plaate, & sa posterité.

FRançois Aersens étoit le plus dangereux esprit que les Provinces confederées ayent jamais porté : & d'autant plus à craindre, qu'il cachoit toute la malice & toute la fourbe des Cours Etrangeres, sous la fausse & trompeuse apparence de la franchise & de la simplicité Hollandoise. Il étoit ardent & persuasif, & trouvoit des raisons pour appuyer les plus mauvaises Causes. Mr. le Prince Maurice se servit de sa plume pour parvenir à ses fins, & pour rendre odieux ceux qu'il vouloit perdre. les Libelles qui couroient de ce temps là étans de sa façon. Tous moyens d'acquerir du bien luy ont toûjours semblé honnêtes, & il s'en est servi toute sa vie. Il a laissé de grands biens, étant mort riche de cent mille livres de rente : ce qu'on n'avoit jamais veu dans ce Pays-là; Aussi des richesses immenses passent pour des crimes dans une Republique reglée, étans acquises en peu de temps; parce qu'on tient qu'on ne peut denevir puissamment riche en un instant, & être homme de bien. *Description de Mr. François Aersens.*

En sa jeunesse, son Pere, Corneille Aersens, qui avoit connû Mr. du Plessis Mornay prez de Guillaume Prince d'Orange, le pria de prendre son fils à sa suitte, où il fut quelques années : mais ce Grand Hom- *Il fut en sa jeunesse avec Mr. du Plessis Mornay.*

me qui avoit une ame droite & sincere, ayant remarqué en plusieurs rencontres ses dissimulations & ses déguisemens ordinaires, pronostiqua deslors qu'un jour ce seroit un grand fourbe.

Puis il fut résident de Hollande à Paris.

Ayant donc acquis la connoissance de la Langue Françoise, & des affaires du Royaume: Levin Càlüard, qui résidoit auprés du Roy Henry IV. pour les Provinces-unies, étant venu à mourir: le sieur François Aersens fils de Corneille Aersens Greffier des Etats, luy succeda l'an 1598. & ne fut que résident des Etats à Paris jusqu'en l'an 1609. que la Tréve de douze ans étant concluë: & le Roy d'Espagne ayant traitté avec les Provinces unies, comme avec des peuples libres, il fut réconnû par le Roy Henry IV. pour Ambassadeur.

Il reçoit de grands bien-faits en France.

Pendant son séjour en France, qui fut de quinze ans, il reçeut de grands biens-faits du Roy, & méme des honneurs: car il fut annobli & fait Chevalier & Baron; ce qui fut cause qu'en-suite il fut reçeu en Hollande entre les Nobles de la Province.

Mais comme c'étoit un esprit intriguant & interessé, qui avoit des liaisons & des intelligences avec des Grands de France, dont les Actions étoient non seulement suspectes, mais odieuses au Roy, il avoit donné de si grands mécontentements de sa conduite à Sa Majesté, & depuis à la Reyne Regente: que successivement l'un & l'autre avoient eu un extréme desir d'être déchargez d'un esprit si artificieux & si mé-

méconnoissant: & que Mrs. les Etats pourvûssent quelqu'autre de la conduite de leurs affaires en France : ce que toutes fois Sa Majesté n'avoit voulu leur témoigner, attendant avec patience ce que le temps feroit en cela pour leur contentement.

Mais comme la Reyne Mere & Mrs. les Ministres cherchoient quelque expédient honnête pour se deffaire d'une personne qui leur étoit si desagréable, il en fournit luy-même un infaillible par son extréme avidité d'amasser du bien, qui fit connoître publiquement la génie du personnage, & qui fit naître à mon Pere au commencement de son Employ, l'occasion de faire son apprentissage à servir Leurs Majestez en Hollande, dans un sujet extrémement scabreux, & peut étre sans exemple.

Mr. Aersens veut attraper un present de la Cour & prend congé de la Reyne Mere pour l'avoir.

Le fait est : qu'au méme temps que Mr. de Refuge fut de retour à Paris de son Ambassade de Hollande, Mr. Aersens eut envie de faire un voyage en son Pays : duquel ayant obtenu permission de ses Maîtres, il s'avisa d'un moyen pour attraper un grand présent de Leurs Majestez, leur faisant entendre, & à Mrs. les Ministres, qu'il étoit resolu de se retirer tout à fait, & de remettre sa Charge à ses Maitres, tant pour sa santé que pour ses affaires particulieres, & de s'arrêter d'oresnavant en Hollande: sur quoy ayant été pris au mot avec grande joye, Leurs Majestez luy accordant sa licence avec les honneurs & les ceremonies accoûtumées: Elles luy firent, comme pour

dernier adieu, un prèsent tres-honorable de vaiſſelle d'argent de vermeil doré, de la valeur de quatorze à quinze mille livres; au moyen de quoy, luy qui avoit tendu ſon rêts à ce gibier, penſoit être parvenu à ſa fin, ſe promettant par ſes Amis, d'être maintenu en cette Charge dont il s'eſtimoit ètre ſeul capable dans les Provinces-unies; D'ailleurs Leurs Majeſtez croyoient être parvenües à la fin de leurs deſirs, qui ètoient de luy voir un Succeſſeur: dequoy mon Pere ayant été averti, & de veiller ſur ſes actions il réconnût auſſi-tôt qu'il n'avoit rien moins dans l'ame que de rénoncer à cette fonction: pour laquelle reprendre il employoit tout ce qu'il avoit d'induſtrie & de crédit; Sur quoy mon Pere eut commandement de Leurs Majeſtez, de faire entendre aux principaux d'entre Mrs. les Etats, qu'il avoit abſolument pris congé d'Elles, & qu'elles auroient tres-agreable qu'il luy donnaſſent un Succeſſeur: ce qu'ayant fait entendre le plus diſcrettement qu'il luy fut poſſible, & Mr. Aerſſens en ayant eu le vent, il ſe laiſſa tellement tranſporter à la violence de ſa paſſion, qu'il voulut Haranguer ſur cela en pleine Aſſemblée de ſes Maîtres, niant avoir pris congé de Leurs Majeſtez: prenant ouvertement à partie leurs principaux Miniſtres, & mon Pere particulierement, comme ayant parlé ſans charge ny pouvoir: ce que Leurs Majeſtez ayant ſçeu, Elles autôriſerent mon Pere d'un commandement

Mon Pere eut ordre de le recuſer en pleine aſſemblée des Etats: ce qu'il fit par un diſcours puiſſant.

mandement exprés de le récuser en corps, ce qu'il fit le 13. Novembre 1613. par un discours si puissant & si fort en réprochant audit Aersens d'avoir osé parler irreveremment de Leurs Majestez, & de Messieurs de leur Conseil qui étoient les plus fermes soûtiens de la liberté des Provinces confederées, l'accusant en presence de ses Maîtres, d'audace, de legereté en ses langages ordinaires, d'ingratitude, payant d'insolence tant de biens-faits dont la France l'avoit comblé: & enfin d'avoir violé le droit des gens, ayant corrompu par argent de ses Domestiques, pour avoir le secret de l'Ambassade; que quoy qu'il eût un front d'airain, il se trouva lors dans une extraordinaire confusion.

Mrs. les Etats nommerent en sa place Mr. de Languerac.

En vertu de ce discours, Messieurs les Etats élûrent pour leur Ambassadeur en France Mr. de Languerac, de la Maison des Barons d'Aspre, qui pendant son sejour à Paris, qui fut fort long, épousa une des Sœurs de feu Mr. de Clermont Marquis de Gallerande, Député General de ceux de la Religion.

C'étoit un esprit fort doux, & fort simple, mais nullement capable de cét employ: car on a remarqué que pendant plusieurs années qu'il a été en France, il n'a jamais donné un seul avis veritable à ses Maîtres: leur écrivant sans discernement tous les faux bruits qu'on prend plaisir de répendre, & leur donnant pour choses veritables & assûrées. Ses dépéches suivan-

tes n'étoient que des refutations des precedentes, ne pouvant distinguer le vray d'avec le faux, ny le vray-semblable d'avec l'impossible. Il écrivoit d'ordinaire aux Etats: *Jé vous avois mandé par mes precedentes, que* telles & telles choses *se passoient qui ne se sont pas trouvées vrayes; Mais il se passe* telle & telle chose *qui est tres certaine*; Ce qu'il étoit contraint de rétracter par une Dépêche subsequente. Enfin Mr. de Languerac n'avoit qu'une probité toute nûë: sans aucune suffisance ny capacité: & Mr. Aersens une grande intelligence accompagnée d'artifice & d'interêt.

Mr. Aersens avoit corrumpu un Secretaire de mon Pere, pour avoir le secret de l'Ambassade.

Au reste, le reproche que mon Pere luy fit publiquement d'avoir violé le droit des gens en sa personne, étant Ambassadeur du premier Roy de la Chrétienté, principale Colomne de leur Etat, étoit fondé sur ce que Mr. Aersens avoit corrompu un sien Secretaire nommé du Cerceau, de fort honnéte famille de Paris, qui alloit toutes les nuits dans le Cabinet de mon Pere, assez éloigné de son Appartement, & dont en sortant il ne faisoit que tirer la Porte, au lieu de la réfermer à clef, qu'il rédonnoit à mon Pere. Là il copioit les Dépêches de la Cour, pour les communiquer à Mr. Aersens, qui sçavoit ainsi les plus particuliers sentimens & intentions de Mrs. les Ministres; Aussi il se vantoit continuellement de sçavoir tout par ses Amis de France, & d'être aussi bien averti que le Ministre du Roy: dequoy mon Pere étant

dans

dans une peine extrême, & soupçonnant ce du Cerceau, qu'il réconnoissoit être fort âpre à l'argent, & qui se tenoit plus leste que ses gages ne le portoient: il pria ses plus intimes Amis, ausquels il confera ce secret, de le suivre quand ils le rencontreroient par la Ville, pour sçavoir où il fréquentoit. Peu de jours aprés, Mr. du Colombier Gentil-homme de Bourgogne, lors Capitaine en Hollande, & qui aprés avoir été Gouverneur de Mr. le Prince de Joinville François de Lorrayne, frere ainé de feu Mr. le Duc de Guyse, est mort Gouverneur de S. Quentin: ayant un jour apperçû par la Ville, & suivi de loin ce du Cerceau, rapporta à mon Pere qu'il l'avoit veu entrer chez Mr. Aersens. Cecy, & ce present qu'il voulut extorquer de la Cour prouve clairement que Mr. Aersens se servoit de tous moyens illegitimes & deshonnêtes pour s'enrichir, & pour parvenir â ses fins. Aprés ce rapport fait par Mr. du Coulombier homme d'integrité réconnûë, & celuy d'un Domestique, qui avertit mon Pere qu'il avoit veu la nuit du Cerceau avec une bougie entrer dans son Cabinet: on ne douta plus de sa corruption; & tout aussi-tôt, mon Pere feignant luy être survenu une affaire importante, fit partir du Cerceau en diligēce, chargé d'un gros Pacquet à son Correspondant à Paris: où êtant arrivé, cet Ami luy ayant reproche son Action, & remontré de mieux faire à l'avenir, luy dit qu'il eût à se retirer

Mon Pere ayant decouvert la trahison du Secretaire le congedie doucement sans le faire châtier.

doucement, & qu'il n'en seroit jamais parlé en consideration de tant d'honnêtes gens à qui il appartenoit: ce qui fait voir le naturel debonnaire de mon Pere, qui quoy que justement irrité, aima mieux vaincre son ressentiment, que de le faire éclater en perdant ce jeune homme de bon lieu, qui se pouvoit changer avec le temps & avec l'âge.

Mr. du Coulombier arrive dans une mauvaise conjoncture.

Mais au sujet de Mr. du Coulombier, je ne puis oublier une chose fort plaisante que je luy ay oüi dire à mon Pere en ma-jeunesse. Etant venu faire un voyage en France l'an 1621. lors du Siege de Montauban, il arriva mal-hûreusement à Roüen, dans le moment que la nouvelle y vint de la mort de Mr. le Duc de Mayenne Henry de Lorrayne, qui se fit tuer assez imprudemment d'une mousquetade, du côté de Villebourbon. Il ne se peut dire comme cette grosse Ville s'émût tout d'un coup de cette mort, & comme on y menaçoit ouvertement les Huguenots. Dans le plus fort de cette émeutte, Mr. du Coulombier, en débarquant, fut entouré d'une trouppe de Batteliers insolents, qui le prenant pour Héretique parce qu'il venoit de Hollande, le menassoient, les uns de l'assommer & de le mettre en piéces, & les autres de le jetter dans la Mer, l'appellant incessamment maudit Hugnenot, bien qu'il fut tres-bon Catholique, & jusqu'à la superstition. Il avoit beau joindre les mains, & dire tout haut son *Pater* & son

son *Ave*: ces rustres luy disoient: *voyez ce vaurien de Huguenot qui contre-fait l'homme de bien*: Enfin il se dépêtra par miracle des mains de cette trouppe de furieux.

Pour revenir à Mr. Aersens: l'an 1624. il fut envoyé avec deux autres des Etats, Ambassadeur Extraordinaire en France; Et comme Mr. le Cardinal de Richelieu gouvernoit nouvellement le Royaume: & qu'il ignoroit les mécontentemens que les Ministres précedents avoient eus de luy, il en fit état: & le connoissant éclairé & interessé, il s'en aida pour parvenir à ses fins. *Mr. Aersens est envoyé Ambassadeur extraordinaire en France.*

Monsieur Aersens est mort fort âgé, & a laissé un Fils qui s'appelloit Corneille Aersens comme son ayeul. Ce Corneille Aersens a passé pour le plus riche de Hollande, & a été fort connu sous le nom de Monsieur de Sommerdic. Il êtoit Gouverneur de Nimegue, & Colonel d'un Regiment de Cavalerie. Il a toûjours paru plus moderé que son Pere: & en voicy une marque indubitable.

Outre qu'il y avoit entre Monsieur François Aersens & mon Pere, une incompatibilité insurmontable, par leurs naturels directement opposez & differents; car l'un êtoit ouvert, & l'autre dissimulé: l'un êtoit ingenu, & l'autre plein d'artifice; enfin l'un êtoit juste & droit: qui pour une montagne d'or n'eut pas voulu préjudicier à personne, & l'autre eut fait périr cent Innocens pour le moindre interêt; Ces fâcheuses récontres avoient entretenu *Mr. de Sommerdic fils de Mr. Aersens, fort sage & fort moderé.*

entr'eux une grande averſion qui s'augmentoit de jour en jour au lieu de diminuer, & qu'ils ont euë toute leur vie l'un pour l'autre. Mr. Aerſens, par la ſubtilité de ſon eſprit, & pour le grand crédit qu'il s'eſtoit acquis auprés de Monſieur le Prince Maurice pendant les diviſions de l'Etat, tâchoit continuellement de ſurprendre mon Pere, qui eſtant fort éclairé, renverſoit toutes ſes ruſes & tous ſes artifices. Ainſi ils furent toujours Ennemis. Monſieur Aerſens ſe plaignoit que mon Pere s'eſtoit porté contre luy avec trop de chaleur, & qu'il l'avoit offenſé publiquement de gayeté de cœur: mon Pere repondoit qu'il n'eſtoit point réformateur du genre humain, & qu'il n'auroit jamais dit un ſeul mot contre luy, s'il n'en avoit eu ordre tres-exprés de la Cour. Nonobſtant donc cette mes-intelligence, qui devoit avoir nourri le fils dans l'averſion pour ceux de nôtre nom, Monſieur de Sommerdic pria mon frere de la Villaumaire d'oublier le paſſé: luy diſant qu'il n'eſtoit pas juſte ny chrétien que les haînes ſe perpétuaſſent, le conjurant d'eſtre de ſes Amis, & qu'il vouloit être le ſien; ce qui ne pouvoit partir que d'un tres-bon fonds: & qui prouve que ſon Ame étoit tres-belle, & ſemblable à celle de Philippes le bon Duc de Bourgogne: qui payant la rançon de Charles Duc d'Orleans, & le ſortant d'une priſon d'Angleterre où il avoit veilly, le força par ſes bien-faits d'être ſon Ami, d'Ennemi mortel

mortel qu'il étoit auparavant ; Car mon frere, étant étranger & ſans crédit en Hollande, ne luy pouvoit être bon à rien : & luy, comme un des principaux des Etats, pouvoit fort contribuer à ſon avancement; Auſſi mon Frere en faiſoit un tres grand état. & ſe tenoit fort obligé de l'honneur qu'il luy avoit fait de rechercher ſon amitié, & il ne ſe contentoit pas d'une rèconciliation exterieure, il avoit admis mon frere dans ſa confidence, & au nombre de ſes intimes; Car traittant un jour Monſieur de Thou Ambaſſadeur de France, & Monſieur Eſtevan de Gamarra Ambaſſadeur d'Eſpagne, avec Meſſieurs l'Admiral d'Obdam, de Beververt, & autres des premiers du Pays, il voulut que mon frere de la Villaumaire fût de cette Illuſtre Compagnie, & qu'il vit une Feſte ſi extraordinaire : ne s'eſtant gueres veu deux Ambaſſadeurs de France & d'Eſpagne manger enſemble à une même table: mais auſſi elle eſtoit ronde,& l'ou s'y plaça ſans ceremonie; ce fut un peu aprés la paix des Pyrennées. J'ay oüi dire à mon frere qu'il y avoit à ce régal trois buffets de differend vermeil doré.

Ce Monſieur Corneille Aerſens Seigneur deSommerdic a laiſſé deux fils,dont l'aîné nommé François, Seigneur de la Plaate, ſe noya paſſant d'Angleterre en Hollande l'an 1659. retournant chez luy, aprés huict ans de voyages en divers endroits de l'Europe.Il eſtoit de grande eſpe-

Ce Mr. de Sommerdic perd ſon Fils aiſné malheureuſement.

rance;

rance, & ce fut une cruelle affliction au Pere, qui n'avoit rien épargné pour le parfaitement bien élever.

Son second épouse la fille de Mr. de S. André Montbrun.

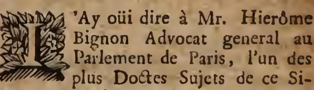
Le second fils de Monsieur de Sommerdic nommé Corneille, devenu son principal héritier par la mort de son frere, & puissant en biens, a épousé la fille aînée de Monsieur le Marquis de saint André Montbrun, qui s'est rendu mémorable à la posterité, par la longue & célebre deffense de Candie. Monsieur de Sommerdic a eu aussi sept filles, dont trois sont mariées à des personnes de qualité: & les quatre autres se sont jettées dans une devotion superstitieuse avec un tel emportement, qu'elles ont suivi le sieur de Labbadie Ministre, comme si c'êtoit un Apôtre.

HUGUES GROTIUS

Pensionaire de Rotterdam,

Ambassadeur de Suede en France, & sa Posterité.

Jugement de Mr. Bignon, de Mr Grotius.



J'Ay oüi dire à Mr. Hierôme Bignon Advocat general au Parlement de Paris, l'un des plus Doctes Sujets de ce Siècle, Pere de Mr. Bignon, qui a aussi été long-tems Advocat general, & de Mr. Bignon Mr. des Requetes & Président au grand Conseil, que Mr. Grotius êtoit le plus universellement sçavant hom-

homme qui eut paru dans le monde depuis Ariſtote.

Il êtoit originaire de la Ville de Delft, grand & puiſſant de ſa perſonne, & agréable de viſage: mais ſi ſon exterieur êtoit charmant, ſon interieur l'êtoit bien davantage. Il êtoit franc, veritable & fidelle, & d'une vertu ſi ſolide, que toute ſa vie il a fuy & deteſté les méchands & recherché l'amitié des gens-de-bien & des illuſtres, non ſeulement de ſon Pays, mais de toute l'Europe, avec leſquels il avoit commerce par Lettres.

Il êtoit Humaniſte conſommé, bon Poëte Grec & Latin, parlant & ſçachant bien toutes les Langues, tant mortes que vivantès, grand Theologien, grand Juriſconſulte & grand Hiſtorien.

Deſcription de Mr. Grotius. Il avoit leu tous les livres qui ont été publiez: & ce qui eſt admirable, ſa mémoire êtoit ſi prodigieuſe que tout ce qu'il avoit lû luy êtoit préſent à l'eſprit, ſans qu'il en eut oublié la moindre circonſtance. On remarque que ceux qui ont grande mémoire n'ont pas toujours bon jugement: mais il êtoit tres-judicieux en parlant & en êcrivant, poſſedant au dernier degré deux qualitez ordinairement incompatibles. J'ay ſouvent veu Mr. Grotius jetter la veüe un moment ſur une grande page d'un volume in folio & ſçavoir parfaitement ce qu'elle contenoit.

Amis de Mr. Grotius. En France il avoit cultivé amitié avec Mr. le Preſident Jannin, avec Mr. le Prêſident

dent de Thou, avec Mr. Bignon Avocat general & avec Mr. du Puy freres, qui ont été l'ornement des Lettres en leur temps, & qui sans Magistrature ont été honorez des plus Grands-Hommes de France & des Pays étrangers; qui cherchoient leur connoissance & leur approbation. Mr. Grotius avoit aussi pour amy particulier Mr. des Cordes Chanoine de Limoges, qui l'assistoit de sa Bibliothéque, tres-ample & tres-curieuse.

Grande amitié de mon Pere avec Mr. Grotius puis le traite de son mere-tras dans ses lettres imprimées.

Comme mon Pere l'avoit secouru dans ses adversitez, il en avoit une grande reconnoissance, ainsi qu'on le peut voir en plus de quatre-vingt Lettres Latines imprimées depuis quelques années, où il le traitte diversement de *Vir illustris, illustrissime, summe, eximie, maxime.* L'an 1616. il en finit une de Rotterdam, *Vale Vir nobilissime Patriæ tuæ, & bonorum omnium grande præsidium.* Voicy la fin d'un autre qu'il lui écrivit d'Anvers, aprés s'être échappé hûreusement de sa prison de Louvestein. *Vale Vir maxime, & quem mihi prope extincto servasti amorem serva renascenti.* Il en commēce une autre, *affectum tuum in me Vir illustris quem haud digne exprimam nisi paternum dixero.*

L'an 1632. dans une Lettre qu'il luy escrit d'Amsterdam, parlant de moy, il luy dit, *amo illum, & ob probitatem animi & ingenii felicitatem*; Ce que j'allegue pour montrer que dés ma jeunesse j'ay toujours fait profession de droiture & de verité: & pour cela je n'ay rien fait dans le monde: car

car ces qualitez sont incompatibles avec les deffauts necessaires à la Cour : où pour réüssir, il faut necessairement applaudir au vice, & souvent opprimer l'innocence.

Il y a aussi six lettres imprimées de Mr. Grotius à moy : dans l'une desquelles, pour s'autôriser de ce qu'il m'exhortoit à ne point perdre le temps, il use de ces termes, *Amicus tibi à Patre datus.* Il en finit une autre, en signant, *amicus tibi eum patrimonio relictus* : & dans une autre il me remercie d'un bon office que je luy rendis en Suede. *Video ex litteris tuis, Nobilissime Maurerii, eundem esse qui fuisti: & tu semper, & ante Pater tuus meaque bona id est honorem & existimationem, semper in summis posui tibi esse cordi, discemus abs te ubi redieris qualis sit illa mundi pars quam sibi frigidus Septentrio seposuit.* *Six Lettres à moy de Monsieur Grotius.*

Bien que Mr. Grotius n'aymât point l'Ordre des Jesuites, qu'il a décrié toute sa vie, il faisoit grand estat de quelques Particuliers qui en estoient : & entr'autres des Peres Siremond & Petau. Il m'a dit avoir oüy assurer au Pere Siremond ; qu'il étoit allé à Rome grand Ligueur : mais qu'ayant appris là les attifices de la Ligue, il en estoit revenu Royaliste. Travaillant sur le vieil & le nouveau Testament, il communiquoit ses observations au Pere Petau, les soumettans à sa censure, comme on le void dans une de ses Lettres *Ad Gollos* de la derniere Edition, adressée *Dionisio Petavio insigni Theologo.* En luy envoyant ses *Mr. Grotius estimoit fort les Peres Siremond & Petau Jesuites : mais grand ennemi de l'Ordre.*

Ma-

Manuſcrits pour en avoir ſon ſentiment, il luy dit, *liceat mihi lumen de lumine accendere:* permettez-moy d'allumer ma lumiere à la vôtre. Il faiſoit auſſi tres-grand état des Poëſies Lyriques de Mathias Caſimir Sarbieski Jeſuite Polonois, & diſoit de luy, *uon ſolùm æquavit, ſed inderdùm ſuperavit Flaccum*: qu'il n'avoït pas ſeulement égallé, mais quelques-fois ſurpaſſé Orace. Je parleray plus amplement de cét illuſtre Pere, en traittant de la Pologne.

Premier Ouvrage de Mr. Grotius. Le premier Ouvrage de Mr. Grotius, fut le *Martianus Capella*, qu'il illuſtra d'obſervations, & qu'il dedia à feu Mr. le Prince de Condé, Il n'avoit lors que quinze ans: auſſi il mit au devant du Livre ſa taille-douce, avec ce diſthique.

Quem ſibi quinidenis Aſtrea ſacravit ab annis,
Talis Hugueïanus Grotius ora fero,

Il Plaida à cét âge, avec tant d'éloquence & d'applaudiſſement à la Cour de Hollande, que fort jeune on le fit Avocat du fils de la Province.

Ses Poëſies Latines furent imprimées en un corps par ſon Frere Guillaume Grotius: où l'on void des Epigrammes à l'honneur de Mr. de Buzanval, & de mon Pere: mais il en manque une, parce qu'il la fit depuis cette impreſſion: c'étoit pour mettre au deſſus du Tableau de mon Pere, qu'il luy avoit enuoyé à Rotterdam, dont il étoit Penſionnaire.

Docta Tabella refes hominem qui rectius ipſe. Ma-

Magnanimum Regem cujus imago loquens.

Il fit en sa premiere jeunesse onze vers latins sur Ostende, qui est une Prosopopée de cette Ville-là, qui avoit déja souffert un Siege de trois ans; on les attribua à tous les Grands-hommes du Temps : & les plus doctes les crûrent de la composition de Joseph Scaliger, qui en faisoit de merveilleusement beaux. A la fin voyant qu'ils êtoient generalement approuvez & admirez, il s'en déclara l'Autheur. Ils ont tant de force & de beauté, qu'on sera bien aise de les voir icy, sans avoir la peine de les aller chercher dans ses Poësies.

Vers admirables de Mr. Grotius, sur la longue deffense d'Ostende.

Area parva Ducum totus quam respicit orbis
Celsior una malis, & quam damnare ruinæ,
Nunc queque fata timent, alieno illitore resto;
Tertius annus abit, toties mutavimus hostem,
Sævit hyems pelago, morbisque furentibus æstas,
Et minimum est quod fecit iber, crudelior armis
In nos orta lues nullum est si funere funus,
Nec perimit mors una semel; fortuna quid hæres?
Qua mercede tenes mixtos in sanguine manes?
Quis tumulos morient hos occupet hoste perempto
Queritur? Et sterili tantum de pulvere pugna est.

Ils

Ils ont êté fort estimez de toutes les nations: & marque de leur valeur & de leur poids, Mr. de Malherbe, qui admiroit peu de choses, en a fait si grand état, qu'il les a traduits en Vers François.

Ces Vers de Mr. Grotius sont traduits par Malherbe.

Trois ans deia passez, théatre de la Guerre
l'exerce de deux Chefs les funestes Combats,
Et fais êmerveiller tous les yeux de la terre
De voir que le mal-heur ne m'ose mettre à bas.

A la mercy du Ciel en ces rives je reste,
Où je souffre l'Hyver froid à l'extremité:
Lors que l'Eté revient il m'apporte la peste,
Et le Glaive est le moins de ma Calamité.

Tout ce dont la fortune afflige cette vie,
Pele-méle assemblé, me presse tellement,
Que c'est parmy les miens être digne d'envie,
Que de pouvoir mourir d'une mort seulement.

Que tardez-vous destins, cecy n'est pas matiere,
Qu'avecque tant de doute il faille decider ?
Toute la question n'est que d'un cimetiere,
Prononcez librement qui le doit posseder ?

Comme Monsieur le Premier President de Lamoignon, est une bibliothéque vivante, & qu'il a l'esprit plein de tout ce qui s'est jamais fait de plus beau: il n'a pas manqué de graver ces beaux Vers Latins dans sa mémoire, & je les luy ay entendu réciter souvent avec plaisir; Et à propos de Mr. de Lamoignon, je diray icy que Mr. Grotius le voyant dés sa jeunesse courir

avec tant d'ardeur à la vertu : m'a dit bien des fois,qu'asſûrémentun jour il ſeroitl'un des principaux ornement du Royaume.

Eloge de Mr. le premier President de la Moignon.

Ce Grand Homme ne s'eſt point trompé dans ſon pronoſtic : car on doit dire de luy ſans aucune flatterie qu'outre ſa douceur & ſa débonnaireté, vertus rares en ces derniers Siecles,c'eſt un abîme deDoctrine: & que dans l'Aſſemblée des plus ſçavans il paroît entr'eux dans l'examen de toutes les ſciences, comme un Maitre parmy ſes diſciples,débroüillant les points les plus difficiles & les plus obſcurs, avec une éloquence aiſée, & une facilité admirable.

Mr. Grotius fut un des Adorateurs de Mr. Barneveld:

Mr. Grotius fut uu des adorateurs de la prudence & de la vertu de Mr. de Barneveld, & demeura avec tant de fermeté attaché à ſon Parti & à ſes intereſts, qu'il fut enveloppé dans ſa ruïne. Mr. le Prince Maurice ſe contenta d'abbatre le Chef du Parti contraire,& Mr. Grotius en fut quitte pour la confiſquation de ſes biens, & pour la perte de ſa liberté ayant eſté condamné à une priſon perpetuelle: & pour cét effet, fut renfermé dans le Château de Louveſtein prés de Gorcum.

Pendant cette priſon, ma Mere Genoiſe d'extraction, de la Maiſon des Madelenes du côté paternel, & du côté maternel de celle des Franzone, de laquelle il y a preſentement un Cardinal, mourut à la Haye l'an 1620. & fut enterrée dans la grande Egliſe, Mr. le Prince Maurice, M. le Duc de Simmeren, Mr. le Prince,& Madame

dame la Princesse de Portugal, Mr. le Comte de Culembourg, Mrs. les Estats generaux, Mrs. les Etats de Hollande tous les Corps de Justice & de Ville assisterent au Convoy avec les Ambassadeurs & Ministres des Princes Etrangers, & tous les Officiers des Troupes Françoises : ce qui étant venu assez tard à la connoissance de Mr. Grotius, à cause de sa détention, il écrivit une grande Lettre de consolation à mon Pere, qui commence ainsi. *Debeo hoc meis malis, Illustrissime Maurerii, quod aliena mala serius ad me perveniunt.* J'ay cette obligation à mes mal-heurs, d'apprendre plus tard que les autres les mal-heurs qui arrivent à mes Amis. C'est une piece fort longue qui à été fort estimée, & qui doit plûtôt passer pour un Traitté parfait de consolation, que pour une Epitre. Il lui envoya en meme tems une Inscription pour mettre sur le Tombeau de ma Mere.

Epitaphe de ma Mere, de la façon de Mr. Grotius.

Maria Magdalena corporis animique laudibus eminentissima vixit annos xxxv. in conjugio viginti.

Rara in Deum pietate, obsequio in maritum, charitate in liberos, quæ utriusque sexus senos peperit Decem sibi reliquit superstites ut semper vita emendatissima, ita constantissimi transitus exemplum præbuit. xij. Nov. 1620.

Benjaminus Auberius Maurerius, Assessor Sanctioris Consilii Christianissimi ejusdem ad ordines fœderatos Belgii Legatus conjugi optimæ, dulcissimæ, ac in perpetuum desiderandæ.

Mais comme mon Pere ne pouvoit esperer

perer ce bon office d'une perſonne affligée, & qui étoit en priſon, il s'adreſſa à Mr. Daniel Heinſius, qui a été gravé ſur un grand marbre noir.

DEO OPTIMO MAXIMO & æternæ Memoriæ.

Epitaphe de ma Mere, que fit Monſieur Heinſius.

Mariæ Magdalenæ conjugis cariſſimæ, matris dulciſſimæ, piiſſimæ, undecim liberorum parentis. Quorum novem una cum Patre ſuperſtitibus mœrorem de ſe ac deſiderium reliquit. Matronæ ad exemplum natæ, cum incomparabili conjugis luctu, qui ex ea nil niſi morte doluit, cum Maria & Benjamino, primogenitiis hic conditæ, ac ſicæ, in futuræ reſurrectionis ſpem cum uberrimis lacrimis. P. C.

Benjaminus Auberius Maurerius Aſſeſſor ſanctioris Conſilii Regis Chriſtianiſſimi, ejuſdemque ad ordines fœderatos Belgii Legatus. Nata 7 May 1581. *Extincta* 12. *Novemb.* 1620.

Mr. Grotius étoit étroitement gardé dans ce Château de Louveſtein, où il n'avoit d'autre conſolation que la compagnie de ſa femme, & quantité de Livres qu'on permettoit à ſes Amis de luy prêter; on luy en envoyoit un grand coffre tout plein, qu'il renvoyoit aprés les avoir dévorez: & ce fut pendant cette Priſon qu'il traduiſit Stobée; Mais elle ne dura que deux ans ou environ: en ayant été hûreuſement delivré par le conſeil & par l'induſtrie de Marie de Regelsberg ſa femme, qui ayant remarqué que ſes Gardes, apres

s'être lassez d'avoir souvent visité & foüillé un grand coffre plein de livres & de linge qu'on envoyoit blanchir à Gorcum Ville voisine de là, le laissoient passer sans l'ouvrir, comme ils faisoient dabord: elle conseilla á son mary de se mettre dans ce coffre, ayant fait des trous avec un virebrequin à l'endroit où il avoit le devant de la téte, afin qu'il put respirer, & qu'il n'étouffat point. Il la crût, & fut ainsi porté à Gorcum chez un de ses Amis, d'où il alla à Anvers par le châriot ordinaire, ayant passé par la place publique déguisé en Menuisier, ayant une reigle à la main.

Il en sort dans un coffre par le conseil de sa femme.

Cette femme adroitte feignoit que son mary étoit fort malade, afin de luy donner le temps de se sauver, & pour ôter le moyen de le recouvrer: mais quand elle le crût en pays de seureté, elle dit aux Gardes en se mocquant d'eux, que les oyseaux s'en étoient envollez. Dabord on voulut proceder criminellement contr'elle, & il y eut des Juges qui conclurrent à la retenir prisonniere au lieu de son mary: mais par la pluralité des voix elle fut élargie & loüée de tout le monde, d'avoir par son esprit redonné la liberté á son Mary.

Conte plaisant que me fit la Reyne Mere au sujet de Mr. le Cardinal de la Valette & de Madame Grotius.

Madame Grotius étoit d'une grosseur prodigieuse: & à son sujet il ne faut pas oublier de mettre icy une chose fort plaisante que la Reyne Mere me dit un jour a S. Germain a son dîner, où Madame la Comtesse de Brassac sa Dame d'honneur, tan-

tante de Mr. le Duc de Montauzier, du nom de Ste. Maure, m'avoit mené; Qu'une fois que Madame Grotius étoit assise au Cercle (car elle y alloit quelques-fois quand son Mary fut Ambassadeur de Suede) Mr. le Cardinal de la Valette, fendant la presse pour s'approcher, & envisageant de loin cette grosse femme qu'il ne connoissoit point, demanda à une Dame du Cercle à l'oreille, qui étoit cét Ours assis auprés de la Reyne: à quoy ayant répondu, c'est ma Mere, Monsieur: car il s'étoit justement adressé à Mademoiselle Grotius nommée Cornelia. Confus de cette horrible méprise, le visage plus rouge que son habit, & tout grand qu'il étoit, il fit le plongeon dans le Cercle, & se retira aussi tôt hors de là, attendant que le Cercle fût levé, pour faire part de son avanture à la Reyne.

Mr. Grotius delivré de Prison, va à Paris, fait son Apologie & de ceux de son party, en Latin.

Mr. Grotius s'étant sauvé de prison, & s'en allant d'Anvers à Paris, composa en chemin cette belle Silve, qu'il adressa à feu Mr. François de Thou, pleine de regrets de la mort de Mr. le President son Pere, où il dit entr'autres choses qu'il eût été consolé de sa disgrace, s'il l'eût retrouvé en vie: & que la fortune, *dextram dextræ sociare dedisse.* Dans cette Silve il parle de son évasion, dont il donne tout l'honneur à sa Femme, en ces mots que j'ay retenus: *Nos multum debere fatemur conjugio* & finit par dire l'injustice qu'on luy a faite en violant les Loix du Pays en sa personne.

Il fait en chemin sa Silve à Mr. François de Thou.

Et proculcatas in nostro corpore Leges.

Il y a plus de cinquante-cinq ans que je ne l'ay veuë : ainsi je n'en ay retenu que ces lambeaux : mais c'est une des plus belles pieces qui soit jamais sortie des mains de Mr. Grotius.

Mr. Grotius à une pension du Roy de mille écus, donc il vit.

Mr. Grotius êtant arrivé à Paris avec plusieurs lettres de récommandation que mon Pere luy envoya pour Mrs. les Ministres, ils luy firent donner par le Roy, en consideration de son mérite & de son sçavoir, une pension de tois mille livres dont il a vêcu quelques années à Paris, ne tirant pas un sol de son bien. Pour ce qu'encor que Mr. le Prince Maurice fût mort, & que le Prince Henry Frederic fût de ses amis, il n'osoit par politique le faire remettre en possession de ses biens confisquez, de crainte d'offenser le party qui êtoit demeuré le plus fort.

Mr. Grotius fait son Apologie, & de ceux de son party.

Monsieur Grotius, aprés avoir rémercié ses bien-faiteurs, & veu ses amis, publia son Apologie en Flaman, & puis il la traduisit en Latin; Elle est non seulement pour luy, mais aussi pour Mr. de Barneveld & pour tous ceux de son Parti. Il la dédia aux Etats de Hollande & de Westfrise, autrement Nort-hollande, avec ce Titre, *Apologeticus eorum qui Hollandiæ Westfrisiæ vicinisque Nationibus ex Legibus prefuerunt ante mutatam apud nos Rempublicam*, où l'on peut récourir pour voir le détail des injustices qu'il dit luy avoir été faites, & à ceux de son Party.

Pendant son séjour à Paris il traduisit en

Pro-

Prose Latine son Livre de la verité de la Religion Chrêtienne, qu'il avoit fait en Vers Flamands en faveur des Matelots qui font les voyages des Indes, pour les divertir à chanter une Poësie si pieuse, & le dédia à Mr. Hierôme Bignon Advocat general en Parlement: & le commença ainsi. *Identidem à me quærere soles, vir & de patria, & de litteris, ac de me etiam optimè merite Hieronime Bignone.*

Il dedia son Livre de la Religion Chrêtienne à Mr. Bignon.

Ce fut à Paris qu'il composa ce grand Ouvrage *De jure pacis & Belli*, qu'il dédia au feu Roy, qui ne luy en donna aucune récompense, pour n'avoir point de Patron auprés de Sa Majesté qui aimât les belles Lettres, & qui fit état d'un travail de telle importance.

Il fait son Livre De jure pacis & Belli, qu'il dedia au Roy

Aprés avoir êté dix ans ou environ à Paris, sa pension luy fut rayée par Mr. le Cardinal de Richelieu qui gouvernoit l'Etat: ce qui l'obligea d'aller chercher du pain autre part l'an 1631. Ce fameux Ministre fit une grande faute de laisser sortir de France un si sçavant homme, pour une pension si modique; Un autre qui eût aimé les belles Lettres & les Sciences, eût pris plaisir de l'y attirer & rétenir par des bienfaits qui eussent êté tres-bien placez. Cela prouve que Prioleau, quoy que fourbe notable, a bien connû l'un des foibles de ce Cardinal, & qu'il a dit vray dans son Histoire, où il use de ces termes en parlant de luy, *Primum Abbas, deinde Episcopus, infelix Concionatur, Sorbonicis chimeris mentem pastus,*

Prioleau a dit vray de Cardinal dans son Histoire Latine.

Le Cardinal donnoit quatre vingt mille livres de pension à des Poëtes, & l'ôte à un sçavant.

stus, peritioris Litteraturæ rudis. Et ce qui étoit étonnant : ce Cardinal laissoit sortir du Royaume le plus sçavant homme de l'Europe, pour faire le ménager, grimelinant une petite somme : & cependant il donnoit plus de quatre-vingt mille livres de pension par an à divers Poëtes, entre lesquels il y en avoit de tres-mediocres, pour le loüer sans cesse, & pour parler de luy comme d'une Divinité visible. Sur cela Mr. de Bautru, aprés la mort de Mr. le Cardinal, disoit fort agréablement qu'il luy étoit aisé de prouver par plusieurs passages authentiques, que Mr. le Cardinal de Richelieu étoit un Dieu: car comme pour appuyer une opinion orthodoxe en Theologie, on allegue des passages de la S. Ecriture, & des Peres de l'Eglise, il citoit plusieurs endroits de Chappellain, de l'Estoille, de Boisrobert, de Benseradde, & d'autres où il étoit traitté de Divinité; comme dans ce Sonnet que Mr. de Benseradde a mis au devant de sa Cleopâtre, qu'il fait parler.

Je reviens des Enfers d'une démarche grave,
Non pour suivre les pas d'un Cesar, mais d'un Dieu:
Ce que je refusay de faire pour Octave
Ma génerosité le fait pour Richelieu.

Puis Mr. de Bautru concluoit comme dans l'Ecolle : *Ergo*, le Cardinal est Dieu.

Pour retourner à M. Grotius, que la faim avoit fait quitter Paris, il se retira dabord à Hambourg. Son Livre *De jure Pacis & Belli* étoit lors en grande estime par toute l'Al-

l'Allemagne,où le Roy Gustave de Suede l'ayant lû & admiré, il resolut de se servir de l'Autheur, qu'il croyoit un grand politique à cause de cet Ouvrage:& le Chancelier Oxenstern, premier Ministre de ce Conquerant, le fortifioit dans ce dessein, faisant un merveilleux état de son Ouvrage *De jure Pacis & Belli*, qu'il feuilletoit incessamment: Mais ce Prince ayant été emporté à la Bataille de Lutzen l'an 1632. Mr. Oxenstern suivant son inclination, & le dessein du feu Roy Gustave, le nomma pour aller Ambassadeur en France.

Mr. Grotius destiné Ambassadeur en France: ce qui déplut fort à Mr. le Cardinal.

Ce choix déplût fort à Mr. le Cardinal de Richelieu, qui vid un homme revenir triomphant dans le Royaume où on luy avoit refusé la subsistance; car on ne peut s'imaginer quelle étoit la réputation du nom Suedois en ce temps-là, & quelle étoit la terreur de leurs Armes par toute l'Europe. Le Cardinal, pour détourner ce coup, fit tous les efforts imaginables prés du Chancelier Oxenstern pour luy faire changer de résolution,& qu'il luy plût envoyer tel autre qu'il luy plairroit en sa place.

Mr. le Chancelier Oxenstern inexerable.

Ainsi Mr. Grotius qui étoit arrivé aux Portes de Paris jusqu'à S. Denys,y demeura jusqu'au retour d'un Courrier dépeché en Allemagne vers le Chancellier Oxenstern,pour sçavoir sa derniere résolution là-dessus;mais s'étant rendu inexorable,on fut contraint de le recevoir. Mr. le Maréchal d'Estrée eut ordre exprez de l'allerquerir à S. Denys dans les Carosses du Roy, & de le

le conduire dans Paris avec les honneurs & céremonies accoûtumées : & ensuite Mr. le Duc de Mercœur, depuis Duc & Cardinal de Vandôme, le mena à l'Audiance du Roy.

Cela fit un fort grand dépit à Mr. le Cardinal de Richelieu : mais il fallût qu'il avallât cette couppe, & qu'il honorât un homme qu'il avoit si fort méprisé. Il eût encor plus de déplaisir quand il vid Mr. le Chancelier Oxenstern opinaiâtré à le laisser Ambassadeur ordinaire à Paris, où il a été prés de douze ans, sans avoir jamais eu aucun égard à toutes les prieres que Mr. le Cardinal luy faisoit faire par tous les Envoyez, Résidents & Ambassadeurs de France, qui avoient tous à la teste de leurs instructions, de solliciter le rappel de Mr. Grotius. Ce Ministre enflé de la considération où estoient les Armes de Suede, se rendit inexorable & inflexible, comme Ænée dans Virgile, *Mens immota manet lachrymæ volvuntur inanes*; Mais Mr. le Cardinal de Richelieu digera doucement toutes ces pillules, ayant besoin, dans les guerres qu'il avoit entreprises, de l'assistance des Suedois en Allemagne, qui faisoient diversion des armes de l'Empire, qui autrement nous fussent tombées sur les bras.

Mr. Grotius demeure Ambassadeur à Paris où il a été 12. ans.

Mr. Grotius, pendant son séjour en France ne vid point Mr. le Cardinal de Richelieu, sous ce beau prétexte, qu'il ne donnoit point la main aux Ambassadeurs: di-

Mr. Grotius pendant son séjour ne vid point Mr. le Cardinal de Richelieu, sous un pretexte frivol.

disant que quoy que les Princes Catholiques souffrissent cét orgueil par la defference qu'ils avoient pour la Cour de Rome : que la Couronne de Suede, qui en estoit indépendante, ne devoit pas souffrir ce mépris, si préjudiciable à sa dignité. Ainsi, par un ahûrtement inconcevable, & pour mieux m'expliquer, par une opiniâtreté Hollandoise, il ne voulut point se réconcilier avec ce puissant Ministre, quoy qu'il en eût un tres-grand besoin pour le bien de ses affaires particulieres,& ne traittoit qu'avec les Ministres subalternes, c'est à dire avec Mr. Bouteiller, de Chavigny, de Bullion, & autres.

Les Ministres de Charenton qui avoient refusé leur communion à Mr. Grotius, le voyant Ambassadeur, la luy offrent; mais il la refuse fiérement.

Il faut dire en ce lieu, que Monsieur Grotius estant arrivé à Paris aprés son évasion du Château de Louvestein : les Ministres de Charenton, suivant la coûtume ordinaire des hommes de ne point faire estat des malhûreux, & de les abandonner dans leurs infortunes, & parce qu'ils le croyoient de l'opinion d'Arminius, condamnée par le Synode de Dordrect, ne le voulurent pas recevoir à leur communion : ainsi il s'abstint d'aller entendre leurs Prêches, se contentant de faire tous les Dimanches des Prieres avec sa famille. Mais ces Ministres, quand il fut Ambassadeur de Suede, ayant consideré que ce leur seroit un grand honneur qu'un Ambassadeur d'une Couronne si considerable assistat à leurs Assemblées, luy députerent un Ministre de leur Corps, avec des Anciens

du Consistoire, pour le prier d'honorer leurs Sermons de sa presence: luy disant que les Lutheriens même étoient admis depuis peu a leur communion, par acte du dernier Synode de Charenton; Mais il leur répondit fiérement que l'ayant négligé étant particulier & fugitif, il les négligeroit a son tour, étant Ambassadeur. Effectivement il ne voulut jamais aller a leurs Preches: mais il en faisoit dire a sa maison. Les Dimanches au matin, un Ministre Suedois prêchoit, nommé le Docteur Ambreus Lutherien tres-opiniâtre: & les apredinées il en faisoit prêcher un autre nommé Mr. d'Or, attaché aux opinions de Calvin. Ces Ministres, & sur tout Ambreus, au lieu d'expliquer purement & simplement la parole de Dieu, se jettoit á corps perdu dans la controverse avec tant de passion & de violence, que leurs Sermons n'etoient pleins que d'invectives, dont Mr. Grotius s'étant enfin lassé, les exhorta d'expliquer l'Evangile, sans blesser la charité chrétienne; Sur quoy le Docteur Ambreus luy dit qu'il ne pouvoit s'empécher de dire ce que Dieu luy inspiroit: & Mr. Grotius luy ayant enfin ordonné, ou de s'abstenir de dire des injures, ou de ne plus prêcher; cet Ambreus le quittant en colére, & descendant le degré, disoit en grondant que c'étoit une chose étrange que l'Ambassadeur de la Couronne de Suede voulut fermer la bouche au saint Esprit; ce que Mr. Grotius

Le Docteur Ambreus & Monsieur d'Or, qui prêchent au Logis de Mr. Grotius, se déchirent sur les opinions de Luther & de Calvin.

tius me conta, crévant de rire, & me disant que cét Ambreus se plaignoit par tout qu'il fermoit la bouche au saint Esprit, parce qu'il voulut l'empêcher de dire des injures à son prochain.

Sur l'animosité de ces deux Ministres, on doit dire icy que les Lutheriens détestent cent fois plus les Calvinistes que les Catholiques, parce que les Calvinistes se sont separez d'eux: comme la plus-part des Catholiques & des Religieux, même haissent plus les Heretiques qui ont divisé l'Eglise, que les Juifs, les Turcs, & les autres Infidelles. Cette grande aversion se remarque dans les Villes où les trois Religions chrêtiennes se prêchent publiquement. comme à Danzic, où les Catholiques vivent en paix, les Lutheriens & les Calvinistes qui se déchirent les uns les autres, les souffrans fraternellement; Et cette aversion mutuelle qui est entre les Lutheriens & les Calvinistes est cause de la longue & opiniâtre resistance des Habitans de Stetin, qui êtans Lutheriens passionnez, ont craint que Mr. l'Electeur de Brandeb. qui est Calviniste, ne les forçât dans leur religion, & d'être sous la puissāce d'un Prince qui professe une foy qui leur est en horreur, n'y ayant rien de plus puissant sur les esprits que le motif de la Religion, comme on l'à veu par les guerres civiles de France & des Pays-Bas; Sur quoy un ancien Poëte, à propos du sacrifice d'Iphigenie, s'écrie assez justement: Tant la Religion a pû causer de maux dans

L'animosité des Lutheriens contre les Calvinistes est cause de la longue deffense de Stetin.

monde. *Tantum Religio potuit ſuadere malorum.*

Mr. Grotius fait une Diſſertation contre la Perrere. Pendant cette longue Ambaſſade de douze ans Mr. Grotius fit divers Ouvrages, entr'autres une diſſertation Latine contre le ſieur de la Perrere, qui avoit fait un Ecrit des Préadamites. Cette diſſertation eſt intitulée *De origine gentum Americanarum Diſſertatio*, où il enſeigne que lés peuples d'Amerique ne ſont pas fort anciens: & qu'ils ſont venus d'Europe, ou par la jonction des terres, ou par quelque tempeſte: *Niſi*, dit-il, *quis Præadamitas eſſe dixerit, ut nuper quidam in Gallia ſomniavit*. Mais un certain Docteur nommé Laëtius des Pays-bas, ayant eſcrit contre luy, il fit une ſeconde Diſſertation intitulée *De origine gentium Americanarum Diſſertatio altera*, où il réfute amplement Laëtius; & parce que ce Laëtius nourriſſoit une barbe épaiſſe & longue a la Capucine pour s'attirer le reſpect, il le fit graver au devant de ſa Diſſertation avec ſa grande barbe, & ajouta au bas, ſans le nommer, *Adverſus obtrectatorem opaca bonum quem facit barba*. Quelques jours aprês, pour ſe divertir, il fit un Diſthique contre ce Laëtius, qu'il diſoit n'écrire pas bien en Latin. Il me le recita, & je l'ay retenu.

Et un autre ſur le même ſujet contre Laëtius.

Laëtius haud latius ſatis eſt, nec ſcribere ceſſat.
Latine; ut ſileat Latius eſt ſatius.

Mr. Grotius s'amuſe à faire des Commentai- Pendant cette Ambaſſade de douze ans il s'occupa principalement a faire des obſer-

ſervations ſur le vieil & ſur le nouveau Teſtament: ce qui l'obligeoit de s'enſevelir dans les Livres: & par conſequent, voyant peu de monde, il ſe rendit ſauvage & ſoupçonneux plus que de coutume, ſe deffiant de ſes meilleurs & plus fidelles amis, comme de Mrs. du Puy, qu'il s'imagina qu'ils le venoient voir pour l'épier, & pour rapporter ſes ſentimees à Mr. le Cardinal de Richelieu, qu'il haïſſoit fort, pour le mépris qu'il avoit fait de luy.

res ſur toute l'Ecriture S. & devient ſoupçonneux ſe deffiant de Mrs. Dupuy ſes meilleurs amis.

Je ne pus éviter moy-meſme, non plus que ces Meſſieurs, ces ſoupçons mal fondez, qu'il ne me prît auſſi pour un eſpion dans une occaſion où j'avois pris grande peine à le ſervir. Voicy le fait. Mr. le Prince Palatin de Suede Charles Guſtave fils de la Princeſſe Catherine, ſœur du grand Guſtave, couſin germain de la Reyne Chriſtine, qui ſe démît depuis de la Couronne de Suede en ſa faveur, & qui eſt Pere du Roy de Suede d'aujourd'huy, eſtoit venu en France, & ſortoit de l'Academie de Mr. de Benjamin, où il s'eſtoit mis par mon conſeil, à cauſe de la médiocrité de ſon train, pour un Prince héritier préſomptif d'un Royaume lors ſi conſiderable. Dans cette Academie il fit une amitié particuliere avec Mr. le Marquis de Bréval, frere aîne de Mr. l'Archeveſque de Paris, qu'il diſoit eſtre le plus ſage qui fut dans cette Academie. Ce Prince s'en retournant en Suede par Roüen, il fut coucher à Poiſſy un jour de S. Jean qu'il y

Il ſe deffit auſſi de moy, dans une affaire où je l'avois bien ſervi & où il me mit en peine.

avoit au soir des feux allumez par la Ville. Il survint une dispute entre quelques Habitans & ceux de sa suitte, dans laquelle étoient quelques Seigneurs Etrangers, entr'autres Mrs. les Comte de Waldek, si je me souviens bien. Ces Bourgeois, ou yvres ou imprudents tirerent quelques coups d'armes à feu, dont un valet de pied de Mr. Grotius fut blessé d'un coup de fusil, & Mr. de Polhelm Résident de Madame la Landgrave de Hesse, d'un coup de pistolet: étant la coûtume des Allemands & autres peuples du Nord, de conduire quelques lieuës ceux qui s'en vont; Comme on ne s'étoit point plaint à la Cour de cette insulte, on n'en avoit fait aucune justice. Mr. Grotius entendoit qu'on la fist, & qu'on dévinât ce désordre. En ce temps-là, étant allé chez luy, où se trouverent quantité d'Etrangers qualifiez, il menaçoit hautement, & disoit que les Barons d'Avaugour, & de Rorte, qui étoient lors en Suede pour les affaires du Roy, n'avoient qu'à se bien garder, puis qu'on avoit pensé assassiner le Prince, sans quon en eût fait la moindre satisfaction. Je l'assûray fort qu'on ne sçavoit rien de cela à la Cour, & je m'hazarday de luy dire que s'il vouloit j'en advertirois Mr. le Cardinal de Richelieu, qui étoit à la Frontiére de Picardie lors du Siege de Hesdin; ce qu'ayant fait, je recûs quelque jours aprés un gros pacquet adressant à Mr. le Chancelier Seguyer; & son Eminence me mandoit

par Mr Citoys son Medecin, à qui je m'étois adressé, que je le rendisse à Mr. Grotius: étant ordonné à Mr. le Chancelier de faire une justice exemplaire: mais avec ordre de dire à Mr. Grotius, que lors qu'il auroit à se plaindre, il s'adressât promptement, & droit à ceux qui avoient la conduite des Affaires Etrangéres.

Je croyois avoir fait des merveilles, & devoir être divinement reçû, ayant si bien réüssi. Quand, voulant rendre ce pacquet à Mr. Grotius, il me dit, ayant l'esprit plein de pensées qui le travailloient, & avec un visage tout ému: qu'on fit justice si on vouloit, mais qu'il ne se chargeroit pas du pacquet; J'eus beau luy dire, & luy montrer l'ordre que j'avois de le luy remettre en main propre, il demeura heurté à ne le point recevoir.

Jamais homme ne se trouva plus empêché que je le fus dans cette occasion: car je me perdois, renvoyant ce pacquet à la Cour, où j'eusse été accusé d'avoir donné legerement une fausse Allarme, quoy que je mandasse la verité de l'affaire, & la bigearrerie du personnage: d'autre côté, je n'avois point ordre de donner ce pacquet à Mr. le Chancellier; Enfin, aprés avoir un peu balancé, je trouvay que des deux inconvenients il falloit éviter le moindre: & que le plus expédient & le moins dangereux êtoit de le rendre à Mr. le Chancellier; ce que je fis un jour comme il alloit

loit sceller, & me retiray aprés luy avoir dit que s'estoit un pacquet de la Cour que j'avois à luy rendre. Aussi-tôt Mr. le Chancellier envoya querir Mr. le Lieutenant Criminel Tardieu, qui informa si bien de cette insolence, réduisant les Habitans de Poissy à récourir à la misericorde de Mr. Grotius, qu'il réconnût aussi-tôt qu'il avoit eu grand tort de m'avoir traitté de la sorte. Il m'envoya inviter à dîner, & me dit dabord en presence de plusieurs autres qu'il avoit aussi priez: que j'estois le meilleur, le plus effectif, & le plus officieux des hommes: & adjoûta qu'il n'avoit pû se charger de ce pacquet, ne sçachant pas ce qu'il contenoit: & que les personnes publiques comme luy ne devoient jamais prendre des pacquets fermez adressant à d'autres, sans sçavoir ce qui estoit dedans: dont il ne me dit aucun mot quand je luy portay. Il avoit songé à loisir cette raison politique, & trouvé cette mauvaise excuse pour couvrir son humeur ombrageuse, qui estoit l'un de ses deffauts: mais il n'y a personne au monde qui ne soit sujet à quelque foiblesse.

Quand Mr. le Cardinal de Richelieu mourut, un Mercredy à midy l'an 1642. le 4. Decembre, il me dit l'apredinée du mesme jour, *non illum refodiam*. Il fit son Epitaphe, où il y avoit entr'autres choses, *Christianos Principes mutuis armis, & odiis exercuit. Aulam homoncionibus replevit, Lusit Europam*, Ce mot *homoncionibus* estoit placé,

à ſon dire, pour Mr. Dupont de Courlay, dont la taille eſtoit contre-faitte : & particulierement pour Mr. de Noyers, qui eſtoit voûté, baſſet, & de mauvaiſe préſence.

QuandMr. le Cardinal Mazarin eût ſuccedé à Mr. le Cardinal de Richelieu dans le gouvernement de l'Etat, il fit ce Diſthique ſur luy, qu'il me récita, & que voicy:

Diſthique que fit Mr. Grotius ſur Mr. le Cardinal Mazarin.

Ut domuit Gallos Romanus Julius armis
Romanus Gallos Julius, arte domat.

& me dit que par ce mot *arte*, il vouloit dire, par fourbe.

Le Chancellier Oxenſtern ne ſe ſoucie plus de Mr. Grotius.

Aprés la mort de Mr. le Cardinal de Richelieu, Mr. le Chancellier Oxenſtern ne ſe ſoucia plus de conſerver Mr. Grotius, & il s'étoit fait un point d'honneur de le laiſſer en France pendant la vie de ce Miniſtre, qui ſollicitoit continuellement ſon rappel. Ce Chancellier avoit conſideré trop tard que cét Ambaſſadeur s'étoit retiré de la ſocieté des vivans: & que paſſant les jours entiers, & la plus-part de la nuit avec les morts, pour compoſer des œuvres en Theologie, il ne luy pouvoit mander que des nouvelles du Pont-neuf en beau latin; ainſi : entiérement dégoûté de luy, il depêcha extraordinairement en France le Sr. de Ceriſantes, qui faiſoit tout à la Cour ſans rien communiquer à Mr. Grotius, ſoit qu'il en eût ordre, ſoit que s'abandonnant à ſon humeur trop altiére: il voulût faire voir en France qu'il avoit ſeul le ſecret & la confiance de la Cour de Suede. Ce mépris ſi manifeſte ne pût eſtre digeré par Mr. Grotius:

tius: qui pour cela demanda la permission de se retirer, surquoy il fut pris au mot. Cérisante avoit tort de proceder si fierement & si ingrattement: car, à ma priére Mr. Grotius luy avoit donné des lettres de récommandation à tous ses amis de Suede, où il alloit chercher de l'employ.

Vie de Cérisante.

Mais comme le Sr. de Cérisante a fait parler de luy dans le monde, les Lecteurs seront bien aises que j'en dise ce que j'en sçay, l'ayant connû plus particuliérement que personne. Il s'appelloit MarcDuncan, & étoit natif de Saumur, fils d'un Docteur célébre en Medicine, de même nom, Ecossois de nation, Gentil-homme d'extraction, mais encor plus noble par ses vertus qui êtoient grandes, que par sa naîssance. Il se donna ce nom de Cérisante. Il étoit tres-beau tres-bien fait de sa personne, & il avoit tant d'esprit & de valleur, qu'il se faisoit estimer par tout: mais sa vanité & son ambition déméfurée ont souvent ruïné son avancement. Il avoit un génie tout particulier à la Poësie Latine: faisant des Vers en cette Langue qui tenoient des plus excellents de l'antiquité. Comme son Pere êtoit de mes Amis: que je logeois chez luy en ma jeunesse, & que je faisois grand êtat de son sçavoir & de son mérite, j'ay rendu à son fils beaucoup de bons offices; Dabord, par le moyen de Mr. le Carou de Chandolan oncle paternel de Mr. le Marquis de la Boulaye tous du nom d'Eschalard, qui êtoit un des Cavaliers le plus

Ce qualité.

Son Pere excellent homme.

Portrait de Cérisante.

Je le place chez Mr. du Vigean; où il est Précepteur du Marquis de Fors.

plus aymable & le plus parfait que j'aye jamais rencontré, & qui étoit fort de mes amis, je le plaçay chez Mr. le Marquis du Vigean, & fut Précepteur de Mr. le Marquis de Fors son fils aîné, qui promettoit extrémement de luy. Quand ce Marquis fut en âge de servir le Roy, il eût le Regiment de Navarre. Cérisante, qui étoit naturellement brave, & qui desiroit faire parler de lui dans le monde, voulut suivre la guerre; Et comme il avoit tout crédit âuprés de son Maître, il luy donna la Lieutenance de sa Compagnie, & se trouva avec luy à la Bataille de Thionville l'an 1639. L'année suivante, le Marquis de Fors ayant été tué au Siege d'Arras, & Cérisante ne voulant pas demeurer dans ce Regiment, où un autre Mestre de Camp ne l'auroit pas souffert commander si absolument que sous son Disciple, il vendit sa Charge deux mille écus, dont il vêcut quelque temps. Il fit la Relation du Combat de Thionville & du Siege d'Arras en fort belle Prose Latine, où parlant du General, Bek, qui traitta fort mal Mr. de Fouquieres son Prisonnier, il dit : *Quippe vir rusticus, & ferox nihil Urbanitatis habebat.* Il se vante qu'à Arras, dans une peur panique qu'eurent les troupes, il soûtint seul l'effort des Espagnols sur une Digue, se comparant à Horatius Cochles, en ces termes. *Inventus est tamen qui hostes sisteret.* & dit que Mr. le Maréchal de Grammont le dégagea : *Accurit cum Equittibus aliquot Gramon-*

Il fait la Relation du combat de Thionville. & du Siege d'Arras.

montius auxilium leve si numerum spectes si fortitudinem Viri certe maximum. Quand il parle du Maréchal de Rantzau, dont le Quartier fut forcé, & que ses gens emportoient dans un Linceul, ayant eu depuis peu une cuisse coupée. Il dit, *Rantzovium, cui alterum crus amputatum fuërat à suis frendentem efferri vidimus, paucos me Hercule eo modo pugnantes videas quo magnus ille vir cedebat.* Cérisante ayant mangé tout son argent: ne pouvant rien attendre de chez luy, récourut encor à moy, qui luy conseillay d'aller chercher de l'employ en Suede, où je luy donnay des Lettres de récommandation à Mr. le Prince Palatin, qui depuis fut Roy, & luy en fis donner d'autres par Mr. Grotius par Mr. le Duc de Longueville, & par Mr. d'Avaux. Il y fut tres-bien reçeu: & comme Mr. le Chancellier, qui aimoit les belles Lettres, admiroit ses Vers, & qu'il étoit charmé de sa Prose, il l'envoya en France, où dabord il fut estimé de Mr. le Cardinal Mazarin, à qui il donna le tableau de la Reyne Christine de Suede, accompagné d'une Ode que les plus Sçavans trouvoient égaller les plus belles d'Orace: où representant cette Princesse, dansant de fort bonne grace, il dit, *trahit sequenoes post vestigia gratias.* Il fit une action à Paris qui le décredita dans l'esprit de ses amis, où il parût tout à fait se méconnoître: ayant eu l'insolence, luy qui n'étoit qu'Envoyé de Suede, à un dîner chez Mr. le Maréchal de Châtillon, de se placer à table sans faire la moin-

Il donne le tableau de la Reyne de Suede au Cardinal avec une belle Ode.

moindre céremonie, au dessus de Mr. le Marquis du Vigean Seigneur âgé & considerable, dont il avoit été plusieurs années Domestique à cinquante écus de gages.

Cérisante s'asseoit à table aevant Mr du Vigean.

Mais enfin, comme il se fut montré aussi altier qu'imprudent: ayant envoyé appeller Mr. le Duc de Candale par un sien Cadet jusques dans l'Hôtel d'Epernon, prétendant qu'il luy avoit fait la grimace au Cours: & la Cour, pour satisfaire Mr. le Duc d'Espernon, qui ne pouvoit digérer cette alguarade faite à son fils, & qui le menaçoit de le faire jetter par les fenestres de sa propre maison, par des Simons paternels: en ayant fait plainte en Suede, il fut reppellé de son Employ, & la Reyne Christine luy ayant dit par maniere d'excuse que le Conseil de la Couronne avoit resolu de ne plus employer d'Etrangers dans les Négociations, Cérisante luy répondit assez fierement, qu'il avoit toûjours crû que Sa Maj. feroit plus d'état du mérite & de la valleur par elle-méme, que par le lieu de la naissance. Il en partit avec quelque gratification de la Reyne, d'où il fut en Pologne, pour voir s'il y pourroit faire quelque chose: mais ayant réconnû qu'en ce Pays-la il n'y a rien à esperer pour les Etrangers; Car j'ay oüi dire à des Palatins, que les plus grands Princes de France & d'Allemagne sont des Paysans en Pologne: il passa à Constantinople, où il esperoit un jour étre un des plus célebres Bassas: mais n'ayant point trouvé de faveur à la Porte, il voulut enfin cher-

Ayant fait appeller Mr. de Candale, il est rappellé.

Cérisante va en Pologne.

Puis à Constantinople.

chercher fortune à Rome, ayant l'esprit plein de pensées chymeriques, & ne desesperant pas d'y devenir Carninal, & d'être un jour assis dans la Chaire de S. Pierre.

Enfin il va à Rome, esperant d'y devenir Cardinal & Pape.

Mais en ce temps-là la Révolte de Naples étant arrivée, il se jetta dans la place avec Mr. le Duc de Guise, auprés duquel il voulut passer pour Ambassadeur de France, & complotoit avec Gennaro Annese pour être Mêstre de Camp General des Troupes de Naples, sans le sçeu de Mr. de Guyse qui luy rabbatit son orguëil sur ces deux articles-là. Enfin, le jour de l'attaque génerale des Postes des Espagnols, il reçut une mousquetade dans un talon, dont il mourut. Il fit son testament, où il laissa à ses freres ses terres, ses meubles, & son argent comptant, bien qu'il n'eût pas un seul sol vaillant, mourant avec la même vanité qui avoit été sa passion dominante toute sa vie. Mr. de Guyse dit dans ses Memoires, qu'il eût l'effronrerie de le faire son Exécuteur testamentaire, & qu'il laissa pour vingt-cinq mille êcus de legz pieux, n'ayant pas un seul denier.

Puis il va à Naples, où il est tué.

Il fait Mr. de Guyse son executeur testamentaire, sans avoir un sol de bien.

Pour revenir à Mr. Grotius. Etant allé en Suede rendre comte de ses Négociations : & ne se voyant aucunement consideré, il se retira de Stókholm sans prendre congé de la Reyne ny d'aucun de ses Ministres & êtoit deja aux Dalles pour s'y embarquer : mais la Reyne l'ayant rémandé, luy fit present de douze mille Risdalles, ne voulant pas qu'un si grand Homme, qui avoit si longtemps servi la Couronne, partit

Mr. Grotius veut partir Sans voir la Reyne: mais Elle le fait revenir, & lui donne douze mil Risdalles.

tit d'auprés d'Elle sans l'avoir gratifié de quelque présent, & l'avoir assûre de sa bien-veillance. Il partit aussi-tôt de Suede: où s'étant embarqué: il aborda à Rostok, & il n'y fut pas plûtôt arrivé: qu'étant tombé malade, il y mourut. On m'a rapporté que pendant sa maladie, un Prétre Catholique & divers Ministres Lutheriens, Calvinistes, Sociniens & Anabatistes le vinrent voir, pour le disposer à mourir de leur opinion; Mais pendant qu'ils l'entretenoient de controverse, & que châcun s'efforçoit de luy prouver que sa Religion étant la meillure, il ne répondit autre chose sinon, *non intelligo*: & quand ils ne disoient plus mot, il leur dit, *hortare me ut Christianum morientem decet.* Exhortez-moy comme il faut exhorter un Chrêtien mourant.

Il vient à Rostok, où il meurt.

Il a laissé trois fils & une fille nommée Cornelia, qui eut cette avanture avec Mr. le Cardinal de la Valette, & qui a épousé Mr. de Bret Montbas, qui a eu de beaux Commandements en Hollande, & qui a été enveloppé dans la ruïne de Mrs de Wit & de Mr. Pierre Grotius son beau-frere.

Mr. Grotius a laissé une fille & trois fils.

L'aîné des fils de M. Hugues Grotius s'appelloit Cornelius, qui fut quelque temps attaché au Chancellier Oxenstern, & il étoit assez bon Poëte Latin, mais paresseux, & qui aimoit ses plaisirs.

Le puîné avoit été nourri page chez Mr. le Duc Bernard de Weimar, & fut depuis son Ayde de Camp, bien fait de sa personne, & en reputation de bon homme de

guerre

guerre, ayant eu un grand maître dans ce mêtier-là. Luy & son frere ainé: lors que la Reyne Christine eût quité sa couronne en faveur de Mr. le Prince Palatin, qui étoit le feu Roy Charles Gustave pere du Roy de Suede d'à present, s'acheminerent tous deux vers ce Prince, qui avoit fort connu & estimé leur pere en France, en intention de luy offrir leur service, & d'obtenir quelque Employ. Etans donc partis de Hollande à ce dessein: quand ils furent à la moitié du chemin de Hambourg, entre Emden & Brémen: un malhûreux vallet, qui avoit servi le second plusieurs années, tenté par l'argent qu'il leur avoit veu, résolut de les tuer tous deux. Dabord il entre de nuit dãs la chambre du puîné: car en ces Pays froids il n'y a dans les Hôtelleries que de petites Cellules où il n'y a qu'un lit, pour être plus chaudement, & tüa son Maître d'un coup de pistolet, étant endormi: & avec un autre pistolet s'en alloit traitter l'autre de meme que son cadet: mais par bonheur pour luy il ne dormoit pas, & composoit quelque Epigramme Latine. Sitôt qu'il l'entendit tirer prés de luy, il se saisit d'un Pistolet qu'il avoit sur une cheze prés de son lit, & l'ayant bandé, & voyant le meurtrier venir à luy tout doucement tête baissée: car il faisoit clair de Lune: sans luy donner le loisir de l'approcher trop prez il luy le tira premier, & l'etendit dans la place. A ce bruit tout le monde de l'Hôtellerie s'etant éveillé, on sai-

Grand accident arrivé à ces deux aisnez.

saisit ce scélerat qui étoit fort blessé, & qui fut supplicié sur les Lieux.

Le troisiéme fils de Mr. Grotius s'appelloit Pierre, qui avoit bien rétabli ses affaires domestiques pendant le Gouvernement de Mrs. de Wit, dont il étoit fort consideré. Aussi étoit-il homme de rare mérite, & aussi grand politique, que son Pere étoit grand homme de lettres. Dabord il a été Ambassadeur en Suede, & puis en France, où il s'est trouvé lors de la Declaration de la guerre. Il fit son possible pour en empecher la rupture: & quoy que le Roy fût fort mal-content de la plus-part de ceux de son Pays, Sa Majesté luy témoigna plusieurs fois qu'il faisoit état de sa personne, qui etoit agréable à Mr le Prince de Condé & aux principaux de la Cour. Il a des enfans d'une tres-honnête femme: & depuis être de retour en son Pays, pour éviter la fureur du peuple qui le regardoit, comme étant du parti de Mrs. de Wit, il mit sa personne en seureté dans les Pays Etrangers; Mais etant retourné en Hollande, où il se justifia des crimes qu'on luy imposoit, il y est mort depuis peu, non sans soupçon de poison, pour s'être directement opposé aux interets de Monsieur le Prince d'Orange.

Son troisiéme fils Pierre Grotius a été Ambassadeur en Suede, puis en France.

J'avois oublié, en parlant de Mr. Grotius, de dire qu'il avoit pour sa Dévise ces paroles *Hora ruit*, pour s'avertir soy-meme qu'il falloit employer utillement le temps qui s'enfuit avec rapidité.

Devise de Mr. Grotius.

Me voila insensiblement arrivé à la fin

de mes Memoires de Hollande. Il y a long temps que j'en avois formé le dessein mais jusqu'icy je n'ay pû l'exécuter, en ayant été empêché par ma mauvaise santé, & par les diverses distractions de ma vie. Quand je vis ma fortune enterrée avecMr. le Cardinal deRichelieu qui me souffroit à la table ronde avec les plus grands duRoyaume,& qui m'avoit promis de faire quelque chose pour moy, je me retiray dans ma maison du Maurier, tant pour réparer les brêches que j'avois faites à mon bien, courant aprés les esperances du monde,que pour y joüirdu répos que je croyois goûter dans la tranquillité de la solitude. Je faisois donc état de m'y divertir à mettre par écrit ce que j'avois remarqué de plus considerable dans plusieurs Cours Etrangers, & même dans celle de France:mais j'ay connû par une triste expérience; que Madame la Marquise de Ramboüillet, qui ne proferoit que des oracles, avoit eu raison de me dire que ses esprits doux, amateurs des belles Lettres, ne trouvoient jamais leur compte â la campagne,habitée la plus-part de gens mal êlevez; Que l'envie & la jalousie y regnoient bien plus que dans les Villes, & qu'on devoit s'attendre d'y être incessamment harcellé par des chicaneries sans fin: comme je l'ay été fort long-temps par des Ecclesiastiques déreglez, que leur Caractere, & les Privileges de leur Ordre enhardissent d'entreprendre les actions les plus têmeraires; Mais comme par la grace

de

de Dieu, & par le zele de mes Amis je me vois delivré de leur persécution : s'il me reste encor un peu de vie, je l'employeray à déployer le grand magazin des choses curieuses que j'ay conservées dans ma mémoire, en voyant les Royaumes du Nord, & divers Pays de l'Europe ; Et quand j'auray achevé de faire mes Mémoires des Pays Etrangers, je fais état d'écrire ce que j'ay veu de plus rémarquable pendant les dernieres années du Regne du feu Roy, & de faire une peinture veritable des Princes, des Grands, & des Ministres qui étoient en ce temps-là.

FIN.



TABLE
DE CES MEMOIRES:
qui sont divisez en huit Parties.

